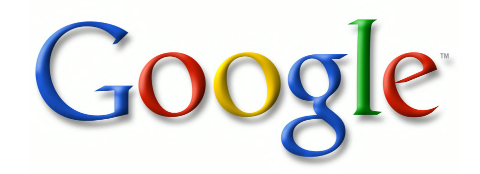


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

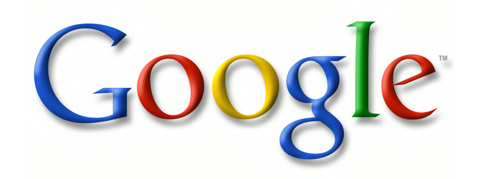
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

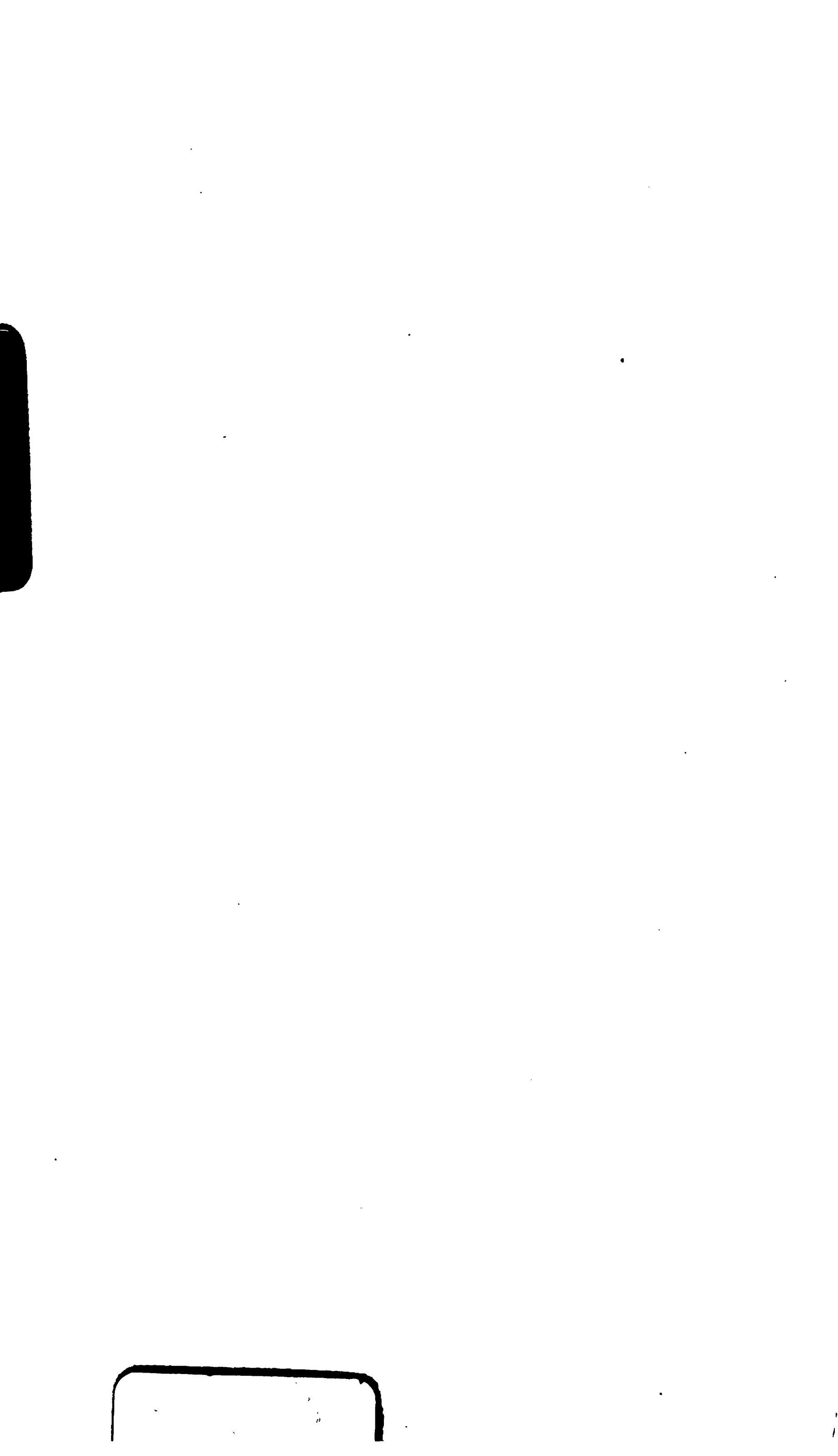
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06933021 9



MÉMOIRES

DU

ROI JÉROME

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Ce
Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

DU

ROI JÉROME

ET DE

LA REINE CATHERINE

TOME QUATRIÈME



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 13 ET 17, GALERIE D'ORLÉANS

1863

Tous droits réservés

MÉMOIRES

DU ROI JÉROME

LIVRE XII

DU 29 AVRIL AU 12 JUIN 1809

Excursion de Schill (29 avril). — Détails sur ce partisan. — Il se présente devant Wittemberg. — Passe l'Elbe. — Se jette vers le Sud. — Frayeur du duc d'Anhalt-Cœthen. — Sa lettre. — Conséquences de cette lettre. — Combat de Todendorf. — Mesures prises à Cassel. — Schill enlève Dœmitz (16 mai). — Sa marche sur Stralsund par le Mecklembourg. — Reprise de Dœmitz par le général d'Albignac. — Stralsund enlevé le 31 mai, de vive force, par le général Gratien. — Mort de Schill. — Rapport d'ensemble sur les événements de la Poméranie suédoise, par le général Liébert. — Conséquences de l'excursion de Schill. — Son influence sur les affaires de Westphalie. — Extrait de lettres du Roi Jérôme à la Reine.

Le major Schill, dont nous allons raconter l'incroyable entreprise, était un ancien lieutenant de la garde du roi de Prusse. Il avait fait preuve de courage à la bataille de Auerstaedt, et à la suite de cette affaire, où il avait été blessé, il s'était jeté dans Magdebourg. Issu d'une famille pauvre, homme tranquille et sans prétention, sa carrière se fût écoulée sans que son nom eût jamais été connu, si un atta-

chement au roi et à la patrie, qui prit les proportions d'une passion à la suite des événements de 1806, ne lui eût inspiré des actions d'une audace vraiment extraordinaire. Schill était de petite taille, mais robuste, âgé de trente-quatre ans, doué de plus d'intrépidité que de jugement et de talents militaires. Lorsque Magdebourg ouvrit ses portes au maréchal Ney, il protesta contre la capitulation et menaça le vieux gouverneur de lui brûler la cervelle. Il courait à travers les rues, le bras en écharpe, vociférant comme un insensé. Il trouva moyen de se rendre à Colbert; dès qu'il fut en état de reprendre la campagne, il rassembla autour de lui quelques partisans, et fit à leur tête des excursions en Silésie. Il pressa le commandant de la forteresse de se défendre avec vigueur. Sa conduite ayant attiré sur lui les regards du roi, Frédéric l'autorisa à lever un corps franc, avec lequel il enleva le général Victor, qui se rendait à Stettin. Une foule de prisonniers, échappés des mains des escortes bavaroises et wurtembergeoises, évacués de la Silésie, grossirent ses bandes. Il parvint à organiser, à discipliner, à armer un corps d'un millier d'hommes vigoureux, qui furent très-utiles à la place de Colbert, dont ils assurèrent les approvisionnements pendant le siége que soutint cette place.

Les services réels que Schill et son corps franc rendirent à l'armée prussienne, son audace, le mirent en relief; il devint comme un drapeau. Son nom acquit une popularité prodigieuse. On lui attribuait des faits d'armes extraordinaires. Le premier, il entra à Berlin lors de l'évacuation de cette ville par les trou-

pes françaises. On l'accueillit avec enthousiasme, avec transport. Les poëtes chantaient ses louanges, le peuple se pressait sur son passage. Il était assez naturel qu'une telle popularité exaltât encore l'esprit et les sentiments de patriotisme d'un homme déjà porté à tout entreprendre pour son roi et pour son pays. Schill se jeta dans les sociétés secrètes ayant pour but la délivrance de la Prusse et de l'Allemagne; il se ligua avec les de Catt, les Dœrnberg, avec le duc de Brunswick et les princes dépossédés. Il eût voulu entraîner Frédéric à se déclarer pour l'Autriche contre la France; il eût voulu que chacun des citoyens de l'ancien royaume fût, comme lui, prêt à se soulever et à mourir les armes à la main pour secouer le joug de Napoléon. Mais le succès était trop douteux pour que le roi de Prusse, qui venait d'éprouver la puissance de son redoutable ennemi, se hasardât à perdre ce qui lui restait de territoire et à être rayé de la liste des souverains de l'Europe.

Schill, dont le nom populaire avait assez d'influence sur la multitude pour amener un mouvement, mais dont la personnalité n'était pas assez puissante pour avoir une action directe sur les affaires de l'État; Schill, qui craignait de se voir livré par son propre gouvernement au Roi Jérôme; Schill, apprenant l'insurrection de Dœrnberg et recevant l'ordre de partir pour Kœnigsberg afin de rendre compte de sa conduite, ainsi que l'avait exigé le ministre du Roi de Westphalie à la cour de Frédéric, résolut d'échapper au danger qui le menaçait en essayant de soulever le centre de l'Allemagne,

Le 29 avril, il sortit de Berlin avec son régiment de hussards, ainsi qu'il avait coutume de le faire chaque jour, pour exercer sa troupe. Au lieu de rentrer dans la place, il se porta sur l'Elbe. Trois cents fantassins de la garnison, apprenant son départ, décampèrent également pour le rejoindre dans la nuit du 2 mai, et l'on parvint fort difficilement à empêcher les autres soldats de suivre cet exemple.

Berlin apprit avec étonnement cette action extraordinaire. L'approbation que l'opinion publique donna à la conduite de Schill, manifesta l'esprit qui régnait dans la capitale de la Prusse. On fut amené à penser que le gouvernement n'était pas étranger à cette tentative, qu'il l'approuvait au moins tacitement et qu'il n'avait eu garde de s'y opposer. Le Roi Jérôme se plaignit ; l'on envoya des officiers chargés de porter à Schill l'ordre formel de revenir.

En quittant Berlin, le major se dirigea sur Wittemberg. Si c'eût été un homme habile, il eût pu adopter un plan offrant quelque chance de succès : soit celui de se jeter brusquement sur Magdebourg et de s'emparer par un hardi coup de main de cette place, dont la garnison était alors peu considérable ; soit plutôt encore celui de gagner, par Wernigerode, les montagnes du Harz, de soulever la Westphalie centrale, principalement l'ancienne Hesse, d'appuyer enfin les gens qui n'attendaient qu'un signal pour se joindre à lui, et de se présenter devant Cassel à la tête de dix à douze mille insurgés.

Ce partisan, plus audacieux qu'habile, doué de plus de patriotisme que de clairvoyance, déclaré par la

Prusse déserteur et proscrit, commença par gagner les bords de l'Elbe. Wittemberg, renfermant des munitions et de l'artillerie, avait attiré ses regards. Il espérait s'en rendre maître, profiter des approvisionnements qui s'y trouvaient, et en faire comme une sorte de place d'armes. D'ailleurs, cette ville était sur les bords du fleuve qui séparait la Prusse de la Westphalie, et à proximité de ce département de l'Elbe, de ce district de Stendal où avaient éclaté les premiers signes de mécontentement. Sa tentative échoua. Le commandant de la place, averti à temps, ferma ses portes, refusa le passage, rejeta les demandes de contributions, et ne laissa franchir le pont au major que parce que la faiblesse de la garnison ne lui permettait pas de s'y opposer par la force des armes.

Les huit à neuf cents cavaliers et fantassins dont se composait la bande de Schill, se portant sur la rive gauche de l'Elbe, commencèrent par répandre partout le bruit que le roi Frédéric avait déclaré la guerre à la France et s'était allié à l'Autriche ; que le général Blücher, avec un corps de quinze mille hommes, avant-garde de l'armée prussienne, les suivait à peu de distance, eux, qui étaient l'avant-garde de ce corps de Blücher. On a vu que le prince d'Anhalt-Cœthen, croyant à ces récits mensongers, s'était enfui en se chargeant de propager lui-même une nouvelle qu'il avait admise sans vérification préalable ; on a vu quelle perturbation cette même nouvelle avait jetée à la cour de Cassel, les demandes de troupes de Jérôme et ses dispositions pour résister à ce

qu'il croyait être une armée régulière, tandis qu'on n'avait à combattre qu'une bande de partisans (1).

Après sa tentative infructueuse sur Wittemberg, Schill, traversant l'Elbe sur le pont en face de cette ville, remonta par sa rive gauche le cours du fleuve, passant par Bernbourg et Dessau. Les ducs, dans ces deux dernières villes, n'avaient pas voulu néanmoins quitter leurs États. De Dessau, où il se trouvait le 2 mai, le partisan se porta sur Halberstadt. La population se montra favorable à ses projets, se souleva en sa faveur et lui fournit quelques recrues. Pendant qu'il était à Halberstadt, il envoya sur Halle (département de la Saale), un parti de cent chevaux, commandé par un de ses lieutenants, qui fit remplacer les armes de Westphalie par l'aigle de Prusse et adressa l'avis suivant aux habitants de la ville :

« Le capitaine de cavalerie de Brennow, au service de S. M. le Roi de Prusse, chevalier de l'Ordre pour le Mérite, ayant l'honneur de commander ce détachement qui a pris hier soir possession de la ville de Halle pour S. M. le Roi de Prusse, somme les

(1) L'Empereur n'avait pas cru un seul instant à la nouvelle de la déclaration de guerre de la Prusse et de la marche de Blücher sur la Westphalie, aussi témoigna-t-il un mécontentement extrême de ce que, par suite de cette facilité à admettre le récit du duc de Cœthen, on avait fait prendre au duc de Valmy des dispositions contraires à ses propres instructions. Napoléon voulait que la réserve qu'il avait donné l'ordre de rassembler à Hanau ne fût pas distraite avant d'être complétement organisée, et surtout qu'on ne disséminât pas les corps pour les faire battre en détail. Lorsqu'il sut qu'on avait obtempéré en partie, dans les premiers instants, aux réquisitions du Roi son frère, il adressa des reproches même au ministre Clarke, dont on trouvera à la Correspondance, en mai, une lettre importante à l'Empereur, en réponse et comme justification de sa conduite dans cette circonstance.

habitants et bourgeois de Halle de demeurer tranquilles, d'éviter les attroupements et les excès de tout genre, de respecter les personnes déjà constituées en dignité et de se soumettre à leurs ordres, ainsi que d'attendre paisiblement les décisions ultérieures de Sa Majesté. Il assure en même temps que la volonté et le désir paternel de Sa Majesté sont qu'une ville et qu'un pays qui lui tiennent à cœur, ne soient pas détruits par des troubles et des désordres civils ; qu'au contraire, Sa Majesté n'aime et n'estime que les citoyens paisibles, et qu'elle exercera une rigueur inflexible contre ceux qui agiront dans un sens opposé. J'espère que dans cette circonstance les habitants de Halle seront aussi dociles à ma voix qu'ils chérissent leur souverain adoré le roi de Prusse. »

Schill, que l'on s'attendait à voir se diriger sur le Harz, revint brusquement du côté de Magdebourg. Son corps, augmenté de quelques volontaires, s'élevait à près de deux mille hommes, lorsque le 4 mai il se porta sur la petite ville de Strasfurth, située à quelques lieues sud-ouest de Magdebourg, dans le département de l'Elbe, et s'en empara. Continuant sa marche sur Magdebourg, il arriva le 5 à une lieue de cette place.

Cependant la vérité commençait à se faire jour à Cassel ; on était revenu de cette idée que la Prusse avait déclaré la guerre et que ses armées étaient en marche sur la Westphalie. On sut que tout se bornait à une aventure tentée par une bande de soldats sans drapeau, grossie de quelques paysans mal armés. Le

Roi Jérôme dirigea le général d'Albignac avec quatre mille hommes sur Magdebourg. La division Gratien descendit sur Gœttinguen. Malheureusement les troupes de d'Albignac, qui avaient ordre de se rendre d'abord à Gotha, ayant perdu quelques jours de marche, n'arrivèrent à Magdebourg que le 13 mai, douze jours après le passage de Schill, qui glissa entre le corps de ce général et celui de Gratien. En outre de ces dispositions faites contre le partisan, les contingents mecklembourgeois s'avancèrent de Rostock sur l'Elbe, et le général danois Ewald, avec quinze cents hommes, prit position entre Hambourg et Lubeck.

Aussitôt que le général Michaud, gouverneur de Magdebourg, apprit que les insurgés étaient campés près de la place, il envoya à leur rencontre une colonne d'infanterie westphalienne de quatre cents hommes, et une compagnie de voltigeurs français, aux ordres du général Usslar et du colonel Vauthier, aide de camp du Roi. Le général Usslar sortit de Magdebourg, et, marchant sans trop s'éclairer, se trouva tout à coup au village de Todendorf, à une lieue de la ville, en présence de la cavalerie de Schill. Il mit avec assez de peine ses troupes en bataille sur la chaussée. De son côté, le major, voyant que la colonne qu'on lui opposait était en grande partie composée d'Allemands, essaya de parlementer pour tâcher d'engager les Westphaliens à trahir. Les voltigeurs français répondirent par une décharge qui jeta quelques hussards par terre. Le général Usslar, cependant, pour un motif quelconque, veut faire

cesser le feu; mais alors le capitaine des voltigeurs, formant sa petite troupe en carré, déclare au général qu'il ne le reconnaît plus et engage un combat vigoureux. Les Westphaliens suivent ce bon exemple. Schill, contraint de se retirer, gagne Neuhaldensleben, en décrivant sur Vansleben un demi-cercle. Il traînait avec lui deux cents prisonniers. Sans la présence d'esprit du capitaine français, Magdebourg tombait peut-être au pouvoir de l'ennemi; les renforts de d'Albignac n'étant pas arrivés, et la population paraissant fort disposée à faire bon accueil aux Prussiens et à leur faciliter l'entrée de la place. Le colonel Vauthier, officier de distinction, grièvement blessé dans cette affaire, mourut quelques jours après; le général Usslar, sur le rapport du général Michaud, fut destitué par le Roi.

Repoussé à Todendorf, Schill voulut se rapprocher de l'Elbe; mais comme les ponts étaient rompus et les bacs réunis sur la rive droite jusqu'à Dœmitz, force lui fut de chercher à gagner cette petite ville, en évitant les Hollandais de Gratien qui, de Gœttinguen marchaient sur Stendal, et les quatre mille hommes de d'Albignac, se rapprochant de Magdebourg. Sa troupe se grossissait chaque jour de quelques insurgés. Il était parvenu à se procurer deux pièces de canon de petit calibre. De Neuhaldensleben, il se dirigea sur Tangermünde, aux bords de l'Elbe, et de Tangermünde sur Osterbourg, tandis que Gratien et d'Albignac, combinant fort mal leurs mouvements, le laissaient échapper au lieu de lui couper la route. Enfin, le 16 mai, le partisan se pré-

senta résolument devant Dœmitz, petite ville du duché de Mecklembourg, avec une avant-garde de quatre cents hommes, suivi à une heure de distance par le reste de sa bande qui descendait l'Elbe sur des barques recueillies depuis Tangermünde.

Dœmitz n'avait que de très-mauvaises fortifications. Dans la ville même se trouvait un fort qui servait de prison. Le contingent du Duc étant en Poméranie, il n'y avait dans la place que quelques invalides chargés de la garde du petit fort. Schill n'eut pas de peine à se rendre maître de cette position dont il fit sa place d'armes. Elle lui remplaça, mais avec beaucoup moins d'avantages, Wittemberg dont, au commencement de son expédition, il avait voulu s'emparer.

Le duc de Mecklembourg, apprenant l'entrée du major prussien dans ses États, envoya le même jour son aide de camp, M. de Boddin, pour demander à Schill en vertu de quel droit, lui, sujet prussien, s'établissait avec une troupe dans un pays qui n'était pas en guerre avec son gouvernement? L'aide de camp déclara en outre que chacun était satisfait de son sort dans le Duché, et que lui, Schill, n'avait aucune chance pour s'y croire des partisans. On comprend que Schill n'en était plus à prendre en considération les observations du Duc, aussi n'y répondit-il que pour la forme et en affirmant qu'il ne rebrousserait pas chemin. Immédiatement il donna des ordres pour la mise en état de défense de Dœmitz, fit couper les arbres et raser les maisons qui pouvaient gêner la résistance. En même temps il frappa

des contributions énormes dans les communes voisines pour l'approvisionnement, et s'empara de force de ce que, selon les instructions du Duc, on voulait lui refuser.

Après avoir séjourné huit jours à Dœmitz, Schill, apprenant la marche de d'Albignac et celle de Gratien, résolut de se replier jusque sur la Poméranie Suédoise, vers Stralsund et Rugen, parages où croisait une escadre anglaise.

Le duc de Mecklembourg avait envoyé des courriers au Roi de Westphalie, au général Candras qui commandait à Stralsund, et au général Gratien qui remontait de Stendal vers le Nord, pour les prévenir de la prise de Dœmitz par Schill. Pendant ce temps, le général d'Albignac était enfin entré à Magdebourg, avait demandé et obtenu du général Michaud de l'artillerie, des approvisionnements, même des troupes nouvelles, et s'était remis à la poursuite du partisan, mais sans s'inquiéter de combiner ses mouvements avec ceux de la division hollandaise. Les deux généraux ne s'entendaient pas. Gratien, éloigné de la Hollande, n'opérait pas avec plaisir en Westphalie ; d'ailleurs, le Roi Jérôme avait mis sous les ordres de d'Albignac des troupes hollandaises formant une partie de la garnison de Magdebourg, et réclamées vainement par Gratien. Tandis que ce dernier écrivait à Cassel pour demander qu'on envoyât l'ordre à d'Albignac de renforcer sa division, afin qu'il pût enlever Dœmitz, d'Albignac, aiguillonné par le désir de s'emparer seul de cette petite place, se porta sur l'Elbe et se présenta le 24 sous ses murs.

Schill l'avait quittée le 23 pour entrer en Poméranie, afin de rallier les Anglais. Il avait laissé à Dœmitz trois cents hommes environ chargés de la défense. Arrivé à Wismar, qu'il trouva sans garnison, parce que la compagnie qui l'occupait, ne pouvant opposer de résistance, s'était repliée sur Rostock, le major prussien s'empara de plusieurs bâtiments qui se trouvaient dans le port ; il y embarqua une partie de sa bande, et, le 28, il se porta sur Rostock. Une partie de ses soldats était sur des voitures de réquisition, l'autre transportée sur les navires pris à Wismar.

L'intention de Schill, en laissant une garnison à Dœmitz, avait été d'abord de retarder la poursuite des généraux d'Albignac et Gratien ; il comptait sur quelques jours de résistance et pensait que les Hollandais et les Westphaliens seraient occupés assez longtemps devant la place pour lui donner le temps de gagner l'île de Rugen. Une fois en Poméranie, qu'il savait mal défendue par quelques bataillons allemands en partie favorables à sa cause, il espérait se jeter facilement sur les vaisseaux anglais. Une circonstance fortuite lui fit modifier ce projet assez bien combiné. En arrivant à Wismar et à Rostock, il trouva des bâtiments dont il put se servir pour transporter ses soldats, ainsi qu'une grande quantité de poudres destinées au Danemarck, et que l'on n'avait pu encore évacuer, parce que des difficultés pour le transit s'étaient élevées entre le gouvernement danois et celui du duc de Mecklembourg. Schill, ayant sous sa main des poudres, et à Stralsund, dont il s'empara facilement, des canons, des boulets, des fortifi-

cations non encore entièrement détruites et que l'on pouvait réparer en plusieurs endroits, crut faire merveille en s'établissant dans cette ville. Il pensa qu'en la mettant en état de défense, afin d'en faire son quartier-général et le centre de ses opérations, il arriverait à soulever le nord de l'Allemagne et à forcer le gouvernement prussien, par la pression des populations, à le soutenir et à se mettre à la tête d'un mouvement général. Mais, à cette époque, l'Empereur était déjà à Vienne ; le moment de se déclarer était passé pour la Prusse, Schill n'avait plus rien à attendre de ce côté. Il avait bien pu, pendant un mois, et c'était déjà beaucoup, parcourir un pays dans lequel ne se trouvaient pas de troupes régulières, soulever quelques populations mécontentes, piller quelques villes, frapper quelques contributions; mais tous ces exploits d'un chef de bande devaient cesser dès qu'on emploierait contre lui une force régulière : un régiment français bien commandé eût fait justice de toute la bande de Schill en quelques heures.

Nous avons laissé le général d'Albignac se présentant le 23 mai devant Dœmitz avec des moyens formidables en artillerie et en munitions. La ville, sommée, refusa de se rendre ; on la bombarda pendant trois jours, on brûla l'Hôtel-de-Ville et dix-huit maisons, et, le soir, les trois cents hommes laissés par Schill se replièrent sur Stagenau, puis sur Rostock, rejoignant ainsi le corps principal. D'Albignac entra en vainqueur à Dœmitz ; mais, fier de son succès, succès qu'il avait obtenu sans la participation de son rival, il ne songea même pas à poursuivre l'ennemi.

Il resta cinq jours occupé à faire démolir le petit fort et les parapets. Le 28 mai, il se replia sur la Westphalie, comme s'il eût assez fait pour sa gloire, et laissa le général Gratien engagé seul avec les Danois contre le partisan prussien.

La division Gratien se composait alors de cinq mille fantassins aux ordres des généraux de brigade Antink et Casteret, d'un régiment de cuirassiers, de cinquante gendarmes d'élite français ; elle avait vingt bouches à feu de campagne. Les troupes danoises du général Ewald consistaient en dix-huit cents fantassins des régiments de Hostein et de Wagrie, deux escadrons de hussards, quelques compagnies de chasseurs à pied et dix bouches à feu.

C'était donc environ huit mille hommes de toutes armes, avec un matériel de trente pièces, qui se portaient contre les quatre à cinq mille hommes de Schill. Sa bande s'était considérablement augmentée depuis qu'il avait pénétré dans le Mecklembourg.

Le 26 mai, les troupes hollandaises marchèrent sur Gadebusch, petite ville située à quelques lieues sud-ouest de Wismar; les Danois restèrent à Rehna plus au nord. Le 27, les deux généraux ayant combiné leur mouvement, se portèrent sur Wismar où, la veille au soir, on avait envoyé le général Antink avec une avant-garde, dans l'espoir d'y trouver encore les bâtiments pris par Schill.

Le petit corps d'armée, voyant Wismar évacué par le partisan et les bâtiments partis, marcha sur Rostock, où l'on ne trouva personne. A Warnemünde seulement, petit port à trois lieues de Ros-

teck, on s'empara de deux vaisseaux et on fit prisonniers un officier et trente-deux hommes prêts à s'embarquer. Le 29, les généraux Gratien et Ewald remontèrent jusqu'à Damgartën, et, le 30, ils se présentèrent devant Stralsund. Après un combat des plus vigoureux à travers les rues de la ville, combat qui fit le plus grand honneur aux Hollandais et aux Danois, la bande de Schill fut détruite. Quant à lui, il se fit tuer bravement en se défendant avec la plus grande valeur.

Pour compléter cet historique, nous donnons le rapport du général Liébert (1) au major-général prince de Neufchâtel.

RAPPORT GÉNÉRAL ET RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES QUI ONT EU LIEU DANS LA POMÉRANIE SUÉDOISE, DU 24 AU 31 MAI 1809.

« *Événements.* — Le 22 mai, le général Candras, commandant les troupes à Stralsund, fut informé par S. A. le duc de Schwerin, que la bande de Schill, forte de trois mille hommes, se portait sur la Poméranie suédoise. Ce général donna aussitôt l'ordre aux troupes sous son commandement de se porter à marches forçées sur la Rednitz et la Trebel, à l'effet d'y occuper les postes de Damgarten et de Tribbesee, afin de défendre la Poméranie suédoise; ce mouvement fut exécuté le 23, et de cette époque l'île de

(1) Le général Liébert commandait à Custrin, et avait sous ses ordres les troupes de la Poméranie suédoise.

Rugen, ainsi que Stralsund, se trouvèrent évacuées, moins les administrations et trois escouades de la 12e compagnie du 7e régiment d'artillerie à pied, qui y étaient restées occupées de l'évacuation des objets d'artillerie.

« D'après l'ordre du général Candras, le 2e bataillon de S. A. le duc de Schwerin prit poste à Damgarten avec les canonniers mecklembourgeois, venus de Rostock, et quatre pièces de six qu'ils avaient amenées avec eux. Cinquante hussards du Duc furent joints à cette troupe, et le commandement supérieur, ainsi que du point à défendre, en fut confié à M. le major de Pressentin.

« Le poste de Tribbesee fut occupé par le 1er bataillon du duc de Schwerin et par celui du duc de Strelitz, une escouade de canonniers de la compagnie laissée à Stralsund, et un détachement de quarante-cinq chasseurs à cheval polonais. Après avoir laissé ses instructions au major de Pressentin, à Damgarten, le général Candras se porta à Tribbesee pour commander lui-même sur ce point; il établit un poste intermédiaire entre lui et sa droite pour l'informer de ce qui s'y passerait.

« Pendant ces mouvements, l'artillerie restée à Stralsund sous les ordres du major Wasservas, s'occupait exclusivement de ses opérations d'évacuation des objets précieux que renfermait encore la place. Les poudres destinées pour le gouvernement danois étaient parties le 21, se dirigeant par eau sur Stettin.

« Ayant eu connaissance de ces mouvements, mais ne pouvant trop dégarnir la place de Stettin dans la

crainte que Schill n'y eût des intelligences ou dans les environs, je ne pus envoyer que cent chasseurs montés, du 4e régiment polonais, à Anclam, pour être à la disposition du général Candras; ils arrivèrent dans cette dernière place le 26 à midi.

« En cas d'attaque, les administrations laissées à Stralsund avaient ordre de se retirer d'abord à Greiswald et ensuite à Anclam; les malades devaient rester à Stralsund, et leurs soins confiés aux autorités du pays. Telles étaient les dispositions prises au moment de l'attaque de la place.

« Le 24 mai, vers les six heures du soir, l'ennemi attaqua le point de Damgarten, qui fut tourné par sa gauche à Laschaw, point probablement mal éclairé par le major de Pressentin. Le poste qu'était chargé de défendre ce major fut presque aussitôt enlevé qu'attaqué, la résistance ayant été faible; le bataillon, composé en partie d'hommes n'ayant jamais vu le feu, et l'autre partie étant des soldats prussiens qui déjà connaissaient Schill et avaient servi avec lui, se rendit. Sa défaite mit au pouvoir de l'ennemi la libre entrée de la Poméranie par cette partie de la frontière, et lui ouvrit le chemin de Stralsund, qui se trouva alors à découvert. Le général Candras, qui était à Tribbesee, ne put se porter au secours de sa droite, ayant appris en même temps son attaque et sa défaite, qui ne fut que l'affaire de quelques moments. Schill ayant une nombreuse cavalerie, en raison de celle qu'avait le général Candras, inonda la plaine; alors ce général fut obligé d'exécuter sa retraite sur la route de Ricthenberg à Stralsund, afin

de couvrir celle des canonniers qu'il avait ordonnée et d'une batterie de six pièces de six ainsi que des administrations, le tout devant se replier sur Greiswald, tel que le prescrivait l'ordre du même général au major Wasservas, commandant l'artillerie et la place de Stralsund; mais, par fatalité, cet ordre, qui arriva à Stralsund le 25, vers les deux heures du matin, n'a été remis qu'à six au major Wasservas, conséquemment quatre heures de temps ont été perdues. Les canonniers, toujours occupés de l'embarquement et de l'évacuation des objets les plus importants, ont été surpris à leurs travaux vers les neuf heures du matin. Seuls, et chargés par les hussards de Schill, ils se réunirent néanmoins à l'arsenal, où ils voulurent opposer de la résistance; mais, trop faibles en nombre pour soutenir le choc, ils succombèrent après avoir fait éprouver à l'ennemi une très-grande perte. Dix-neuf sous-officiers et canonniers, ainsi que le capitaine Noël, commandant de la compagnie, furent hachés sur leurs pièces, qu'ils défendirent à outrance; onze autres de la même compagnie furent blessés plus ou moins grièvement et sont à l'hôpital de Stralsund. Le général Candras garda sa position de Ricthenberg jusqu'à midi du 25; mais, n'ayant aucune nouvelle de Stralsund ni de l'artillerie et des administrations qui avaient l'ordre d'évacuer, et la cavalerie de Schill l'inquiétant beaucoup, il se décida à faire définitivement sa retraite sur Lowenhagen, où il arriva pendant la nuit du 25 au 26. Son intention était de se jeter dans Greiswald; mais la batterie de six pièces, demandée au major Wasservas,

n'étant point arrivée et n'ayant aucune connaissance de ce qu'elle était devenue, les communications avec Stralsund étant coupées, enfin les deux bataillons qui restaient avec lui ayant la même composition d'hommes que celui qui était à Damgarten, il crut devoir se retirer sur Anclam, où il arriva le 27, à deux heures du matin.

« Le général Candras n'a perdu personne par l'effet du feu, quoique le nombre de ses troupes ait considérablement diminué ; cette perte provient du 2e bataillon du duc de Schwerin, fait prisonnier à Damgarten, et de plus de six cents hommes désertés avec armes et bagages pour se jeter dans les rangs de Schill, ce qui a rendu la force du général Candras à peu près nulle, et l'a mis dans la nécessité de rester à Anclam jusqu'au 30 mai, qu'il s'est reporté dans la Poméranie suédoise.

« Cependant, le général Gratien marchait sur Stralsund, où il arriva avec sa division le 31 mai ; il attaqua cette place avec vigueur, et l'emporta en peu de temps. Schill y a été tué et sa bande détruite entièrement.

« Tel est, Monseigneur, le résumé des opérations militaires en Poméranie suédoise, du 24 au 31 mai, jour où cette province a été rendue à la paix, à la tranquillité et à l'administration régulière.

« Je ne crois pas devoir omettre de faire connaître à Votre Altesse Sérénissime que, pendant son séjour à Stralsund, Schill envoya un de ses officiers aux Anglais. C'était le second qu'il expédia, le premier étant parti de Wismar. Ni l'un ni l'autre n'ont reparu

pour lui donner des nouvelles ; il paraît, d'après cela, que sa correspondance avec la flotte anglaise n'était pas bien active, s'il y en avait une d'établie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

« Les troupes de LL. AA. les ducs de Schwerin et de Strelitz sont composées de beaux hommes, d'un beau corps d'officiers, presque tous jeunes gens, à l'exception des chefs ; mais les sous-officiers et soldats sont en majeure partie des déserteurs prussiens qui ont déjà fait la guerre contre les Français, et, parmi ces déserteurs, beaucoup connaissaient Schill et avaient servi avec lui. Le peu d'ordre qui régnait dans la bande de ce brigand convenait parfaitement à ces individus qui redoutent la discipline ; aussi ont-ils abandonné le prince pour lequel ils s'étaient engagés de servir, à la première occasion qui leur a paru favorable.

« S. A. le duc de Schwerin ayant écrit le 12 juin pour connaître la manière positive dont s'étaient conduites ses troupes, j'ai remarqué, par sa lettre, que ce prince est vivement affecté de ce qui est arrivé. J'ai répondu à Son Altesse franchement, que le point de Damgarten avait été emporté, parce que la résistance n'avait pas été à beaucoup près ce qu'elle aurait dû être et ce qu'elle aurait réellement été d'un bon bataillon ; que je me plaisais à croire cependant que s'il se présentait à l'avenir une nouvelle affaire, que j'aurais des comptes plus favorables à rendre des troupes mecklembourgeoises ; mais que ce qui parais-

sait plus extraordinaire était la désertion de plus de six cents hommes dans deux jours, partis des bataillons qui n'avaient point été attaqués, avec armes et bagages, pour se joindre à la bande de Schill; que ces mêmes hommes avaient fait feu sur les troupes de S. M. l'Empereur et Roi et celles de ses alliés. J'ai pris la liberté d'observer au prince qu'il serait convenable de composer ses troupes de nationaux qui connaissent leur souverain et qui ont une patrie renfermant leurs affections et leurs intérêts; qu'outre le désagrément qu'il éprouve en ce moment, il perd des sommes considérables par les enrôlements donnés à ces étrangers, par l'armement qu'il venait de faire arriver de Liége à grands frais, ainsi que par l'habillement et l'équipement, pertes que n'eût pas éprouvées Son Altesse avec des nationaux. Je me suis aussi permis de lui observer que lors de la confection d'un nouvel habillement pour ses troupes, il conviendrait peut-être de différencier leur uniforme de celui des troupes prussiennes, qui ont l'air d'être le même et de n'en faire qu'un.

« Mon opinion est que le service du prince gagnerait à ce changement. Je fais en même temps sentir à Son Altesse la nécessité qu'il y a que ses deux bataillons aient chacun à leur tête un officier supérieur instruit qui puisse donner une bonne direction aux officiers subalternes qui, jeunes comme ils le sont, et étant bien dirigés, deviendraient sous peu de bons officiers.

« J'ai réitéré les ordres déjà donnés pour que les troupes des deux princes soient exclusivement exer-

cées à la marche, au maniement des armes, à la charge et aux feux. Ce défaut d'instruction, joint au retard qu'a éprouvé l'exécution de l'ordre du général Candras pour l'évacuation définitive de Stralsund, a contribué pour beaucoup aux événements arrivés en Poméranie suédoise.

« Nous avons recouvré à Stralsund tous les objets que nous y avions laissés, ainsi que les poudres parties le 21 mai pour se rendre à Stettin, à l'exception cependant de deux milliers environ. Ces poudres, ou du moins les bâtiments servant à leur transport, furent contrariés en mer par les vents et forcés de rester près de Wolgast. Schill s'en empara et les fit repartir pour Stralsund. Il est bien présumable que c'est ce qui lui a donné l'idée de son système de défense dans cette place; car, sans cette prise, il ne le pouvait, n'ayant que des canons et des boulets à sa disposition. Nous n'avons donc à regretter que le brave capitaine Noël et les intrépides canonniers qui se trouvaient avec lui.

« Schill et sa bande sont entrés à Stralsund le 25 mai; il y a aussitôt organisé la terreur; ses proclamations, ses réquisitions, en un mot tous ses actes, ont été, il est vrai, sanctionnés par la commission de gouvernement qui, le pistolet sur la poitrine de ses membres, a été obligée d'exécuter les volontés du brigand. Le bailli de l'île de Rugen a protesté contre la levée de la milice, requise par Schill; il a été arrêté, et, sans l'issue de la journée du 31 mai, il n'existerait plus. Les membres de l'administration et les honnêtes gens en général ne se sont point jetés dans son parti; ils

savaient très-bien que le règne de cet aventurier ne serait que de courte durée. D'ailleurs, leurs intérêts y étaient opposés : régis par une administration douce et régulière, ils tombaient tout à coup sous le régime arbitraire d'un tyran, n'ayant d'autres connaissances et d'autres lois que celles de sa féroce volonté.

« Dans la Poméranie suédoise, il y a certainement des mauvais sujets, amis du désordre, et à Stralsund particulièrement ; mais ce n'est point la masse qui, au contraire, est bonne et tranquille. De la canaille, il s'en trouve dans tous les pays, et partout, à peu de chose près, elle est la même, avide de nouveauté et croyant toujours satisfaire ses prétentions au moyen d'un changement. Le nommé Peterson, officier jadis au service du roi de Suède, d'où il avait été chassé, était à la tête de ce parti. Cet individu, ayant quelques connaissances de dessin et de mathématiques, a organisé le système de défense de Schill. Arrêté après la défaite de ce dernier, traduit devant une commission militaire, Peterson a été condamné à être passé par les armes ; son jugement a été exécuté le 5 juin, à l'endroit où il avait placé une forte batterie.

« Schill avait cinq à six mille hommes dans Stralsund, dont mille de bonne cavalerie ; il pouvait nécessairement en imposer, ainsi qu'il l'a fait. Il a fait travailler avec beaucoup d'activité à relever les fortifications en terre, à couper les digues pour se couvrir d'eau ; mais il est faux, comme on me l'avait mandé, qu'il payait les ouvriers ; il les requérait. Il a poussé la cruauté jusqu'à en tuer plusieurs de sa

main, parce que ces malheureux ne travaillaient pas aussi vite qu'il le désirait.

« M. l'intendant de la province, d'Houdetot, arrêté lorsqu'il voulait s'évader, ne doit sa vie qu'aux habitants et aux magistrats ; maltraité, frappé par Schill à coups de sabre, il n'a cependant point été massacré, à la prière de ces mêmes habitants dont l'un d'eux fut obligé de le garder et d'en répondre.

« Madame Wasservas, épouse du major d'artillerie de ce nom, a été sauvée par le directeur de la police. Enfin, j'ai vu avec plaisir que les Français restés à Stralsund n'avaient pas été livrés et dénoncés à Schill comme on me l'avait mandé ; mais, au contraire, que beaucoup ont été cachés et soustraits par les habitants à la rage du brigand et de ses suppôts.

« Les magistrats de la Poméranie suédoise ne sont point de ces hommes énergiques que l'on peut comparer à ceux du Midi. Voués à l'agriculture, leurs mœurs sont douces et faciles à subjuguer ; mais ils ne sont pas méchants. Ils attendent des bienfaits de l'Empereur le sort de leur pays. Je les crois incapables de se jeter volontairement dans les bras d'un parti ; ce sera toujours la force et la violence qui les y contraindra. Ils m'ont assuré de nouveau de leur fidélité, en affirmant qu'ils ont été contraints de céder à la férocité de Schill dans tout ce qu'ils ont fait du 25 au 31 mai, et tous les renseignements recueillis le prouvent.

« Différents comptes plus ou moins véridiques ont été rendus sur la conduite des habitants de la Poméranie suédoise. M'étant transporté sur les lieux, j'ai

vu les hommes et les choses, et, à cet égard, je prie Votre Altesse Impériale de regarder comme non avenus ceux rendus jusqu'à ce jour, et de ne prendre en considération que le contenu du présent rapport.

« Voilà, Monseigneur, l'exacte vérité sur les événements militaires qui ont eu lieu en Poméranie suédoise depuis le 24 jusqu'au 31 mai, ainsi que sur l'esprit et la situation des habitants de cette province, d'après les renseignements que m'a procurés ma correspondance et ceux que j'ai recueillis sur les lieux où j'ai passé quatre jours.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le général DE LIÉBERT. »

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur l'excursion du major Schill, parce que cet événement eut pour la Westphalie des conséquences assez graves.

Dans les premiers moments, lorsque la troupe du partisan s'annonça comme avant-garde de l'armée prussienne, les populations accueillirent ce bruit sans examen, et, dans plusieurs villes, se montrèrent disposées en sa faveur. Il en résulta que les autorités du pays, n'ayant sous la main aucune force armée, se trouvant sans moyen de résistance au milieu des mouvements insurrectionnels, ne purent opposer aucune résistance, même aux plus faibles détachements. Dans quelques localités, on parvint à sauver l'argent des caisses en le distribuant aux employés à titre d'avance. Cela valait mieux, sans doute, que de le

laisser aux mains de Schill; mais ce moyen n'entrait pas dans les vues du ministre des finances, fort à court de fonds pour des dépenses de plus en plus urgentes. En général, les fonctionnaires étaient restés fidèles, et sauf quelques arrestations faites principalement à Halle et à Halberstadt, arrestations qui avaient motivé l'établissement d'une commission militaire présidée par le général d'Albignac, on ne pouvait pas trop se plaindre de la conduite des habitants aisés de la Westphalie. Le préjudice cependant causé au pays ne pouvait pas être estimé à moins d'un million, dont 600,000 francs pour les particuliers et 400,000 pour le Trésor; mais ce qui était plus grave, c'est la stagnation des affaires et le désordre qui résultèrent forcément de cette course de Schill dans les provinces du royaume. Les rentrées, déjà fort difficiles, furent complétement arrêtées. Au lieu de ressources, on se trouva en face d'exigences, de dépenses nouvelles auxquelles il fallut pourvoir en recourant à des expédients nouveaux. Le Roi, occupé des affaires militaires, avait laissé passer le moment favorable pour terminer l'emprunt hollandais qui avait manqué. Les deux millions prêts à être versés dans les caisses ne l'avaient pas été, parce que, dans l'intervalle, on avait disposé des objets qui devaient servir de nantissement aux prêteurs. On avait eu recours alors à la Banque de Magdebourg, à laquelle on avait emprunté un million, et Jérôme avait pris sur lui de suspendre le paiement des 500,000 francs mensuels payés à la France. Le ministre des finances Bulow, dont on semblait prendre à tâche d'entraver

les projets, se trouva dans un embarras extrême. Il voulut essayer de contracter un emprunt chez les juifs, en donnant au banquier Jacobson 18 pour 100 d'intérêt, ou bien en lui vendant, au prix d'estimation de 1804, cinq couvents sécularisés pour la somme de deux millions et demi; toutefois cette mesure ne devait donner qu'un million en argent comptant, parce que Jacobson voulait se payer des avances déjà faites par lui. On espérait bien pour le mois de juin être au-dessus des affaires; mais l'exercice du mois courant était fort compromis.

L'emprunt hollandais manqué avait jeté du froid entre les Rois de Hollande et de Westphalie. La conduite, la jalousie des généraux Gratien et d'Albignac, ne fit qu'alimenter la petite et passagère mésintelligence entre les deux frères. Jérôme soutenait d'Albignac, Louis soutenait Gratien; chacun des deux princes, comme cela arrive en pareille occasion, appréciait les choses et les hommes avec partialité. Jérôme cependant ne put disconvenir que la prise de Stralsund était un fait d'armes bien autrement glorieux que la prise de Dœmitz, et que la conduite de son favori d'Albignac était loin d'être aussi brillante que celle de Gratien. Il se rejeta alors sur la façon dont ce dernier avait agi envers les populations. Il s'en plaignit même à l'Empereur, proposa d'ôter les Hollandais à cet officier-général; mais Napoléon n'était pas de cet avis. Il connaissait et estimait comme un brave et vigoureux soldat le général Gratien; il faisait peu de cas du général d'Albignac. Il recommanda à son frère de laisser les choses comme elles étaient.

Bientôt, du reste, le Roi Louis ayant prescrit à ses troupes de revenir en Hollande pour défendre le pays menacé par les Anglais, Gratien, malgré les ordres de Jérôme, sous le commandement duquel se trouvait sa division comme faisant partie du 10e corps, retourna en Hollande auprès de son souverain.

Nous terminons ce livre en donnant quelques extraits de la correspondance de Jérôme avec la Reine Catherine, ayant trait aux événements que nous venons de raconter.

« Cassel, 30 avril 1809.

« Je reçois à l'instant, ma chère amie, ta lettre du 27. Je ne vois pas tout en noir, et l'Empereur poursuivra ses succès d'une manière plus brillante encore. Si la victoire des 21 et 22 n'a pas été plus décisive, c'est à un événement imprévu qu'il faut l'attribuer, et, selon moi, l'Empereur n'a jamais été aussi grand, ne s'est jamais montré si supérieur au reste des humains que dans ces deux journées. C'est là le véritable grand génie; c'est là cet être extraordinaire. Tout autre eût été battu, anéanti, et lui, par le seul poids de sa personne, par la seule force de son génie, non-seulement soutient un combat aussi inégal, mais encore reste maître du champ de bataille et a l'air de dire à ses ennemis : Vous êtes cent mille contre trente mille hommes, mais je suis là ; et, comme un roc que rien n'ébranle, se rit de toute leur fureur et défie leur rage. Je donnerais ma vie pour cette seule journée ; mais, sois-en sûre, le 25 ne se sera pas

passé sans qu'ils aient payé cher le seul moment d'empêchement qu'ils ont voulu mettre à la course de leur maître (car l'Empereur n'est plus un homme et a le droit de commander).

« Je parle à présent de nos affaires. J'ai écrit à l'Empereur relativement à toi ; je n'ai pas eu de réponse. Je ne sais que te conseiller. Si je n'écoutais que mon cœur, je te dirais : Ma chère femme doit revenir de suite ; mais on parle d'un débarquement des Anglais, et je crains, n'ayant pas reçu de nouvelles de l'Empereur, qu'il ne trouve mauvais ton retour, d'autant plus que je pars dans peu de jours pour Brunswick et Magdebourg. »

« Cassel, 1er mai 1809.

« ..... Tu me manques ; je sens toujours un vide, et toute la journée je ne trouve dans nos grands salons que silence, et ce n'est pas très-gai; mais, n'importe, il me semble que lorsqu'on fait bien son devoir, l'on éprouve un bien-être que les malhonnêtes gens ne doivent pas éprouver, etc..... »

« Cassel, 5 mai 1809, à onze heures du soir.

« Tu seras sans doute étonnée, ma bonne amie, d'apprendre que, sans autorisation apparente, le major prussien Schill est entré dans mon royaume de vive force, a pris Strasfurth, près Magdebourg, et qu'il a avec lui six cents chevaux, deux pièces de canon et huit cents hommes d'infanterie. Il se dit l'avant-garde d'un corps de quatorze mille hommes

commandé par le général Blücher; mais quoique une pareille conduite soit plus qu'inexplicable et que je croie que les nouvelles des victoires de l'Empereur feront changer de système à la Prusse, je fais demander des troupes au duc de Valmy. J'espère qu'il me les enverra de suite. Du reste, tout est tranquille. J'ai six à sept mille hommes auprès de moi, et avec cela on fait encore bien des choses. Je n'ai pas de nouvelles, d'ailleurs, que le corps de quatorze mille hommes ait ou non passé l'Elbe, et j'y crois peu.

« Adieu, ma chère amie. J'espère qu'avant quinze jours j'aurai le bonheur de t'embrasser. L'arrivée de l'Empereur à Vienne fera croire aux Berlinois aux succès des Français; car l'empereur d'Autriche a envoyé un courrier à Berlin pour annoncer qu'il avait battu l'empereur Napoléon, etc., etc. Les Berlinois y ont cru; leurs têtes se sont échauffées, et voilà comment on court à sa perte. Mes compliments à l'Impératrice et à Hortense. Dis à la première que je suis bien reconnaissant des soins qu'elle a pour toi; elle ne pouvait pas me donner une plus sensible preuve de son amitié. »

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE XII.

DU 4 MAI AU 12 JUIN 1809.

« Monsieur le maréchal duc de Valmy, je vous envoie copie d'une lettre que je viens de recevoir de S. A. le prince d'Anhalt-Cœthen (1), par laquelle il paraît certain que le roi de Prusse envoie treize mille hommes, commandés par le général Blücher, pour s'emparer de mon royaume. N'ayant que sept à huit mille hommes de troupes à opposer aux progrès de l'ennemi, je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible les renforts qui pourraient être à votre disposition. Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 4 mai 1809.

« Ce corps a passé l'Elbe près de Dessau ; le général Blücher est entré dans cette ville avec le major Schill. »

(1) Du 3 mai.

Le duc d'Anhalt-Cœthen, à Jérôme. 3 mai 1809.

« Sire, je crois satisfaire à mon devoir de prévenir Votre Majesté que le roi de Prusse a envahi les frontières des États de la Confédération, sans aucune déclaration de guerre. Un corps de treize mille hommes, sous les ordres du général Blücher, vient de passer l'Elbe, près de Dessau, et se porte sur les États de Votre Majesté.

« Le général Blücher est entré hier, à onze heures, à Dessau, avec le partisan Schill; il a dit que le gros de l'armée le suivait.

« Ayant été forcé de m'expatrier, je prends la liberté de demander à Votre Majesté, pour moi et ma famille, un asile dans ses États. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 3 mai 1809.

« Dimanche dernier on a chanté, à l'église catholique de Cassel, un *Te Deum* pour les victoires remportées par Sa Majesté. La Cour, le corps diplomatique, les ministres et le Conseil d'État y ont assisté. Pendant la cérémonie, sont arrivées et ont défilé, sur la place de l'église, les troupes françaises venant de Mayence.

« La dernière pièce qui nous soit parvenue de la Grande-Armée est l'ordre du jour de Sa Majesté Impériale, du 24. D'un autre côté, nous sommes informés que M. le prince de Ponte-Corvo a dû entrer en Bohême, hier, et qu'aujourd'hui il aura pris possession d'Égra.

« Le jour du *Te Deum*, on a affiché le décret d'amnistie que, par ma dernière dépêche, j'ai annoncé à Votre Excellence, et dont j'ai l'honneur de joindre un exemplaire. Tandis que, dans le royaume

de Westphalie, ou plutôt dans l'ancienne Hesse, seule partie du royaume où il y ait eu des mouvements, tout est rentré dans l'ordre, que le repentir est général et qu'il paraît sincère, un nouvel incident nous est arrivé de Berlin. Votre Excellence verra, par la copie ci-jointe d'une lettre de M. de Linden, arrivée hier par estafette, que le major Schill, à l'égard duquel je me réfère à ma dépêche n° 31, du 15 avril, avec son corps de cinq cents hommes, s'est mis en campagne. On disait, hier, qu'il avait déjà passé l'Elbe; mais au moins il ne m'est pas encore connu qu'on en ait reçu ici la nouvelle officielle. Quoi qu'il en soit, dès la nuit d'avant-hier, le ministre de la guerre a donné tous les ordres éventuellement nécessaires. Je m'abstiens, Monseigneur, de toute réflexion sur cet inconcevable événement. Ou bien le gouvernement prussien est de connivence, ou bien il ne l'est point. Dans le premier cas, il sera indigne; dans le second, il sera incapable de conserver sa place parmi les États germaniques. On dit aussi que les Autrichiens ont pris possession de Varsovie au nom du roi de Prusse. M. Küster (1) m'a communiqué des dépêches de M. de Golz (2) sur l'événement de Stendal. Il y est dit que son gouvernement est allé au devant de tout ce que la Cour de Westphalie pouvait prétendre; mais on n'y dit point qu'on ait arrêté des coupables, ni qu'on soit dans l'intention de les livrer. Il y a eu aussi des signes de ralliement du

(1) Ministre de Prusse à Cassel.
(2) Ministre des affaires étrangères en Prusse.

côté de Magdebourg ; des écharpes noires avec des lettres en argent.

« J'apprends à l'instant que le général d'Albignac part demain pour se porter du côté de Gotha avec trois mille hommes, et qu'il espère d'en réunir sous son commandement six mille sous peu de temps. Le Roi a fait appeler le chargé d'affaires de Prusse. On dit que la conversation a été vive, de la part de Sa Majesté s'entend, car les réponses de M. Küster auront été en révérences.

« L'emprunt hollandais n'avance point. La pénurie extrême du Trésor a déjà conduit le Conseil d'État à la discussion d'un papier-monnaie. On croit que cette discussion sera reprise aujourd'hui. Il paraît qu'il s'agit toujours d'une banque territoriale, projet dont j'ai déjà prévenu Votre Excellence. Je reviendrai sur cette matière dans mon numéro prochain.

« *P. S.* M. Küster est venu à l'instant me faire part de son audience d'hier, et de la lettre qu'il a expédiée en conséquence, par estafette, à son gouvernement. Le résultat de l'audience et de la lettre est dans le conseil donné par Sa Majesté au roi de Prusse de traiter le major Schill à l'instar du colonel Dœrnberg, en le proclamant traître à la patrie. « Votre roi, a dit Sa Majesté, fera cette déclaration, et je me chargerai de l'exécution. » — « J'avouerai, a ajouté M. Küster, qu'au commencement le ton du Roi était un peu menaçant ; mais ensuite il s'est radouci, et il m'a répété ce qu'il voulait que j'écrivisse. »

« M. Küster m'a beaucoup protesté d'une conni-

vence de la part de son gouvernement ; il m'a prié de suspendre encore mon jugement sur cette affaire ; il est convenu qu'en toute hypothèse ces événements donnaient une triste idée de la vigueur de son gouvernement. Je me suis à peu près borné à dire à M. Küster combien je rendais justice à son caractère personnel.

« M. de Müller est revenu de Gœttinguen, où il a trouvé professeurs, étudiants et peuple dans l'ordre et le silence. Il paraît que c'étaient quelques rapports un peu exagérés du commissaire de police qui avaient donné lieu à quelques appréhensions. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 4 mai 1809.

« Le Roi m'a fait appeler hier au soir. « — J'ai « reçu, m'a-t-il dit d'un air très-content, des nou« velles de l'Empereur. Tout va bien. Il a été blessé ; « mais cela n'est rien. — Cependant cela prouve qu'il « s'est là, comme en Espagne, exposé. — Sans « doute ; mais il y a quelquefois de l'avantage à « s'exposer. — Jamais, Sire, pour l'Empereur, en « pensant à la possibilité d'un malheur. »

« Après avoir fini sa partie, le Roi s'est entretenu avec moi. Il m'a dit que Sa Majesté Impériale lui mandait qu'un des courriers de l'armée avait été intercepté, et comme celui qui portait ma dépêche n° 35, à laquelle était jointe celle du Roi, est arrivé, je n'ai aucun doute que le courrier arrêté ne soit celui que j'expédiai, le 23 au soir, avec les premières nouvelles des mouvements autour de Cassel et de la trahison de Dœrnberg. J'ai, en conséquence, l'honneur d'adresser à Votre Excellence le duplicata de

ma lettre n° 34, écrite pendant l'alarme, et pour ainsi dire d'heure en heure. Comme je ne craignais alors que les révoltés, j'avais jugé plus convenable de laisser partir ce courrier avec sa malle où il me disait qu'il y avait une cachette, que de le faire aller à francs étriers. C'est près de Würtzbourg qu'il sera tombé entre les mains des ennemis. Du moins, un courrier du ministre de Bavière, parti à peu près à la même heure, a dit à son retour qu'il avait été averti que de ce côté-là il y avait un piquet autrichien et qu'il avait été obligé de faire un détour.

« Le ministre de Saxe a reçu des nouvelles de la marche du major Schill. Il est entré sur le territoire saxon, a requis des fourrages pour sa troupe, a tenté d'enlever ou a enlevé les caisses dans une petite ville sur son passage, et s'est dirigé sur Wittemberg. Il paraît certain qu'il n'a point passé l'Elbe, ou du moins que ce n'est pas pour entrer en Westphalie. Si cela était, nous le saurions infailliblement. D'un autre côté, de Wittemberg aux frontières de Bohême, il y a encore loin. Il faudrait passer entre Dresde et Leipzig, et cette retraite des cinq cents serait presque aussi extraordinaire que celle des dix mille.

« En cherchant à expliquer cette marche, ou fuite, ou expédition, je ne vois que deux opinions un peu probables : ou bien le major Schill, informé des mouvements en Westphalie, a quitté Berlin pour y prendre part, et ayant appris en route que tout était manqué, a changé de direction et erre maintenant à l'aventure ; ou bien le gouvernement prussien, voyant le major Schill compromis et craignant d'être obligé de

le livrer, lui a donné le conseil de s'évader, et cet homme, bravant un gouvernement en dissolution, s'est évadé en emmenant sa troupe.

« M. de Linden, ministre du Roi à Berlin, écrit qu'il a insisté auprès de M. de Golz pour qu'on saisisse à l'instant les effets que cet homme et sa troupe avaient laissés à Berlin ; qu'au lieu de cela, il a appris que quelques heures après, on a fait ou laissé sortir leurs chevaux et leurs équipages. M. de Golz envoya un officier après le major Schill pour le rappeler. L'officier le rencontra et dit en revenant qu'il n'en avait pu rien obtenir.

« M. de Linden craint pour Magdebourg, où d'ailleurs on est déjà sur ses gardes. En toute hypothèse, il sera bon de prendre des précautions, et je crois qu'on s'occupe à y envoyer une partie des troupes françaises qui sont à la disposition du Roi.

« M. de Golz voulait aller à Kœnigsberg ou faisait semblant de vouloir y aller. M. de Saint-Marsan l'a retenu.

« Tout est tranquille ici. Les arrestations ont cessé dans nos environs ; mais elles commencent à Magdebourg et à Halberstadt. Votre Excellence jugera facilement de quelle importance il serait pour moi de recevoir des ordres de Sa Majesté Impériale pour diriger ma conduite. J'ai extrêmement à me louer depuis quelque temps des bontés du Roi et de la confiance qu'on me témoigne dans le ministère avec lequel mes relations sont le plus directes.

« *P. S.* Je joins ici une pièce qui a été oubliée dans ma dernière dépêche. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 4 mai 1809.

« Sire, j'envoie à Votre Majesté copie d'une lettre que je reçois à l'instant du prince d'Anhalt-Cœthen. Elle y verra que le roi de Prusse déclare la guerre à Votre Majesté, ainsi qu'à la Confédération du Rhin, et que treize mille hommes, commandés par le général Blücher, sont déjà entrés le 2, à onze heures, à Dessau.

« Je puis réunir d'ici à demain soir cinq mille hommes, et d'ici à quatre jours trois mille hommes de plus de la division du général Gratien que j'avais heureusement fait venir à Hanovre en ne laissant qu'un faible régiment à Hambourg.

« J'envoie la copie de la même lettre au duc de Valmy en lui demandant des secours.

« Je supplie Votre Majesté de me faire connaître ses ordres. »

Napoléon à Jérôme. En mon camp impérial d'Ems, 5 mai 1809.

« Monsieur mon frère, on vous a envoyé de Mayence mon régiment d'infanterie du grand-duché de Berg. Actuellement vous devez avoir des Hollandais et des Français qui, dans ces circonstances, sont plus sûrs. Je désire donc que dès que ce régiment ne vous sera plus nécessaire, vous le dirigiez sur Hambourg où j'en ai besoin. J'ai également pensé qu'à Hanau le 6e régiment provisoire de dragons, fort de six cents hommes, et qui le sera de mille, suffisait. J'en ai tiré deux compagnies provisoires. Si vous préfériez garder le régiment du grand-duché de Berg et envoyer en place un de vos régiments d'infanterie, je ne vois point de difficulté à ce changement qui peut avoir de l'utilité. Il y a eu hier un combat à

Ebersberg où j'ai fait six mille prisonniers. Il est probable que, sous peu de jours, je serai à Vienne. Indépendamment du corps d'observation du Weser que j'ai réuni à Hanau, j'ai formé une division de réserve que commande le général-sénateur Beaumont, et qui est réunie à Hambourg. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 5 mai 1809.

« A peine j'avais expédié, hier, par estafette, ma lettre du n° 39 avec le duplicata du n° 34, que le gouvernement a reçu la nouvelle que le major Schill avait passé l'Elbe à Wittemberg et se portait sur le Harz. Il a traversé le pays d'Anhalt qui, comme un golfe, entre dans le royaume de Westphalie ; il a passé par Cœthen et *(illisible)*. Le prince d'Anhalt-Cœthen s'est réfugié à Wolfenbütel. Celui de Dessau a envoyé au Roi un de ses conseillers chargé d'une mission particulière. A Cœthen, cet aventurier annonça qu'il était suivi de treize mille hommes commandés par le major-général Blücher. Il se peut qu'un ramas de déserteurs et de vagabonds forme l'infanterie de ce chef de brigands. Le général d'Albignac, au lieu de se porter sur Langensalza, marche dont le roi de Saxe avait déjà été prévenu, prendra son quartier-général à Heiligenstadt, chef-lieu du département du Harz. Il m'a dit que le premier mouvement de ses troupes lui avait fait perdre deux marches ; mais qu'il en regagnerait une en les faisant transporter sur des chariots.

« Le Conseil d'État est assemblé. Je retiendrai le courrier de l'armée qui vient d'arriver jusqu'à ce que je sois informé du résultat de la séance, où l'on s'occu-

pera peut-être de quelques mesures à prendre à l'égard de cette espèce d'invasion qui ne sera pas dangereuse, mais qui entraînera des malheurs particuliers.

« Il n'a point été question de Schill au Conseil d'État; mais on a ajourné indéfiniment le projet de papier-monnaie.

« M. Siméon a rédigé une proclamation contre Schill. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 5 mai 1809. Minuit.

« Sire, depuis ma dépêche d'hier, à laquelle était jointe une lettre du prince d'Anhalt-Cœthen, les choses prennent une tournure plus extraordinaire encore. Le major prussien Schill est entré, le 2, dans mes États; le 3, avec deux pièces de canon, six cents hussards et huit cents hommes d'infanterie, il a attaqué et pris la petite ville de Strasfurth, près Magdebourg; il y est entré à coups de canon, a fait partout planter les armes prussiennes, a annoncé que le roi de Prusse avait déclaré la guerre à la France et à l'Empereur Napoléon (ce sont ses expressions); qu'un corps de quatorze mille hommes, commandé par le général Blücher, arrivait derrière lui, et que l'armée russe, commandée par le prince Constantin, après avoir repris le duché de Varsovie pour le roi de Prusse, allait entrer, sous dix jours, sur le territoire westphalien.

« Jusqu'à présent, je n'ai de nouvelles que de l'entrée du corps du major Schill, et, quoique bien persuadé que les victoires de Votre Majesté feront changer le système de la Prusse, malgré cela, dis-je,

jamais pareille conduite n'a été tenue dans aucun temps. Le ministre prussien auprès de moi, assure que le roi ignore tout ceci; mais est-il possible de pouvoir supposer un gouvernement avili à ce point! Son consentement n'est point ostensible (du moins jusqu'au moment où j'écris), mais il est au moins tacite; c'est ce qui m'a déterminé, pour calmer un peu les têtes et effrayer les gens susceptibles de se laisser entraîner, à rendre le décret ci-joint.

« J'ai écrit, il y a une heure, au duc de Valmy, la lettre ci-jointe; j'espère que Votre Majesté l'approuvera. Quant à moi, Sire, ma position est cruelle. Entouré de troupes sur lesquelles je ne puis entièrement compter (quoique dans tout ceci elles se conduisent bien), et n'ayant en tout, avec la division hollandaise que je réunis à moi, qu'un corps de huit mille cinq cents combattants (sans compter les six mille qui sont à Magdebourg). Mais, Sire, Votre Majesté doit me connaître; je ne bougerai pas de mon poste et vous en réponds tant que je vivrai. Je ne crains rien au monde et ne désire rien que vous prouver que, dans toutes les circonstances difficiles, je me montrerai digne d'être de votre sang.

« Le prince régnant d'Anhalt-Dessau s'est conduit au moins avec faiblesse; il a reçu très-bien le partisan Schill et ne m'a fait prévenir de rien.

« Je prie Votre Majesté de me dire ce qu'Elle juge à propos que je fasse dans de pareilles circonstances. S'il arrivait que des forces réellement supérieures, ou tout autre événement, me forçât à me replier (ce que je ne prévois pas), devrais-je effectuer ma retraite

sur la Grande-Armée? sur le Rhin? ou bien sur la Hollande, pour la couvrir et l'aider? Dans tout ceci, je le répète à Votre Majesté, quoique persuadé que ses victoires arrêteront tous ces mouvements hostiles, je préfère avant tout connaître ses intentions, et, dans tous les cas, je ferai bien et sans précipitation tout ce qu'il me sera possible de faire, ne conservant qu'un regret, c'est celui de me trouver sur un plan si étroit, et où il n'y a que du danger sans gloire à acquérir, et impossibilité de me faire connaître de vous et de la France. »

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 5 mai 1809.

« Monsieur le Maréchal, par ma dépêche d'hier, je vous ai informé de l'entrée sur mon territoire d'un corps prussien sous les ordres du major Schill. J'apprends à l'instant qu'il vient d'entrer de vive force, avec deux pièces de canon, six cents chevaux et huit cents hommes d'infanterie, à Strasfurth, district de Magdebourg; qu'il a fait, sur toute sa route, arborer les aigles prussiennes, et s'est annoncé comme l'avant-garde d'un corps commandé par le général Blücher, qui le suivait immédiatement. Vous jugerez sans doute comme moi, Monsieur le Maréchal, que de pareilles hostilités ne peuvent pas être commises sans au moins l'aveu tacite de son gouvernement, et que, dans ce cas, il ne faudrait pas m'exposer, en m'envoyant quelques conscrits ou quelques corps étrangers, à des échecs qui deviendraient funestes même à la Grande-Armée, en ce que l'ennemi pourrait se porter sur les derrières et gêner ses communications.

« J'ai six mille hommes de mes troupes à Magdebourg; j'en ai quatre mille avec moi, mais je ne puis compter sur ces troupes que jusqu'à un certain point; je pense qu'il est urgent que vous m'envoyiez, à marches forcées, six à huit mille hommes bien organisés, mais non des corps morcelés et entièrement composés de conscrits, comme le bataillon que m'a envoyé le général Rivaud.

« Je pense également que l'Empereur ne désapprouvera pas que vous détourniez six à huit mille hommes de ses bonnes troupes, vu les circonstances présentes, et que ne pas prendre sur vous une pareille mesure, serait m'exposer à des événements funestes. »

Dépêche télégraphique. Le duc de Valmy à Clarke. Strasbourg, 7 mai 1809.

« Une dépêche de Sa Majesté le roi de Westphalie m'annonce que le général prussien Blücher a passé l'Elbe à Dessau, avec treize mille hommes; qu'il est entré dans cette ville, et qu'il marche sur ses États.

« Le roi de Westphalie n'a pas de forces suffisantes à opposer, et je n'ai pas de troupes pour le secourir. Je vous prie de me faire savoir s'il ne serait pas nécessaire de réunir à Mayence les compagnies de garde nationale et celles de réserve des départements voisins? »

Le duc de Valmy à Clarke. Strasbourg, le 8 mai 1809, à dix heures du matin.

« Monsieur le Comte, je m'empresse d'envoyer à Votre Excellence la copie de la lettre que j'ai reçue de Sa Majesté le roi de Westphalie, par un courrier extraordinaire.

« Sa Majesté me demande sept à huit mille hom-

mes de bonnes troupes pour les diriger, à marches forcées, sur ses États. Il n'y a pas cent hommes disponibles dans les 5e et 25e divisions militaires. Je n'ai pas de quoi faire escorter les prisonniers de guerre autrichiens qui désertent et gagnent les montagnes, n'étant point escortés jusqu'à Strasbourg. J'ai écrit à ce sujet au grand-duc de Bade. Les demi-brigades de Metz, Sédan et Mayence ne sont point formées, faute de conscrits. J'ai écrit aux généraux commandant les divisions, pour accélérer leur formation.

« Le régiment de chasseurs du Grand-Duc de Berg est arrivé hier ici; sur cinq cents chevaux, plus de deux cents sont blessés et dans le marasme; il part le 8 pour Mayence; je l'emmènerai à Hanau, où il se refera. Le général Beaumont y arrivera le 12, avec ses trois régiments provisoires de dragons; mais ce ne sont que des conscrits. Je serai rendu à Hanau à la même époque.

« Je viens de recevoir la réponse télégraphique de Votre Excellence, qui m'autorise à mettre en activité les gardes nationales d'élite des 5e et 26e divisions militaires. Je vais donner les ordres nécessaires à cet égard.

« J'ai prévenu Sa Majesté l'Empereur et le prince de Neufchâtel; j'ai fait connaître à Sa Majesté la situation du roi de Westphalie et le manque absolu où je suis de troupes.

« Votre Excellence voit combien il est urgent de m'envoyer en toute hâte de bonnes troupes en état de marcher à l'ennemi; il n'y a pas un instant à

perdre. Je la prie de donner contre-ordre aux troupes qu'elle aurait pu diriger sur Strasbourg, et de leur envoyer l'ordre de se porter sur Mayence.

« Je prie Votre Excellence de peser ma demande dans sa sagesse. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 9 mai 1809.

« J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire d'Augsbourg, sous la date du 2 mai. Je vous remercie, Monseigneur, de l'extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu vous occuper de me faire passer vos ordres et de me faire connaître les glorieux événements de la guerre. C'est à vous, en effet, que nous devons les premiers détails un peu circonstanciés qui nous soient parvenus.

« Je continue à rendre compte à Votre Excellence des événements relatifs à l'incursion du major Schill.

« La proclamation ci-jointe, qui met sa tête à prix, a été affichée ici, le 5 mai. Le même jour, M. le comte de Furtenstein reçut une lettre de M. le comte de Golz, qui écrit que les procès-verbaux envoyés par le gouvernement westphalien n'ont pas paru renfermer des preuves suffisantes pour autoriser l'arrestation du major Schill et sa traduction devant les tribunaux; que, cependant, le Roi s'est empressé de le mander à Kœnigsberg, et que c'est avec étonnement et consternation que M. de Golz a appris qu'au lieu de se rendre à cet ordre, le major Schill a quitté Berlin avec son régiment, et qu'il paraît avoir l'intention de se porter dans les États westphaliens; que, malheureusement, la force armée qui se trouve à Berlin est insuffisante pour espérer de le ramener

par elle ou de le réduire; mais que, déjà, il a été déclaré rebelle à son roi, et que l'ordre a été donné de l'arrêter partout où on le trouverait; que le gouvernement westphalien peut être assuré que toutes les fois que les accusations reposeront sur des preuves légales, les coupables, s'ils sont Prussiens, seront sévèrement punis, et, s'ils sont Westphaliens, seront remis à leur gouvernement.

« Avant la réception de cette lettre, M. de Furtenstein avait demandé à M. Küster, si, d'après ses instructions générales, il ne se croyait pas autorisé à déclarer par un acte ostensible, que Schill agissait contre les intentions du gouvernement prussien et qu'il devait être regardé comme rebelle. M. Küster, assez maladroitement, n'a pas osé faire cette déclaration. Les nouvelles de Berlin annoncent que quatre-vingts grenadiers en sont encore sortis pour le suivre avec une demi-batterie; mais cela paraît faux. Schill a passé par Cœthen, Wittemberg, Bernbourg et Dessau. Dans ces deux dernières villes, les ducs ont cru devoir rester à leur poste. Il s'est montré à Halberstadt, où la populace s'est soulevée en sa faveur. Il a envoyé un de ses officiers avec soixante-dix cavaliers à Halle, où la même chose est arrivée. Ensuite, au lieu de se diriger sur le Harz, il s'est rapproché de Magdebourg, et, d'après les dernières nouvelles, son quartier-général était à Gros-Gernesleben. En plusieurs endroits il a enlevé les maires, les juges de paix; quelques caisses sont tombées en son pouvoir, d'autres ont été sauvées. Du reste, il maintient une bonne discipline et se conduit avec adresse. On ne

connaît point exactement le nombre d'hommes qui composent sa bande. On parle de neuf cents cavaliers et de mille kommes d'infanterie, ce qui est assurément exagéré. Le général d'Albignac peut avoir sous ses ordres trois à quatre mille hommes. Le général Gratien, avec les Hollandais, est arrivé à Gœttinguen. On dit qu'une armée de réserve de Mayence ou de Strasbourg, doit entrer tout entière en Westphalie.

« Le major Schill a répondu à l'officier prussien envoyé pour le ramener et lui offrir sa grâce, que « s'il périssait dans son entreprise, il trouverait grâce « devant Dieu, et que s'il réussissait, il la trouverait « devant son roi. » Ce mot peint et sa situation devant le gouvernement prussien et le sentiment de ce dernier, qui ne peut remédier à ce désordre quand il le voudrait, et ne le voudrait peut-être guère quand il le pourrait. A coup sûr ce n'est point la Prusse qui lui a fourni de l'argent ; c'est l'Angleterre, dont il tient déjà et dont il annonce qu'il recevra des fusils. Il se dit colonel tantôt hessois, tantôt anglais. Jusqu'à hier, il y avait lieu de penser que c'était un homme mis en avant par l'Angleterre et qui serait sacrifié comme tant d'autres. Toutes les nouvelles de Hollande et d'Hambourg s'accordaient à rassurer nos contrées sur le but des expéditions d'Angleterre ; mais hier, une lettre particulière d'Ostfrise a parlé la première de l'apparition de bâtiments, et je reçois, ce matin, une lettre de Madame la princesse de Detmold, qui m'apprend qu'une flotte de huit cents bateaux a passé le Texel et qu'elle doit tenter un débar-

quement au Weser ou à l'Elbe. J'ai sur-le-champ communiqué cet avis au gouvernement westphalien; j'ai écrit à M. de Lagau, à Brême, pour qu'il m'informât avec promptitude de tout ce qu'il apprendrait. Si ce fait se confirme, il en résultera la honte de nos ennemis; mais ils doivent cesser de paraître.

« En attendant, voilà les départements de l'Elbe, de la Saale et du Harz troublés plus ou moins par le bruit de cette incursion! Sans parler de ces malheureux qui se laisseront séduire, l'effet que cela produira sur les finances est déplorable; déjà la caisse d'amortissement est épuisée. Le Roi a fait demander à M. Jollivet les fonds qui pourraient se trouver dans les caisses des domaines impériaux. M. Jollivet a répondu qu'il n'y en avait point; mais que s'il y en avait, il ne se croirait pas autorisé à les livrer. Les troupes qui sont arrivées ou qui arriveront, porteront la pénurie au comble. On n'entend plus guère parler de l'emprunt hollandais, et le Roi de Hollande n'a pas encore accordé les autorisations nécessaires.

« Je ne sais pas précisément qui dirige ici le mouvement des troupes, et je ne suis point initié dans les opérations militaires. Ce que M. de Furtenstein craint surtout, c'est que Schill ne tente d'enlever le Roi par un coup de main. Aucune précaution, sans doute, n'est à négliger. Du reste, le Roi se montre souvent et avec beaucoup de sérénité.

« Le Roi a gagné tous les cœurs à Brunswick. Il y a répandu des bienfaits sur un grand nombre de personnes devenues victimes des circonstances. La Reine aussi y a laissé des traces de bonté. Elle s'est

entretenue avec sensibilité avec d'anciens serviteurs de Madame la duchesse de Brunswick, sa grand'mère. Le Roi y a été reçu comme en famille. Son cœur se plaisait parmi des gens dont il se sentait aimé. Bientôt, il n'en faut pas douter, il pourra éprouver ce sentiment partout où il se trouvera dans son royaume.

« Mais cette belle perspective est encore obscurcie par des manœuvres dont les pièces ci-jointes offrent la preuve. Votre Excellence remarquera surtout le contraste entre la teneur de la proclamation de Schill et celle de l'officier qu'il envoie à Halle et qui a eu l'absurde présomption d'en prendre possession au nom du Roi de Prusse. Il paraît évident que Schill n'avait pu engager ses officiers à le suivre qu'en leur faisant croire qu'il agissait de l'aveu et au nom du roi de Prusse. On raconte cependant qu'après être sorti de Berlin, il les harangua en leur exposant l'objet et le danger de son entreprise, et en leur déclarant que chacun était libre de le quitter, mais que ceux qui le suivraient n'auraient d'autre alternative que de vaincre ou de périr. La proclamation de l'Électeur avait été adressée en gros paquets à tous les directeurs des postes westphaliennes. Elle est du mois passé ; elle est d'un autre siècle.

« *P. S.* Votre Excellence trouvera dans le *Moniteur westphalien* un article portant que M. Guériot, capitaine et aide de camp du général Eblé, a passé, dans le même grade, au service du Roi. M. Guériot ne m'en ayant pas prévenu, comme il aurait dû le faire, j'ai demandé à M. le général Eblé et à M. le comte de Furtenstein, s'il en avait obtenu la per-

mission de S. M. Impériale. Ils m'en ont tous les deux donné l'assurance. Cependant j'ai saisi cette occasion pour rappeler à ces deux ministres les ordres précis que j'avais de veiller à ce qu'aucun Français au service de l'Empereur mon maître, n'en sortît sans son autorisation.

« Rien ne confirme la nouvelle d'une apparition d'une flotte anglaise; mais beaucoup de données la contredisent. Le 5, Schill a eu un engagement avec le général Usslar dans les environs de Magdebourg. Schill s'est retiré vers Neuhaldensleben, sur l'Elbe. On dit que Usslar est rentré dans Magdebourg. Il y a eu des prisonniers faits de part et d'autre. Le colonel Vautier a eu un genou traversé par une balle. Le corps du général d'Albignac, joint à celui du général Gratien, coupera le Harz et la ville [de Brunswick. Schill n'occupe plus que l'extrémité septentrionale du royaume; il ne peut plus faire de mal et ne peut guère échapper au sort qui l'attend. »

Devismes, intendant de la province d'Erfurt, à Berthier. Erfurt, 9 mai 1809.

« J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, mon général, une lettre dans laquelle je vous donnais quelques détails sur Schill. Aujourd'hui je vous apprends qu'il s'est présenté devant Magdebourg avec sa bande, composée d'environ six cents chevaux et trois cents chasseurs à pied. Le général Michaud a fait faire une sortie de mille hommes, mais tous conscrits westphaliens. L'affaire s'est engagée vivement, et les avantages étaient égaux, lorsque le général jugea qu'il était temps de présenter deux compagnies de voltigeurs français, les seules qui lui restent, et qui

décidèrent en un clin d'œil du succès de cette escarmouche. Schill a laissé sur le champ de bataille sept officiers et quarante morts. Notre perte consiste dans le même nombre d'hommes; mais la plupart sont prisonniers, dont il ne sait que faire. M. le général Michaud, après s'être assuré de la retraite de Schill, est rentré dans Magdebourg. Tous les efforts de ce partisan ou plutôt de ce brigand, n'ont obtenu aucun des succès qu'il attendait. Tous les habitants restent fort tranquilles et tournent en dérision une entreprise aussi extravagante.

« Ces renseignements m'ont été donnés hier, à dix heures du soir, par un secrétaire de la préfecture de Magdebourg, envoyé à Leipzig près des ministres de France et de Westphalie pour annoncer cet événement; il se rend à Cassel chargé de dépêches.

« Il est certain que, le 29 avril au matin, le colonel Zeppelin a été expédié avec une lettre de la part du gouverneur de Berlin pour le sommer de rentrer sur-le-champ avec sa troupe à Berlin. On a su, le 2 mai, officiellement, dans cette dernière ville, d'après le rapport du colonel Zeppelin, que Schill était à peu près convenu qu'il venait de hasarder une démarche entièrement contraire à ses devoirs, et que, selon les lois militaires, il méritait d'être puni de mort; mais qu'il préférait encore mieux suivre ses projets et en justifier la légitimité par ses succès, que d'aller se faire casser la tête à Berlin. Il prétend, au surplus, n'avoir point engagé son régiment à le suivre, et que c'est de sa propre volonté qu'il a voulu partager son sort. Quoi qu'il en soit, ni Schill ni sa troupe n'ont voulu

faire la moindre attention aux représentations du colonel Zeppelin. Le pont de Wittemberg est rompu, et tous les bacs qui sont sur l'Elbe sont coulés à fond, de sorte qu'il lui sera très-difficile de repasser ce fleuve. M. le duc de Gotha, dans une réponse qu'il m'a faite peu d'heures après le départ de la ettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, m'annonce que plusieurs régiments sont en marche pour se joindre à la garnison de Magdebourg et combiner les opérations qui doivent être dirigées contre Schill. Ce prince approuve, du reste, la mesure que j'ai prise d'arrêter tous les déserteurs autrichiens, et m'expédiera tous ceux qui passeront par ses États. J'en ai déjà une assez forte quantité à la citadelle, et je n'attends que la réponse du ministre de la guerre de Westphalie pour savoir sur quel point je dois les diriger.

« Une lettre de Zeitz m'informe que la quantité d'Autrichiens qui rôdent dans ses environs est immense, et que les paysans armés en ont amené dans cette ville cent quatre-vingt-quatre qui pillaient. A Leipzig, on a senti la nécessité d'enfermer tous ceux qui se présentaient, et certes rien n'est plus prudent que cette mesure.

« Un courrier bavarois, venant de Saint-Pétersbourg pour se rendre à Munich, a porté, en passant par Berlin, une dépêche au chargé d'affaires de Bavière, qui l'instruit, en date du 16 avril, que la Russie n'attend que la première nouvelle du commencement des hostilités par les Autrichiens pour faire marcher ses armées contre ces derniers et pour

renvoyer l'ambassade d'Autriche de Saint-Pétersbourg. Cette nouvelle est tardive. J'ai déjà annoncé depuis quinze jours à M. le maréchal que l'ordre était depuis longtemps entre les mains de l'envoyé de Russie à Dresde, et que, dès que les opérations autrichiennes ont commencé, il est parti pour le général commandant l'armée destinée à l'expédition contre l'Autriche.

« Encore un petit rapport de Halle qui me parvient à l'instant.

« Le 4 mai, à quatre heures du matin, la bande de Schill fit son entrée dans cette ville au nombre de trois cents hussards ; cinquante furent de suite détachés pour courir après les caisses qu'on transportait à Magdebourg. Ils revinrent une heure après avec elles.

« A neuf heures, on arracha les armes westphaliennes et on y substitua les prussiennes. A dix heures, le même jour, ils repartirent pour Magdebourg. »

Jérôme au major-général. Cassel, 11 mai 1809.

« Monsieur le maréchal prince de Neufchâtel, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en date du 4 de ce mois, par laquelle vous m'invitez à renvoyer le régiment du Grand-Duc de Berg qui se trouve en ce moment avec moi et dont la force est de onze cent quarante hommes. Sa Majesté l'Empereur et Roi, par une lettre du 5, m'autorisant à garder ce régiment et à envoyer à sa place un de mes régiments, je me référerai à cette dernière induction, aimant mieux avoir près de moi un corps dépaysé que de ne con-

server que des Westphaliens. Une lettre du maréchal duc de Valmy, en date du 10, est encore d'un tout autre sens ; mais, quoi qu'il en soit, je le répète à Votre Altesse, il est indispensable qu'il me soit envoyé des Français ; eux seuls peuvent m'être en ce moment de la plus grande utilité, étant, moi, dans une position à ce qu'un remède prompt et sûr soit le moyen à employer pour tout apaiser, tandis que des mesures lentes et manquant d'ensemble pourraient donner aux malveillants le temps de se reconnaître et d'amener à eux une grande quantité d'habitants faibles ou mal prononcés, que la misère profonde qui existe dans mon royaume, ne tend que trop à entraîner. »

—

Le général Boyer, chef d'état-major, au duc de Valmy. Francfort, 12 mai au soir.

« En arrivant à Francfort, le commandant de la place ne m'avait rien rapporté sur l'entrée d'un corps prussien dans les États du Roi de Westphalie. Je n'ai pas voulu quitter cette place sans avoir des certitudes sur les bruits qui ont couru à ce sujet. Une ville de commerce comme celle-ci m'a paru devoir être très-instruite, et voici le fait :

« L'insurrection projetée en Westphalie devait être soudoyée par l'or de l'Angleterre qui n'arriva pas. Les chefs de cette insurrection avaient des relations à Berlin où le roi de Prusse ne règne pas, puisque ses ordres y sont méconnus.

« Schill, qui avait donné parole et qui peut-être était poussé par des autorités de Berlin, sortit des États du roi, se porta sur les propriétés du prince d'Anhalt-Cœthen, pilla ses écuries, ses équipages,

enleva sa garde de cinquante à soixante hommes et quelques pièces de canon, vola ses caisses et maltraita ses sujets en accusant le prince de tyrannie et d'avoir abandonné la cause de l'Allemagne. Il traversa quelques parties de la Saxe. Du côté de Halle, on lui opposa un bataillon de milices saxonnes qui fut culbuté. De là, il s'approcha de Magdebourg; mais cinq cents hommes de troupes réglées, sortis de la place, lui firent prendre une autre direction. Partout il ne fut accueilli de personne de marque. Quelques vagabonds et bandits seulement rallièrent sa troupe, qui n'a jamais été plus forte de sept cents hommes ; mais il n'est pas question d'une armée prussienne. Blücher lui-même n'est pas à Berlin. La Cour de Prusse a désavoué le brigandage de Schill. Il a même été condamné à mort par contumace ; il est pendu par effigie, à l'heure qu'il est, à Berlin, et sa tête mise à prix dans les États du roi Guillaume. Voilà, Monseigneur, la vérité. J'ai lu ces détails dans des lettres de Leipzig datées du 7 mai. Le royaume de Westphalie est tranquille, et j'ai l'honneur de vous répéter que le Roi a renvoyé au Prince-Primat le détachement de ses troupes, comme n'en ayant plus besoin. Le Roi de Westphalie a montré une grande énergie dans les circonstances critiques où il s'est trouvé, et c'est à cette fermeté qu'il doit le retour à l'obéissance de ses sujets égarés. C'est d'une source bien informée que je tiens ces détails.

« D'autres personnes m'ont dit que les officiers prussiens semestriers étaient rappelés en toute hâte. Une d'elles se sert de l'expression inconcevable que

l'insurrection de la Hesse n'avait d'autre but que de ramener les Hessois sous la domination de leur légitime souverain. »

Napoléon à Jérôme. Schœnbrunn, 13 mai 1809.

« Mon frère, votre aide de camp vous fera connaître les événements qui se sont passés ici. La division hollandaise que vous avez fait venir et vos troupes, vous mettront à même de repousser les attaques des Prussiens. Le roi de Prusse ne participe probablement pas à ces mouvements; mais il est si faible, qu'il est entraîné malgré lui par la faction autrichienne. Le roi de Saxe a deux mille hommes de ses troupes venant de Pologne, qu'il a gardés. Enfin, insensiblement, le duc de Valmy finira par avoir une bonne division à Hanau. Il n'y a rien à craindre des Anglais, qui ont envoyé toutes leurs forces en Portugal. Il me semble que de Magdebourg vous serez dans le cas de bien couvrir votre pays et de pouvoir vous porter sur tous les points qui seraient menacés. »

Michaud au major-général. Magdebourg, 13 mai 1809.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'approche des troupes aux ordres du général Gratien, qui sera aujourd'hui à Neuhaldensleben. M. le général d'Albignac vient d'arriver ici avec l'avant-garde; il se mettra en marche cette nuit pour se porter sur la troupe de Schill; son mouvement est concerté avec celui du général Gratien. Je lui donne trois compagnies du 22e, qui ont déjà fait leurs preuves. J'augmente de deux obusiers son artillerie, et je lui donne des canonniers français.

« Je crains que Schill n'attende pas nos troupes et qu'il ne repasse l'Elbe. Dans ce dernier cas, le gouvernement prussien devra se déclarer. Je ne dois pas dissimuler à Votre Altesse Impériale que d'après la disposition des esprits et la fermentation qui règne en Prusse, il serait à craindre que les troupes prussiennes qu'on ferait marcher contre lui ne passassent de son côté.

« Les différents événements arrivés depuis six semaines dans le royaume de Westphalie et dans les environs de Magdebourg, ne peuvent laisser aucun doute sur les dispositions et le mauvais esprit des habitants, et je n'ai pas dissimulé au général Éblé le peu de confiance que je devais avoir dans une garnison presque entièrement composée de Westphaliens, tous nouveaux et sans instruction, lorsqu'il s'est trouvé des traîtres, même dans les officiers de la garde du Roi.

« Quel que soit le succès de l'expédition qu'on va faire contre Schill, il n'en sera pas moins nécessaire d'avoir un corps de troupes françaises dans le pays, et particulièrement à Magdebourg. »

Éblé au major-général. Cassel, 15 mai 1809.

« Monseigneur, le Roi m'a ordonné de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime que la compagnie de grenadiers, ainsi que la 1re de fusiliers du 22e régiment français d'infanterie de ligne, et qui se trouvent à Magdebourg, se sont conduites, dans un combat, le 5 de ce mois, contre la bande de Schill, avec cette distinction qui caractérise les troupes de Sa Majesté Impériale et Royale.

« La rencontre a eu lieu au village de Todendorf, près de la petite rivière de Salza, sur la route de Magdebourg à Halle.

« Le colonel Vautier, du 1[er] régiment d'infanterie westphalien, qui commandait tout le détachement, donne une grande part du succès de cette affaire à MM. les capitaines français Seullier et Flouet. »

Le général Michaud au roi Jérôme. Magdebourg, 16 mai 1809.

« Sire, j'ai reçu, à une heure du matin, la nuit du 14 au 15, la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 10. J'avais reçu, le matin du 14, celle que M. le général Rewbell m'a écrite le 12.

« Ma lettre du 13, à M. le général Éblé, celle que j'ai écrite le 14 à M. le général Rewbell, ont fait connaître à Votre Majesté la marche et la direction des troupes aux ordres des généraux Gratien et d'Albignac, qui se trouvaient, hier 15, à Stendal et Tangermünde, avec un petit corps détaché à Cobbell, sous les ordres du comte de Wellingerode, pour éclairer et défendre cette partie de la rivière.

« Ces deux généraux ignoraient encore les intentions et les projets de Schill; ils avaient avis qu'il avait fait repasser ou redescendre l'Elbe à son infanterie, et qu'il s'était porté avec sa cavalerie sur Werben, où ils ne lui supposaient pas plus d'envie de tenir qu'à Arnebourg.

« Ces deux généraux m'ont fait connaître l'embarras où ils se trouvaient, d'après l'avis contenu dans les dépêches de M. le général Rewbell, des troubles de la Prusse et de la marche des troupes prussiennes dirigées sur l'Elbe. J'ai envoyé plusieurs personnes

sur la rive droite pour avoir des données certaines sur l'existence et la marche de ces troupes ; aucune d'elles n'est encore de retour. Si ces troupes sont réellement en marche, si elles ont des projets sur la place de Magdebourg, on pourrait supposer à Schill le projet de les favoriser, en attirant et éloignant de Magdebourg les troupes qui sont à sa poursuite.

« D'un autre côté, si les généraux Gratien et d'Albignac se contentent de couvrir Magdebourg, Schill profitera du temps qu'on lui laissera pour continuer à recruter, pour s'organiser et pour faire des excursions qui augmenteront ses forces et lui donneront de nouveaux moyens. Rien alors ne l'empêcherait de faire des courses dans le Mecklembourg, dans le pays de Hanovre et dans les villes anséatiques, où il puiserait de nouvelles ressources qui augmenteraient sa force et son audace. J'engage ces deux généraux à se concerter et agir d'après les ordres qu'ils ont réciproquement reçus de Votre Majesté, d'après les circonstances et les renseignements qu'ils pourront se procurer, tant sur la force et les projets de Schill que sur le nombre et les dispositions des troupes qui peuvent se trouver sur la rive droite. Je leur observe que quel que soit le parti qu'ils croiront devoir adopter, je pense que Votre Majesté ayant destiné pour la défense de Magdebourg les troupes hollandaises qui se trouvent avec le général Gratien, je pense que ces mêmes troupes ne doivent pas être portées à une grande distance de Magdebourg, pour être en mesure d'y rentrer promptement si le besoin l'exigeait.

« Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses

intentions et de prescrire ce que l'on doit faire dans le cas où Schill repasserait l'Elbe et se tiendrait sur la rive droite, et dans celui où il chercherait à se porter sur le Mecklembourg et sur le pays de Hanovre.

« La lettre de Votre Majesté ne m'étant parvenue que plus de vingt-quatre heures après le départ de M. le général d'Albignac et de ses troupes, que j'avais renforcées par trois compagnies du 22e régiment de ligne et par quatre compagnies choisies du 5e régiment de Votre Majesté, sous les ordres du colonel de Wellingerode, j'ai cru pouvoir différer de prévenir M. le général Usslar et le commandant du 1er régiment qu'ils passaient sous les ordres du général d'Albignac. Sur le désir de ce général, j'ai fait changer son artillerie, je l'ai augmentée de deux obusiers et je lui ai donné, pour le tout, des canonniers français.

« J'ai donné des ordres que, dans toute la division, les déserteurs autrichiens fussent arrêtés et conduits à Magdebourg.

« J'attends avec impatience l'arrivée de deux régiments français que Votre Majesté veut bien m'annoncer ; je voudrais en voir arriver quelques autres, que je crois nécessaires, tant pour la sûreté de la place que pour maintenir les habitants, qui, dans les excursions faites par la bande de Schill, ont manifesté le mauvais esprit qui les anime. Je pense qu'un moyen très-efficace pour les contenir, pour déjouer leurs projets et rompre l'effet des intelligences qu'ils pourraient encore entretenir avec Schill, serait d'a-

voir toujours des colonnes mobiles qui parcourraient le pays dans tous les sens. J'avoue à Votre Majesté que je désirerais que ce service ne fût confié qu'à des troupes françaises.

« En écrivant, le 14, à M. le général Éblé, pour lui faire part des renseignements parvenus sur une bande de cinquante hommes armés qui avaient enlevé un convoi de plomb à Goslar, je disais que les fantassins qui composaient la moitié de cette troupe étaient Westphaliens ou en portaient l'uniforme; cette assertion vient de m'être confirmée; ces fantassins sont du 1er régiment de ligne de Votre Majesté; ils faisaient partie de ceux faits prisonniers par Schill, le 5, à Todendorf.

« Trois de ces militaires ayant fait partie de l'expédition de Goslar, ont quitté le reste de la bande, qu'ils disent avoir suivie par contrainte, et sont venus rejoindre leur corps à Magdebourg.

« Le 14, à midi, deux hussards prussiens montés, sont venus près de l'avancée de Frederichstadt, sur la rive droite de l'Elbe. N'ayant pas répondu aux trois *Qui vive!* de la sentinelle, celle-ci a tiré son coup de fusil; les deux hussards sont partis annonçant qu'ils allaient revenir; ils sont effectivement revenus au galop un instant après, et ont tiré deux coups de carabine sur les canonniers attachés à la première batterie, qui leur ont riposté par un coup de canon; les hussards ont fait une nouvelle décharge et sont repartis au galop.

« J'ai écrit de suite au commandant de Bourg, pour lui demander les motifs de la conduite de ces

hussards, que je devais supposer porteurs de dépêches, et qui avaient commis une imprudence en ne répondant pas au *Qui vive!*

« Cet officier m'a répondu qu'il ignorait cette affaire, et qu'aucun des hussards qui se trouvaient avec lui, à Bourg, n'en était sorti; mais que, sur des renseignements qu'il avait fait prendre après une lettre reçue, il avait su que les deux hussards avaient été envoyés à la poursuite des brigands; qu'ils n'avaient pas entendu le *Qui vive!* et qu'il venait de donner des ordres pour que les militaires prussiens ne s'approchent pas, à l'avenir, des ouvrages de la place.

« J'ai écrit de nouveau à ce même commandant que, pour éviter à l'avenir des méprises et malentendus désagréables, je l'invitais à donner des ordres pour empêcher qu'on ne dépasse les deux mille toises qui, aux termes du traité du 8 septembre dernier, doivent former la limite sur la rive droite.

« J'ajoute que, quoique les poteaux ne soient pas encore placés, j'attends d'un moment à l'autre les commissaires prussiens qui me sont annoncés par M. de l'Estocq, pour terminer cette opération déjà tracée, et par le résultat de laquelle les villages de Krakau et de Prester font partie du territoire de la place.

« J'ai été fâché qu'on eût tiré sur deux hommes seuls; j'ai donné des ordres pour que cela n'arrivât plus à l'avenir, au moins tant que nous serions sur le pied d'amis avec les Prussiens.

« Je reçois à l'instant une lettre du général d'Al-

bignac, datée d'aujourd'hui, trois heures du matin, et écrite de Tangermünde. Il m'annonce qu'il doit coucher ce soir, avec sa troupe, à Bismach, et le général Gratien à Calbe; que Schill est en pleine retraite sur Schnakenbourg; qu'ils espèrent, de concert, se joindre après-demain, et le forcer à se battre où à repasser l'Elbe.

« On a dit que Schill attend nos troupes à Schnakenbourg, qu'il s'y retranche, et qu'il a avec lui trois à quatre mille hommes et deux pièces de canon.

« M. le général d'Albignac pense que, pour l'expédition particulière que Votre Majesté lui a confiée, le 1er régiment ne lui sera pas nécessaire; il le croit plus utile à Magdebourg, jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. Je soumets son observation à Votre Majesté. »

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 18 mai 1809, neuf heures du matin.

« Monsieur le Maréchal duc de Valmy, j'ai reçu votre lettre de Mayence, du 14. Je vois, par l'état que vous m'envoyez, que vous n'aurez que six mille huit cents hommes d'infanterie le 22 de ce mois, ce qui est loin de soixante mille hommes que me promet l'Empereur. Je vous envoie une lettre du général Michaud; vous y verrez le besoin que j'ai de troupes françaises.

« Il est de fait que l'on arme en Prusse de tous les côtés. Les semestriers sont rappelés, et les corps qui sont en Silésie font des mouvements pour se rassembler; que ce soit contre l'intention du roi de Prusse, cela est possible quoique bien inconcevable, mais le fait est constant.

« Je désire que vous me fassiez connaître quelles sont les troupes que vous attendez encore, et, surtout, s'il ne vous serait pas possible de m'envoyer un régiment de cavalerie, et combien vous devez avoir de troupes de cette arme dans votre armée. »

Le ministre de la guerre au duc de Valmy. Paris, le mai 1809.

« Monsieur le Maréchal, je vois, par la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, que vous désirez que je vous fasse connaître la conduite que vous auriez à tenir, dans le cas où le corps d'observation de l'Elbe, que vous commandez, se mettrait en mouvement, soit pour se porter en Westphalie, si les circonstances l'exigeaient, soit pour se diriger sur le Hanovre, si les Anglais venaient à tenter quelque débarquement.

« Vous sentez, Monsieur le Maréchal, que vous devez combiner vos mouvements avec les dispositions que Sa Majesté le roi de Westphalie aurait déterminées, de son côté, comme commandant le 10e corps ou réserve de l'armée d'Allemagne, afin d'agir de concert, suivant les circonstances.

« Je vous invite en conséquence, Monsieur le Maréchal, à correspondre fréquemment avec Sa Majesté le roi de Westphalie et à lui donner connaissance de toutes les mesures que vous jugerez nécessaires, soit pour maintenir l'ordre et la tranquillité sur les derrières de l'armée d'Allemagne, soit pour réprimer les entreprises de l'ennemi.

« Je me réserve, Monsieur le Maréchal, de vous faire connaître très-incessamment les mesures prises

pour assurer la solde de votre corps d'armée et pourvoir à ses divers besoins. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 19 mai 1809.

« J'espérais pouvoir vous annoncer, par cette dépêche, ou la retraite ou la destruction du corps de Schill. Les dernières nouvelles nous avaient informés de la jonction des généraux d'Albignac et Gratien. Schill s'était concentré entre Arnebourg et Tangermünde, toujours sur les bords de l'Elbe. Il avait relevé et il s'occupait à faire réparer des bateaux qu'on avait coulés. Les forces réunies contre lui devaient monter au moins à six mille hommes. Les siennes n'excèdent pas mille chevaux, et si l'on ne connaît pas au juste le nombre d'infanterie qu'il traîne avec lui, il est difficile de lui supposer plus de mille ou douze cents hommes. Un officier d'ordonnance du Roi était arrivé hier de notre camp, et d'après ses rapports, on devait s'attendre encore, dans la journée, à quelque nouvelle décisive. Cependant, hier et la matinée d'aujourd'hui se sont passés sans que nous ayons encore rien appris d'ultérieur, et probablement je serai encore obligé de faire partir cette dépêche sans pouvoir annoncer un résultat que nous attendons tous avec impatience, et qui ne saurait être indifférent à Sa Majesté l'Empereur lui-même.

« Le gouvernement westphalien, par des motifs très-naturels, a toujours gardé beaucoup de réserve sur les nouvelles concernant Schill. Avant-hier, le Roi lui-même, justement impatienté, s'en est expliqué avec M. de Furtenstein. Il paraît qu'il y a eu

un peu de jalousie entre les généraux Gratien et d'Albignac. Le premier réclamait des troupes faisant partie de sa division qui avaient été mises sous les ordres du dernier. D'Albignac, à la tête d'un corps inférieur en nombre, recevait cependant les ordres directs du Roi, et, paralysé lui-même, il ne se souciait pas trop que toute la gloire fût pour son collègue. Quoi qu'il en soit, l'essentiel était d'abord d'empêcher les incursions, et il paraît qu'enfin on y est parvenu. Il n'y a eu, au moins à ma connaissance, d'action qu'entre Schill et le général Usslar. Schill a fait une centaine de prisonniers, parmi lesquels quelques officiers. Il a, de plus, enlevé quelques sous-préfets, pour lui servir d'otages et pour répondre du sort des prisonniers que nous avons faits sur lui. Il a fait cette guerre de partisan avec beaucoup de méthode, requérant toujours des chevaux pour faire reposer les siens, et faisant transporter son infanterie sur des chariots; il traîne cinquante bateaux avec lui; on dit, de plus, qu'il a fait construire des radeaux. Le Roi a fait demander au roi de Saxe des secours qui n'ont pu être accordés, de manière que le passage de l'Elbe sera toujours libre pour Schill. »

« Le 20.

« Enfin, le corps de Schill est sorti des frontières de la Westphalie; cette nouvelle ne m'a point été donnée officiellement, mais elle paraît certaine. Il ne paraît point qu'il ait déjà passé l'Elbe; il est probable qu'il le passera près de Lauenbourg, pour ne

point entrer sur le territoire prussien, et pour traverser, par la ligne la plus courte, l'espace entre l'Elbe et la Baltique. Ce sera probablement par Lübeck et par la Trave qu'il cherchera à se joindre aux Anglais. Des estafettes ont été expédiées à Hambourg et à Bremen, pour avertir de sa marche.

« Le roi de Prusse a envoyé à Berlin le général Slutterheim, pour faire juger Schill par un conseil de guerre. Il a fait publier un ordre du jour que M. de Saint-Marsan aura déjà adressé à Votre Excellence. Ce qu'on nous dit ici de la marche d'une partie du corps de l'archiduc Ferdinand, vers l'embouchure de la Vistule, soit pour faciliter un débarquement des Anglais, soit pour faciliter le triomphe du parti qui s'efforce, dit-on, de faire renoncer le roi de Prusse à la neutralité; ce que l'on dit encore d'arrestations faites à Kœnigsberg pour déjouer les efforts de ce parti-là, est trop vague pour que je puisse oser en entretenir Votre Excellence, avec des nouvelles plus directes qu'elle aura reçues de plus d'un autre côté. Le chargé d'affaires de Prusse, que j'ai vu il y a deux jours, était inquiet de n'avoir pas encore reçu de réponse de Kœnigsberg à l'estafette qu'il y avait envoyée par ordre du Roi.

« Ce qu'on apprend dans nos contrées, sur le mouvement maritime des Anglais, vous le trouverez, Monseigneur, dans les copies ci-jointes d'une lettre de madame la princesse de Detmold, et d'une lettre de M. Lagau.

« Le Roi a reçu le 16, de Strasbourg, la nouvelle que notre avant-garde était entrée à Vienne le 9, et

que notre armée y entrait le 10. Il l'a fait publier au théâtre. Le 18, au soir, est arrivé M. de Hogendop, dernier ministre de Hollande à Vienne, et conduit hors de cette capitale le 10, à trois heures de l'après-midi, époque où l'on n'avait pas encore renoncé au projet insensé de se défendre. Hier matin, le Roi a reçu encore, de Strasbourg, la proclamation de Sa Majesté, datée de Schœnbrunn; enfin, hier au soir, une dépêche de M. de Schlotheim a annoncé positivement l'entrée de Sa Majesté l'Empereur dans la capitale de l'Autriche. »

« *P. S.* M. Küster sort de chez moi; il m'a communiqué l'ordre du jour et la note-circulaire de M. de Golz, que je connaissais déjà par M. de Furtenstein. Il m'a fait aussi lecture d'une proclamation aux habitants de Berlin, et d'une dépêche que M. de Golz lui a écrite. M. de Slutterheim a commencé par suspendre de leurs fonctions le général L'Estocq et le général Tonenzien, commandant la province. Le général Chazot, qui s'était rendu à Kœnigsberg, y a été mis aux arrêts. Le procès contre Schill et ses adhérents a été entamé. En même temps, le roi de Prusse a nommé M. le comte de Lenhdorf son ministre plénipotentiaire près la Cour de Westphalie, et jusqu'à son arrivée M. Küster portera le même titre, pour que, dès ce moment-ci, la réciprocité soit complète. M. Küster a ajouté qu'il avait reçu des remerciements de M. de Golz, d'une lettre confidentielle qu'il avai écrite à ce ministre, et dans laquelle il avait parlé avec force et franchise de la situation de la Prusse

et de la nécessité du prompt retour du Roi à Berlin. M. de Golz lui mande qu'il a fait passer à Kœnigsberg, par un courrier extraordinaire, cette lettre, qui énonce sa propre opinion. Il exhorte M. Küster à dire toutes les vérités, quelque dures qu'elles puissent être, puisque les circonstances sont déjà trop graves pour comporter des ménagements.

« Je viens de recevoir, de M. le duc de Vicence, la déclaration de la Cour de Russie contre l'Autriche.

« Profitant d'un courrier de la poste militaire pour faire passer mon paquet à M. Otto, je prends la liberté de faire passer à Votre Excellence un supplément de quelques mots à ajouter à mon chiffre, en la priant de le faire passer au bureau compétent. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 20 mai 1809.

« Sire, j'ai reçu hier au soir, par le prince de Salm, la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, en date du 13. Je reçois à l'instant une lettre de mon ministre à Dresde, qu'il m'a écrite par ordre du roi de Saxe. J'ai l'honneur de la mettre sous les yeux de Votre Majesté ; elle y verra que les princes de Hesse et de Brunswick, avec un corps de dix à quinze mille hommes, commandé par le général prussien Blücher, sont déjà entrés, depuis le 17, à Gabel, Reichenberg et Remburg, dans la Haute-Lusace, et qu'ils sont en pleine marche pour faire une invasion dans le royaume.

« J'ai engagé le duc de Valmy à se porter, avec toutes les troupes qui sont à sa disposition, à Erfurt ; je m'y rendrai moi-même, de ma personne, avec ma

garde. Je mets sous les yeux de Votre Majesté la lettre que j'ai écrite au duc de Valmy à ce sujet.

« Ce qui me donne vraiment de l'inquiétude, c'est la position affreuse dans laquelle je me trouve pour ce qui concerne les finances ; je supplie Votre Majesté d'y faire une attention particulière. Depuis un mois, aucune contribution ne rentre, rien n'est payé ; la Liste civile est en retard de deux mois. Mais ce qu'il y a de plus alarmant, c'est le rapport que me fait à l'instant mon ministre des finances, que si les choses ne changent pas, il sera impossible même de payer les troupes le mois prochain ; alors, Votre Majesté sentira que ces troupes, au lieu d'être pour moi, seront contre moi.

« Je supplie Votre Majesté de croire que je ne fais aucun rapport qui ne soit de la plus stricte et exacte vérité, sachant très-bien que je ne dois l'occuper de ce qui se passe de ce côté-ci, qu'autant que cela est tout à fait indispensable. »

Pièce jointe à la lettre précédente. Au maréchal duc de Valmy. Cassel, 20 mai 1809.

« Monsieur le Maréchal, je vous fais connaître, par courrier extraordinaire, la nouvelle certaine que m'envoie le roi de Saxe, par estafette, que le ci-devant Électeur de Hesse et le prince de Brunswick-Oëls ont couché, le 17, avec un corps de dix à quinze mille hommes, à Gabel, Reichenberg et Remburg, se portant sur la Westphalie. Leurs troupes sont commandées par le général prussien Blücher, et les Prussiens garnissent leurs frontières de troupes. Quoique leur temps soit mal choisi pour tous ces mouvements, je pense, Monsieur le Maréchal, que vous ne

devez pas perdre un instant pour porter votre quartier-général à Erfurt, avec toutes les troupes que vous pourrez rassembler. Sitôt que j'aurai connaissance du jour où vous y serez rendu avec votre corps de troupes, je m'y rendrai moi-même, de ma personne, avec ma garde.

« Si une fois ces deux princes parvenaient à entrer dans le royaume, je serais loin de pouvoir répondre d'aucun département.

« J'envoie ordre aux généraux d'Albignac et Bongars, de réunir leurs corps à Halberstadt, afin de pouvoir couvrir Magdebourg. Ces deux corps sont forts de deux mille six cents hommes d'infanterie, cinq cents chevaux et six pièces de canon. Je donne ordre au général Gratien de se replier sur Magdebourg.

« Je désirerais que vous puissiez être rendu avec vos troupes, à Erfurt, le 24 ou le 25. »

Le duc de Valmy au roi Jérôme. Hanau, 21 mai 1809, deux heures après midi.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je viens de recevoir sa dépêche du 20, qui m'a été apportée par courrier extraordinaire.

« Je ne suis pas en mesure pour me porter sur Erfurt; mes troupes commencent seulement à arriver. Cependant, mes dispositions sont faites pour la réunion d'une division à Fulde, qui sera commandée par le général de division Rivaud, et sera provisoirement composée des quatrièmes bataillons des 36e, 50e et 75e régiments, et d'un régiment de chasseurs à cheval du Grand-Duché de Berg. La force de l'infanterie se porte à deux mille hommes, le régiment de chasseurs à six cents chevaux; mais j'observe à

Votre Majesté que ces troupes, tant infanterie que cavalerie, sont sans instruction; je les dirige néanmoins, dès demain, sur le point de Fulde, sous le commandement d'un général de brigade. J'ordonne à mon artillerie, qui n'est pas encore organisée, de faire partir de Mayence ce qui sera prêt, pour attacher quatre pièces aux troupes que j'envoie à Fulde.

« Je compte réunir la 2e division à Hanau; les troupes sont en marche pour se diriger sur ce point. Les soldats qui composent cette 2e division sont conscrits, ne sachant même pas porter et manier leurs armes. Il serait impossible d'en tirer le moindre parti, et pour parvenir à quelque but avec de pareils hommes, il faut les tenir quelque temps réunis et presser leur instruction.

« Je donnerai l'ordre au régiment de dragons qui est à Friedberg, de suivre le mouvement des troupes qui vont se porter sur Fulde. Ce régiment est composé de détachements appartenant à quatre corps différents; il n'a ni ensemble ni instruction. Votre Majesté jugera si, avec de pareils hommes, on peut se compromettre, ainsi que les États de la Confédération.

« Je crois, Sire, que les nouvelles et rapports faits à Votre Majesté, sur la marche d'un corps prussien composé de quinze mille hommes, sont exagérés. Il me semble aussi que la marche qu'ils font les porte, de préférence, sur les États de Bohême que sur ceux de Votre Majesté. Ils tiennent, à la vérité, les deux routes qui conduisent et à Prague et à Dresde. Reste à savoir quelle sera leur détermination. Dans tous les

cas, j'ordonne au général qui se porte sur Fulde, de se faire rendre compte et envoyer des émissaires pour épier la marche des Prussiens. Je m'occupe de réunir ici mes autres troupes, ce qui ne peut avoir lieu qu'à mesure de leur arrivée, et j'organise mes faibles moyens de manière à pouvoir me porter où le besoin l'exigera.

« Il me reste encore une observation à faire à Votre Majesté : celle de hasarder une affaire avec des soldats tout neufs, sans aucune espèce d'instruction ; les résultats n'en seraient pas douteux, et les suites fâcheuses.

« Je me résume et préviens Votre Majesté que le mouvement que j'ordonne sur Fulde n'est que provisoire ; qu'aussitôt que Votre Majesté m'instruira des mouvements ultérieurs des Prussiens, je dirigerai la division Rivaud sur Erfurt et me porterai, avec les autres troupes, sur Fulde ; mais ce mouvement ne peut avoir lieu que lorsque les troupes en marche sur Hanau y seront arrivées, et que Votre Majesté m'aura fait part de la nécessité de m'y porter, par la marche des Prussiens sur ses États.

« Je prie aussi Votre Majesté de me faire connaître la marche qu'Elle ordonnera à ses troupes, ainsi que leur force et position. »

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 23 mai 1809.

« Monsieur le maréchal duc de Valmy, depuis ma dernière dépêche, j'ai reçu de Dresde la confirmation que le corps ennemi qui se portait dans la Haute-Lusace y est non-seulement arrivé et est prêt à entrer en Saxe, s'il n'y est déjà, mais qu'il est encore

renforcé par un fort détachement autrichien, dont cependant on n'a vu jusqu'à présent qu'un régiment de hulans.

« Le roi de Saxe me fait prévenir que les seules troupes qu'il ait à sa disposition sont de trois mille huit cent dix hommes, dont mille hommes montés.

« Je désire, Monsieur le maréchal, que vous donniez l'ordre à la première division, qui est à Fulde, de se porter à Eisenach sans perdre de temps, où je ferai parvenir des ordres, suivant les circonstances, au général commandant cette division. L'idée seule qu'un corps français est en avant, suffira pour empêcher le pays de bouger.

« Je désire connaître quel jour ces troupes seront à Eisenach et quelle sera leur force réelle. Je vous le répète, Monsieur le maréchal, il ne faut pas permettre que ces corps ennemis, peu dangereux si on les combat hors du pays, aient le temps d'y pénétrer et d'y rallumer le feu de la révolte, qui est loin d'être entièrement éteint. »

Clarke à l'Empereur. Paris, 23 mai 1809, deux heures du matin.

« Sire, il est utile que Votre Majesté prenne connaissance des lettres ci-jointes du Roi de Westphalie et du général Michaud. Elles viennent de m'être transmises par le duc de Valmy, auquel j'avais envoyé un courrier extraordinaire pour avoir des nouvelles.

« Je ne me fie pas à la Prusse, et je crois indispensable que Votre Majesté donne des ordres pour augmenter, s'il est possible, le corps du duc de Valmy.

« Le Roi de Westphalie, qui ne sait sur qui il peut

compter, est dans une position embarrassante; et, d'une autre part, si les Prussiens, infidèles à tous les traités, entrent en Westphalie, ce n'est pas avec des conscrits qu'on pourra les combattre avec avantage. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je reçois à l'instant une lettre de M. le maréchal duc de Valmy, en date du 21 mai, avec copie de celle que lui a écrite, de Cassel, le 20, S. M. le Roi de Westphalie, qui annonce, d'après un avis transmis par le roi de Saxe, que le ci-devant Électeur de Hesse et le prince de Brunswick-Oëls ont couché, le 17, à Gabel, Reichenberg et Remburg, avec un corps de dix à quinze mille hommes, commandé par le général prussien Blücher, se dirigeant sur la Westphalie, et que les Prussiens garnissaient leurs frontières de troupes.

Clarke à l'Empereur. Paris, 24 mai 1809.

« S. M. le Roi de Westphalie invitait en conséquence Monsieur le maréchal duc de Valmy à se porter, avec son corps d'armée, sur Erfurt.

« Je joins ici copie de la lettre du duc de Valmy et de celle du Roi de Westphalie, ainsi que de la réponse du maréchal au Roi.

« Je viens d'écrire par courrier extraordinaire, au duc de Valmy, que Sa Majesté Impériale et Royale me charge, par son ordre du 17 mai, de lui faire connaître que le corps d'observation de l'Elbe, qu'il commande, faisant partie de l'armée d'Allemagne, il ne peut pas disposer d'un seul bataillon sans un ordre de Sa Majesté, si ce n'est pour la défense de Mayence ou des frontières françaises.

« Je lui fais connaître en même temps que l'intention de Sa Majesté est que le régiment de chasseurs de Berg, le 1er régiment provisoire de chasseurs et l'escadron de chasseurs portugais, qui étaient en marche pour se rendre à Hanau, soient envoyés à Augsbourg, conformément aux ordres que j'avais déjà donnés à ce sujet, le 16 de ce mois, ainsi que j'en ai rendu compte à Sa Majesté par mon rapport du 18.

« Les intentions de l'Empereur, énoncées dans son ordre du 17 mai, seront ainsi remplies à l'égard de ces troupes, et le sont déjà quant aux Portugais.

« Quant aux gardes nationales qui ont été mises sous les armes dans quelques départements de la rive du Rhin, je donne des ordres, conformément aux intentions de Sa Majesté, pour qu'il n'en soit conservé qu'un bataillon à Wesel, un à Mayence et un à Strasbourg. »

De Candras, gouverneur-général de la Poméranie suédoise. Damgarten, 24 mai 1809. *(Ordre.)*

« Le pont établi sur la Rednitz, et qui sert de communication entre Damgarten et Ribnitz, sera rompu sur-le-champ. Au moyen de cette disposition, les avant-postes établis sur la rive gauche de la Rednitz, se replieront sur la rive opposée.

« Les quatre bouches à feu mises en batterie près du pont, seront, dans le jour, retirées de la position qu'elles occupent. Deux de ces pièces seront placées à la tête de Damgarten, à la gauche de la chaussée qui conduit à Ribnitz, pour battre tout parti ennemi qui, après avoir été reconnu comme tel, voudrait

s'approcher de l'endroit occupé par les troupes de S. A. S. le duc de Mecklembourg.

« Comme il ne sera conservé que deux pièces de six sur le pont de Damgarten, M. le major de Pressentin dirigera les autres avec leurs caissons sur Stralsund et en préviendra M. le major de Wasservas, commandant l'artillerie dans cette place, avec invitation de les faire mettre sur des bâtiments pour être transportées à Stettin où elles resteront jusqu'à ce que les circonstances permettent de les remettre à la disposition de S. A. le duc de Schwerin. Un sous-officier et deux canonniers intelligents de la compagnie de M. de Calville devront escorter ces quatre pièces avec leurs caissons jusqu'à leur destination. Les uns et les autres vivront à Stralsund et à Stettin, au moyen des distributions régulières qui leur seront faites des magasins de ces places.

« M. de Calville formera pour chacune des deux pièces de six qu'il conservera avec lui, un caisson rempli de gargousses à boulets. Ces deux pièces suivront le mouvement de la troupe aux ordres de M. le major de Pressentin, à moins d'ordre contraire. Le détachement des chasseurs polonais qui se trouve à Damgarten partira demain 25 du courant de cet endroit pour se rendre à Tribbesee où il recevra de nouveaux ordres ; M. le major de Pressentin lui en donnera l'ordre par écrit.

« Les hussards de S. A. le duc de Mecklembourg feront le service à Damgarten et seront utilisés chaque matin sur les points que M. le major de Pressentin jugera susceptibles d'être observés, tels que

Marlow et le Binnen-See. Ils rendront compte du résultat de leur reconnaissance. M. le major de Pressentin correspondra avec M. l'intendant d'Houdetot pour la subsistance de ses troupes venant de Stralsund ; celles venant de Rostock seront nourries par les soins du bailli de Ribnitz, autant que les circonstances pourront le permettre pour ne pas surcharger les habitants de Damgarten.

« Tous les rapports de M. le major de Presentin seront adressés à Tribbesee où est établi le quartier de M. le général commandant la Poméranie suédoise. Les caissons remplis de gargousses pour le service des deux pièces de six seront placés en arrière de Damgarten, sur la route qui conduit à Tribbesee ; il sera fourni à ces caissons une sentinelle d'infanterie et une autre aux deux pièces en batterie.

« Après la rupture du pont, une vedette sera placée près du pont, et elle sera fournie par le poste établi à la porte de Damgarten.

« Deux compagnies d'infanterie prendront alternativement les armes une heure avant le jour et se porteront à la batterie des deux pièces de six. Ces troupes ne rentreront dans leurs quartiers qu'au soleil levé, à moins d'ordre contraire de la part de M. le major de Pressentin. Sous aucun prétexte, les troupes de toutes armes ne pourront s'éloigner de leurs cantonnements respectifs ; en cas d'attaque, M. le major de Pressentin devra leur indiquer un lieu de réunion, et les canonniers devront être à leurs pièces pour le service.

« Un détachement de troupes légères sera placé à

Plenin pour observer Marlow; il prendra ses vivres et ses fourrages à Damgarten.

« M. de Pressentin n'oubliera pas d'adresser à M. l'intendant d'Houdetot une situation exacte des troupes de Son Altesse le duc de Schwerin, afin qu'elle puisse lui servir pour en assurer la subsistance.

« En cas d'attaque sur le pont de Tribbesee de la part d'un ennemi quelconque, M. le major de Pressentin réunira ses troupes et se dirigera suivant les circonstances, en se pénétrant bien que ce point étant important pour celui qui le défend, la réunion de tous les efforts devient indispensable.

« Le présent ordre sera exécuté sous la responsabilité de M. le major de Pressentin, chargé du commandement des troupes stationnées à Damgarten. »

Rewbell au major-général. Cassel, 24 mai 1809, (quartier-général).

« Monseigneur, j'aurai l'honneur d'adresser demain à Votre Altesse Sérénissime l'état de situation du 10e corps à l'époque du 15 mai. Je n'ai reçu qu'avant-hier les modèles qui m'étaient nécessaires. A l'avenir, les états seront régulièrement adressés à Votre Altesse Sérénissime les 1er et 15 de chaque mois.

« Le 10e corps manque totalement d'organisation; aucun service n'est établi. Je sollicite de tous côtés, je presse; je n'obtiens rien, parce que l'argent manque.

« Privé de toutes les ressources d'un état-major bien composé, de services administratifs et militaires, de tous les avantages, en un mot, d'une organisation complète, j'emploie mes efforts à donner à toutes les

opérations le mouvement et l'ordre, et je lutterai avec constance contre les obstacles pour que, dans les ordres que Votre Altesse Sérénissime m'adressera, elle ne s'aperçoive pas trop que je manque des éléments les plus essentiels à mon travail.

« Le colonel commandant la gendarmerie des villes anséatiques, m'accuse la réception de l'ordre que je lui ai envoyé de la part de Votre Altesse Sérénissime. Il rassemble ses différentes brigades, et se mettra en marche le 1er juin pour sa nouvelle destination.

« Schill a quitté la Westphalie et s'ést jeté dans le Mecklembourg. Le général Gratien est à sa poursuite. Il a ordre de rentrer à Magdebourg après son expédition.

« Le roi de Saxe a fait prévenir Sa Majesté le Roi de Westphalie qu'un corps de troupes du duc d'Oëls, de l'ancien Électeur de Hesse et d'Autrichiens, se rassemblait près de la Saxe. Ce corps, fort, suivant, les divers rapports du 6, jusqu'à quinze mille hommes, est commandé par le général prussien Blücher, et a dû se mettre en marche le 18 pour entrer en Saxe. On croit qu'il a dessein de se porter en Westphalie. La Saxe, qui n'a pas plus de trois à quatre mille hommes, en a porté une partie en avant de Dresde, et a concentré les autres à Gorlitz et dans d'autres positions. Dans le cas où ces troupes seraient obligées de se replier, Sa Majesté leur indiquera un point de ralliement combiné avec les opérations du corps qu'elle commande et qui va se mouvoir. »

« Monsieur le maréchal, j'ai ordre du Roi, mon souverain, d'expédier en toute hâte l'officier porteur de celle-ci vers Votre Excellence, pour l'avertir des mouvements du corps du prince de Brunswick-Oëls, dont le choix des deux routes : ou le long de la frontière, en Bohême, dans la vallée d'Egra, vers Schmalkraden, ou par Marienberg, Leipzig, vers les pays anciennement de Hesse et de Brunswick, reste encore aujourd'hui incertain. Le Roi a donné ordre, avec les faibles forces qui restent en Saxe, de déjouer au possible ces projets ; mais il lui importe trop, pour tout événement et le bien de la cause commune, que Votre Excellence soit incessamment informée, afin que, selon les intentions connues et protectrices de S. M. l'Empereur et Roi, elle veuille bien prendre des dispositions favorables à la Saxe, comme d'égale utilité pour la Westphalie. Le lieutenant-colonel et aide de camp général de Zettenborn pourra, au reste, lui donner verbalement tous les éclaircissements qu'elle demanderait. S. M. le Roi de Westphalie vient également d'être avertie. »

Le ministre des relations extérieures du roi de Saxe, au duc de Valmy. Leipzig, 25 mai 1809.

« Monsieur le maréchal duc de Valmy, j'ai reçu votre lettre du 25 ; je vous envoie copie de celle que je viens de recevoir de mon ministre en Saxe. Vous y verrez que les frontières de Saxe ont été envahies le 21 par l'ennemi. Je reçois de plus un rapport qui m'apprend que la garnison de Spandau a déserté pour se joindre à Schill, et que toutes les forces que le roi de Saxe envoie contre lui se rangent de son côté.

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 26 mai 1809, onze heures du matin.

« Dans cet état de choses, n'ayant autour de moi que deux mille cinq cents à trois mille hommes, ne pouvant dégarnir Magdebourg, et le général Gratien étant à la suite de Schill, je vous réitère la demande d'envoyer six à huit mille hommes à Eisenach, où je me rendrai sitôt que je connaîtrai leur arrivée. Dans le cas où vous n'adhéreriez pas à ma demande, vous resterez responsable de tout événement fâcheux qui pourrait m'arriver. De toute manière, je désire que vous me fassiez connaître quelles sont vos dispositions militaires, dans le cas où l'ennemi pénétrerait par Egra sur Schmalkraden. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 27 mai 1809.

« Sire, un aide de camp du roi de Saxe m'apporte la nouvelle qu'un corps commandé par le prince de Brunswick-Oëls a passé l'Elbe à Tetschen, pour se porter sur ses États, et me demande des secours.

« Malgré le peu de forces que j'ai en ce moment auprès de moi, et qui n'excèdent pas deux mille cinq cents hommes en y comprenant les troupes du Grand-Duché de Berg, le mauvais effet que peut produire cette nouvelle, et ses dangereux résultats, si ce prince parvenait à s'introduire dans le royaume, ne me font pas balancer à partir avec ma propre garde. Je passerai à Eisenach, de là à Erfurt, et je prendrai sur la Saale une position militaire propre à me mettre en communication avec le roi de Saxe et à arrêter les progrès de l'ennemi, s'il est toutefois assez dangereux pour cela.

« Ne voulant pas dégarnir Magdebourg, je suis forcé d'y laisser cinq à six mille hommes de mes

troupes. Le général Gratien, avec la division hollandaise qu'il commande, est à la poursuite de Schill, dont le parti grossit journellement, et qui vient d'être renforcé par la garnison entière de Spandau, qui a déserté. Le maréchal duc de Valmy refuse d'envoyer une division à Eisenach, où elle serait aussi bien qu'à Hanau et couvrirait le royaume, bien que je lui en aie fait la demande à plusieurs reprises, se fondant sur l'ordre qu'il a reçu de Votre Majesté de ne point laisser sortir de troupes du comté de Hanau, de sorte que je me vois réduit à faire face à tout avec ma seule garde, sans pouvoir attendre un secours de personne.

« Je ne puis croire que l'intention de Votre Majesté soit que le duc de Valmy reste tranquillement à Hanau et devienne le spectateur indifférent de tout ce qui se passe autour de lui. L'esprit est détestable dans toute cette partie de l'Allemagne. M. Beugnot écrit qu'il ne peut plus tenir à Dusseldorf. J'ai appris qu'un de mes courriers, que j'avais expédié à Votre Majesté, avait été intercepté par les Autrichiens.

« J'envoie à Votre Majesté un rapport de mon directeur de la police sur l'esprit de la Prusse. »

Rapport du Directeur-général de la haute police en Westphalie, au Roi Jérôme.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté qu'un de mes agents, parti de Magdebourg, a séjourné à Burg, Brandebourg, Havelberg, Leuzen, Danneberg, Lunebourg et Lauenbourg. Il m'écrit de cette dernière ville que les Prussiens et Hanovriens, dans les villes qu'il a traversées, ne connaissent plus que Schill, le nomment le sauveur de la Prusse et de

l'Europe ; que la garnison de Spandau a déserté pour aller rejoindre ce chef de brigands ; que l'on croit généralement qu'il en sera de même de toutes les troupes à portée de Schill ou envoyées contre lui ; que les réquisitions d'hommes, de chevaux, au nom du roi de Prusse, redoublent d'activité ; que l'on a dressé un contrôle de tous les bateliers de Brandebourg pour transporter les pontons sur la rive droite de l'Elbe ; que les routes sont couvertes de prisonniers prussiens rentrés dans leur patrie, de déserteurs autrichiens, hollandais et autres qui se rendent au corps de Schill, dont les partis tenaient le 23, depuis Dœmitz jusqu'auprès de Hambourg ; son quartier-général à Haguenow, sur la route de Dœmitz à Lubeck. Les gens de la campagne se plaignent de la désertion de leurs valets, qui préfèrent le brigandage de Schill à leurs travaux ordinaires. On attend des armes promises par les Anglais.

« Le 21, se trouvait encore affichée à Plauen une proclamation intitulée : *Les Français à la potence.*

« On répand parmi le peuple que les Autrichiens ont été trahis ; on ne s'entretient que des succès présents et à venir de Schill.

« Sire, d'après l'ordre de Votre Majesté, j'ai fait arrêter tout déserteur, autrichien ou autre, prisonniers prussiens rencontrés sur les routes ou dans les villes, mais je ne puis taire à Votre Majesté qu'une grande partie des maires, dans les départements de l'Elbe et de la Saale, loin de seconder les mesures de sûreté générale qui leur ont été ordonnées, laissent passer journellement les étrangers sans aucune sur-

veillance, et que l'esprit public de ces deux départements continue à être tout à fait opposé au maintien de l'ordre public et à l'exécution des lois.

« Mes commissaires-généraux de ces deux départements concertent en ce moment, avec le général de Bongars, les moyens les plus sûrs pour établir un cordon et mettre obstacle particulièrement aux voyages que des partisans de Schill font encore, pendant la nuit, dans les campagnes. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 27 mai 1809.

« Je dois, Monseigneur, me renfermer dans la sphère qui m'est assignée et vous rendre compte de la suite des événements qui concernent la Westphalie. J'ai informé Votre Excellence que Schill était sorti des frontières du royaume. Il s'était emparé de la petite forteresse de Dœmitz, appartenant au Mecklembourg. Cette forteresse vient d'être reprise par le général d'Albignac, qui y a trouvé vingt pièces de canon, délivré tous les prisonniers westphaliens, parmi lesquels se trouvaient trois sous-préfets et un courrier français, et fait prisonniers trois cents hommes de la bande.

« Cependant, depuis sa sortie du royaume, Schill, toujours maître du passage de la rivière, faisait des incursions sur les deux rives, pillait les caisses, s'approchait de Hambourg et de Lubeck, et, en dernier lieu, il paraît qu'il s'est dirigé sur Weimar, dont on croit qu'il se sera emparé. On suppose qu'il cherchera à gagner Stralsund et l'île de Rugen, pour se rapprocher encore davantage des Anglais, qui se sont emparés de l'île de Bornholm.

« Le général Gratien, de son côté, a suivi la rive gauche de l'Elbe, et, si je suis bien informé, il a continué sa marche sur Hambourg. A-t-il ou non passé la rivière? Je l'ignore. On disait, hier, que les troupes envoyées de Berlin contre Schill, s'étaient réunies à lui, et que la force de son corps excédait quatre mille hommes.

« D'un autre côté, depuis quelque temps, la correspondance de M. de Dohm, à Leipzig, donnait des inquiétudes sur le corps rassemblé en Bohême par l'Électeur et le prince de Brunswick. Ces inquiétudes étaient partagées ici, et je sais que Sa Majesté Westphalienne en a fait part, il y a déjà plusieurs jours, à Sa Majesté l'Empereur. Aujourd'hui est arrivé un officier expédié au Roi par le ministère saxon, et j'apprends et par ce qu'il m'a dit et par ce que m'a écrit M. de Bourgoing, qu'à Leipzig les alarmes vont en croissant. Le ministre de Saxe a présenté cet officier à Sa Majesté, et déjà les ordres ont été donnés à une partie de la garde de se mettre en marche aujourd'hui même. A ces troupes se joindra probablement le petit corps du général Bongars, qui est à Halberstadt. Sa Majesté Elle-même paraît déjà avoir pris la résolution de se mettre en route, et, d'après ce que l'on dit, peut-être dès aujourd'hui. Comme on paraît être certain que le corps du prince d'Oëls n'excède pas quatre mille hommes d'infanterie et sept cents chevaux, je ne saurais croire à un danger imminent, même pour un coup de main qui pourrait menacer Leipzig. Quoi qu'il en soit, les circonstances n'auront fait qu'accélérer l'exécution d'un projet qui,

depuis longtemps, entrait dans les vues de Sa Majesté, et qui paraît combiné avec l'ordre général du mouvement des armées.

« Schill paraît posséder, à un certain degré, un talent nécessaire à un partisan ou à un chef de brigands, c'est celui de se faire annoncer ou de paraître présent en plusieurs endroits à la fois. Je viens de recevoir une lettre de M. Beugnot, qui m'annonce qu'on le disait arrivé à Rhéda, sur les frontières du Grand-Duché de Berg. On est mécontent, ici, de la marche du général Gratien sur Hambourg. Le fait est que les premières dispositions faites contre Schill ayant été changées, il en résulte des ordres et des contre-ordres qui se sont croisés. Quelques personnes ajoutent que le Roi a trop dirigé, du fond de son cabinet, les mouvements contre une bande dont toute la force consistait à ne jamais se trouver là où on l'attendait. »

« A six heures.

« *P. S.* Je reviens à l'instant de chez le Roi, qui m'avait fait appeler pour me dire qu'il expédiait un courrier à Sa Majesté Impériale. Je fais, en conséquence, retirer ma lettre de la poste pour profiter de cette voie plus prompte et pour y ajouter un *post-scriptum*.

« Sa Majesté avait reçu les mêmes renseignements que m'avait donnés M. de Bourgoing. Elle avait fait à peu près les mêmes réflexions sur le degré du danger qui pouvait menacer la Saxe. Cependant, a-t-elle

ajouté, j'ai fait répandre exprès le bruit de mon départ, pour voir l'effet que cela produirait. Cet effet me prouve que, si je partais, on perdrait la tête ici, et qu'il n'y aurait plus de gouvernement. Déjà mille faux bruits circulent, et, très-certainement, il y aurait du désordre. Aussi, j'attendrai ici des nouvelles ultérieures, et j'ai déjà donné ordre aux corps des généraux Bongars et d'Albignac, de se porter, l'un sur Halle, et l'autre sur *(illisible)*. Des troupes françaises du corps du duc de Valmy se porteront sur Eisenach. Le roi de Saxe a à peu près trois mille hommes à lui. D'après cela, il est impossible qu'un corps aussi faible que celui du prince d'Oëls puisse être à craindre. L'Électeur, d'ailleurs, est resté à Prague; il ne songe qu'à conserver l'argent qu'il n'a pas encore dissipé (et, en effet, il y a déjà quelque temps qu'on disait qu'il avait licencié la plus grande partie des troupes à sa solde). Je n'ai pu, Monseigneur, qu'applaudir à la manière de voir et à la résolution de Sa Majesté, dont la présence sera sans doute plus utile, jusqu'à ce qu'une circonstance digne d'Elle l'appelle au champ de gloire.

« Le Roi m'a parlé d'une lettre qu'il venait de recevoir du général Gratien, qui lui demandait la jonction du général d'Albignac, pour reprendre la forteresse de Dœmitz. En attendant, le général d'Albignac l'avait prise avec son faible corps. C'est avec plaisir que je vois ce brave officier dédommagé en partie, par le succès, du chagrin qu'il a dû éprouver de ce que son ennemi est parvenu à s'échapper. Il paraît que le général Gratien se dirige toujours sur Ham-

bourg, et le Roi ne m'a pas dissimulé le mécontentement que lui causait la conduite de ce général. Je dois m'abstenir de juger des opérations militaires, mais je dois ajouter qu'on se plaint ici, généralement, des réquisitions que le général s'est permises et de sa manière de traiter les habitants, qui a produit un effet d'autant plus fâcheux qu'elle contrastait tout à fait à son désavantage avec la conduite de Schill. »

« Monsieur le Maréchal duc de Valmy, je reçois à l'instant une lettre du roi de Saxe, qui m'est apportée par un de ses aides de camp, qui m'apprend que le duc de Brunswick-Oëls, avec environ quatre mille cinq cents hommes d'infanterie et huit cents chevaux, a passé l'Elbe à Tetschen, et, dans l'embarras où il se trouve à Leipzig, avec sa famille, il me demande des troupes. J'envoie en conséquence, de suite, ma garde à Erfurt, d'où je la porterai où besoin sera. Je vous réitère aussi mes instances pour que vous mettiez en marche, sur ce point, la 1re division de vos troupes. Je partirai, de ma personne, demain ou après-demain, ne pouvant rester ici sans troupes. Cependant, je ne voudrais me mettre en route qu'aussitôt que vous m'aurez instruit que vous avez donné l'ordre à la 1re division de se porter sur Erfurt, où je ferai parvenir des instructions au général qui la commande.

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 27 mai 1809, à midi.

« Sire, le courrier que j'ai eu l'honneur d'expédier à Votre Majesté m'a rapporté sa lettre du 26 mai, à onze heures du matin, par laquelle Votre Majesté me

Le duc de Valmy au roi Jérôme. Hanau, au quartier - géné-

ral, à onze heures et demie du soir.

rend responsable de tout événement fâcheux qui pourrait lui arriver, et m'informe que la frontière de Saxe a été envahie, le 21, par l'ennemi.

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de l'ordre impératif que j'avais reçu de l'Empereur de ne disposer de rien sans avoir préalablement pris ses ordres par courriers extraordinaires.

« Cet ordre est ainsi conçu :

« L'intention de Sa Majesté, Monsieur le Duc (et « Elle me charge de vous dire de vous y conformer « exactement), est que, sous quelque prétexte que ce « soit, les troupes à vos ordres ne sortent pas du « comté de Hanau, et que, s'il arrivait quelque chose « d'extraordinaire, vous envoyiez à l'Empereur un « courrier pour prendre ses ordres. »

« Cette volonté bien formellement prononcée de l'Empereur m'est itérativement signifiée dans une dépêche extraordinaire que je reçois aujourd'hui de Son Excellence le ministre de la guerre, en date du 24 mai, dans laquelle il m'est répété que je ne puis disposer d'un seul bataillon sans l'ordre de Sa Majesté Impériale, si ce n'est pour la défense de Mayence et des frontières de France.

« Son Excellence le ministre de la guerre m'ajoute, d'après les propres expressions de l'Empereur, « que « lui seul sait comment il veut marcher et quelles « dispositions il a à faire. »

« Votre Majesté verra, dans l'énoncé littéral des ordres impératifs qui me sont donnés, qu'il m'est impossible de me porter sur Eisenach avec une portion du corps d'armée à mes ordres.

« J'expédie à Sa Majesté Impériale un courrier extraordinaire, et lui transmets copie de la lettre de Votre Majesté et du rapport de son ministre à la Cour de Saxe.

« J'insiste pour recevoir des ordres et prouver à Votre Majesté non-seulement mon entier dévouement pour l'Empereur, mon maître, mais encore pour tous les membres de son auguste famille. »

Le duc de Valmy au ministre de la guerre. Hanau, quartier-général, 27 mai 1809.

« Monsieur le Comte, Votre Excellence aura vu quelle a été ma correspondance avec Sa Majesté le Roi de Westphalie, surtout depuis que j'ai reçu de Son Altesse Sérénissime le Prince major-général, sa dépêche datée de Schœnbrunn, du 17 de ce mois. Comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, j'avais, sur le premier avis du Roi de Westphalie, ordonné à la division Rivaud de se porter sur Fulde, vu la marche annoncée d'un corps de dix à quinze mille hommes, commandé par le général prussien Blücher et les princes ci-devant Électeur de Hesse et de Brunswick-Oëls; mais l'ordre de Sa Majesté est tellement positif, que j'ai arrêté de suite la marche de la division Rivaud et ordonné à ce général de cantonner ses troupes dans les villes de Guelnhausen, Orbe, Wachtersbach, Saalmunster, Steinau et Schlüchtern; ces villes sont situées sur la route de Hanau à Fulde. Par leur occupation, je ne m'écarte point de l'ordre de Sa Majesté, puisque la plupart font partie du comté de Hanau. Si j'ai autorisé le général Rivaud à s'étendre autant pour les cantonnements de sa division, c'est que les ressources du pays

sont tellement épuisées que les soldats auraient manqué de tout en les resserrant davantage.

« Il paraît, Monsieur le Comte, que le Roi de Westphalie croit toujours au rapport d'opérations hostiles, tant de la part des rassemblements qui se font en Bohême, que de ceux des Prussiens qui, journellement, désertent des États du roi Guillaume et vont grossir le parti de Schill.

« J'envoie à Votre Excellence copie de deux autres lettres du Roi de Westphalie. J'y ajoute celle d'un rapport fait à Sa Majesté par son ambassadeur en Saxe, qui annonce que la frontière du royaume de Saxe a été envahie le 21 de ce mois.

« Je fais part du contenu de la dernière lettre du Roi, en date de Cassel, le 26, à Son Altesse Sérénissime le Prince major-général, et je réponds itérativement à Sa Majesté que, loin de pouvoir disposer d'un seul bataillon sans l'ordre de l'Empereur, je dois tenir le corps d'armée que je commande toujours réuni, pour la défense de Mayence et des frontières de France. J'informe également le Roi que l'Empereur ne croit point à la guerre entre lui et la Prusse; qu'il a ordonné formellement de veiller seulement aux frontières de France, et que lui seul, Empereur, sait comment il doit marcher et quelles dispositions il a à faire.

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que j'avais fait partir, pour Augsbourg, le régiment des chevau-légers du Grand-Duc de Berg, et celui des chasseurs à cheval du colonel Maucombe.

J'ai adressé à ce sujet, à Votre Excellence, l'itinéraire de ces troupes.

« Toutes les dispositions ordonnées par Votre Excellence, par sa lettre du 24, qui m'a été apportée par son courrier extraordinaire, ont été exécutées.

« J'aurai soin de tenir Votre Excellence journellement informée des rapports qui me parviendront du Nord.

« *P. S.* A l'instant arrive à mon quartier-général le lieutenant-colonel aide de camp de Sa Majesté le roi de Saxe, porteur de la lettre (1) dont je joins également copie, et qui m'est adressée par M. le comte de Bose, ministre des relations extérieures de Sa Majesté le roi de Saxe. »

Napoléon à Jérôme. Ebersdorf, 28 mai 1809.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 20 mai, que m'apporte votre aide de camp. J'ai des nouvelles de Berlin du 22, c'est-à-dire postérieures de quatre jours à celles que vous me donnez, et elles ne font mention de rien de ce que vous m'écrivez. Vous vous alarmez trop facilement. Il est connu de tout le monde que le duc d'Oëls forme un corps pour l'Angleterre ; mais ce corps est en Bohême et n'est pas de plus de quinze cents hommes. Le général Blücher est à son poste et n'a pas envie de remuer. La Prusse ne demande pas mieux que de conserver sa neutralité. Les Russes ont dénoncé les hostilités contre l'Autriche et sont entrés en Gallicie.

« Je ne sais ce que c'est qu'un général d'Albignac

(1) Du 25 mai.

auquel vous donnez le commandement d'une troupe. Vous avez une division hollandaise qui est forte de plus de six mille hommes; c'est plus qu'il ne vous faut. On ne reçoit ici aucune situation ni état d'emplacement de vos troupes, et l'on ignore où elles sont. Le corps de Hanau n'est pas sous vos ordres, et le duc de Valmy ne peut en détacher un seul homme sans mon ordre. Vous avez assez de monde pour maintenir la tranquillité chez vous. Si de grandes expéditions d'Anglais avaient lieu, vos forces ne seraient pas sans doute suffisantes; ce serait à moi à y pourvoir et à combiner le corps de Hanau avec votre corps d'armée. Le régiment du Grand-Duché de Berg ne vous est bon à rien. Si de grandes secousses arrivaient, il vous manquerait; faites-lui continuer sa route pour l'armée. Le Tyrol et le Voralberg sont parfaitement soumis. Les grands succès obtenus par l'armée d'Italie, et sa jonction qui a eu lieu à peu de lieues de Vienne, ont achevé de soumettre la Styrie, la Carniole, la Carinthie, la Haute et la Basse-Autriche. La crue du Danube m'empêche de pouvoir consolider mes ponts et d'entrer dans la Bohême et dans la Moravie. »

Le duc de Valmy au Roi Jérôme. Hanau, au quartier - général, 28 mai 1809, onze heures du matin.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que je reçois à l'instant sa lettre du 27 à midi. Son contenu m'était déjà connu par une dépêche que m'a adressée M. le comte de Bose, ministre de Sa Majesté le roi de Saxe, en date de Leipzig, du 25. J'ai répondu à Son Excellence comme à Votre Majesté, que des ordres impératifs me retenaient dans le

comté de Hanau, d'où je ne pouvais sortir avec les troupes à mes ordres sans ceux positifs de l'Empereur. Il m'est pénible, Sire, d'être ainsi retenu lorsque le territoire d'un allié est envahi. Une division de mes troupes, forte de cinq mille hommes d'infanterie et quatre cents chevaux, est toute prête. Elle est entre Guelnhausen et Schlüchtern, et composée de bonnes troupes assez instruites pour en espérer de bons résultats ; mais je renouvelle à Votre Majesté, et il me peine d'avoir à lui redire que mes ordres sont si positifs que je ne puis faire un mouvement sans ceux de l'Empereur.

« La 2e division de l'armée que je commande est loin d'être organisée ; c'est aussi la portion de soldats la moins instruite. Ce sont des conscrits de quinze jours de levée, qui ne savent rien et que l'on exerce sans relâche.

« J'ai rendu compte, chaque fois, à Son Altesse Sérénissime le Prince major-général, des lettres que j'ai reçues de Votre Majesté. Je demande des ordres, et je suis tout prêt à agir avec la 1re division. »

Le duc de Valmy au ministre de la guerre. Hanau, 28 mai 1809.

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'un courrier de Sa Majesté le Roi de Westphalie, parti de Cassel, le 27 à midi, me confirme le rapport que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence, concernant l'entrée d'un corps aux ordres du ci-devant duc de Brunswick-Oëls, sur le territoire du roi de Saxe.

« Je réponds toujours dans le sens de l'ordre impératif de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

« La division dont j'ai confié le commandement au général Rivaud est prête à se porter partout où besoin sera.

« Celle du général de division Despeaux s'organise par les compagnies qui arrivent journellement aux demi-brigades; mais ce sont des conscrits qu'on exerce sans relâche, et qui, pour le moment, seraient peu utiles.

« J'attends des ordres de Son Altesse Sérénissime le Prince major-général, et m'en tiendrai, jusque-là, à l'exécution littérale de ceux qu'elle m'a transmis par sa dépêche du 17. »

Liébert au major-général. Stettin, 28 mai 1809.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime, que Schill a commencé à attaquer le général Candras, le 24, à six heures du soir, avec des forces supérieures, sur la position qu'il avait prise sur la Trebel et la Rednitz. Damgarten a été attaqué en front avec quatre pièces de six; pendant ce temps, l'ennemi a passé la rivière à Daschau; ce poste était commandé par M. le major de Pressentin et défendu par le 2e bataillon de Son Altesse le duc de Schwerin, qui fit une forte résistance; mais il fut obligé de céder au nombre. Il a perdu plus de deux cents hommes, tant tués que blessés, dont deux officiers.

« Schill est entré à Stralsund le 25, vers huit heures du matin; la 12e compagnie du 7e régiment d'artillerie à pied, se croyant couverte par les troupes qui étaient en avant, y a été surprise occupée à embarquer les objets destinés à être évacués; elle

s'est retirée à l'arsenal, a chargé des pièces à mitraille et s'est battue en désespérée ; elle a succombé après avoir tué ou blessé à Schill environ trois cents hommes de ses cavaliers, de douze cents qu'il avait jetés dans cette place. Une escouade de cette compagnie était avec le général Candras ; le restant est pris, tué ou blessé ; le capitaine y a péri sur ses pièces ; le major Wasservas, qui commandait la place et l'artillerie, s'est échappé, déguisé, dans une barque ; jusqu'à ce moment, j'ignore ce qu'il est devenu.

« Le général Candras a fait sa retraite sur Anklam, où il est maintenant, avec deux très-faibles bataillons. Il observe la Penne, et a l'ordre de se retirer sur Stettin plutôt que de compromettre ses troupes ; car il est à craindre que Schill, occupant toute la Poméranie suédoise, d'accord avec les Anglais, qui suivent tous ses mouvements et au moyen d'intelligences qu'il a dans le pays, ne tente quelque chose sur Stettin. Il y sera excité par les Anglais, ne serait-ce que pour inonder de leurs marchandises cette partie de l'Allemagne, et alors les forces qui restent au général Candras y seraient très-nécessaires, dans une ville dont la population est assez considérable et peu portée en notre faveur. Cependant, s'il apprend que le général Gratien s'avance, il gardera sa position ; mais jusqu'à ce moment aucune nouvelle de ce général, de sorte que nous sommes réduits à nos propres forces.

« La garnison de Stettin, quoique ayant beaucoup de malades, exerce la plus active surveillance, mais

il est important d'accélérer la marche du général Gratien.

« Le général Candras s'exprime ainsi : « La bande « de Schill a pris beaucoup de consistance, et si elle « n'est pas promptement réduite, il en va résulter de « grands maux peut-être, qui exigeront de grands « moyens pour les faire disparaître. Il a une cavale- « rie nombreuse et entreprenante ; ainsi, il ne faut « pas mépriser les moyens qui sont sous ses mains, « et croyez que ce ramassis d'hommes se bat bien et « a confiance en son chef. »

« Je m'empresse de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime de ces événements malheureux, sur lesquels je ne puis maintenant lui donner d'autres détails, n'ayant pas les rapports nécessaires pour cela.

« Je crois que Sa Majesté Westphalienne dirige des troupes vers ce point ; je n'en ai point de nouvelles certaines ; j'ai écrit à Sa Majesté à cet égard.

« La populace de Stralsund s'est mal conduite envers nous ; les gens honnêtes ont tenu une conduite opposée. Schill se donne le titre de général anglais. »

Liébert au major-général. Stettin, 28 mai 1809.

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime des événements qui viennent d'avoir lieu dans la Poméranie suédoise, et de l'évacuation que le général Candras a été obligé de faire de cette province. J'ai également rendu compte à Votre Altesse Sérénissime, de l'arrestation, à Spandau, des bateaux chargés de poudre destinés pour Magdebourg ; l'on me prévient, en même temps,

que le prince de Brunswick-Oëls a levé un corps en Silésie, à l'instar de celui de Schill, et qu'il est entré en Saxe, à Zittau. L'on craint, sur les bords de la Vistule, que les Autrichiens ne s'emparent de Thorn; qu'ils ne se portent ensuite sur Dantzig, en violant le territoire prussien; l'esprit du pays est généralement mauvais; quelles que soient les assurances que le gouvernement prussien puisse donner, quelles que soient celles de ses généraux, il n'en est pas moins vrai que les têtes sont montées et qu'il ne fût à craindre qu'il ne soit fait quelques tentatives sur les places de l'Oder, quand même le Roi s'y opposerait, en apparence ou en réalité. Cette place étant un point important, ses développements étant immenses, ses fortifications en mauvais état en général, une population de vingt mille habitants, beaucoup de négociants mécontents de la stagnation du commerce, beaucoup de militaires sans ressources, et, enfin, beaucoup de petit peuple qu'il serait facile d'agiter. Dans cet état de choses, je supplie Votre Altesse Sérénissime de décider s'il ne conviendrait pas mieux de concentrer la garnison de la place, qui est le point le plus important; de désarmer celle de Damm, qui pourrait être enlevée d'un coup de main, ne pouvant y jeter une garnison de quinze cents hommes, nécessaire au moins pour sa défense; tandis qu'en me gênant beaucoup, je ne puis y en mettre que trois cents, et qui y sont exposés, au lieu que je pourrais y placer seulement un détachement de cinquante hommes, qui aurait l'ordre de se retirer si le cas l'exigeait, au pont sur la grosse Reglitz (à une lieue

entre Stettin et Damm); on y établirait deux batteries sur la rive gauche, et le pont y serait coupé au premier danger. La garnison de Stettin s'augmenterait de celle de Damm; elle en imposerait davantage. D'un autre côté, n'ayant qu'un officier du génie, il ne pourrait être à Stettin et à Damm; n'ayant qu'une seule compagnie d'artillerie, forte de soixante-huit présents seulement, il serait impossible qu'elle puisse suffire au service de plus de deux cents bouches à feu, et à des distances aussi éloignées; deux capitaines et un lieutenant de cette arme sont les seuls officiers attachés à la place.

« Je prie Votre Altesse Sérénissime de juger si ma proposition peut être adoptée; je la supplie, en même temps, de me faire connaître ses intentions et de me donner les ordres qu'elle jugera convenables, en l'assurant à l'avance du zèle que je mettrai à leur exécution; je l'assure, de plus, qu'en lui soumettant mes observations, je n'ai d'autres vues que de concentrer ma faible garnison, mesure que je crois avantageuse au bien du service de Sa Majesté, notre Auguste souverain. »

Le ministre de la guerre à l'Empereur. Paris, 28 mai 1809.

« J'ai reçu les lettres de Votre Majesté, du 17, du 19 et du 20 mai, dans lesquelles Elle me traite avec une grande sévérité.

« Le prince d'Anhalt-Cœthen avait dit et écrit, à Cassel et à Wesel, que le général Blücher se dirigeait, avec treize mille Prussiens, sur la Westphalie encore agitée.

« Le Roi Jérôme, qui a tant d'intérêt à savoir ce

qui se passe en Prusse, affirmait la même chose et demandait huit mille hommes de renfort, *à cors et à cris*. Les nouvelles de Wittemberg étaient dans le même sens. Enfin, le Maréchal duc de Valmy, qui n'est pas sujet à des terreurs paniques, mandait les mêmes faits. J'ai dû y croire ; il n'y a eu de différence, entre leur opinion et la mienne, qu'en ceci, savoir : que j'ai pensé, bien que je n'eusse aucune confiance en la foi prussienne, qu'il se pouvait que, sans l'aveu de son roi, M. de Blücher, qui a jadis voulu surprendre Damm, malgré les traités, eût agi comme Schill a agi lui-même, et qu'il eût pu entraîner avec lui dix à douze mille hommes. Le nombre de treize mille hommes, qu'on désignait, devait faire croire qu'on l'avait connu exactement.

« A peine la vérité a-t-elle été sue, que divers contre-ordres ont été donnés, tant par le duc de Valmy que par moi. Il est à remarquer que les régiments provisoires du général Beaumont, et ce général lui-même, qui avaient dû se porter d'abord sur Hanau, et que Votre Majesté avait, depuis, destinés à la réserve d'Augsbourg, n'ont pas été appelés à Hanau ; que les Portugais ont été envoyés à Augsbourg, et que bien peu de chose a été changé aux dispositions faites par Votre Majesté.

« Votre Majesté veut que je ne m'occupe jamais de l'Allemagne ; je me le tiens pour dit, et c'est un ordre que je reçois avec reconnaissance, moi pour qui la journée de vingt-quatre heures est déjà insuffisante, quoique tout employée sans distractions, sans promenades, etc.

« Loin d'alarmer Paris sur les affaires de Prusse, je n'en avais parlé qu'à M. l'Archi-Chancelier et au Ministre de la police. J'avais reçu la nouvelle de l'invasion prussienne le dimanche 7, et le mercredi, à midi, M. l'Archi-Chancelier me faisait observer que cela n'avait pas encore transpiré. Je lui fis sentir, alors, qu'il devenait impossible que ce secret ne fût pas connu, puisque le ministre de Saxe, auquel j'avais dit que cela ne signifiait rien, était venu m'en parler, et que le ministre de Prusse, qui est personnellement très-passionné contre nous, l'avait appris. Les gazettes allemandes et les voyageurs répandirent ensuite les nouvelles, et le secret gardé avait mis à même de savoir à temps ce qui en était, et de faire connaître qu'il n'était question que de Schill et de son parti.

« La surveillance sur M. de Brockhausen devait être inaperçue et l'a été, je pense. Si M. Fouché a bavardé, il a eu tort, mais je ne l'ai ouï dire à personne.

« Je croyais sincèrement devoir un compte particulier à M. l'Archi-Chancelier, de tous les événements qui venaient à ma connaissance. Votre Majesté m'apprend le contraire, et c'est pour moi un devoir de moins. Quant à l'affaire de Blücher, le Prince Archi-Chancelier la savait avant moi. Il reçoit directement les dépêches télégraphiques, et c'est à lui que furent remises celles du 7, qui annonçaient cette prétendue invasion prussienne, et celle du 9, qui confirmait cette annonce.

« J'avais pensé, comme Votre Majesté, qu'il n'é-

tait pas sans inconvénient de faire voyager en poste des compagnies; mais, en cette occasion, j'avais préféré la sûreté à l'opinion. L'événement prouve que j'ai mal fait. Si j'ai mal jugé ou plutôt mal deviné, le zèle et le dévouement ne peuvent être méconnus. »

Liébert au major-général. Stettin, 30 mai 1809.

« Monseigneur, je m'empresse de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime du rapport que je reçois à l'instant de M. le général Candras, sous la date du 29, ainsi conçu :

« L'île de Bornholm est au pouvoir des Anglais, et « la grande expédition anglaise est en présence de « l'île de Rugen, pour effectuer un débarquement; « déjà il aurait commencé, si le vent n'eût pas été « contraire.

« Schill paraît avoir concentré ses troupes à Stral- « sund, qu'il veut refortifier, et, dans ce moment, « mille hommes travaillent aux fortifications; des « maçons sont requis partout pour reconstruire les « ouvrages en maçonnerie, et partout l'on recherche « la chaux pour les cimenter. Schill paie tout ce qu'il « prend et les hommes qu'il emploie. Ainsi, l'argent « de l'Angleterre se répandra sur ce point, comme « ses marchandises. Ce partisan jette des détache- « ments sur tous les points de la Poméranie suédoise, « et il ne peut qu'être très-bien informé de tout ce « qui se passe autour de lui. Sa cavalerie, quoi- « qu'elle eût souffert à Stralsund, est encore de mille « chevaux.

« M. l'intendant d'Houdetot est le prisonnier du

« brigand Schill ; le directeur des domaines (Ricot), « s'étant obstiné à ne pas vouloir se rendre, a été « tué, après s'être défendu contre huit à dix hommes « de la bande.

« Les seuls canonniers qui servaient les six pièces « de six et qui ont tiré à Stralsund sur les troupes « légères de Schill, ont été massacrés à leurs pièces, « après avoir résisté à six charges de cavalerie. Ceux « qui étaient employés aux travaux du port, pour « l'évacuation par mer de tous les objets d'artillerie, « ont été, dit-on, respectés ; mais le brave Noël, ca- « pitaine de cette compagnie, a été tué à sa batterie, « après avoir fait éprouver une grande perte à la « bande Schill.

« Ce matin, à deux heures, cent chevaux avec un « bataillon d'infanterie se sont portés à Ziethen, où « ils ont pris position, pendant que de petits déta- « chements de cavalerie ont été employés à recon- « naître les routes qui conduisent à Greisswald par « Rantzir et Bientzow, sans négliger Gutskow. Les « renseignements qui sont ci-dessus m'ont été trans- « mis par celui qui a commandé cette reconnais- « sance.

« A Rantzir se trouve M. Dehorn, agent de la « Commission du gouvernement de la Poméranie « suédoise. Je lui ai, ce matin, fait remettre une ré- « quisition pour faire fournir à mes troupes les vi- « vres, et il s'est empressé de venir me trouver à « Anklam, pour concerter les moyens d'y parvenir, « sans être à charge au gouvernement prussien et « sans nuire aux villages qui avoisinent la position

« de Ziethen. Comme cet agent ne peut rien conclure « ostensiblement sans y être autorisé par la Régence « de la Poméranie suédoise, je lui ai intimé l'ordre « de se rendre, demain 30, à Stralsund, afin de « prendre des mesures pour que les vivres et fourra- « ges fournis par les magistrats d'Anklam, à mes « troupes, leur fussent remboursés par la Poméranie « suédoise, sur la présentation des bons signés par « moi. J'ai cru cette mesure nécessaire pour éviter « les réquisitions arbitraires qui résulteraient d'un « mode peu régulier et vexatoire pour quelques ha- « bitants.

« Un habitant de Stralsund arrive dans ce moment « à Anklam, et il justifie les bruits qui se sont répan- « dus sur les travaux relatifs à la reconstruction des « fortifications de cette ville, comme sur la descente « des Anglais dans l'île de Rugen. »

« Le général Candras me fait connaître qu'il a expédié un officier à la rencontre du général Gratien, pour connaître sa position et se mettre en relation avec lui, et ce général m'ajoute qu'il présume que les troupes aux ordres du général Gratien seront insuffisantes pour combattre l'armée anglaise réunie à la bande de Schill.

Les forces du général Candras sont maintenant insignifiantes. Dans l'affaire du 24, un bataillon du duc de Strélitz a presque été détruit à Damgarten, et, depuis cette époque, plus de cinq cents hommes ont déserté avec armes et bagages, et sont maintenant incorporés dans la bande de Schill, ce qui augmente

sa force et anéantit celle du général Candras ; et peut-il se fier sur le peu qui lui reste ? Il s'exprime ainsi :

« Composés d'hommes qui ont fait la guerre avec « Schill, et qui l'ont faite dix fois contre nous, ces « hommes ne sont ni à la chose ni au souverain qui « les paie ; démoralisés, l'ordre et la discipline leur « déplaisent. »

« Il ne faut pas se dissimuler que, sur cette partie de l'Allemagne, nous touchons à de grands événements.

« L'armée prussienne s'opposera-t-elle aux tentatives que les Anglais réunis à Schill formeront, s'ils entrent en Prusse pour y inquiéter les places de l'Oder ?

« M. le général Blücher, qui est à Stargard, m'assure qu'il le fera, mais en protestant contre la position, à Anklam, qu'a été forcé de prendre le général Candras. M. le comte de Golz l'a également assuré à M. le comte de Saint-Marsan, à Berlin. Mais le gouvernement prussien sera-t-il obéi ?

« Le général Candras ne pouvant plus compter que sur cent quarante chevaux du 4e régiment de chasseurs polonais, que je lui ai envoyés (les 4/5es de ce que j'ai de disponible), braves gens, mais très-peu nombreux, et qui, en cas d'événements, me seraient ici de la plus grande importance, je ne dois pas les compromettre ; je donne l'ordre au général Candras de se retirer sur Stettin ; car, d'après la protestation du général Blücher, je craindrais une rixe de la part

de ses troupes, qui allumerait l'incendie, les têtes étant disposées à cela; et, d'ailleurs, il n'a plus que des forces insignifiantes.

« Les habitants de Stralsund, en général, se sont conduits indignement, puisqu'ils ont eux-mêmes menés les premiers hussards de Schill dans les maisons occupées par les Français; qu'ils ont fait connaître ceux déguisés, jusqu'au parlementaire suédois, reçu le 20, dans le port de Stralsund, où il est encore. Le colonel d'Engelbreckemde, qui se rendait à bord, a refusé au major Wasservas et au capitaine d'artillerie Molard de les recevoir sur son vaisseau, disant que cela le compromettrait. Ces officiers étaient alors poursuivis par les hussards et par le peuple; ce dernier étant entré dans une barque sans avirons, se saisit d'un qui était dans le canot suédois; un matelot lui ayant asséné un coup sur la tête, l'a jeté dans la mer. Néanmoins, ils sont parvenus à s'évader, en gagnant l'île de Rugen de la Schweinmurde, où ils ont été reçus de la manière la plus loyale de la part de M. le major prussien de Graff, qui commande dans ce port, en leur facilitant les moyens de se rendre à Stettin et leur offrant toutes espèces de secours dont ils avaient besoin. J'en remercie cet officier.

« Vu les circonstances et n'ayant point de commandant d'artillerie, M. Wasservas étant ici sans fonctions, je le nomme pour commander celle de cette place jusqu'à nouvel ordre; quand nous pourrons rentrer à Stralsund, il y retournera.

« N'ayant point de fonds à ma disposition, n'ayant

encore rien touché de ceux qui me sont alloués depuis le 1er janvier, ayant dans ces circonstances des estafettes à expédier très-souvent à Sa Majesté le Roi de Westphalie, et à M. le comte de Saint-Marsan à Berlin, j'en prends de la caisse du payeur pour cette dépense de laquelle je rendrai compte. J'espère que Votre Altesse Sérénissime ne désapprouvera pas cette mesure, nécessitée par les circonstances. »

« *P. S.* Le général Candras ne se retirera pas sur Stettin sans auparavant avoir reçu des nouvelles de la marche du général Gratien, s'il lui est possible. »

Ordre du général Schill. Stralsund, 30 mai 1809.

« La prise de la place de Stralsund par mes armes, m'autorise à user du droit de conquête. Cependant, le seul but de mes entreprises est de rendre à la couronne de Prusse un pays enlevé par la force et au mépris de tous les principes de justice. Mais tant que ce pays sera confié à mes soins, il est de mon devoir d'aviser aux moyens de m'assurer sa possession jusqu'au moment favorable de le rendre à son souverain légitime. Cependant, pour subvenir aux frais de la guerre et à l'entretien de mes troupes, des fonds deviennent nécessaires. En conséquence, les caisses publiques seront administrées pour mon compte, à dater du jour de mon entrée dans la ville. Les fonctionnaires qui ne se conformeraient pas strictement à cet ordre devront être arrêtés et conduits dans les prisons de la forteresse.

« Une Commission nommée par moi sera chargée

d'examiner, dès demain, les registres des Caisses de l'État et la situation des finances. »

« Monsieur, j'ai attaqué Stralsund aujourd'hui à midi ; à deux heures, nous étions maîtres de la ville. Nous y sommes entrés en masse, sous le feu de vingt pièces de canon tirant à mitraille. Schill est tué, et bien tué. Nous nous sommes battus dans la ville, corps à corps, pendant tout le temps. Je n'ai jamais vu d'affaire aussi sanglante et aussi meurtrière. Trois cents hussards et environ deux cents hommes d'infanterie, qui étaient parvenus à s'échapper de la ville, m'ont fait demander à retourner en Prusse. Je les y renvoie ce soir, escortés par deux officiers d'état-major, qui prendront reçu de M. le général prussien commandant à Damm. J'ai préféré de les renvoyer en Prusse, où ils s'arrangeront avec leur souverain, plutôt que de laisser dans la province un levain de brigands qui étaient hors de portée, qui se seraient jetés dans les bois et auraient encore pu faire beaucoup de mal. »

Le général Gratien à M. de Bourrienne. Stralsund, 31 mai 1809.

« Monseigneur, je m'empresse d'informer Votre Altesse Sérénissime que le général Gratien s'est emparé de Stralsund le 31 mai. La lettre qu'il m'a adressée et dont j'ai l'honneur de joindre ici copie, fera connaître à Votre Altesse Sérénissime les détails de cette affaire.

Bourrienne au major-général. Hambourg, 2 juin 1809.

« La destruction du corps de Schill assure le repos du nord de l'Allemagne et rend disponibles les troupes hollandaises commandées par le général Gratien.

« Les Anglais, attentifs à exciter et à entretenir tous les genres de séditions et de brigandages, venaient d'envoyer à Schill un brevet de colonel et l'uniforme complet de son nouveau grade, et de lui donner l'assurance que sa troupe serait désormais à leur solde. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 4 juin 1809.

« Sire, je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, en date du 28, par mon aide de camp. Je lui envoie un rapport du général Liébert, annonçant la prise de Stralsund par Schill (1), et la présence de la grande expédition anglaise devant l'île de Rugen.

« Je n'attribue la prise de Stralsund qu'à l'excessive lenteur du général Gratien, qui devait être rendu à Stralsund avant Schill, avec sa division, s'il avait exécuté les ordres que je lui avais donnés.

« Cette division n'est, au reste, que de quatre mille cinq cents hommes environ, et est fort mal commandée par le général Gratien, officier nul et sans activité. Deux mille hommes de cette division sont à Magdebourg.

« La conduite des Prussiens est toujours perplexe, et il n'est guère permis d'attendre des secours de leur côté.

« Je n'ai avec moi que ma garde et le régiment de Berg, que je garde et que je fais instruire à fond. Il est caserné et servira à garder Cassel, si je me porte

(1) Le 4 juin on ne connaissait pas encore, à Cassel, la prise de Stralsund par le général Gratien.

sur quelque point avec ma garde. Au reste, ce régiment se conduit bien.

« Dans le cas où un débarquement s'effectuerait, ce qui paraît probable, je prie Votre Majesté de vouloir bien autoriser le Maréchal duc de Valmy, à envoyer une division dans le Hanovre, afin d'empêcher que les Anglais puissent pénétrer dans ce pays, où ils trouveraient des secours en hommes, avec de l'argent, et de me faire connaître la conduite que je devrais tenir dans cette circonstance. »

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous rendre compte que, d'après les ordres de Sa Majesté le Roi de Westphalie, je fais partir demain, pour Brunswick, le 1er régiment westphalien et les compagnies d'élite des 5e et 6e régiments. Toutes ces troupes seront remplacées dans la place par les 7e et 8e régiments hollandais, et un escadron de cuirassiers du 1er régiment westphalien. **Michaud au major-général. Magdebourg, 4 juin 1809.**

« Il est arrivé le 30 mai, pour tenir garnison, un bataillon de marche, fort de six cent quatorze hommes (conscrits). Ce bataillon est composé de deux compagnies du 28e régiment léger, d'une compagnie du 27e de ligne, d'une du 30e, *idem*, et d'une du 33e régiment.

« J'aurais désiré pouvoir donner à Votre Altesse des nouvelles du général Gratien, mais je n'en ai point reçu depuis mon dernier rapport. Le silence de ce général m'inquiéterait si je ne croyais pas ses forces plus que suffisantes pour anéantir celles de Schill. »

D'Houdetot, intendant de Stralsund, à Villemanzy. Stralsund, 5 juin 1809.

« Monsieur l'Intendant-Général, après dix jours d'angoisses et de la captivité la plus effrayante, je puis enfin vous donner un aperçu de ma situation.

« Vous savez sans doute, Monsieur l'Intendant Général, que le major prussien Schill s'est emparé de Stralsund après avoir été chassé, ainsi que sa bande, du royaume de Westphalie. Je n'ai eu avis de l'arrivée de Schill que le 25, à huit heures du matin (j'étais resté à Stralsund avec tout le civil et les administrations). En moins d'une demi-heure, tout fut prêt pour notre départ; mais il était trop tard, les hussards de Schill étaient en ville: nous fûmes arrêtés, pillés, à la dernière barrière déjà occupée; Schill était en ville de sa personne. Furieux de la résistance de vingt-cinq canonniers français, il a massacré de sa main et fait massacrer le capitaine d'artillerie Noël et quelques canonniers. Après nous avoir accablés de sottises, il a mis le sabre à la main et a donné le signal du carnage à ses assassins. M. Potiquet, contrôleur ambulant des domaines, a été massacré; mes deux autres secrétaires sont à l'hôpital, l'un avec trois coups de lance et un de sabre, l'autre avec un coup de sabre au bras. Un autre Français, chargé des affaires de M. le maréchal Soult, a eu quatre coups de lance et un de sabre. Schill, après m'avoir accablé de nouvelles injures, m'a donné deux coups de sabre, qui heureusement n'ont coupé que légèrement mon habit, et j'aurais été infailliblement massacré, si un grand nombre d'habitants ne m'eussent réclamé. Enfin, le 31 mai, le brave général Gratien est arrivé et nous a sauvés. Schill a été tué, ainsi que quinze à

seize cents des siens ; on lui a fait quelques centaines de prisonniers ; d'autres ont capitulé, et quelques-uns se sont sauvés.

« J'ai perdu tout ce que j'avais avec moi. J'avais heureusement envoyé à Stettin, le payeur avec sa caisse. »

Liébert au major-général. Stettin, 7 juin 1809.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime, qu'aussitôt que j'ai été informé de l'occupation de Stralsund par les troupes du général Gratien, j'ai donné l'ordre au major Wasservas, que j'avais nommé provisoirement pour commander l'artillerie de Stettin, de retourner à Stralsund, et que cet officier y est arrivé le 4 au matin. J'ai donné des ordres à M. le général Candras pour que la remise des munitions, des projectiles et des trois cents bouches à feu qui doivent être livrés au Danemarck, le soient sans délai aux officiers de cette puissance chargés de les recevoir.

« La remise des poudres a déjà éprouvé beaucoup de contrariétés. Le gouvernement danois n'ayant jamais été d'accord avec Son Altesse le duc de Schwerin sur les mesures à prendre, devant passer par le Mecklembourg, il fallait s'entendre ; ils ne l'ont pas fait ; depuis longtemps elles devraient être à la disposition de Sa Majesté danoise ; le moment de crise étant arrivé, elles ont été chargées sur des bâtiments et dirigées sur Stettin ; contrariées par les vents dans le canal de Wolgast, elles ont été à la merci des brigands. Schill s'en est servi pour organiser son système de défense à Stralsund ; car que lui auraient

servi des bouches à feu et des projectiles, sans le secours de ces poudres, dont il était dépourvu. Néanmoins, peut-être devons-nous nous applaudir qu'il les ait eues à sa disposition, puisqu'elles ont déterminé ce brigand à se concentrer, avec sa bande, dans Stralsund même, et à y attendre le général Gratien pour y être entièrement détruit; autrement il se serait jeté dans l'île de Rugen, les Anglais l'auraient transporté sur un autre point, et c'eût été à recommencer; cette bande serait accrue, tandis qu'elle est anéantie.

« Le 2e bataillon du duc de Schwerin, défait le 24 mai, à Daschow, près Damgarten, se réorganise à Greisswald; il sera réarmé des fusils provenant des bandits.

« Le général Candras me mande qu'il ne doit pas me laisser ignorer que le paiement de l'arriéré des contributions, exigé par M. d'Houdetot, intendant, avait produit dans cette province une grande fermentation et beaucoup indisposé les habitants contre l'administration française.

« Schill, informé de toutes ces circonstances, en a tiré avantage et a cru qu'il était de son intérêt de venir s'établir au milieu des mécontents, pour y augmenter son parti. En effet, les compagnies de la milice de l'île de Rugen, organisées jadis par le roi de Suède, se sont rendues sans difficulté à la voix du brigand qui les a appelées, et elles ont combattu contre les troupes de Sa Majesté l'Empereur.

« J'ai mandé au général Candras qu'il fallait commencer par procéder au désarmement général de

tous les habitants de cette île, seigneurs et autres, le général Gratien étant dans ce pays.

« Les bataillons des ducs de Strélitz et de Schwerin, auxquels ce mécontentement a été communiqué, ont en partie pris part à la crise, par la grande désertion qui s'est manifestée et par l'incorporation de plus de six cents hommes dans les rangs de Schill. La plupart des hommes qui composaient ces bataillons et qui les ont quittés au moment de l'apparition de ce brigand dans la Poméranie suédoise, avaient déjà servi plusieurs fois avec lui ; sans même que le général Candras, qui commandait ces troupes, ait pu s'en douter, il s'est trouvé au milieu de ces partisans, qui ne cessaient de le prôner avant son arrivée à Stralsund, et de boire à sa santé avec l'argent qu'il avait eu soin de leur faire distribuer.

« Le nommé Peterson, ci-devant officier suédois, a été passé par les armes pour avoir organisé lui-même la défense de Schill dans Stralsund. L'exécution du jugement de la commission militaire a eu lieu le 4, à onze heures du matin, à la porte de Kniper, où cet individu, chassé jadis de son régiment pour cause de vol, avait fait établir une batterie formidable.

« Le général Gratien s'étant convaincu que les baillis n'avaient cédé qu'à la terreur que leur inspirait Schill, pour l'exécution de ses ordres, s'est déterminé à renvoyer ceux qui avaient été arrêtés. J'ai néanmoins ordonné la détention du secrétaire de celui de Greisswald, pour avoir porté (par excès de zèle, sans doute), des réquisitions jusque dans le fau-

bourg d'Anklam, occupé par nos troupes et non par les brigands.

« J'attends une nouvelle situation des troupes du général Candras ; j'espère qu'elle sera satisfaisante et que nous aurons moins perdu de nos braves canonniers qu'on ne l'avait annoncé ; beaucoup s'étaient échappés sur des barques, d'autres y étaient détenus comme prisonniers des brigands ; tous se réunissent.

« L'on confectionne, à Stralsund, trois cent mille cartouches pour les troupes du général Gratien ; un petit approvisionnement se fera aussi pour celles qui doivent rester en Poméranie suédoise, le tout pris sur ce qui doit être livré au Danemarck. Ce qui restera lui sera délivré.

« L'hôpital de Stralsund renferme maintenant quatre à cinq cents malades ou blessés de toutes nations ; il est probable qu'il s'augmentera encore.

« Le général Gratien a envoyé un régiment dans l'île de Rugen, pour la nettoyer de tous les partis ennemis qui auraient pu s'y glisser. Le plat pays est battu en tous sens par la cavalerie, pour remplir le même objet.

La tranquillité et l'ordre sont rétablis dans la Poméranie ; mais cette province se ressentira longtemps des surcharges qu'elle vient de supporter de nouveau par l'effet de cette crise.

« J'ai demandé d'autres renseignements au général Candras, pour pouvoir compléter ce rapport, qui laisse encore beaucoup à désirer ; aussitôt qu'ils me seront parvenus, je m'empresserai d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime.

« Je viens d'apprendre que quatre à cinq cents hommes de Schill, parvenus à s'embarquer et n'ayant pas voulu passer en Angleterre, d'après la proposition des Anglais, se sont présentés devant le port de Schwinemunde ; que trois cents hommes ont débarqué hier dans cette ville, devant être conduits à Colberg. D'après les mêmes rapports, la plupart de ces hommes, mal mis, mais ayant beaucoup d'argent, se sont évadés et sont rentrés chez eux ou éparpillés dans la province. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 7 juin 1809.

« On disait que le courrier expédié par le Roi à Sa Majesté l'Empereur, dans la soirée du 4, était porteur de la nouvelle d'une expédition anglaise à l'île de Rugen. Cependant, les dernières lettres de Hambourg non-seulement ne parlent point de celle qu'annonçait la lettre de M. Lagau, mais elles peuvent même faire supposer que, par un malentendu, un embargo ordonné à Helgoland pour en relever la garnison, a été pris pour un embargo général ordonné en Angleterre, et cette supposition me paraît d'autant plus probable, même d'après ce que ce consul m'a écrit, dans une lettre du 3 juin, où il dit : « L'avis de l'embargo dont j'ai parlé dans ma pré« cédente, vient de se renouveler par des lettres qui « sont arrivées il y a quelques heures d'Helgoland, « mais il m'a été impossible d'en savoir la date. »

« Il me paraît, en effet, inconcevable qu'une nouvelle aussi importante que celle d'un embargo général en Angleterre, dont la cause serait une expédition, qui se prépare à Yarmouth, soit connue depuis plu-

sieurs jours à Bremen et ne le soit point à Hambourg. D'un autre côté, des lettres de Hambourg et de Bremen, et même les gazettes de la première de ces villes, annoncent que Schill a été attaqué le 31, à Stralsund, par le général Gratien ; qu'après un combat opiniâtre, Schill a été tué, et que trois cents hommes de cavalerie et deux cents d'infanterie de sa bande, ayant réussi à s'échapper, ont demandé à rendre leurs armes et à être conduits en Prusse ; qu'en conséquence ils ont été remis au général prussien commandant les troupes de la frontière. Les lettres de Bremen ajoutent que le général hollandais Cattaret a été tué dans cette affaire ; mais ce qui est encore extraordinaire, c'est que, d'après ce que vient de m'assurer M. de Furtenstein, le Roi n'a point encore reçu des nouvelles directes de cet événement, dont cependant on ne paraît guère pouvoir douter. Est-il vrai qu'une partie de la troupe de Schill se soit embarquée à Wismar? Schill ne se serait-il pas trouvé en personne à Stralsund? Quoi qu'il en soit, j'espère que je n'aurai plus besoin de fatiguer Votre Excellence du nom d'un personnage qui a fini trop convenablement s'il a péri les armes à la main.

« On est revenu au projet de la vente des couvents, et le Roi l'a approuvé aux conditions proposées par M. Jacobson. Au moyen de cette ressource, on pourra faire face aux dépenses pendant deux ou trois mois. Les paiements arriérés des traitements des subalternes sont moins une suite de la pénurie actuelle et de l'organisation nouvelle du royaume, et de l'insuffisance des crédits de quelques ministères,

que de la nécessité d'attendre que l'arriéré de l'année précédente soit rentré. »

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 4 juin. J'avais déjà reçu des lettres de Stettin, du général Liébert. Rien ne constate les intentions ni la force des Anglais. Pour s'emparer de l'île de Rugen, il ne leur faut que douze cents hommes. Toutes leurs forces sont en Espagne et en Portugal; ils ne feront rien, ils ne pourront rien faire en Allemagne; d'ailleurs, alors comme alors.

Napoléon à Jérôme. Schœnbrunn, 9 juin 1809.

« Je suis bien loin d'adhérer à votre vœu et de faire marcher une de mes divisions en Hanovre; je ne puis également vous donner aucune espèce d'instructions. Vous avez trois à quatre mille hommes de vos troupes. Le roi de Saxe en a à peu près autant; la division hollandaise est aussi du même nombre, cela fait douze mille hommes. Bientôt, j'en aurai dix-huit mille à Hanau; cela fera donc, en tout, trente mille hommes. Ce n'est pas en les disséminant et en les éparpillant au moindre bruit qu'on arrivera à un résultat. Schill est peu de chose et s'est déjà mis hors de procès en se retirant du côté de Stralsund; le général Gratien et les Danois en feront probablement justice. Le duc de Brunswick n'a pas huit cents hommes, l'ancien Électeur de Cassel n'en a pas six cents. Avant de faire un mouvement, il faut voir clair, et c'est parce que je me suis aperçu que vous agissiez trop promptement et avant d'avoir vu se développer les projets des ennemis, que j'ai défendu que mes troupes sortissent de Hanau. L'expérience vous ap-

prendra la différence des bruits que l'ennemi répand et la réalité. Jamais, depuis seize ans que je commande, je n'ai donné de contre-ordre à un régiment, parce que j'attends toujours qu'une affaire soit mûre et que je la connaisse bien avant de faire manœuvrer.

« Mes troupes ne sortiront de Hanau que lorsque je reconnaîtrai ce qu'elles auront à faire. Vous supposez qu'une grande expédition anglaise vienne à débarquer. Comment, dans ce cas, pouvez-vous désirer qu'une faible division de mes troupes s'engage dans le centre de l'Allemagne? Exercez vos troupes, faites-vous aimer par de l'économie, de l'ordre, et une certaine bonhomie, qui est le caractère des Allemands. Inquiétez-vous moins, vous n'avez rien à craindre, tout cela n'est que du bruit. »

Napoléon à Jérôme. Schœnbrunn, 12 juin 1809.

« Mon frère, je n'ai pas encore reçu la relation de la mort de Schill et de la prise de sa bande, qui a eu lieu le 31 mai. Je suis surpris que vous ne me l'ayez pas encore envoyée. Faites arrêter les officiers qui se trouvent parmi les prisonniers, et faites-les conduire sous bonne garde en France, pour faire une justice éclatante de ces misérables. Rappelez la division Gratien à Magdebourg et aux environs; elle sera là à portée de se diriger où elle serait nécessaire. Faites-moi connaître le jour où elle arrivera. Maintenez en état cette division. Les renseignements les plus positifs me convainquent que le duc de Brunswick n'a pas plus d'un millier d'hommes, et l'ancien Électeur de Cassel pas plus de cinq cents. Le roi de Saxe a

quatre ou cinq mille hommes, c'est plus qu'il ne faut pour garder ses États. Envoyez-moi la situation de vos troupes et de la division hollandaise. Laissez cette dernière sous le commandement du général Gratien. Je vous réitère l'ordre de faire partir sans délai mon régiment du Grand-Duché de Berg pour Hanau. Faites également filer tout ce qui appartiendrait au 4e escadron des chasseurs du Grand-Duché de Berg. »

LIVRE XIII

DU 13 JUIN 1809 AU 1er JANVIER 1810.

Organisation, force et emplacement du 10e corps, commandé par le roi Jérôme, au commencement de juin 1809. — Formation du corps de Kellermann à Hanau. — Commencement des hostilités en Saxe. — Le duc de Brunswick-Oëls. — Légions des princes dépossédés. — Premières opérations en Saxe et en Bohême. — Jérôme se prépare à courir à la défense du roi de Saxe. — Le colonel saxon Thielmann lutte vainement contre des forces supérieures; l'ennemi entre à Dresde et marche sur Leipzig. — Corps autrichien du général Am-Ende. — Proclamation du duc d'Oëls (12 juin). — Marche du 10e corps (19 juin). — Retraite des Autrichiens et du duc d'Oëls. — Lettres de Jérôme à l'Empereur, pour lui rendre compte de ses opérations. — Troubles intérieurs en Westphalie. — Un corps autrichien se jette en Franconie. — Le duc d'Abrantès prend le commandement du corps de Hanau. — Campagne en Saxe et en Franconie. — Analyse critique. — Appréhensions d'un débarquement des Anglais. — Armistice de Znaïm. — Le Roi revient à Cassel. — Pointe du duc d'Oëls en Westphalie. — Son entrée à Brunswick, le 1er août; ses proclamations. — Combat d'Œlpern. — Le général Rewbell. — Conduite de l'infanterie westphalienne. — Le duc échappe à la poursuite de Rewbell et de Gratien, et trouve un réfuge sur la flotte anglaise (premiers jours d'août). — Embarras financiers; éclaircissements sur la liste civile. — Affaire des douanes françaises établies en Westphalie. — Jérôme part pour Paris (1er novembre 1809).

Pour bien comprendre les événements politiques et militaires qui se passèrent dans l'Allemagne du

Nord, pendant la campagne de 1809, il faut saisir leur relation chronologique avec les faits de guerre qui eurent pour théâtre le bassin du Danube.

Ce fut le 9 avril que les Autrichiens ouvrirent les hostilités. Ils se portèrent vers Ratisbonne, suivant deux lignes convergentes : l'une partait de l'Inn et pénétrait en Bavière, l'autre partait des défilés de la Bohême et pénétrait dans le Haut-Palatinat. La première ligne d'opérations était suivie par le prince Charles en personne, à la tête de cent cinquante mille hommes ; la seconde, par le général Bellegarde, à la tête de cinquante mille hommes. Jusqu'au 20 avril, les Autrichiens gardèrent l'offensive ; ils envahirent la Bavière sur l'une et l'autre rive du Danube et opérèrent la jonction de leurs deux masses principales, à Ratisbonne même, dont ils s'emparèrent.

A partir des combats d'Abensberg et d'Eckmühl (20 et 22 avril), le mouvement du prince Charles, en avant, fut arrêté. Le 23, les forces autrichiennes commencèrent leur retraite sur Vienne. L'armée principale sous l'Archiduc, celle même qui était venue jusqu'à Ratisbonne par la rive droite du Danube, opéra son retour par la rive gauche, faisant un grand circuit par la Bohême, pour reparaître sur le fleuve, en face de Vienne. Il n'y eut qu'un faible corps, commandé par l'Archiduc Louis, qui se retira directement devant les Français, marchant droit sur la capitale de l'Empire par la rive droite du Danube.

Le 13 mai, les Français entrèrent dans Vienne. A partir de ce moment, les positions respectives des deux armées furent celles-ci : l'armée française, fai-

sant face au Nord, concentrée autour de Vienne, sur la rive droite du Danube; l'armée autrichienne, faisant face au Midi, tout entière sur la rive gauche et défendant le passage du fleuve. Les 21 et 22 mai, l'Empereur tenta de forcer ce passage. La sanglante et glorieuse bataille d'Essling fut livrée, et l'opération échoua. Napoléon mit un mois et demi à préparer les moyens nécessaires pour un nouveau passage du Danube. Pendant ce temps, les deux armées restèrent en présence, séparées par le fleuve, les Autrichiens épiant tous les mouvements des Français, pendant ces travaux de guerre fameux, qui eurent principalement l'île Lobau pour théâtre. Enfin, le 6 juillet, l'armée française déboucha dans la plaine de Wagram et y battit l'ennemi. Huit jours après eut lieu l'armistice de Znaïm, préliminaire du traité de paix qui devait être signé à Vienne, le 14 octobre 1809.

Ce qu'il nous importe de remarquer, ce sont les alternatives d'espoir et de découragement par où passèrent en Europe, et principalement en Allemagne, les ennemis de la France, en raison des phases variées de la lutte sur le Danube. A partir des premiers jours d'avril, jusqu'au 20, c'est-à-dire pendant la marche en avant de l'Archiduc et l'invasion de la Bavière, il y eut une grande surexcitation parmi les princes et les peuples que les victoires et la domination de la France aigrissaient, plus ou moins justement, contre elle. On crut que l'Autriche, héritant du rôle manqué par la Prusse en 1806, allait refouler les Français jusque sur le Rhin. Quand la retraite de

l'Archiduc commença, après les défaites d'Abensberg et d'Eckmühl, il y eut un moment de découragement, auquel succéda une véritable ivresse, quand on vit l'Empereur Napoléon arrêté sur le Danube, après la bataille d'Essling. Les six semaines que l'Empereur passa dans une apparente inaction, dont son génie seul avait le secret, furent très-critiques au point de vue de l'influence morale que les opérations de la guerre exerçaient sur les différents peuples de l'Europe, les uns vassaux, comme ceux de la Confédération du Rhin, ou domptés comme la Prusse, les autres alliés mais envieux jusqu'à la trahison, comme la Russie. Il n'y eut que l'immense retentissement de la victoire de Wagram et la soumission de l'Autriche aux conditions du vainqueur, qui purent comprimer les haines terribles des princes et de l'Europe contre nous.

Nous signalons en outre, à l'attention du lecteur, la place occupée par la Bohême sur le théâtre de la guerre de 1809, et le rôle qu'a joué cette province autrichienne dans les événements politiques et militaires de l'époque. En 1809, comme en 1805, les forces françaises ont tourné tout autour de ce massif de résistance sans y pénétrer. Ce plateau montueux, formant comme un bastion de la monarchie autrichienne au milieu de l'Allemagne du Nord, a servi de base, de pivot, à toutes les opérations de l'Archiduc Charles. C'est de la Bohême que Bellegarde est sorti pour marcher sur Ratisbonne; c'est par la Bohême que l'Archiduc lui-même a opéré sa retraite, après les combats d'Abensberg et d'Eckmühl; c'est sur la Bo-

hême qu'il s'est appuyé pendant tout le temps qu'il a disputé le passage du Danube aux Français, depuis la bataille d'Essling jusqu'à celle de Wagram. La grande armée autrichienne a manœuvré naturellement par ceux des défilés de la Bohême qui débouchent au Sud-Ouest et au Midi, c'est-à-dire ceux de Pilsen et de Budweiss. Quant aux défilés du Nord et de l'Ouest, c'est par ceux-là que se sont opérées les diversions tentées par l'Autriche et ses alliés contre les États de la Confédération du Rhin, principalement contre la Saxe et la Westphalie. Si l'on jette les yeux sur une carte de Bohême, on reconnaîtra que de la ville d'Eger, située derrière la grande barrière du Fichtelgebirge et de l'Erzgebirge, vers l'extrémité occidentale de la chaîne totale, les Autrichiens tenaient la clef de trois défilés qui conduisent, l'un dans le Haut-Palatinat, c'est-à-dire sur le Danube et Ratisbonne, l'autre, sur la Franconie et le Mein, par Bayreuth, Bamberg, le troisième sur la Saale, par Hof. Ce dernier débouché menaçait directement le royaume de Westphalie. Pendant toute la campagne de 1809, le roi Jérôme a eu sa frontière, frontière ouverte s'il en fut, à vingt-cinq lieues des Autrichiens, parfaitement à couvert et inattaquables derrière l'Erzgebirge, et maîtres des défilés. Le royaume de Saxe était plus directement encore menacé. Tel que ce royaume était constitué en 1809, il s'appuyait sur toute la chaîne de l'Erzgebirge et du Fichtelgebirge, dont les Autrichiens étaient maîtres. Tous les défilés de ces montagnes convergent sur Dresde. Le plus commode pour les envahisseurs était

celui de Gabel, par la Lusace, par Zittau ou Rumbourg.

Dans cette situation, il eût fallu un corps d'armée nombreux et fortement constitué pour couvrir, pendant la guerre de 1809, les vastes pays de la Confédération du Rhin compris entre l'Elbe, le Mein et le Rhin, dont les principaux étaient les royaumes de Saxe, de Westphalie, le grand-duché de Berg, le grand-duché de Wurzbourg, etc. Ainsi qu'on le verra par la suite de ce récit, les précautions prises par l'Empereur contre les éventualités d'une descente des Autrichiens de la Bohême dans l'Allemagne du Nord, furent tout à fait insuffisantes sinon nulles. Ce ne fut pas de sa part défaut de prévoyance, mais parti pris de sacrifier un intérêt secondaire à la nécessité d'une concentration de toutes ses forces sur le Danube. Il savait si bien ce qui menaçait les États du Nord de la Confédération, du côté de la Bohême, qu'il avait prévenu le roi de Saxe que si ce prince était obligé de quitter momentanément sa capitale, il pourrait se retirer dans une quelconque des résidences impériales de France, pour y attendre la fin de la guerre. Les prévisions de l'Empereur se réalisèrent. Nous allons voir tout à l'heure le roi de Saxe, roi d'une grande monarchie qui comprenait alors toutes les provinces libres de l'ancienne Pologne, chassé de sa capitale par l'approche d'une simple division autrichienne; nous allons en voir une autre descendre de la Bohême, s'avancer sur la Saale jusque sur les frontières de la Westphalie, se promener presque sans trouver d'obstacle dans la Franconie et

le Haut-Palatinat, menaçant Wurzbourg d'un côté et Ratisbonne de l'autre; nous verrons enfin une bande de partisans traverser tous les pays entre l'Elbe et le Rhin, y compris une partie du royaume de Westphalie et le Hanovre, conquête de la France, et s'embarquer à l'embouchure du Weser.

Il est indubitable que si, au lieu d'abandonner à des corps d'une importance secondaire et aux tentatives individuelles des princes dépossédés, les ducs de Hesse et de Brunswick-Oëls, la diversion dans l'Allemagne du Nord, l'Autriche en avait fait une opération de guerre fortement combinée; que si elle avait formé une armée de trente mille hommes compacte, pour la jeter en masse, par la Bohême, sur la Saxe et la Westphalie, ces royaumes et les États environnants eussent été complétement bouleversés. Sans doute les coups portés sur le Danube et la paix de Vienne auraient rétabli les choses sur l'ancien pied; mais il serait résulté de la présence des Autrichiens sur le Weser et sur le Rhin, une grande humiliation pour la France et un grand amoindrissement de prestige pour les princes de la Confédération.

On ne se ferait pas une juste idée de la position difficile où se trouva le roi Jérôme pendant la campagne de 1809, si l'on ne tenait pas compte et de l'état général des esprits au sein même de la Confédération du Rhin, et de ce qui se passait en Prusse, pendant que les destinées de l'Allemagne se jouaient encore une fois aux portes de Vienne. Quoique Jérôme eût lieu d'être toujours très-préoccupé de ce que lui cachaient les montagnes de la Bohême et de

ce qui pouvait fondre inopinément sur lui de ce côté, il était peut-être encore plus inquiet du côté de l'Elbe, quoique ce fleuve le séparât d'un pays avec lequel la France et la Confédération étaient en paix. Au fond, les dispositions de la Prusse étaient la haine et la fureur, contenues par la nécessité et par la force. Ce pays, démantelé, accablé de contributions, humilié par la présence de ses vainqueurs au centre même de ses provinces, rongeait son frein, en attendant l'heure de la vengeance. Là, couvaient les colères qui devaient se répandre un jour sur toute l'Allemagne et la pousser aux grands efforts de 1813 et de 1814. Le peuple, n'ayant plus confiance dans ses princes, s'excitait sourdement, et par des moyens révolutionnaires, à s'affranchir et à se venger lui-même. Berlin était le siége de sociétés secrètes redoutables, affiliées avec la jeunesse de la Saxe, de la Westphalie, de la Bavière, du Wurtemberg, et ayant des intelligences dans les armées et dans les Cours mêmes des princes qui gouvernaient ces royaumes. L'indépendance de l'Allemagne avait été et était le principal but poursuivi par ces hommes, qu'exaspérait le souvenir de tant d'humiliations et de revers; mais au sentiment de l'indépendance commençait à se joindre celui de la liberté. Les princes du droit divin n'avaient pas su défendre la première; on rêvait de la recouvrer sans eux et d'arracher la seconde à leurs mains débiles. La plus grande partie des officiers de l'armée prussienne, employés ou en disponibilité, par suite de la réduction des cadres, était engagée dans ces sociétés, à la fois politiques et

militaires, où il est prouvé qu'on agita plus d'une fois des projets d'assassinat sur la personne de l'Empereur. Le général Blücher, emporté par sa haine contre la France, était le héros de ces associations ardentes; le major Schill était, si l'on peut s'exprimer ainsi, sa doublure. Le roi de Prusse, retiré à Kœnigsberg, n'osait paraître à Berlin. C'est à grand'peine qu'il parvenait à résister au mouvement de l'opinion publique, qui le poussait à prendre les armes- au moment où l'armée française était tout entière occupée à faire face à l'Autriche, sur le Danube. On disait partout, en Prusse, dans les sociétés secrètes, dans l'armée, jusque dans la famille royale, qu'on recommençait, par faiblesse, la faute que l'on avait commise en 1805. Si, à cette époque, quand les Français étaient au fond de la Moravie, la Prusse s'était déclarée, elle avait la chance de les écraser; du moins ne se serait-elle pas trouvée isolée de toute l'Allemagne, comme cela lui était arrivé une année plus tard, lorsque, après la défaite des Autrichiens, elle avait combattu seule à Iéna. Le fait est que le rapprochement que l'on pouvait faire entre les campagnes de 1805 et de 1806, et celle de 1809, était de nature à faire comprendre qu'il n'y avait de salut pour l'Allemagne que dans une entente commune entre l'Autriche et la Prusse. Le gouvernement prussien, abattu par ses récentes défaites, n'avait pas l'énergie nécessaire pour une nouvelle levée de boucliers; mais les partis avancés et ce qui restait de l'armée ne désespéraient pas de l'entraîner malgré lui, de le compromettre et de le

forcer à la guerre. Tel avait été le sens de la tentative de Catt (2 et 3 avril), de la conspiration de Dœrnberg (22 avril), enfin de l'expédition de Schil (commencée le 29 avril, terminée à Stralsund le 30 mai), événements que nous avons racontés dans les deux livres précédents.

Ainsi le roi Jérôme, pendant les alternatives de succès et de revers qu'éprouvait la Grande-Armée sur le Danube, se voyait menacé par trois dangers :

1° Danger d'une descente des Autrichiens de la Bohême ;

2° Danger de tentatives insurrectionnelles parties des bords de l'Elbe et se propageant dans son royaume, à l'aide de la misère publique et des haines du parti allemand contre la domination française ;

3° Danger d'une prise d'armes du gouvernement prussien, entraîné par l'ardeur de la nation et de l'armée, et encouragé par le temps d'arrêt que l'armée française avait été obligée de faire après Essling. Il résulte de la correspondance de l'Empereur, qu'il n'a jamais cru à ce dernier danger. Sa diplomatie, qui surveillait à la fois Berlin et Saint-Pétersbourg, d'où dépendaient en partie les résolutions de Berlin, pouvait lui donner des renseignements précis à ce sujet. Mais tout ce qui était sur la rive gauche de l'Elbe n'étant pas initié aux secrets de sa politique et à ceux de la politique russe, n'entendait que les cris de haine, de fureur et de menaces qui venaient du côté de la Prusse et qui allaient, se grossissant et s'exagérant, parmi les peuples allemands soumis à la Confédération.

Voici le résumé de la situation de cette partie de l'Allemagne pendant toute la campagne de 1809 : les forces de la France, représentées par Jérôme, à Cassel; par le roi de Saxe, par le duc de Valmy, commandant une réserve insignifiante à Hanau; par le roi Louis, en Hollande, par fort peu de troupes restées en France, ces forces, disons-nous, étaient à peu près abandonnées à elles-mêmes. Les souverains et les généraux écrivaient lettres sur lettres à l'Empereur, pour lui dire, tantôt que les Autrichiens descendaient de la Bohême, tantôt que les Prussiens passaient l'Elbe, toujours, que les populations étaient frémissantes et prêtes à se soulever. A cela l'Empereur répondait : « Les Prussiens ne passeront pas « l'Elbe (et en cela il avait raison); quant aux Autri- « chiens de la Bohême, aux partisans de la Prusse et « aux mouvements insurrectionnels, vous avez des « troupes pour leur résister. » Cette dernière assertion n'était pas juste et peut-être n'était-elle pas tout à fait sincère. Une opération un peu vigoureuse des Autrichiens, entre l'Elbe et le Rhin, eût fait tomber toutes les couronnes qui s'appuyaient sur la protection de la France. La véritable pensée de l'Empereur se trahissait dans l'offre anticipée faite au roi de Saxe de se réfugier en France; il savait fort bien que dans le courant de la campagne, les royautés et principautés vassales du Nord avaient toute chance d'être emportées; mais il savait aussi qu'après de grands succès obtenus sur le Danube, succès dont il ne doutait pas, et la soumission de l'Autriche, le torrent du Nord rentrerait de lui-même dans son lit.

On conviendra, néanmoins, que ceux qui se voyaient destinés à en subir le débordement passager, étaient bien excusables de s'en montrer préoccupés.

Nous allons, par le tableau des forces françaises au nord de l'Allemagne et de leur organisation, et par le récit des événements, justifier ce résumé.

Voici quels étaient, à la fin de mai 1809, l'emplacement, la force et l'organisation des troupes françaises ou alliées, entre le Rhin, le Mein, les montagnes de la Bohême et l'Oder :

1° Le corps du duc de Valmy, dit *Corps d'observation de l'Elbe*, à Hanau. Ce corps se composait de deux divisions, l'une de cinq mille hommes, sous le général Rivaud, prêts à entrer en campagne ; l'autre, en formation, composée de conscrits incapables d'être mobilisés. Le duc de Valmy avait reçu, pour instructions précises, de ne faire un seul mouvement que sur un ordre formel de l'Empereur, quels que fussent les événements politiques ou militaires du nord de l'Allemagne.

2° Le 10e corps, sous les ordres du Roi Jérôme, quartier-général, Cassel; chef d'état-major-général provisoire, général Rewbell. L'effectif du corps était d'une vingtaine de mille hommes; mais, comme les opérations qu'eut à conduire le Roi Jérôme, et que nous allons raconter, furent des opérations en rase campagne, il importe de distinguer les troupes susceptibles de marcher de celles qui étaient immobilisées dans les places fortes.

Parmi ces dernières, il faut compter d'abord trois mille cinq cents hommes tenant garnison en Promé-

ranie ou sur l'Oder; à Stettin, quatre cents hommes, général Liébert; à Stralsund, onze cents hommes, général Candras; à Custrin, deux mille hommes. Ces places, situées à quatre-vingts et cent lieues de Cassel, n'étaient placées que nominalement dans la circonscription du 10e corps; l'action du Roi sur ces garnisons était nulle, et eût-elle été réelle, elle ne pouvait être d'aucun secours pour des événements qui avaient la Saxe, la Westphalie et la Haute-Franconie pour théâtre.

Les troupes placées sous le commandement effectif du Roi comprenaient :

1° La division westphalienne de la garde, aux ordres du général comte de Bernterode (Ducoudras), à Cassel : un escadron de gardes du corps, cent quarante hommes, général Bongars; un bataillon de grenadiers, neuf cent quarante hommes, colonel Laugenschvartz; un bataillon de chasseurs, six cents hommes, major Fulgraff; trois escadrons de chevau-légers, cinq cent cinquante hommes, colonel Wolff; chasseurs-carabiniers, trois cent soixante hommes, prince de Philipsthal; total, deux mille cinq cent quatre-vingt-dix combattants. (A l'exception des chasseurs-carabiniers, envoyés à Halberstadt, toute la division était à Cassel).

2° La division westphalienne de la ligne, sans commandant désigné, quartier-général, Cassel. 1er régiment d'infanterie, mille six cent quatre-vingts hommes (le colonel Vautier, de ce régiment, avait été tué à Todendorf), Magdebourg; 5e de ligne, mille huit cents hommes, colonel comte de Vellingerode,

Magdebourg; 6e de ligne, mille sept cents hommes, major de Bosse, Magdebourg; 1er régiment de cuirassiers, deux cent soixante chevaux, colonel de Wurthen, Halberstadt. Total de la division, presque tout entière à Magdebourg, cinq mille quatre cent quarante hommes.

3o La division hollandaise du général Gratien, en deux brigades, comprenant les 6e, 7e, 8e, 9e de ligne, 2e cuirassiers, trois compagnies d'artillerie, en tout cinq mille trois cents combattants. Cette division venait d'entrer à Stralsund et d'y détruire la bande de Schill, le 30 mai.

4o Troupes diverses envoyées de Mayence, lors des troubles d'avril, sous le colonel Chabert, total, trois mille hommes, dont mille (3e de ligne du grand-duché de Berg) à Cassel; le reste (détachements des 28e léger, 27e, 30e, 65e, 33e, 22e de ligne français, 6e, 7e, 8e d'artillerie à pied français, etc.), partie à Homberg, partie à Magdebourg.

Ces forces s'élevaient à environ seize mille hommes; mais comme la garnison de Magdebourg en immobilisait de quatre à cinq mille, ce n'était, en tout, qu'une force effective de onze ou douze mille hommes que le Roi pouvait mettre en ligne. Encore faut-il y comprendre les mille hommes du grand-duché de Berg, que l'Empereur ordonnait, dans toutes ses dépêches, de renvoyer à Hanau, et la division hollandaise Gratien, dont le chef, officier capable, recevait des ordres à la fois du roi de Westphalie et de son propre souverain. Il resta dans cette position ambiguë, quoique rendant de très-bons services, jus-

qu'au moment où le roi de Hollande, à la nouvelle du débarquement des Anglais à l'embouchure de l'Escaut, le rappela définitivement dans son royaume.

Pour compléter ce tableau des forces de la France et de la Confédération entre le Rhin, le Mein, les montagnes de la Bohême et l'Oder, il nous reste à dire que le roi de Saxe disposait, à Dresde, d'un petit corps de trois mille hommes, sous les ordres du colonel Thielmann, l'armée saxonne étant à la Grande-Armée, sous les ordres de Bernadotte, et l'armée polonaise étant à Varsovie, sous les ordres de Poniatowski.

On a vu que le duc de Brunswick-Oëls était parvenu, au mois de mars 1809, après quelques négociations avec la cour de Vienne, à conclure une convention en vertu de laquelle il était autorisé à organiser, à ses frais, un corps de deux mille hommes. Il reçut tout appui de la part de l'Autriche. On lui avait même offert un grade dans l'armée autrichienne, mais il avait éludé cette proposition. Son but était de se porter dans les anciens États de sa famille, sur lesquels il avait des prétentions, par suite de la renonciation de ses frères. Il voulait conserver son indépendance et décliner toute responsabilité dans la campagne contre la France.

Le duc commença à lever son corps le 1er avril. Suivant la convention, Nahod et Brunau, en Bohême, furent désignés comme centres du recrutement. On espérait, avec raison, trouver dans la Silésie prussienne un assez grand nombre de soldats licenciés, disposés à reprendre du service, et avoir

ainsi, en peu de temps, un corps composé d'anciens militaires. Mais bientôt le gouvernement du roi de Prusse, craignant de se compromettre, mit des obstacles au recrutement. L'Autriche permit alors au duc de Brunswick de cantonner ses hommes sur les frontières de la Saxe, vers l'Elbe, à Neustadt, Gäbel, et Rumbürg.

Guillaume-Frédéric de Brunswick-Oëls, né en 1771, était le troisième fils du duc de Brunswick, prince célèbre par ses lumières, ses succès pendant la guerre de Sept-Ans, la retraite de Valmy et le désastre d'Iéna. L'aîné de ses fils était mort quelques jours avant la bataille d'Iéna, où il fut lui-même mortellement blessé; le second avait renoncé à ses droits sur le duché, incorporé au royaume de Westphalie. Guillaume-Frédéric en avait hérité; il portait le titre de duc de Brunswick, et y joignait celui de duc d'Oëls, petit fief en Silésie, qu'il tenait d'un de ses oncles. C'était un homme d'une taille élevée, d'une figure martiale, ayant hérité de ses ancêtres de l'instinct de la guerre et d'un tempérament belliqueux. Il semblait destiné, par sa nature, au rôle de chef de partisans, qu'il remplit avec éclat pendant la campagne de 1809; il était pour lui-même d'une dureté extrême, partageant le bivouac et le pain de ses troupes; infatigable, actif, audacieux, et ne manquant pas de cette sorte de grandeur d'âme qui séduit le peuple et les soldats.

Sa haine pour les Français était sans bornes. Il les regardait comme des spoliateurs qui lui avaient ravi son patrimoine. Il ne rêvait que vengeance, renver-

sement de la Confédération du Rhin, retour dans ses États usurpés. Au commencement de 1809, il s'était mis à la tête d'une société secrète. Beaucoup d'officiers prussiens s'y jetèrent, attirés par son nom. La plupart d'entre eux faisant déjà partie de celle du *Tügenbund*, il y eut une alliance entre les deux sociétés.

Dès le mois de mars 1809, la cour de Vienne, contrairement aux droits des princes de la Confédération du Rhin, droits reconnus par elle-même, avait affecté de traiter le duc de Brunswick-Oëls comme prince souverain. Une convention lui avait donné l'autorisation de lever, sur le territoire autrichien, un corps de troupes, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le crédit de la société secrète que dirigeait le duc, la haine de la domination française, la désertion qui transformait en vagabonds et en pillards un grand nombre de soldats allemands, l'appui de l'Autriche et l'or des Anglais, furent les leviers au moyen desquels ce prince parvint à recruter sa légion, forte de douze cents fantassins, de cinq cents cavaliers. Elle portait des uniformes noirs à revers blancs, et schakos avec la légende : *Armée de la Vengeance*.

A côté d'elle et avec des éléments principalement empruntés aux anciennes bandes mercenaires hessoises, le duc de Hesse, dépossédé, comme le duc de Brunswick, par la création du royaume de Westphalie, avait levé une autre légion, forte de cinq cents fantassins et de cent cinquante cavaliers. Les soldats du duc de Hesse portaient l'uniforme vert pour l'infanterie et chamois pour la cavalerie.

Ce fut vers le milieu de mai que le duc de Brunswick-Oëls, soutenu par quelques troupes autrichiennes, menaça les frontières du royaume de Saxe. Il parut d'abord vouloir opérer sur la rive droite de l'Elbe, et se porta vers la Haute-Lusace, dans ce massif qui sépare l'Elbe du bassin de la Neisse, langue de terre autrichienne entre la Saxe et la Lusace. Le 17 mai, les troupes du duc se montrèrent à Gabel et à Rumbürg.

A cette apparition, l'alarme fut grande en Saxe. Le roi, réfugié à Leipsig, écrivit au roi Jérôme, au duc de Valmy, à l'Empereur, que le général Blücher, à la tête d'un corps prussien et des légions de Brunswick et de Hesse, en tout quinze mille hommes, était sur le point d'envahir son royaume. Le duc d'Anhalt-Cœthen, les ministres accrédités auprès de la petite cour de Leipsig, répandirent la même nouvelle partout. Sur la rive gauche de l'Elbe, les imaginations tenues en éveil par les colères que l'on entendait gronder de l'autre côté du fleuve, ne voyaient partout que des Prussiens; on ne pouvait croire que la Prusse, exaspérée, laissât passer, sans en profiter, l'occasion qui s'offrait à elle de venger ses malheurs et d'étendre la main sur ces États détestés de la Confédération, formés de ses dépouilles et livrés en ce moment, sans défense, à ses vengeances. Qu'un ennemi menaçât Dresde et Cassel, cela n'était que trop certain, comme nous allons le voir; mais que cet ennemi fût Blücher à la tête de troupes prussiennes, voilà ce qui n'était pas possible. Il y a, à ce sujet, une correspondance des plus détaillées entre le Roi Jérôme, le roi de Saxe,

M. Reinhard, le duc de Valmy, le général Clarke, etc. Partout on admet que les envahisseurs de la Saxe ont couché, le 17 mai, à Gabel et à Rumbürg, sans mettre en doute un seul moment qu'ils n'appartiennent à l'armée prussienne, ou du moins qu'ils ne soient des partisans prussiens. Il n'y a que l'Empereur qui n'est pas de cet avis. Dès que la nouvelle lui arrive, transmise à la fois de tous les côtés, il répond à tout le monde que l'on se trompe, que les forces qui menacent la Saxe ne sont pas prussiennes, mais autrichiennes.

A part cette erreur sur la nationalité des ennemis, que peut expliquer l'impression laissée dans les esprits par les tentatives prussiennes de Catt et de Schill, le danger n'avait rien d'imaginaire. Le Roi Jérôme n'avait, pour marcher au secours de son allié, que deux mille hommes de sa garde, à Cassel; le reste du 10e corps étant enfermé à Magdebourg ou engagé dans le Nord, à la poursuite de Schill, sous les généraux Gratien et d'Albignac. Le duc de Valmy, sollicité par le Roi de Westphalie et par le roi de Saxe, de faire marcher des troupes, prit sur lui de promettre qu'il allait porter la seule division dont il disposât, et qui fut organisée, celle du général Rivaud, à Fulde, au lieu d'Eisenach et d'Erfurt, comme les deux princes le demandaient. Mais il révoqua presque aussitôt les ordres donnés pour ces dispositions, à cause des scrupules qu'il puisait dans la teneur de ses instructions. Elles lui prescrivaient de ne bouger que dans le cas où Mayence serait directement menacée. Il fit savoir aux deux rois qu'il ne pouvait

envoyer Rivaud à Fulde, mais que cette division, cantonnée en avant de Hanau, était prête à marcher à leur aide, si l'Empereur, auquel il demandait des ordres, le prescrivait. L'Empereur répondit que le 10e corps suffisait, et Rivaud ne bougea pas.

Pendant ce temps, le colonel Thielmann, à la tête de deux mille hommes, s'était porté de Dresde sur les frontières de la Lusace. Il batailla quelques jours dans les montagnes, reprit sur le duc de Brunswick la petite ville saxonne de Zittau, s'empara même de Rumbürg, en fut chassé, et enfin se retira sur Dresde, s'apercevant que ce n'était pas du côté de la Lusace que la capitale était réellement menacée. En effet, du 22 au 25 mai, le duc de Brunswick, défilant derrière les montagnes, passa l'Elbe à Tetschen. A la fin de mai, il parut à la tête des défilés qui, de Leitmeritz et de Tœplitz, descendent sur Dresde par Peterswalde et Dippoldiswalde. Il n'était là qu'à six ou sept lieues de cette ville. De ce côté, il était soutenu par un corps autrichien, que commandait le général Am-Ende. Ce corps était formé de deux bataillons du régiment de Nikrowsky, un bataillon de Derbach, cinq bataillons de landwher et quatre cents cavaliers, en tout cinq mille sept cents hommes. Le général Am-Ende rassemblait son monde à Leitmeritz; il avait reçu ordre, aussitôt qu'il serait prêt, de se réunir au duc de Brunswick; les deux corps, se montant à environ huit mille hommes, devaient marcher sur Dresde aussitôt après leur réunion.

Ce fut le 10 juin, à Dippoldiswalde, sur le territoire saxon, qu'eut lieu la jonction du duc de Bruns-

wick et de la division autrichienne. L'ennemi se présenta le 11, aux portes de Dresde, qui lui furent ouvertes; Thielmann ayant jugé que l'infériorité de ses forces ne lui permettait pas de défendre la place, et qu'il était préférable de tenir la campagne en se repliant sur le 10e corps, le général Am-Ende occupa la ville, le duc de Brunswick bivouaqua dans les faubourgs. Leurs dispositions militaires semblèrent défectueuses au colonel Thielmann, car dans la nuit même du 11 juin, il essaya de surprendre le duc. La lutte dura plusieurs heures et fut très-vive. Au jour, les Autrichiens ayant envoyé leur cavalerie pour soutenir les légions de Brunswick et de Hesse, Thielmann prononça sa retraite et se replia, par la route de Leipsig, au delà de Wilsdruff.

Le duc de Brunswick établit le jour même, 12 juin, son quartier-général dans cette ville. Exalté par l'occupation de Dresde, et se voyant déjà rétabli dans ses États héréditaires par ses bandes victorieuses, il lança la proclamation suivante :

A mes Compatriotes.

« Quel est celui qui porte un cœur allemand qui ne souffre pas avec moi du malheur de la patrie? Quel est celui d'entre nous qui ne court pas aux armes? A présent ou jamais le moment est venu où nous, Allemands, pouvons combattre pour notre liberté.

« Ne voyons-nous pas une partie de nos compa-

triotes occupés à combattre, et resterons-nous tranquilles spectateurs, sans mettre nous-mêmes la main à l'œuvre?

« Si autrefois les Allemands ont perdu des batailles, c'est parce qu'ils n'étaient pas unis. La mésintelligence régnait parmi eux. Maintenant, accourez tous, Allemands, soit du Nord, soit du Midi; quel que soit le prince que vous serviez, accourez tous aux armes!

« Je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour la patrie; mais comme le temps ne nous permettra peut-être pas de nous réunir tous et d'agir sur un seul point, à l'instar de nos ennemis, il faut agir par petits détachements. La petite guerre est celle que je recommande à mes compatriotes; vous pouvez, avec peu de troupes, rendre de grands services. Vous pouvez intercepter les communications de l'ennemi, enlever ses courriers, ses recrues, ses magasins, son artillerie, en un mot, prendre ou détruire tout ce qui lui appartient. Ainsi doivent en agir tous ceux à qui leur éloignement ne permet pas de s'unir à moi. J'invite tous les autres à se hâter de me rejoindre, ils seront les bien-venus; mais aucun ne conservera le rang que son mérite ou sa réputation ne lui auraient pas acquis. Je ne demande pour mes troupes que du fourrage, le boire et le manger. Aucune vexation, aucune concussion, ni réquisition d'argent ne seront tolérées. Je promets, au contraire, aux habitants, l'affranchissement des impôts, de laisser chacun dans son emploi, ce droit appartenant uniquement au souverain légitime du pays.

« Courons donc aux armes, prouvons que nous sommes des Allemands qui combattent pour leur Roi, pour leur Constitution et pour se soustraire à l'oppression.

« Quel est l'Allemand qui ne sait pas de quelle manière injuste ma famille a été chassée de la propriété de ses ancêtres? Quel est celui qui a plus de raison que moi pour se réunir cordialement à vous et pour compter sur votre secours.

« Frédéric-Guillaume,

« Duc de Brunswick-Oëls.

« Au quartier-général, à Wilsdruff, 12 juin 1809. »

Il y a environ vingt-cinq lieues de Wilsdruff à Leipzig, ville sur laquelle se retirait Thielmann avec ses trois mille Saxons. Le duc voulait que l'on marchât, dès le lendemain, sur les traces de l'ennemi; mais le général autrichien déclara que, sans instructions nouvelles du gouverneur-général de la Bohême, il ne consentirait pas à s'aventurer plus avant en pays ennemi; le 13, il fit rentrer ses troupes à Dresde. Le duc, forcé d'attendre que son circonspect auxiliaire eût fait demander des ordres à Prague, profita de l'inaction où il se trouvait pour agir sur les populations, exciter les Allemands et grossir sa troupe. Ses efforts ne furent pas sans résultat; il parvint, en parcourant le pays dans un cercle assez étendu, en se montrant même à Meissen, à entraîner un certain nombre de paysans saxons et à doubler presque ses forces.

Le 19 juin, Am-Ende ayant reçu l'autorisation de marcher sur Leipzig, les deux corps se portèrent en avant. Le 21, ils rencontrèrent Thielmann à quelque distance de la ville, qui se disposait, sinon à en empêcher, du moins à en retarder l'occupation. Un combat assez vif s'engagea. Les forces étaient trop inégales pour qu'il durât longtemps; Thielmann, faisant bonne contenance, repassa l'Elster et se retira par Lutzen, sur la Saale, à Weissenfelds. Le 22, le duc et Am-Ende, après avoir bivouaqué, la nuit, autour de Leipzig, se portèrent vers la Saale. Ils allaient attaquer Weissenfelds quand ils apprirent que la tête de colonne du 10me corps, sous les ordres du Roi, en personne, venait d'atteindre la Saale et que la division d'Albignac opérait, en ce moment même, sa jonction avec Thielmann.

Voici ce qui s'était passé en Westphalie pendant qu'avait lieu l'invasion de la Saxe.

Dans les derniers jours de mai, quand le duc de Brunswick eût franchi l'Elbe à Tetschen et que le général Am-Ende eut commencé à réunir son corps à Leitmeritz, il devenait évident que Dresde était menacé. Le roi de Saxe, de Leipzig, demandait des secours à tout le monde. Le Roi Jérôme renouvela, mais sans grand espoir de succès, et pour mettre sa responsabilité à couvert, ses instances auprès du duc de Valmy. Les ordres absolus de l'Empereur, ordres renouvelés sans cesse, enchaînaient le maréchal Kellermann à Hanau. Le Roi n'avait absolument pour marcher que sa garde et le régiment de Berg, en tout, trois mille hommes. On se rappelle que le reste

du 10me corps, formé d'une division de quatre mille hommes sous d'Albignac, et de la division hollandaise de Gratien, à peu près de même force, était encore engagé à la poursuite de Schill. Le 28 mai, d'Albignac était à Dœmitz, ville du duché de Mecklembourg, à soixante lieues de Cassel, et Gratien était aux environs de Stralsund, à plus de quatre-vingts lieues du quartier-général du Roi.

Jérôme, en même temps qu'il faisait auprès du duc de Valmy une dernière et infructueuse démarche dont le succès eût peut-être sauvé Dresde, envoya l'ordre à d'Albignac de se replier par Brunswick sur Sondershausen, et à Gratien d'exécuter le même mouvement par Magdebourg. L'intention du Roi était de porter sa garde à Sondershausen, d'y réunir toutes ses troupes et de marcher, de là, sur Dresde; mais les ordres donnés à d'Albignac et Gratien étaient subordonnés aux mouvements de Schill dont ils poursuivaient les bandes. On a vu que d'Albignac put commencer à se rabattre sur la Westphalie le 28 mai; mais Gratien, entré seulement le 31 mai à Stralsund, ne quitta la Poméranie suédoise que dans les premiers jours de juin.

Le 15 juin, le Roi Jérôme apprit à Cassel que les Autrichiens étaient entrés dans Dresde, ce qui était inévitable et prévu. On sut, en même temps, que le roi Maximilien avait quitté précipitamment Leipzig, refusé de s'arrêter à Eisenach ou à Erfurth, et qu'il continuait son voyage jusqu'à Francfort.

Le lendemain 16 juin, le Roi fit partir sa garde pour Sondershausen, et vint l'y rejoindre le 18,

après avoir envoyé à d'Albignac et à Gratien les derniers ordres relatifs à la concentration sur ce point du 10me corps tout entier.

Nous laissons le Roi lui-même raconter, dans deux rapports à l'Empereur, les opérations qui suivirent jusqu'à la reprise de Dresde par ses troupes, et son entrée dans cette ville le 1er juillet. Le premier rapport est daté de Leipzig, du 27 juin 1809 :

« Sire, je n'ai reçu qu'avant-hier la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire en date du 12. Mon départ de Cassel, qui a eu lieu le 18, en a été la cause. Je réponds par ordre à tout ce que Votre Majesté m'a communiqué.

« Je n'ai reçu le rapport officiel du général Gratien sur la mort de Schill que le 14, par un officier hollandais qui a mis huit jours de Stralsund à Cassel. Je l'ai envoyé le 15 à Votre Majesté.

« J'ai envoyé en France, sous bonne escorte, les officiers qui faisaient partie de la bande de Schill.

« Je vais faire à Votre Majesté le récit de ce qui s'est passé depuis le 18 jusqu'à aujourd'hui.

« Le 15, j'ai appris que les Autrichiens, au nombre de dix mille hommes, s'étaient emparés de Dresde, avaient battu les Saxons, se dirigeaient sur Leipzig, et que le roi de Saxe s'était retiré de cette ville pour se rendre à Francfort, ce qui avait mis le désordre dans toute la Saxe.

« Le 16, je fis partir ma garde et huit cents hommes de Berg, pour me diriger sur Leipzig à la rencontre de l'ennemi, sentant mieux que personne

les conséquences qu'il y aurait à laisser pénétrer dans mes États l'Électeur et le duc de Brunswick. Le général d'Albignac, avec quatre mille hommes de mes troupes qui étaient à Brunswick, vint me joindre à à Sondershausen et fit vingt-six lieues en deux jours. Le général Gratien reçut l'ordre de venir me joindre au même endroit.

« Le 21, tout ce que j'avais pu rassembler de troupes, montant à onze mille hommes, était réuni. La division Gratien n'est en tout que de quatre mille trois cents hommes, dont onze cents sont restés à Magdebourg.

« Le 22, le général d'Albignac joignit les Saxons sur la Saale, à Weissenfelds. L'ennemi, qui était entré à Leipzig le 22, avait déjà passé Lutzen. Il arrêta son mouvement aussitôt l'arrivée du général d'Albignac.

« Le 24, j'arrivai de ma personne avec le reste de mes troupes à Querfurth. Je fis passer la Saale et culbuter les avant-postes des ennemis, qui se replièrent en désordre sur Leipzig. Le général d'Albignac se mit à la tête de mille cuirassiers et les poursuivit toute la nuit l'épée dans les reins.

« Le 25, à deux heures du matin, l'ennemi évacua Leipzig précipitamment et on le poursuivit jusqu'à la Mulde, où il voulait tenir un instant. Il attendait là toute son infanterie.

« Le 26, je suis entré à Leipzig. Le général d'Albignac est aujourd'hui 27 à Nossen, à huit lieues de Dresde, et l'ennemi fuit en désordre.

« Aujourd'hui 27 à midi, toute la division Gratien défile pour soutenir le général d'Albignac, qui sera

demain matin aux portes de Dresde. Votre Majesté voit que je n'ai pas perdu un seul moment.

« Je reçois à l'instant une lettre du Major-Général qui m'enjoint de diriger sur Wurzbourg neuf cents Français de différents dépôts qui sont à Magdebourg. Je prie Votre Majesté de permettre que je diffère de trois jours l'exécution de cet ordre.

« Le général autrichien s'appelle Kienmayer, il vient d'arriver à Dresde avec des instructions de l'archiduc Charles et prend le commandement à la place du général Am-Ende. Sa force est de neuf mille trois cent trente hommes, dont douze cents de cavalerie, et l'on dit qu'il a reçu un renfort de deux mille cinq cents hommes, ce qui porterait le total de ses forces à onze mille huit cent trente hommes.

« Je suis aussi fort que lui et j'ai deux mille cent hommes de cavalerie. Je désire que toute ma conduite, dans cette circonstance, soit approuvée par Votre Majesté. Je ne dois pas cacher à Votre Majesté qu'il serait urgent que le roi de Saxe revînt dans ses États, vu que l'esprit y devient très-mauvais et que les Autrichiens s'y conduisent très-bien. J'ai écrit au roi de Saxe à cet effet.

« Ma lettre répond en même temps à la question que Votre Majesté a bien voulu me faire sur le caractère et la conduite du général d'Albignac. Si j'avais dix-huit cents Français, je pourrais faire une diversion très-avantageuse pour la Grande-Armée, en entrant en Bohême ; mais je suis convaincu, dès que Votre Majesté ne l'a pas ordonné, que cela n'est pas nécessaire et que cela aurait des inconvénients.

« Sitôt que l'ennemi sera chassé de la Saxe et que le roi sera arrivé à Leipzig, je retournerai chez moi, parce que j'apprends que des troubles nouveaux se manifestent en Hesse. Au reste, je dois prévenir Votre Majesté que le roi de Saxe n'a que deux mille cinq cents hommes en tout.

COMPOSITION DES CORPS ENNEMIS.

1 régiment autrichien		(Nikrosky)....	1,300 h.
id.		(Derbach).....	1,300
1 bataillon	—	(Waldstein)...	1,000
—	—	(Clary).......	980
—	—	(Dangel)......	950
—	—	(Salm)........	1,100
Tyroliens........................			300
Artillerie........................			150
Hulans........................			300
Légion noire du duc de Brunswick....			850
Infanterie, 1 bataillon.............			900
Artillerie........................			100
Troupes de Hesse................			100
		TOTAL........	9,330 h.
		dont de cavalerie.....	1,200
Plus un corps présumé avoir été amené par le général Kienmayer, à..........			2,000 »

Le deuxième rapport est daté de Dresde du 1er juillet 1809.

« Sire, j'ai envoyé de Leipzig à Votre Majesté, par un de mes officiers d'ordonnance, le rapport de mes opérations jusqu'au 27. Je vais avoir l'honneur de les continuer jusqu'à ce jour.

« Le 27, après le départ de mon officier d'ordonnance, le général d'Albignac me rendit compte qu'après avoir débouché d'un long défilé qui se trouve en avant de Waldheim, il avait trouvé l'ennemi rangé en bataille, fort de douze mille hommes, et occupant une position très-forte; que n'ayant avec lui que trois mille hommes d'infanterie très-fatigués, et pouvant à peine déployer sa cavalerie, il ne voulait pas attaquer sans mes ordres, mais qu'il gardait sa position vis-à-vis de l'ennemi.

« Je lui défendis d'attaquer jusqu'à l'arrivée du général Gratien; mais il ne put empêcher les chasseurs-carabiniers et les chevau-légers de la garde, qui n'entendaient point sonner la retraite, de charger sur les tirailleurs ennemis. Les chasseurs-carabiniers enlevèrent, au centre de la première ligne ennemie, un village qu'elle n'osa reprendre. Ils firent une cinquantaine de prisonniers et passèrent plus de cent hommes par les armes. Les chevau-légers de la garde enlevèrent vingt-cinq hussards et en tuèrent un grand nombre. Cette affaire coûte à l'ennemi plus de cinq cents hommes, et, à nous, seulement vingt.

« Pendant la nuit, l'ennemi se sépara en deux colonnes; l'une, avec le général Kienmayer (1), se di-

(1) Kienmayer et le duc de Brunswick prirent d'abord deux routes différentes, mais finirent par se réunir pour se porter sur Hof.

rigea sur Dresde ; l'autre, avec le duc de Brunswick, se porta sur Chemnitz, d'où l'on prétend qu'il veut se porter sur Bayreuth ou sur la Westphalie. Dans le premier cas, il rencontrera le duc d'Abrantès ; dans le second, il lui arrivera la même chose qu'à Schill, parce que je me porterai sur ses derrières et il ne repassera pas la Saale.

« Le 29, je réunis toute l'armée au camp, à Waldheim.

« Le 30, je marchai sur Dresde. L'ennemi évacua les hauteurs qu'il occupait en avant de cette ville, prit position au camp de Pirmont, et fit occuper Dresde par une avant-garde.

« Le colonel Thielmann, auquel j'avais donné le commandement de l'avant-garde, composée de Saxons et de Westphaliens, arriva à dix heures du soir à Dresde. Le général d'Albignac, avec une réserve de douze cents chevaux, s'y rendit à onze heures.

« J'y suis entré de ma personne, aujourd'hui, à neuf heures du matin.

« Il m'est toutefois impossible de séjourner plus longtemps à Dresde ; les troubles toujours renaissants de mon royaume et le mauvais état des finances m'y rappellent. J'ai engagé le colonel Thielmann, qui n'a que deux mille hommes, à faire sur-le-champ la levée d'un régiment saxon, tandis que, de mon côté, je prendrai avec toutes mes troupes position sur la Saale et en laisserai le commandement au général Gratien.

« Cette position une fois prise, je me rendrai à Cassel, où ma présence est indispensable, et serai

toujours à même de me reporter avec ma garde, partout où besoin sera. »

Il est nécessaire, afin de faire comprendre la suite des opérations en Saxe et en Franconie, d'appeler l'attention du lecteur sur un fait qui est relaté dans les rapports du Roi, d'une manière assez exacte, mais dont il ne fait pas naturellement ressortir toute l'importance, puisqu'elle ne dut apparaître qu'à la suite des événements ultérieurs. Nous voulons parler du changement de direction que les Autrichiens et le duc de Brunswick donnèrent à leur retraite, après la combat de Waldheim, le 26 juin.

A partir de Leipzig, l'ennemi, reculant devant le 10e corps, suivit d'abord la route qui l'avait amené, c'est-à-dire la route sur Dresde, qui longe le pièd des montagnes de la Bohême, par Grimma, Hartha, Waldheim, Nossen et Wilsdruff. Par cette route, il y a un peu plus de vingt-cinq lieues de Leipzig à Dresde. Arrivés à Waldheim, à peu près à moitié chemin, et après que l'avant-garde du Roi les eut chassés de la ligne sur laquelle ils comptaient tenir, les Autrichiens et le duc quittèrent tout à coup la route de Dresde à Leipzig et se portèrent sur une route plus au Sud, plus enfoncée dans les montagnes, et qui mène de Dresde en Franconie par Freyberg, Chemnitz, Zwichau, Reichenbach, Plauen, Hof et Bayreuth.

Ce fut le 27 juin que s'opéra ce changement de direction. De Waldheim les Autrichiens se portèrent sur Freyberg, et le duc se dirigea sur Chemnitz. Puis, au lieu de marcher sur Dresde, qui était leur point de départ et comme leur base d'opération, ils lui

tournèrent le dos, marchant sur Hof et la Franconie, et défilant le long de la chaîne de l'Erzgebirge. Ils laissèrent devant le Roi les landwhers qu'ils avaient avec eux, en leur donnant l'ordre de continuer sur Dresde, mais de ne pas tenir dans cette ville et de se retirer en Bohême par le chemin le plus direct.

Le Roi, ainsi que cela résulte de sa correspondance avec l'Empereur, démêla fort bien ce qui se passait devant lui, et ne se laissa nullement tromper par le rideau qui couvrait Dresde. Il jugea très-nettement ce que l'ennemi allait faire dans la direction de Hof, et qu'il marchait à la rencontre du corps autrichien venant de la Franconie. Le Roi Jérôme indique dans ses rapports, avec sagacité, que la marche des Autrichiens par Chemnitz et Plauen, sur Hof, est sans danger pour eux, parce que, de tous les points de cette route, partent des chemins qui remontent vers l'Erzgebirge, traversent la chaîne et conduisent en Bohême. Il fait comprendre qu'en une marche, les Autrichiens, s'ils sont menacés par le 10e corps, sur leur droite ou sur leurs derrières, peuvent se jeter à gauche, dans la montagne, et se trouver à l'abri derrière les défilés.

Dans cette conjoncture, le Roi se décida à marcher d'abord sur Dresde. Il crut devoir, avant tout, restaurer l'autorité de son allié dans sa capitale, et concourir, par le prestige de sa présence et de celle de son corps d'armée, au rétablissement du roi de Saxe.

Ce malheureux royaume était devenu le refuge de tous les traînards, déserteurs, soldats licenciés des armées allemandes. Ils y vivaient sur le pays, tantôt

en partisans, tantôt en brigands. On y racolait pour tout le monde. Les populations ne savaient plus à qui appartenait l'autorité. Les impôts ne rentraient plus; la plupart des administrations avaient cessé de fonctionner.

Le Roi Jérôme entra, le 1er juillet, à Dresde. Deux jours après, il commença à diriger quelques troupes à la poursuite de l'ennemi, par la route de Freyberg, Chemnitz, Plauen. Le 4, il quitta Dresde et s'avança avec le 10e corps réuni.

Ici, nous entrons dans une série d'opérations qui nécessitent quelques explications rétrospectives.

L'expédition du général Am-Ende et du duc de Brunswick n'avait pas été une tentative isolée. Elle était combinée avec une autre opération qui avait pour objectif la Haute-Franconie et le Haut-Palatinat, et pour base la Bohême. Le 10 juin, en même temps que le duc et Am-Ende, franchissant l'Erzgebirge, se portaient sur Dresde, huit mille Autrichiens, sous le général Radiwowitz, traversaient la partie occidentale de cette chaîne, c'est-à-dire le Fichtelgebirge, par les défilés d'Éger, envahissaient la Haute-Franconie, et occupaient tout d'abord Bayreuth. Le Roi Jérôme, à la tête du 10e corps, ayant, comme nous l'avons vu, arrêté les progrès de la première colonne et l'ayant refoulée sur la Bohême, puis vingt jours plus tard, l'armistice de Znaïm ayant suspendu les hostilités en Saxe et en Franconie, au moment où allaient s'y porter des coups décisifs, il n'est pas facile de savoir en quoi consistait, dans le principe, l'accord des deux expéditions. Nous pensons, con-

formément aux habitudes un peu hésitantes de la stratégie autrichienne, que Am-Ende et Radiwovitz ne reçurent pas, d'abord, des instructions très-précises et tendant à un but commun. Entrer à Dresde et bouleverser la Saxe sans plan ultérieurement tracé, nous paraît avoir été la seule pensée d'Am-Ende. D'un autre côté, en voyant Radiwowitz s'étendre au Sud et dans le Haut-Palatinat, se porter de Bayreuth sur Bamberg et de Bamberg sur Nuremberg, dans la direction de Ratisbonne, on doit admettre que ses instructions lui prescrivaient de menacer la ligne d'opérations de l'armée française. Dans la campagne de 1809, l'Empereur avait pour *base d'opérations*, le Rhin, et pour *lignes d'opérations*, toutes les grandes routes qui convergent du Rhin sur le Danube. Parmi celles-ci, il y en avait deux principales : l'une, la plus courte, par Strasbourg, la forêt Noire, Ulm, Augsbourg; l'autre, la plus longue, mais la plus commode, par Mayence, Wurzbourg, Nuremberg et Ratisbonne. C'est celle-là que Radiwowitz a menacée dès son entrée dans la Franconie.

Un seul homme a poursuivi, pendant toute cette campagne dans le Nord de l'Allemagne, un but déterminé et personnel, c'est le duc de Brunswick. Pénétrer jusqu'à ses États héréditaires, en faire le centre d'un soulèvement de toutes les populations allemandes du Nord, telle a été, pendant la guerre de 1809, sa pensée unique. L'exécution de cette pensée, arrêtée une première fois par le succès du 10e corps, plus tard par l'armistice de Znaïm, fut enfin reprise, sous

la forme d'une aventure politique et militaire, alors que seul, en Allemagne, il avait encore les armes à la main et qu'il n'avait plus d'autre chance que celle d'atteindre la flotte anglaise.

Reprenons le fil des événements.

Le corps de Radiwowitz (1), après avoir occupé Bayreuth, se porta, le 14 juin, sur Bamberg, et, le 26, sur Nuremberg. Vers le même temps, la ville de Mergentheim, dont le roi de Wurtemberg avait pris possession le 24 avril 1809, s'insurgea, menaçant de devenir le centre d'un mouvement dangereux. De Nuremberg, les Autrichiens étaient à quinze lieues de Ratisbonne, et les insurgés de Mergentheim à huit lieues seulement de Wurzbourg. On voit que la grande route de Mayence au Danube était sérieusement menacée.

A la nouvelle de la marche de Radiwowitz, l'Empereur se décida à mobiliser le corps du maréchal de Valmy, en réserve à Hanau, et qui ne comptait guère, en réalité, que la petite division Rivaud. Le duc d'Abrantès reçut le commandement de ce corps, que l'on appela, dès ce moment, *Réserve de l'Armée d'Allemagne*. Le duc de Valmy fut envoyé à Strasbourg.

Le duc d'Abrantès prit possession de son commandement le 27 juin. Il résulte de la correspondance

(1) Voici quelle était la composition de ce corps : deux régiments d'infanterie, deux mille quatre cents hommes; quatre bataillons de landwher, trois mille hommes; trois cents hulans, cinq cents dragons, cinq cents chasseurs, huit pièces de campagne servies par trois cents canonniers, en tout sept mille hommes.

du Roi et de Junot, que ce dernier n'était pas sous les ordres du chef du 10e corps. Les seules instructions données au duc d'Abrantès furent, avant tout, de couvrir la grande communication de Wurtzbourg à Ratisbonne, et, subsidiairement, de se tenir en communication avec le roi Jérôme. Cette dernière partie de sa mission lui était tracée sous la forme vague et générale, employée dans toutes les occasions où deux corps indépendants ont à opérer dans le voisinage l'un de l'autre. Cette remarque a de l'importance : d'abord, parce qu'elle explique comment, malgré le bon vouloir des deux chefs, leurs opérations ne furent pas dirigées avec tout l'accord désirable; ensuite, parcequ'elle fait comprendre l'étonnement du Roi Jérôme au reçu d'une lettre de l'Empereur, dans le courant de juillet, lettre dans laquelle Napoléon prescrit éventuellement à son frère de pénétrer en Bohême à la tête de vingt-cinq mille hommes, en y comprenant le corps de d'Abrantès et les Polonais de la Poméranie suédoise, comme si le chef du 10e corps avait ces troupes sous ses ordres. Personne n'osera jamais accuser de légèreté les combinaisons stratégiques de l'Empereur; mais nous avons le droit, dans l'intérêt de la vérité historique, et aussi comme étude des procédés intellectuels du plus grand des génies militaires, d'appeler l'attention du lecteur sur les lettres de l'Empereur et du Major-Général au roi Jérôme, pendant la campagne de 1809. En rapprochant leur contenu de l'historique des affaires sur le Danube, d'une part, de l'autre, des ordres envoyés directement au duc de Valmy, au duc d'Abrantès,

au ministre de la guerre, on reconnaîtra que tout ce qui ne se passait pas sur l'étroit théâtre de guerre dont l'île Lobau était le centre, n'avait qu'un intérêt fort secondaire pour Napoléon. En dehors des grandes combinaisons tactiques qu'il mit un mois et demi à préparer sur le Danube, il croyait n'avoir aucune diversion étrangère et éloignée à craindre ou à espérer. Lorsque sa pensée quittait momentanément le but spécial et suprême sur lequel il la concentrait, elle se formulait, contre son habitude, en instructions assez vagues, indice du peu d'importance qu'il y attachait. Au fond, il rapporte tout ce qui se passe en Europe, débarquement des Anglais, velléités guerrières de la Prusse, mouvements insurrectionnels d'Allemagne, invasion de la Saxe et de la Westphalie, au résultat de la grande bataille qu'il doit livrer dans les premiers jours de juillet, et qui, en écrasant la monarchie autrichienne, aura pour conséquence inévitable de conjurer tous les autres dangers.

Voici les deux premières lettres du duc d'Abrantès au roi Jérôme; elles font connaître ses premiers mouvements et les relations qui allaient subsister, pendant toute la campagne, entre lui et le 10e corps.

Première lettre datée de Hanau du 27 juin :

« Sire, Sa Majesté l'Empereur m'a confié le commandement en chef de la réserve de l'armée d'Allemagne. Le corps d'observation de l'Elbe, commandé par M. le maréchal duc de Valmy, fait partie de mon armée; par conséquent, il serait possible que les opérations de la guerre me missent à même de combiner

quelques marches militaires avec Votre Majesté. Dès demain je pars avec la division Rivaud, un régiment de dragons et douze pièces de canon, pour me rendre à Wurzbourg, et là, réuni à des troupes wurtembergeoises et à un corps de troupes françaises, commandé par le général Delaroche, je dois marcher sur Bayreuth ou tel autre point qui serait occupé dans cette partie par le corps autrichien qui y a paru. Le but principal de mon mouvement est d'empêcher ce corps d'interrompre les communications de la Grande-Armée ; mais si son intention a été de se réunir au corps du duc de Brunswick, en présence duquel Votre Majesté se trouve, je devrai combiner mes mouvements avec elle, de manière à agir d'accord contre ces troupes réunies.

« Dès que les ordres de l'Empereur auront déterminé ce mouvement, et si je suis chargé de sa conduite, je m'estimerai très-heureux de pouvoir coopérer, en quelque chose, aux succès de Votre Majesté. Je la prie de vouloir bien me faire instruire fréquemment de ses mouvements, comme de mon côté j'aurai l'honneur de lui rendre compte, tous les jours, de ce que j'aurai remarqué, afin que, bien instruits, l'un et l'autre, des mouvements de l'ennemi, je puisse diriger mes mouvements en conséquence de ceux de Votre Majesté et de manière à être le plus nuisible possible à l'ennemi, et utile aux projets de l'Empereur et aux intérêts de Votre Majesté et du Roi de Saxe.

« En cette circonstance, comme en toutes autres, Votre Majesté devra compter sur mon ancien dé-

vouement, et sur mon respectueux attachement à sa personne. J'aime aussi à espérer qu'Elle voudra bien me continuer les bontés dont elle m'a toujours honoré.

« *P. S.* Je prie Votre Majesté de vouloir bien me faire connaître à quelle époque, le régiment du Grand-Duc de Berg, qui est maintenant sous ses ordres, et que l'Empereur a désigné comme devant faire partie de mon armée, pourra rentrer sous mon commandement. »

Deuxième lettre, datée de Hanau, du 28 juin :

« Sire, j'ai fait partir ce matin pour Wurzbourg, la division Rivaud, comme j'ai déjà eu l'honneur de le mander à Votre Majesté ; j'espérais que la marche de l'ennemi me mettrait à même de me réunir à Elle, pour marcher en Saxe ; mais la lettre du roi de Wurtemberg, que je reçois à l'instant, et dont j'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Majesté, lui indiquera que, nécessairement, je serai obligé de me porter sur le Danube, pour empêcher le corps autrichien de faire sa jonction, comme il paraît le désirer, avec les insurgés du Voralberg et du Tyrol.

« Je m'empresse de faire connaître cette circonstance à Votre Majesté, pour qu'Elle dirige sa marche ultérieure en conséquence ; si l'entrée des Autrichiens à Nuremberg n'était qu'une diversion pour empêcher de nous réunir au corps de Votre Majesté, je lui ferais connaître, sur-le-champ, toutes les circonstances qui pourraient l'intéresser. Elle ne doit

pas compter sur les troupes de mon armée que je laisse dans cette partie; l'ordre de l'Empereur est exprès à cet égard; il défend expressément de tirer un seul homme du comté de Hanau, sans son ordre.

« Si le mouvement que je vais faire m'éloigne de Votre Majesté, je regretterai infiniment de n'avoir pas été assez heureux pour servir avec Elle, et de lui donner, dans cette circonstance, de nouvelles preuves de mon respectueux attachement à sa personne, et de mon dévouement. »

Ainsi, le duc d'Abrantès avait d'abord eu l'idée de marcher dans la direction de la Saxe pour se rapprocher du Roi; puis, le lendemain, recevant l'avis de l'entrée des Autrichiens à Nuremberg et de l'insurrection de Mergenthein, il changea ses projets, et de Wurzbourg envoya la division Rivaud vers le Sud, dans la direction du Danube, afin de rouvrir la grande route de Ratisbonne coupée par Radiwowitz à Nuremberg, et de faire sa jonction avec les deux régiments du général Delaroche qu'il rallia, et deux mille Bavarois qu'il attendait mais qui ne parurent pas.

Devant le mouvement de Rivaud, Radiwowitz se replia et se rapprocha de la Bohême, en remontant vers Bayreuth et Hof. Les dragons du général Delaroche atteignirent son arrière-garde près de Nuremberg et la culbutèrent.

C'est dans les positions et les mouvements respectifs du roi Jérôme, du duc d'Abrantès, de Am-Ende et de Radiwowitz pendant les journées des 27, 28 et 29 juin, qu'il faut chercher le nœud stratégique de

cette petite campagne, qui ne manque pas d'intérêt au point de vue militaire et qui tient une certaine place dans la carrière du Prince dont nous écrivons les Mémoires.

Le 27, après le combat de Waldheim, le général Kienmayer, prenant le commandement des deux corps de Am-Ende et de Radiwowitz, rejoint celui de Am-Ende qui venait d'être assez maltraité. Aussitôt il change la direction de sa retraite, sa première pensée étant de réunir les deux corps placés sous ses ordres. Au lieu de rétrograder sur Dresde, il file par Freyberg sur Hof. A ce mouvement, correspond, dans le même temps, le repliement de Radiwowitz sur Bayreuth. Il est clair que les deux corps autrichiens, obéissant à une impulsion unique, se rapprochent et que leur jonction doit s'opérer entre Hof et Bayreuth.

Une intention analogue inspire les deux chefs français. Le 27, le Roi voyant Kienmayer se retirer sur Chemnitz, écrit à d'Abrantès pour lui faire connaître le mouvement et le but du général autrichien. Jérôme dit au duc qu'il va se mettre à la poursuite des Autrichiens, et d'une manière générale, qu'il compte lui donner la main pour écraser l'ennemi. Le 29 juin, le duc d'Abrantès n'ayant plus rien à craindre pour Ratisbonne et Nuremberg par la retraite de Radiwowitz, répond au Roi que, de son côté, il poursuit l'ennemi sur Nuremberg. Prenant même l'initiative d'une indication précise quant à sa jonction avec le 10e corps, Junot écrit au Roi qu'il compte être le 10 à Hof et y donner la main à l'armée westphalienne.

Voici comment il convient de se représenter tous ces mouvements. Une ligne droite, longue d'environ soixante-dix lieues, (la route de Freyberg, Chemnitz, Plauen, Hof, Bayreuth), aboutit à deux points extrêmes, Dresde et Bamberg. Sur cette ligne se meuvent quatre corps, le corps du Roi, celui du duc d'Abrantès, les deux colonnes de Kienmayer et de Radiwowitz. Les deux premiers, partis des deux points extrêmes; le Roi, de Dresde; Junot, de Bamberg, se dirigent l'un vers l'autre. Entre eux deux, Kienmayer et Radiwowitz exécutent un mouvement analogue en partant de deux points intermédiaires; Kienmayer, de Freyberg, et Radiwowitz, de Bayreuth. Le roi Jérôme part le 4 juillet de Dresde, le duc d'Abrantès part de Bamberg le 6; Kienmayer a commencé à marcher le 27 juin. Radiwowitz s'étant contenté de se retirer un peu en arrière de Bayreuth, il est clair que le 7 juillet les positions respectives des quatre corps ont dû être les suivantes; Junot à Bayreuth; devant lui, à Hof, Kienmayer et Radiwowitz réunis; le Roi Jérôme sur leurs derrières, à deux ou trois marches. On peut prévoir ce qui aura lieu. Les Autrichiens auront le temps, avant l'arrivée du Roi, de repousser le duc d'Abrantès, et quand le 10e corps, exact au rendez-vous qui lui aura été donné par le duc lui-même, se présentera le 10 devant Hof, il y trouvera l'ennemi en forces très-supérieures, débarrassé de Junot et tournant tous ses efforts sur le Roi. Le Roi sera obligé de s'arrêter, puis de rétrograder, ce qu'il fera avec beaucoup d'à-propos, non plus sur la route par laquelle il vient d'o-

pérer, c'est-à-dire sur Dresde, mais vers le Nord, du côté de Schleitz, afin de couvrir à la fois Leipzig et son propre royaume.

On reconnaît, en réduisant ainsi l'historique de cette courte campagne à ses traits principaux, que le résultat négatif obtenu par le Roi et le duc d'Abrantès a été une conséquence nécessaire de la combinaison qu'ils paraissent avoir conçue simultanément. Il est de toute évidence, en effet, qu'en marchant l'un vers l'autre, des deux extrémités d'une ligne dont l'ennemi occupait le milieu, leur jonction ne pouvait avoir lieu qu'après la concentration de leurs adversaires, et qu'ils n'avaient chance de se donner la main qu'après les avoir écrasés et pour ainsi dire au milieu d'eux. Il est probable que si le Roi Jérôme avait eu le droit de donner des ordres au duc d'Abrantès, leurs mouvements eussent été coordonnés d'une manière plus rationnelle. On verra, par les lettres qu'ils échangeaient et qui naturellement faisaient un très-grand détour pour parvenir à leur destination, puisque les Autrichiens étaient entre eux, que chacun cherchait à deviner les intentions de l'autre pour y conformer ses mouvements, et que c'était par tâtonnements et par *à peu près*, qu'ils venaient à bout de s'entendre. Ayant ainsi fait la part du principe même de la combinaison qui était mauvais, et celle de leurs instructions qui enlevaient toute unité au commandement, il nous sera permis d'ajouter, que dans l'exécution, le Roi Jérôme opéra d'une manière très-régulière. Junot avait pris l'initiative de lui désigner Hof pour le rendez-vous commun, et de fixer la date

de ce rendez-vous au 10 juillet. Le Roi fut exact aux deux conventions. En se présentant le 10 devant Hof, il n'y trouva pas les Français, mais les Autrichiens en forces très-supérieures. Il dut s'arrêter.

L'ensemble de ces opérations étant bien compris, nous ne pouvons mieux faire pour les détails, que de mettre sous les yeux du lecteur trois lettres : la première, du Roi Jérôme à Junot, lui indiquant le mouvement de Kienmayer sur Hof et l'intention qu'il avait de poursuivre l'ennemi ; la deuxième, du duc au Roi, lui donnant rendez-vous à Hof pour le 10 juillet ; enfin, la troisième, également de Junot, pour lui rendre compte de la rencontre des Autrichiens, en forces supérieures, en avant de Bayreuth, et de sa retraite forcée.

Voici la lettre de Jérôme au duc d'Abrantès, datée de Harta, le 29 juin 1809 :

« Monsieur le Duc d'Abrantès, je viens de recevoir votre lettre du 27 juin. Avant-hier mon avant-garde a eu un engagement avec l'ennemi, l'a culbuté et lui a tué quatre cents hommes. L'ennemi s'est séparé hier en deux colonnes; l'une, composée de landwher, s'est dirigée sur Dresde, et il n'y a pas de doute qu'elle ne retourne chez elle ; l'autre, composée de troupes de ligne, commandée par le général Kienmayer et forte à peu près de sept à huit mille hommes, a pris position à Frankenberg ; son but ne peut être que de se retirer en Bohême, ou bien de se diriger sur Hof pour rejoindre une colonne qu'il attend de Bayreuth. Dans tous les cas, je suis à sa

poursuite, et s'il se retire du côté de Hof, nous le prendrons entre nous deux, puisque je suppose que vous marcherez de Bayreuth sur Hof. S'il tient dans sa position actuelle, je l'attaquerai dans la nuit de demain. J'ai des troupes bien disposées, beaucoup d'artillerie, et deux mille deux cents hommes d'excellente cavalerie. »

Réponse du duc d'Abrantès au roi Jérôme, datée de Wurzbourg le 3 juillet :

« Sire, j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, en date de Harta, le 29 juin. Je la remercie de son bon souvenir, comme je la prie de compter constamment sur mon dévouement et mon sincère attachement.

« Je serai le 5 à Bamberg, avec la division Rivaud, où je me joindrai à deux régiments de cavalerie qui sont sous les ordres du général Delaroche, qui, le 29, a attaqué l'ennemi dans sa retraite de Nuremberg, lui a pris deux pièces de canon et tué ou blessé deux cents hommes.

« De Bamberg, je me dirigerai sur Bayreuth, et si Votre Majesté continuè de se diriger sur Hof, il est probable que nous pourrons opérer notre jonction vers le 10 de ce mois ; par cette marche, si l'ennemi ne se retire pas en Bohême, il se trouvera entre nos deux corps. Réuni au général Delaroche, j'aurai environ cinq mille hommes d'infanterie, plus de deux mille chevaux et beaucoup d'artillerie ; et si le roi de Wurtemberg y joint les troupes dont il peut dispo-

ser, ce corps d'armée deviendra assez respectable.

« De Bamberg, j'écrirai à Votre Majesté et l'instruirai de ce que je pourrai avoir appris sur la marche de l'ennemi. Je la supplie d'en faire autant de son côté. »

A la date du 11 juillet, le duc d'Abrantès instruit le Roi de la retraite qu'il a été obligé d'effectuer sur Amberg :

« Sire, j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, en date de Wurzbourg, le 3 juillet, que je serais, le 5, à Bamberg, et que, de là, je me dirigerais sur Bayreuth. Je partis de Bamberg le 6, et rencontrai les dernières gardes de l'ennemi à Holfeld; j'avais cru être joint à Bamberg par deux mille Bavarois, que l'Empereur avait annoncés au général Delaroche, et par cinq bataillons, au moins, du roi de Wurtemberg, sur lesquels je devais compter, d'après les lettres du Roi; mais je ne reçus ni les uns ni les autres; j'ai été joint, seulement, par deux régiments de dragons, amenés par le général Delaroche.

« Le corps que je commandais était donc composé seulement de six bataillons, formant au plus quatre mille hommes, et de trois régiments de dragons, avec douze pièces d'artillerie. Je me déterminai, néanmoins, à me porter sur Bayreuth, où j'arrivai le 7, à midi.

« Les dernières gardes de l'ennemi furent repoussées de la ville; je la traversai et formai ma troupe en avant de la ville, au bas de la position de l'ennemi,

appelée la montagne de Bindlock, où l'on m'assura qu'il avait l'intention de tenir. Sa force consistait en six bataillons de landwher et un régulier de bannats, environ quatre cents chevaux et six pièces de canon. Son arrière-garde fut chassée du village de Bindlock, et lorsque mes premiers pelotons arrivèrent sur la hauteur, ils virent la colonne d'infanterie en retraite depuis longtemps, à plus d'une lieue et demie de la position. Je la fis poursuivre, et il s'engagea quelques charges de pelotons de cavalerie, où j'eus treize blessés.

« L'ennemi eut quelques tués, une douzaine de prisonniers, et presque tous ses officiers de cavalerie blessés. Il avait déjà porté son infanterie dans le défilé de Berneck; il faisait une chaleur excessive, ma troupe marchait depuis deux heures du matin, elle était harassée; je pris position; après deux heures de repos, mon avant-garde se porta sur Berneck, en chassa l'ennemi et y prit position. J'appris, pendant la nuit, que le général Kienmayer avait fait quitter Hof à une partie de sa troupe, et que, déjà, sa cavalerie et une partie de l'infanterie s'étaient jointes aux troupes qui étaient en avant de Berneck; que, d'un autre côté, un régiment d'infanterie et un régiment de chevau-légers s'étaient également joints à ce corps, venant d'Égra, et que, du côté de Pilsen, il se réunissait d'autres troupes, dont le projet était d'entrer en Bavière. Je n'avais aucune nouvelle de Votre Majesté, que l'on me disait toujours à Dresde, et je sentis bientôt la difficulté de ma position, lorsque j'appris que l'ennemi, qui avait fait une reconnaissance sur mon avant-garde, le 8 au matin, à six heures, était

revenu l'attaquer en force, à midi. J'ordonnai à son commandant de se replier sur moi, et à quatre heures du soir, comme il venait de repasser le défilé de Berneck, l'ennemi déboucha sur notre gauche, avec une colonne de cinq mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux, par les chemins des montagnes, et nous avait déjà débordés de près d'une lieue, tandis qu'une autre colonne, bien moins forte, paraissait sur notre droite, et nous avions en front toutes les troupes auxquelles nous avions fait quitter la position de Bindlock.

« Cette colonne déboucha du défilé par quelques coups de canon, et je contins celle de gauche par ma cavalerie; mais j'aurais dû soutenir une lutte très-inégale sans doute, et dont j'aurais eu peine à me tirer, si un orage, le plus effroyable que j'aie vu de ma vie, n'avait empêché les mouvements que l'on aurait pu faire de part et d'autre. La nuit survint, et je restai dans ma position jusqu'à minuit; alors j'ordonnai la retraite. J'ignorais le nombre des troupes qui se réunissaient à Pilsen; mais quand je n'aurais eu à combattre que celles qui se trouvaient alors devant moi, et quand je n'aurais pas craint que celles-là n'arrivassent avant moi à Amberg, où mon but était d'arriver pour couvrir le Danube, mes forces étaient trop inégales pour combattre avec avantage; j'ai fait ma retraite dans le plus grand ordre. Le matériel de mon artillerie est si mauvais qu'au premier coup de canon les affûts d'un obusier et d'une pièce de six furent entièrement brisés; je dus faire mettre les pièces sur des voitures, et elles sont ici.

« L'ennemi m'a suivi jusqu'à Creusen, et ses avant-postes jusqu'à Thumbach. Depuis lors, je ne l'ai plus revu.

« J'ai reçu, hier et aujourd'hui, les rapports que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté ; je crois utile qu'Elle en prenne connaissance pour sa marche ultérieure. Il est bien probable que les grands événements du 5 et du 6 vont déterminer ces troupes à entrer en Bohême, et qu'alors Sa Majesté l'Empereur disposera de mon corps d'armée pour cette province. J'attends ses ordres, et si ma destination me porte vers Votre Majesté, je m'estimerai très-heureux d'une circonstance qui me mettra à même de lui renouveler les preuves du sincère attachement et du profond respect qu'Elle me connaît depuis longtemps pour sa personne. »

Le roi Jérôme, exact au rendez-vous convenu avec le duc d'Abrantès, s'était présenté devant Hof, dans la journée du 10 juillet. Il y apprit la retraite de Junot et reconnut devant lui la présence d'une force autrichienne de vingt à vingt-cinq mille hommes. Kienmayer avait fait venir de Pilsen quelques renforts. Il n'y avait pas moyen d'attaquer un ennemi ayant une supériorité pareille sur le 10e corps, qui ne comptait que dix à onze mille hommes. Le Roi se retira, le 12 juillet, sur Schleitz, dans la direction d'Erfurt et de Weimar, et s'y établit pendant deux jours, dans une bonne position. Les Autrichiens le suivirent dans sa retraite mais n'osèrent tenter aucune entreprise sérieuse. Le 13, la nouvelle de la

bataille de Wagram arriva au Roi en même temps qu'au général autrichien. Kienmayer fit immédiatement un mouvement en arrière pour se rapprocher de la Bohême, et s'établit à Plauen et à Hof. Le 14, le Roi voyant l'ennemi se retirer de devant Schleitz, et appelé dans le Nord par des nouvelles très-graves, continua sa marche dans la direction de la Westphalie, coucha le 16 à Weimar, et le 17 à Erfurt. Le même jour il reçut, dans cette ville, un officier que le général Kienmayer lui envoyait de Plauen, pour lui faire connaître l'armistice de Znaïm, signé le 12, par l'Empereur et le prince Charles. L'armistice s'étendant au théâtre entier de la guerre entre l'Autriche, d'une part, la France et ses alliés de l'autre, les hostilités cessaient au nord de la Bohême, et les Autrichiens devaient repasser les frontières de cette province.

Le 21 juillet, le général Kienmayer, après s'être entendu sur les conditions de l'armistice avec Junot, qu'il avait à sa gauche, comme il venait de le faire avec le Roi, qui était à sa droite, repassa le Fichtelgebirge et évacua la Saxe.

Ainsi se termina l'expédition des Autrichiens au nord de la Bohême, sur le territoire de la Confédération du Rhin. La victoire de Wagram et l'armistice de Znaïm l'arrêtèrent au moment où elle prenait un caractère dangereux. Il ne faut pas cependant s'exagérer les conséquences fâcheuses qu'aurait eu la concentration des Autrichiens à Hof, si les hostilités n'avaient pas été suspendues. La jonction du Roi Jérôme avec le duc d'Abrantès, manquée dans la

vallée de la Haute-Saale, se serait effectuée sans difficulté au delà des défilés de la Thuringe, entre Erfurt et Eisenach. Après sa retraite de Bayreuth, rien n'empêchait le duc d'Abrantès de gagner ce dernier point, où il aurait rencontré le Roi. Il y a tout lieu de croire que Kienmayer, en présence de leurs forces réunies, n'aurait pas osé s'aventurer plus loin de la Bohême.

Avant de raconter l'épisode singulier, plutôt romanesque que militaire, qui suivit la retraite des Autrichiens, et qui fut comme la dernière lueur de l'incendie allumé dans toute l'Europe centrale par la guerre de 1809, il convient, pour l'intelligence de la correspondance et des mouvements stratégiques du Roi Jérôme, de marquer la place et le caractère des deux courants d'impulsions contraires qui vinrent l'assaillir, du 6 au 20 juillet, pendant la période ouverte par son entrée à Chemnitz, et fermée par son retour à Cassel. L'un, partant du quartier-général de Schœnbrunn, l'appelait en Bohême; l'autre, venant des côtes de l'Océan, du roi Louis, des autorités hanovriennes et westphaliennes, l'appelait aux embouchures de l'Elbe. L'Empereur ayant, plus tard, manifesté quelque mécontentement du parti que crut devoir prendre le Roi dans ces circonstances difficiles, nous allons mettre le lecteur en mesure de juger par lui-même de ce que ces reproches ont pu avoir de fondé.

Dès le commencement de juillet 1809, la grande expédition anglaise rassemblée dans les ports de Portsmouth, Harwich, Chatham et Douvres, n'était

plus un mystère. On savait que le ministère anglais en hâtait les préparatifs avec une activité passionnée, surexcitée par le succès qu'avait obtenue l'expédition de Rochefort, au mois d'avril précédent. Cette fois, il ne s'agissait pas seulement d'incendier une flotte française, comme l'amiral Gambier l'avait fait à l'embouchure de la Charente, mais de jeter sur le continent une armée de quarante-quatre mille hommes, embarquée sur une flotte de quarante vaisseaux, trente frégates et quatre-vingt-quatre plus petits navires. Cet armement immense était destiné pour les Bouches de l'Escaut et pour l'île de Walcheren; mais, dans l'ignorance où l'on était du point où irait crever l'orage, l'alarme la plus vive régnait sur toutes les côtes qu'il pouvait menacer, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'au cap Finistère.

Le 6 juillet, au moment où le Roi Jérôme entre à Chemnitz, il reçoit une lettre du général La Salcette, gouverneur du Hanovre, qui, très-effrayé, lui mande que soixante bâtiments anglais, ayant des troupes à bord, viennent de paraître à l'embouchure de l'Elbe. Il ajoute (trait qui ne doit pas être perdu pour l'histoire de cette époque extraordinaire), que les agents anglais parcourent le Hanovre, et qu'il n'a pas les moyens de les faire arrêter, parce qu'il n'a pas même de gendarmerie. Le même jour, le Roi reçoit l'avis que des mouvements insurrectionnels, se reliant vraisemblablement à l'apparition des Anglais, viennent d'éclater dans les départements du Weser et de la Verra. Malgré le caractère alarmant de ces nouvelles, le Roi ne croit pas devoir interrompre son

mouvement sur Hof, à la poursuite de Kienmayer; il se contente de détacher de son armée huit cents hommes de troupes françaises, avec deux pièces de canon, qu'il dirige sur Cassel. Les avis les plus alarmants continuent à arriver, coup sur coup, des côtes et de la Westphalie. Le 13, le Roi apprend, par son ministre de la guerre, que les Anglais ont débarqué à Cuxhaven, au nombre de six ou huit cents hommes, et que tout l'ancien pays d'Osnabruck est en insurrection. Le lendemain, nouvelle dépêche de La Salcette, qui confirme l'arrivée des Anglais, en ajoutant que, suivant tous les rapports venus des côtes, cette opération n'est que le prélude d'un débarquement plus considérable à l'embouchure de l'Elbe. Puis la ville de Hanovre, livrée à elle-même, sans un seul homme de garnison, est le théâtre des scènes les plus tumultueuses. On illumine à la nouvelle de l'approche des Anglais; la population s'oppose au déplacement de la caisse publique. Enfin, le Roi Jérôme reçoit de son frère, le roi Louis, de Hollande, la lettre suivante, qui résume toutes les inquiétudes dont était agité en ce moment le parti français dans le nord de l'Allemagne.

Le roi Louis prévient son frère que, selon toutes les probabilités, la grande expédition anglaise est destinée pour le Hanovre et pour la Hesse; que, par conséquent, la Westphalie aura à supporter le premier effort de l'ennemi.

« Mon frère, je viens de recevoir des nouvelles positives sur la destination de la principale expé-

dition anglaise et m'empresse de te la communiquer.

« Une avant-garde de quatre bâtiments de guerre est arrivée à Cuxhaven, y a débarqué quatre cents mariniers qui ont détruit toutes les batteries et autres ouvrages; ils ont sondé la rivière jusqu'à Glukstadt et Stade; ils ont posé des bouées et tonneaux pour marquer le passage des vaisseaux qui doivent les suivre; ils paraissent vouloir se diriger sur le Hanovre et la Hesse, pour arriver en Saxe. Il y a, dans cette expédition, cinquante bataillons, vingt escadrons, huit brigades d'artillerie à pied, six brigades d'artillerie légère, et un vaisseau chargé de munitions d'artillerie et de quoi former un grand parc de siége.

« Sir James Saumaz a, dans la Baltique, trente vaisseaux de guerre et soixante-dix transports, avec dix à douze mille hommes de débarquement.

« Quoique ces nouvelles semblent indiquer que l'attaque ne sera pas dirigée sur mes États, je ne suis pas tranquille, mon cher ami, parce qu'il y a, en outre, une escadre ennemie qui menace la Zélande, où elle pourrait bien être tentée de faire aussi une attaque, dans l'espoir de détruire les vaisseaux réunis sous Flessingue, et je n'ai pas de forces à lui opposer. »

Ces nouvelles alternaient, en quelque sorte, avec celles qui arrivaient de l'armée de Kienmayer, le temps d'arrêt de cette armée, déterminé par la bataille de Wagram, l'armistice de Znaïm, la retraite de Kienmayer en Bohême. Les premiers avis venus

du Nord avaient décidé le Roi à prendre position à Schleitz plutôt qu'à Plauen, et à changer sa ligne d'opérations. A mesure que le danger paraissait grandir du côté de la Westphalie et diminuer du côté de la Bohême, le 10e corps se rapprochait lentement de Cassel et du Hanovre. C'est ainsi que le Roi avait occupé successivement Schleitz, Weimar, Erfurt, où il était le 17. Les derniers avis de son frère, le roi Louis, coïncidant avec la retraite définitive des Autrichiens, Jérôme pensa qu'il n'avait plus à s'occuper que des Anglais. Le 19, laissant la division hollandaise de Gratien à Erfurt, et renvoyant Thielmann et ses Saxons à Dresde, il dirigea, à marches forcées, le reste du 10e corps sur Cassel, où il arriva le 20 juillet, après avoir fait parcourir à ses troupes vingt-deux lieues en deux jours. Il organisa immédiatement une division de cinq mille hommes, la donna à Rewbell, l'envoya à Hanovre, et prescrivit au 5e de ligne, commandé par le comte de Vellingerode, en ce moment à Magdebourg, de se porter sur le même point.

Voici la lettre de Cassel, du 20 juillet, par laquelle le Roi rend compte à l'Empereur de ces mouvements et des motifs qui les ont décidés. Elle se termine par quelques plaintes à la fois dignes et discrètes, sur la situation déplorable de la Westphalie et sur les exigences de la France vis-à-vis du nouveau royaume, que son intérêt bien entendu lui eût plutôt commandé d'aider et de soutenir :

« Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire de Schœnbrunn, en date du 14. La

retraite du duc d'Abrantès sur le Danube m'avait forcé de prendre position à Schleitz et de quitter l'offensive, l'ennemi étant dès lors supérieur à moi. J'étais dans cette position, lorsque j'appris la nouvelle des grandes victoires de Votre Majesté et le débarquement des Anglais. Je jugeai dès lors que je n'avais pas à craindre que le corps autrichien m'attaquât. Je n'étais pas assez fort pour le poursuivre en Bohême, ce qui me décida à me porter tout d'un coup vers les côtes, par deux marches de onze lieues chacune. J'arrivai le 17 à Erfurt; l'ennemi ne fit pas un seul pas pour me suivre, et il ne le pouvait, d'après la défaite de l'armée autrichienne. Le 18, j'ai appris l'armistice; cela m'a fait persévérer dans ma marche sur le Hanovre, puisque je n'avais rien à craindre pour la Saxe pendant six semaines, et que, dans les quinze jours réservés pour la dénonciation de l'armistice, j'avais le temps de me reporter du Hanovre sur les frontières de la Bohême. J'ignorais totalement que Votre Majesté pût tenir à ce que j'occupasse Dresde, et craignant même qu'elle n'y désapprouvât mon séjour, je n'y étais resté que le temps nécessaire pour faire rafraîchir mes troupes. La division hollandaise, qui est réduite presque à rien (les quatre régiments d'infanterie n'ayant pas neuf cents baïonnettes chacun, et le régiment de cavalerie n'ayant que deux cent quatre-vingts chevaux), est restée à Erfurt, pendant que le général Gratien est occupé à régler l'armistice avec le général autrichien, qui est à Plauen. Je compte faire rejoindre cette division à Hanovre, quand j'aurai la certitude que les Anglais

débarquent en force, ce qui me paraît bien douteux, d'après tous les événements.

« D'après les intentions de Votre Majesté, j'ai donné l'ordre au régiment de ligne français et aux chevau-légers polonais, qui sont dans les forteresses de l'Oder, de rejoindre mon armée à Hanovre; mais je ferai observer à Votre Majesté que ces villes vont se trouver presque sans garnison.

« J'augmente mes troupes tant que je puis; mais je puis l'assurer à Votre Majesté (et Elle peut s'en convaincre par les rapports de toutes les personnes qui connaissent la situation actuelle de la Westphalie), ce royaume ne peut aller encore quatre mois tel qu'il est; déjà, comme je l'ai écrit à Votre Majesté, que je ne trompe jamais, depuis trois mois la Liste civile, les ministres et les fonctionnaires publics ne sont pas payés et n'ont reçu que de faibles à-compte sur leurs traitements, et la solde des troupes sera suspendue dans deux mois, si Votre Majesté ne change pas l'état du royaume. Cependant, il est impossible d'y mettre plus d'ordre et d'économie que je ne le fais. Aucun budget n'est atteint, mais les rentrées réelles sont bien loin des recettes présumées. Enfin, la Westphalie ne peut se soutenir, si elle continue à payer le restant de la contribution de guerre, ce qui fait sortir annuellement sept millions de numéraire de la circulation.

« La Westphalie ne peut exister sans la France; mais aussi la Westphalie peut être d'une très-grande utilité au système politique de Votre Majesté.

« Je prie Votre Majesté de croire que tout ce que

je lui dis là n'est que la stricte et exacte vérité. »

La conduite que tint le Roi Jérôme, depuis son départ de Dresde jusqu'à sa rentrée à Cassel, nous semble suffisamment justifiée par les événements. Il est certain qu'il se trouva, plus d'une fois, dans une situation fort embarrassante, obligé de choisir entre plusieurs obligations contradictoires et pressantes. On imaginerait difficilement un concours de circonstances plus pénibles pour la responsabilité d'un général. Il avait d'abord à compter avec l'ennemi qui était devant lui, puis avec le duc d'Abrantès, aux mouvements duquel il était forcé de subordonner les siens; en troisième lieu, à répondre aux appels désespérés qui lui étaient adressés de la Westphalie et du Hanovre. Mais ce n'était pas tout. Le Roi était en butte à des obsessions d'une nature bien autrement impérieuse, car elles venaient directement de l'Empereur. Tandis que d'Abrantès l'attirait du côté de Bayreuth, à la naissance des vallées de la Haute-Franconie; que ses ministres, le gouverneur de Hanovre, le roi Louis, le conjuraient d'accourir sur les côtes, les lettres de Schœnbrunn lui prescrivaient d'entrer en Bohême.

Comme le lecteur a, dans la correspondance placée à la fin de ce livre, tous les éléments propres à l'éclairer, il nous est permis d'exprimer une opinion personnelle, ainsi soumise à son contrôle. Il nous semble qu'en parlant sans cesse au Roi Jérôme de son entrée en Bohême, l'Empereur ne tenait compte ni de l'armée de Kienmayer, forte de vingt à vingt-cinq

mille hommes au moins après sa jonction avec Radiwowitz, ni des positions stratégiques dans lesquelles pouvaient se trouver le 10e corps et celui du duc d'Abrantès, au moment où les lettres du grand quartier-général leur parvenaient. On en va juger par l'analyse suivante :

Le 28 juin, le major-général Berthier écrit au Roi, de Schœnbrunn, pour l'inviter à entrer de suite en Bohême avec le 10e corps et celui du duc d'Abrantès. La lettre arrive le 7 juillet, au moment où le Roi a dépassé Chemnitz à la poursuite de Kienmayer. Dans cette dépêche le major-général suppose que le 10e corps est encore à Dresde, que Am-Ende est rentré directement en Bohême, après la marche du Roi sur la Saxe, que Radiwowitz a été refoulé sur Eger par le duc d'Abrantès, enfin que les deux corps n'ont qu'à se donner la main sur un point quelconque de la route de Dresde à Bayreuth, libre de tout ennèmi. Berthier suppose en outre que Junot est sous les ordres du Roi. Or, au moment où la lettre arrive à Lichtenstein, l'état des choses est précisément l'inverse de celui sur lequel reposent les instructions du major-général. Ni Am-Ende, ni Radiwowitz ne sont rentrés en Bohême; leurs corps réunis forment une masse qui, précisément, ce même jour, 7 juillet, vient de rejeter Junot sur Amberg. Ajoutons enfin que ni le Roi Jérôme, ni le duc d'Abrantès n'ont reçu le moindre avis que le second dût obéir au premier.

Le 4 juillet, l'avant-veille de Wagram, c'est l'Empereur lui-même qui écrit à son frère. Il croit que

Jérôme est encore à Dresde et que le duc d'Abrantès, vainqueur, a dû entrer à Bayreuth ; il ne paraît pas soupçonner l'existence de cette armée de vingt-cinq mille Autrichiens qui opère entre le Roi et Junot. Il prescrit d'ailleurs à son frère d'attendre, pour pénétrer en Bohême, l'issue de la grande bataille qui va être livrée dans deux jours. Cette lettre arrive à Jérôme le 12, à Schleitz, quand la retraite du duc d'Abrantès a déjà enlevé au Roi la possibilité d'une jonction immédiate, quand il a changé lui-même sa ligne d'opérations et se retire vers le Nord pour couvrir son royaume et se rapprocher du Hanovre menacé et des Anglais. Voici la lettre de l'Empereur, datée de l'île de Lobau :

« Mon frère, je reçois enfin une lettre de vous du 27 juin. Le général Delaroche était entré à Nuremberg et marchait sur Bayreuth. Il avait avec lui deux mille hommes de cavalerie française et deux mille hommes d'infanterie bavaroise (1). Le duc d'Abrantès a dû marcher sur Bayreuth avec six cents chevaux, six mille hommes d'infanterie et seize pièces de canon. Je vous ai déjà mandé que de Dresde vous pouviez entrer en Bohême avec trois mille Saxons, douze mille hommes de vos troupes et huit mille hommes du duc d'Abrantès, ce qui vous ferait vingt à vingt-cinq mille hommes. Vous pouvez retirer de Magdebourg le reste des Hollandais et le 22e régiment de ligne français, dont les quatre bataillons sont dans

(1) Les Bavarois ne sont jamais arrivés.

les places de Magdebourg, Custrin et Stettin, en les faisant remplacer par les détachements français de nouvelle levée que vous avez. Vous pouvez également retirer de la Poméranie suédoise et de Stettin un régiment de cavalerie polonais. Avec ces forces réunies, vous pourrez pénétrer jusqu'à Prague, surtout si, comme je l'espère, j'entame demain l'armée du prince Charles et le pousse l'épée dans les reins. Cela me porte à vous réexpédier sans délai votre officier. Je vous donnerai demain des nouvelles du champ de bataille. Si vous entrez en Bohême, vous pourrez être rejoint par les Bavarois que commande le duc de Dantzig, qui partiront de Linz, et peut-être par l'armée saxonne, ce qui porterait votre armée à cinquante ou soixante mille hommes. Je pense que le bon moyen de réprimer les désordres chez vous, c'est d'entrer en pays ennemi. Toutefois, vous devez inquiéter la Bohême; mais, pour faire une expédition sérieuse, il faut que vous connaissiez l'issue de la bataille de demain. Avec l'aide de Dieu, malgré ses redoutes et ses positions retranchées, j'espère écraser l'armée du prince Charles. Envoyez vos états de situation et écrivez tous les jours; ne m'exposez pas à recevoir de vos nouvelles par des mains tierces, ce qui ne me convient pas. Si votre santé, ou toute autre raison, vous empêchait d'entrer en Bohême, le duc d'Abrantès pourrait prendre le commandement de votre corps. Je suppose que ce général est entré à Bayreuth dans les premiers jours du mois. »

Enfin, le 14 juillet, l'Empereur écrit une nouvelle

dépêche. Cette fois, Napoléon connaît la marche du 10e corps à la poursuite de Kienmayer et il l'approuve ; il connaît aussi la retraite de Junot ; seulement il porte à douze ou quinze mille hommes le corps réuni de Kienmayer, tandis qu'il est réellement de vingt à vingt-cinq mille au moins ; mais au moment où il écrit, il n'y a plus à s'occuper de Kienmayer ; l'armistice de Znaïm vient d'être signé ; les Autrichiens vont rentrer en Bohême. L'Empereur prescrit donc à son frère de revenir à Dresde, d'y réunir le 10e corps, celui du duc d'Abrantès (toujours supposé sous les ordres du Roi), d'autres détachements appelés des places de l'Oder, et d'être prêt à franchir l'Erzgebirge, si à l'expiration de l'armistice les négociations entamées pour la paix n'ont pas abouti.

Cette dépêche, dans laquelle l'Empereur ajoute que l'expédition des Anglais ne peut être qu'un épouvantail, parvint au Roi en même temps que la lettre du roi Louis que nous avons insérée plus haut, c'est-à-dire le 19 juillet, pendant la marche d'Erfurt à Cassel. Jérôme, dans une situation aussi perplexe, crut qu'il fallait courir au plus pressé. L'armistice de Znaïm arrêtait, pendant six semaines, toutes les opérations du côté de l'Autriche. D'autre part, le Hanovre et la Westphalie étaient en ébullition et l'immense armement des Anglais approchait des côtes ; c'était au Nord qu'était le danger imminent. Il hâta donc sa marche sur Cassel, et celle de Rewbell sur Hanovre, et fit bien.

Nous insérons encore dans le texte une lettre du Roi, en date du 20 juillet, écrite de Cassel au major-

général. Elle est propre à faire ressortir ce qu'il y eut de décousu dans les rapports du 10e corps avec le grand quartier-général, et de défectueux dans l'organisation du commandement dans l'Allemagne du Nord à cette époque :

« M. le maréchal Prince de Neufchâtel, je n'ai reçu que hier, 19, *à minuit*, la dépêche que vous m'avez envoyée par le capitaine Mailly, qui est parti le 9 de Wolkersdorff; ainsi, cet officier a mis onze jours pour se rendre auprès de moi. Votre Altesse sentira que des ordres portés avec une telle lenteur peuvent compromettre des opérations, puisque j'ai reçu, avant l'arrivée de cet officier, des lettres des 12 et 13, et de Sa Majesté l'Empereur du 14.

« J'ai donné ordre au 22e régiment de ligne et aux chevau-légers polonais, qui sont sur l'Oder, d'aller se réunir à Magdebourg, d'où ils seront dirigés sur Hanovre, où je rassemble toutes mes troupes. Le colonel Thielmann, avec les Saxons, n'a jamais reçu l'ordre de faire partie du 10e corps. Je lui ai cependant ordonné d'occuper Dresde et de renforcer son corps, autant qu'il pourra; car on n'a pas d'idée du désordre qui règne en Saxe. J'ai souvent trouvé, dans différentes villes, des détachements de deux et trois cents hommes de troupes, parfaitement en état de marcher, et qui, disaient-ils, attendaient des ordres que personne ne leur donnait.

« Je vous envoie une lettre du duc d'Abrantès, par laquelle Votre Altesse verra que, le 15, il n'avait eu aucune connaissance de l'armistice. Je le lui ai envoyé

le 17. Je vous ferai seulement observer, que le duc d'Abrantès, dans toutes ses relations, croit être chargé d'opérations tout à fait indépendantes des miennes, ce qui peut avoir de grands inconvénients.

« Votre Altesse sait mieux que personne que, pour diriger des opérations militaires, il faut savoir sur quoi l'on peut compter, et qu'il vaut mieux n'avoir personne, que des généraux qui ne savent pas positivement sous quels ordres ils sont. Si le duc d'Abrantès avait été positivement sous les miens, les corps des généraux Kienmayer et Radiwowitz étaient entièrement détruits. Le duc d'Abrantès ignorait qu'il dût être sous mes ordres, même si j'entrais en Bohême, puisqu'il me dit dans sa dernière lettre : « Si Votre Majesté entre en Bohême, j'y entrerai « aussi de mon côté. » Je ne vous parle de tout ceci, qu'afin que si la guerre devait continuer, il n'y ait plus d'incertitude dans les officiers qui commandent et ceux qui obéissent.

« Je vais augmenter mes troupes autant que possible. »

Le Roi Jérôme, rentré à Cassel le 20 juillet, se préoccupait surtout des nouvelles qui pouvaient lui arriver des côtes, le grand armement anglais ayant pris la mer pour une destination encore inconnue, quand une série d'événements inattendus vint bouleverser toutes ses dispositions militaires. La pointe du duc de Brunswick, des frontières de la Bohême aux embouchures du Weser, à travers la Saxe, la Westphalie et le Hanovre, est le dernier épisode de la guerre

de 1809. Le fait en lui-même fut sans importance militaire, mais il dévoila la faiblesse réelle des établissements créés ou soutenus par la France au delà du Rhin, et donna la mesure de ce qu'il fallait attendre de tous ces soldats allemands enrôlés comme auxiliaires de l'armée impériale, quand ils n'étaient pas encadrés dans ses rangs. C'est dans ce sens que la courte et singulière excursion que nous allons raconter, fit une certaine sensation en Europe, jeta l'Empereur dans une vive irritation, découragea le Roi Jérôme et le parti français dans le Nord de l'Allemagne, en leur montrant l'inutilité de leurs efforts pour fonder quelque chose de durable au sein d'une nationalité si hostile.

Le 21 juillet, lorsque Kienmayer mit en marche son corps d'armée pour lui faire repasser l'Erzgebirge, conformément aux stipulations de l'armistice de Znaïm, le duc de Brunswick-Oëls déclara au général autrichien qu'il reprenait sa liberté de Prince souverain; que l'armistice ne concernait que les troupes autrichiennes; qu'il était décidé, quant à lui, à poursuivre seul, et pour son compte, les projets interrompus par l'armistice. Il dirigea sa légion de Plauen sur Zwickau. Les Autrichiens ne semblent pas avoir fait de bien vives instances pour le retenir. Peut-être furent-ils bien aises d'être débarrassés de leur allié de la veille, qui, restant sur le territoire autrichien, serait devenu un hôte gênant et compromettant.

Quant au duc, il n'est pas très-facile de pénétrer quelles furent ses intentions et ses espérances, lorsqu'il se lança dans une entreprise qui avait toutes les

apparences d'un coup de tête. Pensa-t-il sérieusement qu'en entrant dans ses États héréditaires, il allait soulever toute la Westphalie et entraîner l'Allemagne? Une pareille idée, qui aurait eu pour elle quelques chances de succès avant la bataille de Wagram, et qui les aurait eues toutes, si l'Archiduc avait gagné cette bataille, était vraiment chimérique après les désastres de l'Autriche et l'armistice qu'elle avait signé, prélude de sa soumission aux conditions que devait lui imposer le vainqueur. Le duc crut-il, comme tout le monde, que les Anglais allaient débarquer dans le Hanovre et tenter en Allemagne la contre-partie de ce que lord Wellesley accomplissait en ce moment même en Espagne? Ses intérêts pécuniaires, gravement compromis par la retraite des Autrichiens, lui conseillèrent-ils d'aller chercher un placement avantageux de sa petite armée mercenaire, à la solde des Anglais? Il est probable que tous ces mobiles agirent en même temps sur cette imagination ardente, enflammée par l'amour de la gloire, le besoin des aventures et le désir de montrer aux alliés qui l'abandonnaient ce qu'il était capable de faire sans eux.

Toujours est-il que, le 22 juillet, au matin, le duc de Brunswick leva son camp de Zwickau, et au lieu de remonter le défilé de la Mulde, par Schneeberg, sur Carlsbad, se mit en route pour Leipzig, par le chemin de Borna. A la première halte, il réunit les officiers et leur adressa une de ces allocutions que la tradition place dans la bouche de la plupart des chefs de bandes volontaires, et qui manquent rare-

ment leur effet. Le duc, après avoir rappelé à ses officiers que la destination première de la Légion noire avait été de porter la guerre dans le nord de l'Allemagne, leur déclara que rien ne s'opposait à ce que ce projet fût mis à exécution; que l'armistice de Znaïm, en le déliant de ses engagements envers l'Autriche, lui permettait de se dévouer, sans partage, à l'œuvre d'affranchissement qu'avaient retardée des nécessités stratégiques; qu'au surplus, les Anglais étaient sur le point de débarquer sur les côtes, et que le moment était favorable pour une entreprise d'où dépendait l'indépendance de l'Allemagne. Le duc ajouta :

« Convaincu, Messieurs, que vous êtes tous dirigés « par le sentiment du véritable honneur, je ne doute « pas que vous ne suiviez nos étendards là où je vais « les porter. Toutefois, comme il se pourrait que « quelques-uns d'entre vous eussent d'autres devoirs « à remplir, je m'empresse de leur déclarer qu'ils « sont libres de se retirer. Je n'engagerai jamais des « officiers allemands dans une entreprise dont je « leur aurais caché et les périls et le but. »

Les périls étaient évidents; le but, quoi que pût dire le duc, l'était beaucoup moins. Cette double considération impressionna un certain nombre d'officiers. Ceux de la cavalerie, moins dix, demandèrent à se retirer. Le duc de Brunswick, étonné de l'effet inattendu de son discours, fit bonne contenance et les congédia sur-le-champ, pour que leur attitude

n'eût pas une influence plus fâcheuse sur ses soldats. A la halte suivante, ce fut aux soldats qu'il s'adressa à peu près dans les mêmes termes, offrant à ceux que les périls de l'entreprise pourraient effrayer, de les congédier. Il y eut plus d'enthousiasme parmi les soldats qu'il n'y en avait eu parmi les officiers. Un petit nombre seulement déposa les armes. Le duc fit donner leurs uniformes aux hommes de recrue qu'il avait engagés depuis son départ de Plauen ; le soir, après ces épurations, il lui restait une troupe dévouée et résolue, d'environ deux mille cinq cents combattants, dont sept cents cavaliers, avec quelques pièces de canon.

Le désordre était tel en Saxe, qu'il ne paraît pas que le gouvernement saxon ni le gouvernement westphalien aient été prévenus de cette incroyable marche, par étapes, d'une colonne ennemie, sur une grande route du royaume, avant qu'elle eût paru devant Leipzig, le 25. Quatre ou cinq cents cavaliers saxons, qui s'y trouvaient, firent un simulacre de résistance et se retirèrent après avoir échangé quelques coups de carabine. Le duc n'eut garde de faire coucher ses troupes dans cette grande ville. D'après une règle dont il ne se départit pas de toute la campagne, il établit ses bivouacs en dehors des faubourgs, et le lendemain poursuivit sa route sur Brunswick, par la route de Halle, Eisleben et Halberstadt.

Le passage de la Légion noire à Leipzig donna enfin l'éveil en Saxe et en Westphalie. A partir de Leipzig, le duc s'enfonçait dans un cercle que les

parties isolées du 10e corps formaient autour de lui. Il avait, en effet, à vingt-cinq lieues en arrière de sa gauche, la division Gratien, cantonnée à Erfurt; à vingt-cinq lieues en arrière de sa droite, Thielmann et ses Saxons, rentrés à Dresde; au Nord, était la garnison de Magdebourg; enfin, la direction même qu'il suivait sur Brunswick, le conduisait à la rencontre de Rewbell. On se souvient qu'après l'armistice de Znaïm, lors de la retraite du 10e corps vers le Nord, et de sa dislocation, on avait reformé et complété à six mille hommes, la division westphalienne de d'Albignac, et qu'on l'avait donnée à Rewbell. Cette division avait été rapidement acheminée vers les villes Anséatiques. Le 25 juillet, elle était tout entière dans le Hanovre, entre Brême et Celle, prête à se porter soit à l'embouchure du Weser, soit à celle de l'Elbe, suivant le point de débarquement que choisiraient les Anglais. Sur les nouvelles venues de Leipzig, Gratien et Thielmann se mirent en marche, spontanément et sans ordre, l'un d'Erfurt, l'autre de Dresde, se réunissant derrière le duc d'Oëls, sur la route de Leipzig à Brunswick, et le suivant. Quant à Rewbell, sur les ordres du Roi Jérôme, il concentra sa division à Celle et marcha sur Brunswick à la rencontre de l'ennemi. Comme combinaison générale, ces mouvements furent très-rapides et très-précis. C'est par l'exécution qu'ils échouèrent de la manière la plus déplorable.

Le 29, dans la soirée, le duc s'approcha d'Halberstadt. Par une fatalité sans exemple, il devait y trouver un premier et éclatant triomphe.

Nous avons dit que, pour mettre le 10e corps en mesure de repousser une agression des Anglais, le 5e de ligne westphalien avait reçu l'ordre de quitter Magdebourg. Le départ de ce régiment, ordonné d'abord, avait été retardé puis prescrit de nouveau au général Michaud, gouverneur de Magdebourg. Le 28, le régiment avait quitté cette forteresse, ayant cette fois Hambourg pour destination.

Le 5e de ligne, un des meilleurs de l'armée westphalienne, était commandé par le comte de Vellingerode, grand-maréchal du palais, officier français éprouvé, dévoué au Roi, et qui avait demandé une position militaire réelle, son activité et son ambition se trouvant à l'étroit dans une fonction de Cour.

Le 29, le régiment entrait à Halberstadt. Le colonel connaissait-il l'approche de la Légion noire? Savait-il seulement qu'elle tînt la campagne ? Ses précautions défensives ayant été absolument nulles, il est difficile de s'arrêter à cette dernière supposition. D'autre part, le général Michaud affirme avoir envoyé au comte de Vellingerode un avis postérieur à son départ de Magdebourg, avis qui l'éclairait sur la marche du duc de Brunswick et l'invitait même à rentrer dans la place. Le général Michaud insinue, dans sa correspondance, que c'est volontairement que le comte de Vellingerode s'est placé sur la route de la Légion noire, afin d'avoir l'honneur de la battre et de la disperser seul. Toujours est-il que le comte de Vellingerode fut surpris. Il ne paraît avoir eu connaissance de la présence de l'ennemi que très-peu de moments

avant l'attaque de la ville. On en ferma les portes, on courut aux armes. Il était six heures du soir. Les premières compagnies formées garnirent les maisons du quartier que traversait la route et dirigèrent sur les assaillants un feu meurtrier. Mais les Westphaliens n'ayant pas de canons ne purent empêcher le duc de mettre les siens en batterie, hors de la portée du fusil, et d'enfoncer les portes de la ville. La Légion noire s'y précipita avec une grande vigueur. La résistance des Westphaliens fut très-honorable; elle dura jusqu'à neuf heures du soir. Les rues, barricadées, furent vivement défendues. Tout porte à croire que la confusion de la nuit et le défaut d'ordres eurent une influence décisive sur l'issue de la lutte. Débordés à droite et à gauche, les Westphaliens, très-inférieurs en nombre, furent tous tués, blessés ou pris. Vellingerode, blessé, tomba entre les mains de l'ennemi avec tous les officiers supérieurs de son régiment. Il y eut, de part et d'autre, soixante-huit morts, dont trois officiers, et deux cent vingt blessés. Le chiffre des troupes engagées n'étant pas de plus de trois mille, on voit que l'affaire fut chaude. Parmi les prisonniers westphaliens, trois cents consentirent à entrer dans les rangs de la Légion noire, fait significatif et qui ne montre que trop combien la position du Roi de Westphalie était difficile et précaire, combien ses observations à l'Empereur étaient légitimes!

Le duc de Brunswick ne s'endormit pas sur ce succès inespéré, qui devait produire un grand effet sur l'opinion publique. Dès le lendemain, il continua

sa marche sur Brunswick, où il arriva le 31 août. La première partie de son programme était remplie; il se trouvait dans la capitale des États de sa famille. Soit que la vue des faibles moyens dont il disposait et l'annonce de l'approche de Rewbell et de Gratien eussent donné à réfléchir aux habitants de Brunswick, soit que les souvenirs de l'ancienne famille régnante y fussent moins populaires que le duc n'avait pensé, il est certain qu'il n'y trouva pas le concours espéré. Le gouverneur, les autorités et plusieurs notables habitants avaient quitté la ville à son approche. Deux proclamations qu'il adressa, l'une à ses anciens sujets, l'autre aux Allemands, ne triomphèrent pas de la froideur générale.

Voici la seconde de ces pièces :

Aux Allemands.

« Mes frères, qui languissez dans les fers d'un peuple étranger, le moment est arrivé où vous pourrez briser vos chaînes et reprendre des institutions sous lesquelles vous étiez si heureux depuis des siècles, jusqu'au moment où l'ambition sans bornes d'un conquérant audacieux a comblé la patrie de misères sans fin. Prenez courage, suivez mon appel, et nous serons ce que nous étions jadis. Sonnez le tocsin : que ce signal d'incendie allume dans nos cœurs la flamme pure de l'amour de la patrie ; qu'il soit à vos oppresseurs le signal de leur perte ! Prenez tous les armes : que des faux et des piques vous en servent ; bientôt des fusils anglais, qui sont déjà arrivés, les rempla-

ceront. La faux pacifique, menée par une main pleine de force, devient une arme mortelle. Participez à la gloire des libérateurs de la patrie. Préparez par des combats, votre repos et votre bien-être, et celui de vos neveux. Honte et mépris à quiconque sera assez lâche pour ne pas répondre à cet appel d'honneur; qu'il soit flétri toute sa vie! qu'aucune Allemande ne donne sa main à un pareil traître! Prenez courage. Dieu est avec nous et notre juste cause. Que les prières des vieillards fassent descendre les bénédictions sur nous! Voilà victorieuses les armées de l'Autriche, malgré les fanfaronnades de la France.

« Les Tyroliens se sont couverts de gloire en brisant leurs chaînes. Les braves Hessois se sont réunis. Je vole auprès de vous à la tête de guerriers éprouvés. Bientôt la justice de notre cause triomphera; bientôt l'ancienne gloire de la patrie sera rétablie! »

Le 1er août, Gratien ayant rallié Thielmann, entrait à Halberstadt. Ils n'étaient là qu'à une douzaine de lieues du duc, sur ses derrières. Rewbell, marchant à sa rencontre, était encore plus près de lui. Il s'avançait de Celle par la route de Brunswick, qui longe la rive gauche de l'Ocker. Dans la matinée, son avant-garde avait déjà atteint la petite ville d'Ohof. Le duc marcha résolument à sa rencontre, afin de choisir lui-même le terrain sur lequel il voulait combattre. Il forma sa troupe en bataille à deux lieues en avant de Brunswick, en arrière du village d'Œlpern, fermant un défilé que devait traverser la division Rew-

bell. A cheval sur la route de Celle, il appuyait sa droite à l'Ocker et sa gauche à la route de Brunswick à Hanovre, par Peina et Burgdorf.

Le gros de l'infanterie westphalienne, trois mille hommes environ, composé du 6e régiment westphalien et du 2e bataillon du 1er régiment, ne tarda pas à s'engager dans le défilé. Dès que la colonne se trouva à portée des chasseurs de Brunswick, embusqués derrière les haies, il fut impossible de la faire avancer ni de la déployer. Ses chefs eurent toutes les peines du monde à empêcher les hommes de jeter leurs armes et de se rendre. Rewbell, pour couvrir une retraite devenue nécessaire, fit franchir le défilé à son artillerie, au régiment de Berg, qu'il avait dans sa division, et à un régiment de cuirassiers westphaliens. Ces troupes soutinrent beaucoup mieux le feu de l'ennemi, mais finirent, après trois heures de combat, par abandonner le champ de bataille. Elles se retirèrent sur Ohof au milieu de la nuit. Le lendemain, l'attitude de l'infanterie, composée de conscrits, était si peu rassurante, que Rewbell n'osa pas rester à portée de l'ennemi. Il passa l'Ocker et remonta, par la rive droite, jusqu'à la hauteur de Brunswick.

En ce moment, les têtes de colonnes de Gratien et de Thielmann se montraient à Wolfenbuttel, à deux lieues de Brunswick. Rewbell les joignit en toute hâte, et n'eut de sécurité que lorsqu'il eut encadré sa division démoralisée, entre les bataillons plus solides des Hollandais et des Saxons.

Voici en quels termes le Roi Jérôme rendit compte

au Major-Général des malheureux événements d'Halberstadt et d'Œlpern. Il ne cherche, dans ce rapport, à dissimuler ni l'humiliation qu'il éprouve de la conduite de ses troupes, comme Roi de Westphalie, ni la douleur qu'il en ressent comme Prince Français :

« Monsieur le Maréchal prince de Neufchâtel, j'allais vous écrire pour vous informer de tout ce qui se passe de ces côtés, au moment où j'ai reçu votre lettre du 30.

« La demi-brigade du colonel Chabert, qui est forte de neuf cents hommes seulement, a été employée, comme j'en ai rendu compte à l'Empereur, à apaiser les révoltes qui se sont manifestées dans les départements de la Werra et du Weser. D'après une nouvelle lettre de l'Empereur, Sa Majesté m'ordonne d'employer ces troupes pour remplacer, à Stettin et Custrin, les bataillons du 22e régiment de ligne que j'ai réunis à Magdebourg. Ces neuf cents hommes se rassemblent en ce moment à Cassel, et pourront partir dans trois jours. J'en enverrai cinq cents à Stettin, et quatre cents à Custrin. Quant au colonel Chabert, je l'ai pris auprès de moi, depuis le commencement de la campagne, son corps se trouvant dispersé. Je prie Votre Altesse de m'envoyer une lettre de passe, pour le garder définitivement à mon service.

« Le corps du duc d'Oëls, comme je vous en ai informé, s'est porté sur Leipzig et Halberstadt, où il est arrivé le 30. Le brave comte de Vellingerode, avec le 5e régiment de ligne westphalien, qu'il com-

mandait, n'ayant ni artillerie, ni cavalerie, s'est battu pendant six heures, en désespéré; mais enfin, renversé par deux blessures, il s'est trouvé prisonnier avec la partie de son régiment qui n'avait pas été détruite. Le duc d'Oëls l'a attaqué le 30, à six heures du soir, avec six pièces d'artillerie, sept cents chevaux et douze cent cinquante hommes d'infanterie; il a perdu trois cents hommes et quinze officiers.

« Le 31, le duc d'Oëls, après avoir fait trois à quatre cents recrues, s'est porté sur Brunswick, où il est entré le 1er août, avec tout son corps, fort de deux mille cinquante hommes. Lorsque les généraux Gratien et Thielmann apprirent, l'un à Erfurt, l'autre à Dresde, le refus du duc d'Oëls de se conformer à l'armistice, ils se portèrent, de leur propre mouvement, à sa poursuite, et j'appris, hier, qu'ils étaient arrivés à Halberstadt le 1er août.

« Le général Rewbell, qui était à Brêmen avec sa division, s'est porté à marches forcées sur Celle, et de là sur Brunswick. Il a rencontré l'ennemi à Œlpern et l'a attaqué vigoureusement; mais je ne dois rien cacher à l'Empereur, mon 6e régiment de ligne et le second bataillon du 1er ont été tellement intimidés par le feu de l'ennemi, qu'il a été impossible au général Rewbell de leur faire enlever le village de Œlpern, quoiqu'il se soit mis trois fois à leur tête et qu'il les ait trois fois ramenés au feu. Ce brave officier, désespéré de ce qui lui arrivait, se mit à la tête du régiment de Berg et du régiment de cuirassiers westphaliens, et enleva lui-même le village. Ces deux

régiments se sont conduits avec une distinction toute particulière, vu qu'ils se trouvaient au milieu de deux régiments qui ne voulaient point marcher. Tout ce que le général Rewbell a pu faire du 6e régiment et du second bataillon du 1er régiment, a été de les empêcher de fuir. L'artillerie westphalienne s'est parfaitement conduite; le chef de bataillon Guériot, mon officier d'ordonnance, qui la commandait, a eu la cuisse fracassée d'un boulet, et il est probablement mort à l'heure qu'il est. Le duc d'Oëls a eu, dans cette affaire, deux chevaux tués sous lui; il s'est battu comme un désespéré. Le combat n'a cessé qu'à neuf heures du soir, dans l'obscurité, et le duc d'Oëls s'est replié à Brunswick même, où le général Rewbell l'a suivi (1). Mais avant-hier 2, à huit heures et demie du matin, il a mis toute son infanterie sur des chariots et s'est porté sur sa droite. Le général Rewbell le poursuit (2), mais l'infanterie westphalienne, dont aucun homme n'a vu le feu, est intimidée d'une manière extraordinaire, au point (m'écrit le général Gratien), que, sans le régiment de Berg, les cuirassiers westphaliens et l'artillerie, les 1er et 6e, quoique forts de trois mille hommes, auraient mis bas les armes devant deux mille brigands.

« J'ai donné ordre au général Gratien de rassembler toute sa division à Hanovre, ainsi qu'aux généraux Rewbell et Thielmann, quand ils auront détruit

(1) Le Roi Jérôme avait été mal renseigné. Le général Rewbell s'était mis en retraite sur Ohof.

(2) Rewbell ne se mit à la poursuite de l'ennemi qu'après avoir rallié Gratien et Thielmann, à Brunswick.

le corps du duc d'Oëls, qui ne peut leur échapper.

« Vous concevez aisément, Monsieur le Maréchal prince de Neufchâtel, combien mon cœur est navré de la conduite des 1er et 6e régiments; la seule chose qui puisse les excuser, c'est qu'aucun des hommes qui les composent n'a vu le feu, et que la moitié n'a pas même tiré un coup de fusil. L'Empereur verra, par cela, que ces troupes sont hors d'état d'agir seules, et Sa Majesté pensera peut-être qu'il serait bon de les envoyer à l'armée, où ils pourraient être embrigadés avec des régiments français.

« Le duc d'Oëls, avant de quitter Brunswick, a renvoyé tous les prisonniers du 5e régiment qui n'ont pas voulu prendre parti avec lui; trois cents ont eu cette lâcheté; il n'a emmené, des officiers, que le comte de Vellingerode, dont les blessures sont légères.

« Le régiment de chevau-légers polonais, que l'Empereur a ordonné de retirer des places de l'Oder, sera rassemblé à Brunswick le 13. J'ignore quelle est sa force.

« Les divisions Gratien, Rewbell, et le général Thielmann seront rassemblés à Hanovre, le 16.

« Le 22e régiment de ligne français sera rassemblé à Magdebourg, le 11, et moi, je suis ici avec la garde et les chasseurs-carabiniers. Avant de donner aucun autre ordre, j'attendrai que ceux de l'Empereur me parviennent.

« J'ordonne à mon ministre de la guerre de faire partir, demain au soir, un de ses aides de camp,

pour porter à Votre Altesse tout ce qu'elle me demande.

« Je désirerais que l'Empereur voulût bien m'envoyer un chef d'état-major qui lui convînt, et me faire connaître exactement ce qu'il désire que je fasse.

« Je vous envoie, ci-joint, une lettre qui m'a été adressée par le général Liébert. »

Le 2 août, sur le champ de bataille d'Œlpern, dont il était resté maître, le duc de Brunswick n'avait plus d'ennemi devant lui, puisque Rewbell avait passé l'Ocker et avait rallié Gratien et Thielmann. Mais par suite de cette concentration, la Légion noire avait, à quelques lieues derrière elle, une masse d'environ dix mille hommes, avec laquelle elle ne pouvait se mesurer. Il fallait, en fuyant, la gagner de vitesse. Malgré ses succès, le duc de Brunswick paraît avoir compris que ses espérances politiques étaient irréalisables ; que s'il continuait plus longtemps, avec ses deux mille cinq cents hommes, sa promenade à travers l'Allemagne, elle se terminerait infailliblement par une catastrophe. Les Anglais ne débarquaient pas en Allemagne ; on venait d'apprendre que la grande flotte venait d'aborder sur les côtes de Zélande et de s'emparer de l'île de Walcheren. Gagner l'embouchure du Weser, y réunir des moyens d'embarquement assez considérables et assez prompts pour mettre la mer entre sa Légion et l'ennemi, la sauver ainsi d'un désastre pareil à celui de Schill, tel fut le parti auquel s'arrêta le duc, et

qu'il exécuta avec beaucoup d'habileté, d'audace et de bonheur. Il y fut aidé par la secrète sympathie des populations, qui lui fournirent partout des vivres, des renseignements et des espions. En dehors des corps de Rewbell, de Gratien et de Thielmann, il n'y avait pas un soldat, français ou allié, encore moins un navire au pavillon tricolore, sur toutes les côtes de la mer du Nord, depuis Hambourg jusqu'à l'extrémité de la Frise.

Le point le plus rapproché où le duc pût espérer de trouver des bâtiments prêts à prendre la mer, était le petit port d'Elsfleth, sur le Weser, à six lieues au-dessous de Brêmen. Pour gagner cette ville, le duc avait, en droite ligne, environ quarante-cinq lieues à traverser. Il avait deux routes à suivre : l'une, la plus courte, passait par Celle, Werden et Brêmen, suivant le cours de l'Ocker d'abord, puis celui du Weser. L'autre route, la plus longue, traversait Burgdorf, Hanovre, Nienbourg, Hoya. Elle avait l'avantage, pour le duc, de mettre, à partir de Nienbourg, le Weser entre lui et l'ennemi.

Ce fut de ce côté qu'il se jeta avec beaucoup de résolution, se faisant précéder d'émissaires secrets chargés de préparer, à Elsfleth, des moyens d'embarquement et de prévenir les vaisseaux anglais stationnés à Helgoland, afin qu'ils vinssent à l'embouchure du Weser recueillir sa flottille.

Le 2, la Légion noire coucha à Burgdorf.

Le 3, le duc se porta sur Hanovre, faisant répandre partout le bruit que si les Anglais n'avaient pas débarqué, il attaquerait Cassel. Il se dirigea sur Neus-

tadt, entra le 4 à Nienbourg, dans la nuit du 4 au 5 à Hoya, bivouaquant partout, afin d'éviter les surprises, et détruisant tous les ponts pour retarder la marche des troupes qui le suivaient.

Rewbell, se sentant appuyé par les Hollandais, s'était porté de nouveau à la poursuite du duc. Le 5, ce dernier venait à peine de faire rompre le pont de Hoya, sur le Weser, que l'avant-garde westphalienne paraissait sur la route de Verden.

Hoya fut abandonné par l'ennemi, qui se jeta dans le baillage de Syeke ; Rewbell y entra avec sa division, mais il commit une nouvelle maladresse, celle de se laisser induire en erreur par le duc. Ce dernier, sentant l'absolue nécessité de gagner du temps, jeta sur Brêmen un de ses officiers les plus intelligents, avec quarante chevaux, cent cinquante chasseurs et deux pièces de canon. Ce petit détachement avait ordre de se donner partout comme l'avant-garde du corps du duc de Brunswick, de faire des réquisitions, en un mot, d'employer tous les moyens pour attirer de ce côté l'attention.

Rewbell, trompé, ne sut pas suivre rapidement le corps principal, qui passa la Hunte le 6. Les Westphaliens s'étaient ainsi laissé devancer d'une marche, et n'avaient plus, pour atteindre l'ennemi, que la route d'Oldenbourg.

Le détachement envoyé sur Brêmen faillit être enlevé. Le général Gratien se portait, lui aussi, sur cette ville. L'officier du duc l'apprit par des dépêches interceptées, et il se hâta de se remettre en route le 6, pour gagner Delmenhorst. A peine avait-il fait une

lieue, qu'il se trouva en présence de la division Gratien. Il paya d'audace, envoya quelques coups de canon, et profitant d'un moment d'hésitation, se jeta sur la droite par une route qui traversait l'Ocker. Il se déroba ainsi, parvint à s'embarquer et à rallier, plus tard, le reste du corps du duc.

Le duc arriva le 7 août à Elsfleth, suivi de près par Rewbell, mais sans avoir été entamé; les cuirassiers westphaliens parvinrent seulement à enlever à son arrière-garde cinquante hommes et un obusier. Les bâtiments qui emportaient la Légion noire purent être aperçus par les troupes qui marchaient à sa poursuite depuis Brunswick.

L'amiral Georges Stuart attendait la flottille à l'embouchure du Weser. Le duc de Brunswick et son état-major montèrent à bord du brick anglais *le Mosquido*. Les soldats furent conduits à Helgoland, envoyés plus tard à Guernesey, et pris à la solde du gouvernement anglais.

Le 14 août, le duc mit le pied sur le sol de l'Angleterre. Il y reçut un brillant accueil, comme chef de la maison de Brunswick et comme implacable ennemi de la France. Six ans plus tard, sa destinée ou plutôt sa haine devaient le conduire une dernière fois devant des bataillons français. Par un singulier jeu du hasard, c'était Jérôme qui les commandait, non plus comme Roi de Westphalie (le royaume de Westphalie avait disparu, il ne s'agissait plus que de défendre le sol de la France), mais comme simple général de division. Le 16 juin, sur le champ de bataille des Quatre-Bras, un officier ennemi s'avança vers le front

de la division Jérôme, en face du 1er régiment léger, commandé par le colonel Cubières. Il paraissait hors de lui; on l'entendit qui criait aux soldats d'abandonner leur drapeau. Une décharge l'étendit mort. Quand on releva son cadavre, on reconnut le duc de Brunswick-Oëls (1).

Le général Gratien n'arriva pas au terme d'une poursuite qu'il avait entamée spontanément, avec plus de dévouement et de bonne volonté que de bonheur. Arrivé à Brêmen, il trouva l'ordre formel du roi Louis de rebrousser immédiatement chemin, et de regagner la Hollande.

L'orage que le roi de Hollande avait cru menacer les États de son frère, venait de fondre sur les siens. Les Anglais avaient débarqué à Walcheren. Gratien s'arrêta désespéré, croyant, à tort, qu'un autre aurait l'honneur de détruire la Légion de Brunswick.

Quant à Rewbell, il trouva à Brêmen sa destitution. Ce général, impliqué dans des affaires d'argent de la nature la plus compromettante, avait eu l'idée inqualifiable, à son entrée dans la ville de Brunswick, d'en promettre le pillage à ses soldats. Le Roi sacrifia à l'honneur de son armée et de son royaume, cet ancien compagnon de sa jeunesse. Il fut cassé de son grade et chassé de la Westphalie.

La dernière mention officielle de cette triste poursuite se trouve dans les lignes suivantes, insérées le 12 août au *Moniteur westphalien*. On y sent comme

(1) Ses pistolets, apportés au prince Jérôme, sont entre les mains de son fils, le prince Napoléon.

le besoin d'étouffer, sous le laconisme des paroles, un souvenir pénible :

« Cassel, 12 août 1809.

« Le duc d'Oëls, quoique vivement poursuivi par la 1re division, est parvenu à s'embarquer sur le Weser, auprès de Brêmen, dans le duché d'Oldenbourg. Il a vendu à vil prix les chevaux que montait sa cavalerie, et a opéré son embarquement avec la plus grande précipitation.

« Le 1er régiment de cuirassiers westphaliens est arrivé à Brêmen assez à temps pour attaquer son arrière-garde et lui enlever un obusier et cinquante hommes. Il a aussi coupé quatre détachements de ses hulans, qui, ne pouvant plus s'embarquer, se sont jetés dans les bois. On est à leur recherche. »

L'Empereur manifesta du mécontentement de ce qui s'était passé en Saxe, en Westphalie et dans le Hanovre, pendant la campagne de 1809. Le récit impartial et détaillé que nous avons donné de ces faits a mis le lecteur à même d'apprécier ce que les reproches de l'Empereur purent avoir de fondé et ce qu'ils eurent certainement d'exagéré. Le principal grief de Napoléon contre son frère paraît être que le commandant du 10e corps ne soit pas resté à Dresde, après la reprise de cette capitale, le 1er juillet 1809. Nous avouons qu'il nous a été impossible de saisir quelle avait été la pensée de l'Empereur à cet égard. Il ne nous semble l'avoir formulée d'une manière un peu précise, que tant qu'il a ignoré l'existence ou du

moins l'importance du corps de Kienmayer, porté à vingt-cinq mille hommes par sa jonction avec Radiwowitz. Dès qu'il apprend que le corps autrichien (qu'il ne croit fort que de quinze mille hommes), opère en Saxe même, le long des frontières de la Bohême, et s'avance contre le duc d'Abrantès, il trouve tout naturel et il approuve que le Roi ne soit pas resté immobile à Dresde et qu'il ait marché à l'ennemi. Bien que la jonction du Roi et de Junot n'ait pu s'effectuer en temps opportun, il n'est pas douteux que c'est la marche de Jérôme à la poursuite de Kienmayer qui a empêché ce dernier de porter toutes ses forces contre Junot. Le duc d'Abrantès fut simplement obligé de battre en retraite devant Bayreuth, et ne fut pas poursuivi. Est-il besoin de dire que si les vingt-cinq mille Autrichiens de Kienmayer n'avaient pas su le 10e corps à huit lieues sur leurs derrières, ils auraient poussé tout autrement les six mille hommes de Junot, ne se seraient pas contentés de les repousser et leur eussent fait probablement éprouver un désastre? Par sa lettre de Schœnbrunn, du 14 juillet, lettre que l'on trouvera dans la Correspondance, l'Empereur semble reconnaître et approuver tout cela, c'est-à-dire la marche sur Bayreuth. Comment ce grief du départ de Dresde revient-il, une fois la campagne terminée? Était-ce au moment où, par la retraite du duc d'Abrantès, le chemin de Leipzig et de la Westphalie était ouvert à Kienmayer, qu'il convenait au Roi de faire volte-face, de livrer tout le Nord de l'Allemagne et de s'en retourner paisiblement à Dresde, où il n'y avait pas

d'ennemi, parce qu'il venait de recevoir une dépêche de l'Empereur, écrite dans la supposition d'un état de choses qui avait changé du tout au tout entre le jour du départ de la lettre et celui de son arrivée? Postérieurement au 18 juillet, c'est-à-dire à la nouvelle de l'armistice de Znaïm, Jérôme devait-il retourner à Dresde? Mais les instances du gouverneur du Hanovre, mais les cris de détresse venus des côtes, mais la lettre du roi Louis, n'était-ce donc rien? Sans doute si l'on avait su, comme l'Empereur l'apprit quinze jours plus tard et comme nous le savons aujourd'hui, que la flotte anglaise devait débarquer en Zélande et non pas dans le Hanovre, le Roi Jérôme n'aurait pas imaginé de faire remonter tout le 10e corps vers le Nord, à marches forcées, et d'envoyer presque toutes les troupes westphaliennes, six mille hommes, sous Rewbell, à Brêmen. Si l'on veut être juste envers Jérôme, il faut se placer au milieu même des circonstances qui l'ont fait agir.

Pour en finir avec ce grief de Dresde, nous rapportons une lettre de M. Reinhard à M. de Champagny, en date du 25 août. Elle constate qu'une lettre de ce ministre, écrite de l'île Lobau, le 4 juillet, n'est parvenue à M. Reinhard que le 25 août. Si elle lui eût été remise le 12 juillet, à Plauen (où était le ministre de France auprès du Roi), peut-être eût-il été temps de faire rebrousser chemin au 10e corps. Nous avouons que, pour la mémoire du Roi Jérôme, nous ne regrettons pas ce retard. L'Empereur, au lieu du reproche sans portée d'avoir quitté Dresde, aurait eu peut-être à lui adresser celui

d'avoir laissé écraser le corps du duc d'Abrantès.

Voici la lettre de M. Reinhard :

« Ce n'est qu'aujourd'hui et à l'instant même que je reçois la lettre particulière que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 juillet, de l'île de Lobau et de la tente de M. le Major-Général. C'est le 4 juillet que le capitaine Guériot, qui n'est plus, a quitté le quartier-général impérial. C'est à Plauen, le 12 au matin, que j'aurais dû la recevoir si c'est à lui qu'elle a été remise. Quoi qu'il en soit, je me borne, Monseigneur, à vous en adresser l'enveloppe, qui constate la date de son expédition à la poste de Cassel.

« Il est malheureusement inutile de discuter aujourd'hui ce qui serait arrivé si cette lettre m'était parvenue à Plauen. Si sa communication avait produit l'effet de faire rester le Roi en Saxe, elle aurait probablement empêché l'événement pénible du passage du duc d'Oëls. Votre Excellence a pu se convaincre, par ma lettre de Leipzig, que le Roi voulait que des comptes fussent rendus. Si cela n'a point été fait d'une manière exacte et régulière, je croirais devoir l'attribuer à la légèreté ou à l'insouciance du chef de l'état-major plutôt qu'à toute autre cause.

« J'avais toujours eu le pressentiment que le Roi aurait mieux fait de rester à Dresde. Son départ de cette capitale fut subit et inattendu ; j'en ignore les motifs comme ceux de tous les autres mouvements qui ont eu lieu. En marche, on parlait de la position de Freyberg, comme plus centrale, et ensuite de la

convenance de se rapprocher de M. le duc d'Abrantès. Mais il m'appartient moins qu'à tout autre de revenir sur des circonstances que l'insuffisance de mes lumières ne saurait éclaircir et dont je n'ai à partager que les regrets. »

L'affaire du duc d'Oëls causa encore à l'Empereur une extrême irritation. Ici, il n'avait rien à reprocher personnellement au Roi. Comme direction supérieure, rien n'avait été négligé pour atteindre et détruire la Légion noire. Elle avait été un moment entourée, à quelques lieues de distance, par trois corps, dont chacun, pris isolément, était plus fort que la Légion elle-même ; c'est tout ce que l'on pouvait demander au Roi. La faute retombait sur Rewbell, ou pour mieux dire, la faute en était à un système politique qui armait des Allemands les uns contre les autres, et à la faiblesse au feu des conscrits westphaliens.

Cependant l'Empereur, ne recevant que de mauvaises nouvelles de la Westphalie, s'en prenait à son souverain. Il ne paraît pas qu'il se soit directement adressé à son frère, mais il chargea son ministre à Cassel de manifester son mécontentement aux personnes qui avaient suivi le Roi et dont il supposait, à tort, que Jérôme prenait les conseils. Le comte de Furtenstein, les généraux Rewbell et d'Albignac furent ceux sur qui tomba la colère impériale. Outre les reproches de vive voix, le ministre était autorisé à leur montrer, au besoin, la lettre fort dure qui lui prescrivait cette démarche. Néanmoins, le comte de Furtenstein et le général

d'Albignac (Rewbell, destitué par le Roi, était parti), répondirent d'une manière digne, franche et vraie. Le Roi, affirmaient-ils, se dirigeait par ses propres lumières, que tout le monde, et M. Reinhard le premier, reconnaissait pour être fort remarquables. Le comte de Furtenstein, ministre des affaires étrangères, et d'Albignac, commandant de la division d'avant-garde du 10e corps, subissaient, d'ailleurs, sans se plaindre, les reproches de l'Empereur, et lui offraient leur démission, que Napoléon n'acceptait pas.

Pour donner une idée de la correspondance de M. Reinhard à ce sujet, nous citerons trois passages de la lettre de ce ministre, en date du 8 août, lettre dans laquelle il rend compte à M. de Champagny du résultat de la démarche ordonnée par l'Empereur :

« Le Roi (c'est d'Albignac qui répond à Reinhard), « le Roi a déclaré qu'il ne reconnaîtrait aucune supériorité ; d'ailleurs, comment pourrais-je m'en « arroger, moi dont l'avancement, trop rapide pour « mon mérite, ne me donne aucun droit de prétendre « à aucune supériorité ni d'expérience ni de lumières. » — « Oui, vous étiez tous dans ce cas, et « le sentant vous-même et pouvant prévoir la responsabilité qui pèserait sur vous, pourquoi n'avez-« vous pas engagé Sa Majesté à emmener le général « Éblé ? » — « Je l'ai désiré ; demandez au général « Éblé ce que je lui ai dit à ce sujet avant de partir ? « Que me reste-t-il à présent ? qu'à me faire tuer ou « à rentrer dans l'armée de l'Empereur comme sim-

« ple lieutenant de cavalerie. » — « Mais pensez « donc au Roi; vous lui êtes attaché; nous avons à « craindre tous un coup sensible qui pourrait le frap- « per. » — « Monsieur, m'a dit le général d'Albi- « gnac, j'en suis au désespoir, mais, je vous le « répète, je n'ai point d'influence; aucun de nous « n'en a et n'en aura. » Et il s'est levé en me serrant « la main et les larmes aux yeux pour aller se mettre « à la tête de son détachement.

« Le général d'Albignac, Monseigneur, a la répu- « tation d'un homme franc et d'un honnête homme. « Il s'est souvent prononcé contre des abus et sur- « tout contre l'excès des dépenses, lors même qu'elles « concernaient son propre département. Il brûlait « d'ambition de se faire une réputation militaire, et « il est profondément affecté de l'avoir manquée, « autant que je puis me permettre de juger. Je crains « que, malgré l'esprit qu'il a, ses moyens ne répon- « dent pas à ses désirs. Son caractère, d'ailleurs, est « d'une véhémence qui souvent avoisine la brutalité, « et lorsque, dans sa dernière campagne contre Schill, « il s'est trouvé aux prises avec le flegme allemand « ou avec les formalités des employés civils, son em- « portement quelquefois n'a plus connu de bornes; « de là des plaintes et des reproches réciproques; et « tandis que le général d'Albignac ne voyait dans les « autorités civiles que des partisans de l'ennemi et « des traîtres, celles-ci trouvaient en lui un despote « dont le pays avait à souffrir plus que de l'ennemi. « La jalousie du métier l'avait brouillé avec le géné- « ral Gratien; il s'en est corrigé, et, pendant la cam-

« pagne de Saxe, je lui ai entendu faire l'éloge de « l'expédition de Stralsund ; mais une forte animo- « sité a éclaté entre lui et le général Rewbell ; on « s'est querellé, même en présence du Roi. »

Portrait du comte de Furtenstein, dans la même dépêche :

« Le comte de Furtenstein, avec de l'esprit natu- « rel, des formes agréables et un caractère facile, n'a « pu et ne pourra jamais remplir les lacunes qui sont « restées dans son instruction. Le sentiment de son « insuffisance lui donne une réserve qui s'accorde « assez bien avec le poste qu'il remplit en ce moment. « Son défaut le plus impardonnable est de dilapider « son temps et de n'en réserver aucun pour l'étude. « L'âge et l'expérience pourraient donner de l'aplomb « à sa légèreté ; mais comme il n'a ni n'acquiert au- « cune connaissance positive, et que d'ailleurs il est « mal secondé, il commet des fautes, souvent, qui « sont remarquées et notées par ceux à qui il a « affaire. Hors les affaires de cour et celles de son dé- « partement, son influence, on peut l'en croire, est à « peu près nulle, et même, sous ces deux rapports, « beaucoup de choses se font contre son gré ou à son « insu. Cependant, il est devenu nécessaire au Roi, « qui a pris avec lui une habitude d'intimité, et qui, « presque littéralement, a besoin de sa présence « pour s'endormir. M. de Furtenstein ne fait guère « d'autre mal que celui de ne faire guère de bien.

« C'est un excellent favori, c'est un mauvais mi-
« nistre. »

Appréciation du caractère du Roi, dans la même dépêche de M. Reinhard :

« La justesse même de son esprit le rend vacillant, « lorsqu'à une idée qui lui paraissait bonne il en « trouve à substituer une qui lui paraît meilleure. « En vain, les bien intentionnés voudraient-ils se « concerter, le Roi se défie des concerts, la malveil- « lance s'en prévaudrait, ce serait le moyen de tout « perdre. Avoir des volontés, c'est à ses yeux avoir « du caractère, tandis que trop souvent c'est en man- « quer. — « L'Empereur aime qu'on ait du carac- « tère, » voilà son refrain, lorsqu'on lui représente « les conséquences d'une certaine manière de penser « et d'agir qui semblerait blesser ses rapports per- « sonnels avec son auguste Frère ; tant il est vrai que « lors même qu'un esprit malentendu d'indépendance « ou d'opposition semble diriger sa conduite, le Roi « ne s'y livre que dans la persuasion d'être d'accord « avec la pensée secrète de l'Empereur.

« Pour moi, dans toutes les occasions, soit publi- « ques, soit particulières, où j'ai eu l'honneur d'ap- « procher Sa Majesté, je n'ai reconnu que des preuves « d'une vénération profonde dont le Roi est pénétré « pour Sa Majesté Impériale. Jamais je n'ai aperçu en « lui un mouvement qui ne fût dicté par le respect « ou par la confiance ou par l'orgueil de lui apparte- « nir. Je me suis convaincu que tout ce qui paraîtrait

« contraire à ces sentiments intimes ne vient que « d'une erreur de l'esprit, et que cette erreur s'est « déjà affaiblie. J'oserais dire que les fautes commises « dans l'expédition de Saxe ont été prévues et en « quelque sorte expiées par l'aveu qu'il m'a fait à « Leipzig, que si au lieu de vingt-quatre ans il en « avait trente, il ne l'aurait pas entreprise. »

Malheureusement, il y avait quelque chose de plus grave, pour la Westphalie, que les événements fort secondaires de la campagne de Saxe, et qui ont passé inaperçus dans l'histoire, entre la bataille de Wagram et la paix de Vienne, c'était l'état financier du royaume. Au mois d'août 1809, il était déplorable. Depuis trois mois, presque toutes les sources du revenu public s'étaient arrêtées, par suite des insurrections des provinces, des incursions de Schill et du duc de Brunswick, du passage des troupes westphaliennes, hollandaises, françaises, saxonnes; les effets moraux de ces circonstances anormales et désastreuses, sur l'esprit des populations, sur le commerce, sur les affaires, ayant été plus funestes encore que leurs conséquences immédiates et matérielles. Rien que le passage du duc d'Oëls avait coûté plus d'un million au Trésor, pour les caisses enlevées, la destruction du matériel de tout un régiment, le 5e, etc., etc.

Avec nos progrès et nos habitudes financières actuelles, nous nous faisons parfaitement l'idée d'un État qui dépense plus que son revenu; mais nous avons quelque peine à nous rendre compte qu'un déficit momentané puisse arrêter tout à coup le service

de la trésorerie, c'est-à-dire l'acquittement intégral et à vue de toutes les dépenses courantes. Chez nous, les emprunts, les bons du Trésor, les comptes de la Banque, les ressources des Caisses des consignations, d'épargne, de l'armée, etc., etc., alimentent les services des payeurs. En France, malgré de grands embarras financiers, plus graves sans doute (toutes proportions gardées), que ceux de la Westphalie, nous ne croyons pas qu'il soit arrivé, depuis 1815, que les Caisses de l'État aient été littéralement vides. En 1809, il en était autrement, surtout pour la Westphalie. Le crédit public n'y existait pas. On ne disposait que de l'argent produit journellement par l'impôt. Les anticipations de quelques mois, par le mécanisme de l'institution des receveurs-généraux, avaient passé, en France, pour un tour de force du Premier Consul. Il n'avait pu être question de rien de pareil en Westphalie. La confiance politique et le crédit financier allaient s'affaiblissant à mesure qu'on s'avançait du centre du grand Empire vers ses extrémités. On vivait au jour le jour. Toutes les combinaisons pour emprunter, pour créer des ressources momentanées, avaient échoué. Des tentatives faites à Hambourg, à Brêmen, pour aliéner le produit des mines, n'avaient eu aucun résultat. Le ministre des finances avait proposé la suppression de plusieurs couvents et la vente de leurs biens. Le banquier Jacobson, auquel on devait une somme considérable, retint 1 million 200,000 francs prêtés antérieurement, sur les 2 millions 200,000 francs de la vente, qui produisit ainsi

à peine un million. Le Trésor était de plusieurs mois en retard envers la Liste civile, et quand le Roi partit pour la campagne de Saxe, il fut obligé d'emprunter 70,000 francs à un juif. Une lettre écrite le 19 août 1809, au Major-Général, par le général Éblé, ministre de la guerre, l'un des hommes qui possédaient le plus et méritaient le mieux la confiance de l'Empereur, donne une idée de la détresse du royaume :

« L'état des finances du royaume est tel, qu'on se flatterait en vain qu'elles pourront être employées à rééquiper ces régiments. Elles peuvent être considérées comme nulles, vu les dépenses énormes qu'a occasionnées la formation des nouveaux corps, vu l'épuisement du pays, causé par le passage continuel des troupes de toutes les nations, par le pillage des bandes de Schill et du duc d'Oëls, et vu surtout le mauvais esprit qui règne dans ces contrées. Je ne dois même pas cacher à Votre Altesse Sérénissime que je ne crois pas que la rentrée des impositions puisse suffire au paiement de la solde courante ; les ordonnances que je délivre pour le service des hôpitaux, des subsistances, etc., ne sont acquittées par le ministre des finances qu'à six et dix mois de date ; il est dû plusieurs millions sur les premiers mois de cette année, et il me reste, sur l'exercice de 1808, un crédit d'environ 384,720 francs, dont on ne peut prévoir l'époque de l'acquittement. »

Enfin, au mois de novembre, l'impossibilité abso-

lue de payer les troupes força l'Empereur de consentir à une mesure que l'on dissimula sous différents prétextes. La plus grande partie de l'armée westphalienne fut envoyée tenir garnison dans les villes du Hanovre. Il était d'habitude, à cette époque, que les provinces conquises fussent chargées de l'entretien des troupes qui les gardaient. Le Hanovre nourrit pendant quelque temps les soldats westphaliens que leur gouvernement ne pouvait plus payer. Un passage d'une lettre du Roi Jérôme à la Reine Catherine (12 novembre 1809), fait allusion à ce départ des troupes en des termes qui prouvent à quel point l'amour-propre du souverain en fut blessé :

« Je ne t'ai pas parlé du départ de mes troupes « pour Hanovre avant de te quitter, parce que l'idée « ne m'en est venue qu'à Gœttinguen, après que j'ai « reçu une lettre de Bourienne et Bongard; aussitôt « je t'en ai fait part et je t'ai dit *le véritable but;* il « faut bien que j'en laisse supposer un autre, puisque « je ne pouvais, *avec dignité*, avouer le réel. Toi seule « sais la vérité. »

Plus encore que la guerre, plus que les insurrections, plus qu'un état militaire écrasant exigé par l'Empereur, la contribution de guerre était la ruine de la Westphalie. Le Roi avait obtenu à peine, à Erfurt, quelques concessions et quelques délais. La Caisse d'amortissement avait été destinée, dans le principe, à acquitter la dette de la Westphalie envers la France. Alimentée par les ressources de

la contribution personnelle, cette Caisse, à la suite du traité de Berlin, du 22 août 1808, avait émis, au profit de la France, des traites à raison de 500,000 fr. par mois. La contribution personnelle, pour l'année 1808, avait été recouvrée en presque totalité. Pour l'année 1809, elle n'avait presque rien donné au mois d'octobre. Pressé par les besoins militaires les plus urgents, la solde et l'habillement des troupes, etc., le Roi, sous sa responsabilité personnelle, avait ordonné à la Caisse d'amortissement de suspendre le paiement des traites françaises, qui furent protestées, dès le mois de mai 1809.

M. Jollivet avait adressé une réclamation au Roi, mais Jérôme s'était borné à répondre qu'il avait rendu compte à son frère de l'impossibilité où il se trouvait de payer cette dette; que l'Empereur, connaissant sa situation, avait trouvé bon cet ajournement; qu'il devenait donc fort inutile à M. Jollivet d'insister à cet égard.

Le directeur de la Caisse d'amortissement, M. Malchus, craignant d'être accusé d'avoir mal défendu sa Caisse, dans laquelle on avait, à diverses reprises, puisé pour les besoins urgents, donna sa démission et fut remplacé par M. de Malsbourg, directeur du Trésor public.

Par le fait, la Caisse d'amortissement, destinée à acquitter la dette de la Westphalie envers la France, n'était plus, par suite des nécessités de la campagne de 1809, qu'une sorte de réservoir dans lequel, à défaut de la caisse du Trésor, toujours vide, on puisait pour éviter une catastrophe financière.

Le comte Jollivet, chargé des intérêts financiers de la France auprès du Roi de Westphalie, au lieu de chercher à concilier, pour le bien général, les prétentions opposées, les exigences de la France d'une part, les nécessités du royaume de l'autre, semble avoir pris à tâche d'aigrir l'Empereur contre son frère. Son action, exercée au moyen d'une correspondance à laquelle il se plaisait à donner les allures d'une correspondance de police, était des plus malveillantes. Il y a même tout lieu de croire que, pour plaire à certaines personnes de l'entourage impérial, non certes à l'Empereur lui-même, qui ignora toujours ces honteuses menées, le comte Jollivet s'abaissa jusqu'à un espionnage domestique, jusqu'à acheter des huissiers du Roi, jusqu'à faire fouiller ses papiers par des valets. Le Roi Jérôme se plaignit à son frère en termes à la fois vifs et dignes, de ces procédés dégradants.

Subissant malgré lui une partie de ces mauvaises influences, auxquelles M. Reinhard prêtait souvent des armes par ses rapports honnêtes, véridiques, mais minutieux jusqu'aux *cancans*, l'Empereur témoigna, comme c'était souvent son habitude, plus de mécontentement qu'il n'en ressentait réellement. Ses paroles arrivaient dénaturées, exagérées en Westphalie, y jetaient le trouble et le découragement, alors que, pour triompher des difficultés, le Roi aurait eu besoin d'être soutenu par l'Empereur, et surtout de le paraître. Napoléon, dans les accès d'humeur que lui donnaient les affaires financières de la Westphalie, les retards de paiements, etc., avait

l'habitude de dire que Jérôme devait avoir de l'argent pour payer ses troupes et ses dettes, puisqu'il en trouvait pour payer le luxe de sa Cour.

Comme ces reproches ont passé dans l'histoire de M. Thiers, qui fait une antithèse ingénieuse entre la parcimonie du roi Louis et la prodigalité du roi Jérôme, excès également funestes, selon lui, aux deux royaumes, il convient d'éclaircir ce point historique. Il n'y a rien de mieux, pour répondre à ces allégations, dont l'expression vague séduit le vulgaire, que de les contrôler par des chiffres et des documents authentiques.

La vérité, ainsi dévoilée, réduira de beaucoup la responsabilité du Roi Jérôme, et ce qu'elle lui en laissera témoignera de notre impartialité absolue.

En entendant parler d'argent gaspillé pour des dépenses de Cour, de caisses vides, de troupes non payées et de traites protestées, on croirait volontiers que tout était absorbé, en Westphalie, par les dépenses du Roi et de sa Cour, au détriment des deniers publics. C'est là qu'est l'erreur. Nous citons une lettre de M. Reinhard, du ministre même de l'Empereur, qui n'est certes pas partial pour le Roi. Il constate que les finances de la Westphalie furent, dès la constitution du royaume, établies sur un pied parfaitement régulier, tout à fait constitutionnel, les cinq millions de la Liste civile étant payés par les caisses de l'État, au même titre et de la même manière que les autres dépenses des services publics. Pour les mois d'octobre et de novembre 1807, antérieurement à la mise en vigueur de la Constitution et de l'admi-

nistration régulière qui en fut la suite, le Roi arrivant sans ressources dans ses États, dut demander aux caisses publiques de quoi subvenir à ses premières dépenses. Depuis cette époque, la Liste civile n'a jamais reçu du Trésor que ses cinq millions payés mensuellement, comme un traitement de fonctionnaire. Voilà l'exacte vérité, quant à la prétendue confusion entre les revenus de l'État et les revenus du Roi. Il ne nous reste plus qu'à éclaircir un point qui demande quelques détails et qui est assez compliqué, c'est celui des biens appartenant aux princes dépossédés.

Le passage de l'état despotique à l'état constitutionnel avait créé, dans les provinces westphaliennes, une situation sans précédents. On se trouva en présence de certaines sources de revenus d'origines diverses, la plupart du temps féodales, qui avaient toujours fait partie de la fortune des anciens princes, fortune, il est vrai, un peu confondue avec celle de l'État. Ainsi, cette grande masse de domaines dont l'Empereur se réserva une partie (pour sept millions de revenus), avait été, sous l'ancien régime, non des domaines nationaux, mais des biens d'apanage, des biens princiers. La part de l'Empereur faite, et la constitution spécifiant simplement cinq millions de Liste civile pour le Roi, on dut se poser la question suivante : les biens princiers, les biens disponibles, feront-ils simplement retour à l'État ou bien serviront-ils à constituer, en totalité ou en partie, un domaine de la Couronne, un domaine dont la Liste civile sera usufruitière? Dans tous les pays constitutionnels, en France, par exemple,

existe cette distinction entre les biens dont l'administration et les revenus appartiennent à l'État, et ceux dont l'administration et les revenus appartiennent au souverain. Le produit de cet usufruit n'entre pas dans le compte de la Liste civile fixée pour chaque règne, 12 millions pour la monarchie de Juillet, 25 millions pour le second Empire.

Lorsqu'à cette occasion on entend le Roi Jérôme parler de la dignité de sa couronne, on comprend qu'il veut parler de ses résidences royales, et que, se plaçant au point de vue monarchique, il lui semble humiliant de ne pas avoir la jouissance des terres qui entourent ses châteaux, terres qui en avaient été de tout temps considérées comme des dépendances, qui en rehaussaient la splendeur et en couvraient l'entretien. C'est comme si l'on enlevait, en France, au souverain, les domaines qui entourent Versailles, Fontainebleau, Compiègne, et qu'on réduisît ses droits d'usufruitier à l'habitation des bâtiments.

Jérôme voulut donc constituer un domaine de la Liste civile, parmi les biens disponibles. Il en prit réellement pour un revenu de 350,000 francs, et avait eu le projet de porter ces biens ainsi constitués au profit de la Couronne, à un million de revenu (1). Il renonça à ce complément et ne toucha jamais à ceux dont le revenu figure dans la liste de M. Reinhard (voyez ci-dessous), pour 650,000 fr. Il agit de la même façon pour d'autres revenus d'ori-

(1) En France, depuis 1815, les revenus des biens de la Couronne se montent à six ou sept millions de rentes.

gine féodale, montant ensemble à 1,200,000 francs, et dont les princes, aux droits desquels il était censé succéder, avaient toujours joui, tels les redevances des fiefs allodiaux, les revenus de l'Ordre teutonique, etc., etc., auxquels il faut enfin ajouter les produits (250,000 francs), d'un certain nombre de domaines dont il contestait la possession aux donataires français, c'est-à-dire à l'Empereur. Quant à ceux-là, quel que dût être le résultat d'une liquidation fort compliquée, les finances de l'État n'avaient rien à y voir. D'ailleurs, c'était affaire entre l'Empereur et Jérôme, et l'on représentera difficilement le premier comme la victime du second.

C'était donc, en comptant cette dernière catégorie de biens en litige, un revenu de 1,800,000 francs que le Roi voulait constituer au profit de la Couronne, en dehors des cinq millions de Liste civile. Tout cela s'était fait, non pas d'une manière ténébreuse, mais par suite de décrets rendus sur avis du Conseil d'État. Alors que tout était à créer, il avait fallu statuer sur toutes les branches de la fortune publique et les classer. Certes, l'idée la plus simple, la plus droite, la plus juste, eût été, à notre avis, d'attribuer ces revenus à l'État, au moins provisoirement; mais il y a loin de l'affectation qui en fut faite, affectation légale, sinon opportune, à une spoliation arbitraire effectuée au profit de la Liste civile, comme certains historiens l'insinuent.

Si de la question de droit nous passons à la question de fait, nous constaterons, en tout cas, que le reproche de prodigalité fait à Jérôme doit se borner

à une somme de 1,800,000 francs. Sur un budget d'environ 38,000,000 de francs, une somme de 1,800,000 francs est une somme considérable. Mais, malheureusement pour la Westphalie, ce n'est pas dans ces proportions-là qu'il eût fallu venir à son secours. Qu'étaient 1,800,000 francs, en comparaison des 7,000,000 qu'elle payait annuellement aux donataires français, des 20,000,000 de contribution de guerre, des 7,000,000 et demi que coûtait, par an, l'entretien de douze mille cinq cents Français, d'un budget de la guerre de 13,000,000, imposé par la France et nécessité par un état militaire hors de proportion avec les forces, la population et les ressources du pays?

Voilà quel était le fardeau écrasant de la Westphalie. Jérôme, nous en convenons, aurait pu donner à son frère l'exemple de le diminuer un peu, en faisant lui-même l'abandon de ces 1,800,000 francs. Cet acte de désintéressement n'eût pas été d'un bien grand secours pour le royaume; mais personnellement, Jérôme y eût gagné d'enlever à ses détracteurs tout prétexte pour le représenter comme la cause de la ruine de ses sujets.

Voici le passage de la lettre de M. Reinhard à M. de Champagny, datée de Cassel, du 21 septembre 1809, qui a trait à cette affaire :

« Après ces préliminaires, M. de Bulow entra en matière. Après m'avoir répété, ce dont je l'assurais que je ne doutais pas, que le Roi n'avait jamais touché du Trésor public que le *prorata* de 5,000,000

(à l'exception cependant du mois d'octobre et du mois de novembre 1807, antérieurs à l'administration de M. de Bulow), il me fit l'énumération des autres articles qui composent aujourd'hui la Liste civile.

« La voici :

« 1° Intérêts des capitaux donnés par Sa Majesté l'Empereur.	500,000 fr.
« 2° Domaines de la Couronne. . .	350,000
« 3° Ordre teutonique	300,000
« 4° Redevance d'un pour cent des fiefs déclarés allodiaux.	400,000
« 5° Sept domaines repris sur des donataires français	250,000
« 6° Domaines réclamés par le Roi pour compléter un million de revenu, en sus de la Liste civile.	650,000 fr.

« Or, dit M. de Bulow, tous ces articles ont été constamment étrangers à mon administration, et la Constitution ne dit pas que ce que Sa Majesté tient d'une autre source doive être défalqué des 5,000,000 de la Liste civile. Quant aux domaines de la Couronne, la dignité du Roi exige qu'il y en ait. Le produit de ceux dont Sa Majesté jouit est peu considérable, et nous nous promettons bien *qu'Elle se désistera de la prétention des* 650,000 *francs dont Elle n'a pas encore joui*, et qu'il paraît qu'on a portés en compte, lorsqu'on a fait monter les revenus de la Liste civile à 7,500,000 francs. Les biens de l'Ordre teutonique et les redevances pour les fiefs déclarés allodiaux, ont été attribués au Roi par des décrets

rendus au Conseil d'État, les uns parce que le texte du décret impérial ne paraissait pas au moins s'opposer à ce que le Roi se les appropriât, et les autres parce que Sa Majesté trouvait juste d'être indemnisée des avantages dont Elle aurait profité en cas de mouvance. Les deux décrets ont été rendus contre mon avis, mais je n'ai pu pousser plus loin mon opposition, parce que ni l'un ni l'autre objet n'étaient encore entrés dans mes attributions.

« Quant aux sept domaines pris sur plusieurs donataires impériaux, j'ignore s'ils seront remplacés ou restitués, soit en nature, soit en argent. Mais cet article encore n'est point de ma compétence. » — Je n'ai rien à ajouter, Monseigneur, à la justification de M. de Bulow, si ce n'est qu'il a porté plus bas l'évaluation des articles n°s 3 et 4 que je ne l'ai fait dans ma lettre n° 71, d'après l'assertion de M. Siméon. Celle des redevances, en effet, ne peut guère être connue que par approximation, et il est possible que les biens de l'Ordre teutonique, en ce moment où il reste des pensions et des indemnités à payer, ne rapportent à la Liste civile que le revenu net, tel que l'a estimé M. de Bulow. »

Ces explications ne seraient pas complètes, si l'on ne faisait connaître l'opinion de M. Reinhard sur le caractère et les lumières du ministre des finances, M. de Bulow.

Le 10 août 1809, voici comment M. Reinhard s'exprime dans son rapport à M. de Champagny :

« M. de Bulow, en dépit de ses ennemis, en dépit

« de tant de circonstances fâcheuses, et à la veille « d'une crise malheureuse pour l'État, si elle n'est « déjà arrivée, paraît gagner la considération et « même la confiance du Roi. L'assiduité de son « travail, son courage, une probité intacte, l'im- « possibilité de trouver qui fasse mieux, et la certi- « tude que les causes du désordre et du déficit des « finances sont étrangères à son administration, ont « produit cet effet. »

Par décision du 13 août 1809, l'Empereur forma un huitième corps d'armée sous les ordres du duc d'Abrantès, il y joignit les troupes saxonnes. Le dixième corps que commandait le Roi Jérôme se trouva ainsi réduit aux seules troupes westphaliennes. On a pu voir, par le récit de la campagne de 1809, dans le nord de l'Allemagne, quelle était la valeur réelle de ces troupes, et quelle lourde responsabilité devait faire peser sur celui qui commandait une pareille armée, livrée à elle-même. Voici la lettre à la fois digne et triste que Jérôme écrivit à l'Empereur, en réponse à la notification qui lui fut faite de cette nouvelle disposition :

« Sire, le major-général, par sa lettre du 13, me fait connaître l'ordre de Votre Majesté du 11, qui forme un huitième corps aux ordres du duc d'Abrantès et m'ôte le commandement de la Saxe et des troupes saxonnes.

« Votre Majesté a voulu par là m'ôter réellement

tout commandement militaire ; car six mille recrues westphaliennes et quelques dépôts qui se trouvent dans la place de Magdebourg, ne sont pas susceptibles de me mettre à même de faire la guerre activement et même de défendre Magdebourg, que les Prussiens ne manqueraient pas d'attaquer, si les hostilités recommençaient, car ils y ont beaucoup d'intelligences.

« Il ne me restera donc que le chagrin de ne pouvoir prendre part à la guerre, si elle a lieu.

« Je joins ici une lettre originale de M. Stadion au duc de Brunswick avec sa traduction, ainsi que deux lettres de ce dernier, adressées l'une à l'Empereur d'Autriche et l'autre à M. Stadion. »

Jérôme protesta avec énergie contre une autre mesure qui compromettait la dignité de sa couronne. L'affaire du blocus continental était la plus épineuse de toutes celles que la France eût à traiter, non-seulement avec ses alliés, mais encore avec les royaumes relevant directement de la couronne impériale. Il y avait là un antagonisme trop flagrant entre les nécessités de la politique impériale et les intérêts les plus immédiats des populations, pour que les princes qui les gouvernaient, même ceux de la famille de Napoléon, ne fussent pas exposés à de cruels tiraillements. Cet antagonisme devait faire descendre du trône le roi Louis. L'Empereur, croyant que la contrebande anglaise n'était pas suffisamment surveillée dans le nord de l'Allemagne, ordonna l'établissement d'une ligne douanière qui traversait

une partie du royaume de Westphalie. Sans convention diplomatique, sans avis préalable, une administration étrangère (et de toutes les administrations, celle-là devait être la moins sympathique aux populations) se mit à fonctionner dans les États de Jérôme. Évidemment, dans ces procédés, il y avait autre chose que l'indifférence de l'Empereur pour tout ce qui ne concourait pas exclusivement au grand but que s'était fixé son génie, il y avait le mauvais vouloir d'une partie de ses ministres, enchantés, sous prétexte d'une exécution littérale des ordres reçus, de pouvoir blesser une de ces royautés nouvelles jusqu'à la hauteur desquelles ils osaient élever leurs jalousies. Le Roi écrivit la lettre suivante au prince de Neufchâtel·

« Monsieur le Maréchal prince de Neufchâtel, je désire que Votre Altesse mette sous les yeux de l'Empereur un rapport que je reçois de mon ministre de l'intérieur : elle y verra sans doute avec mécontentement la manière dont les douaniers français sont venus s'établir dans mes États, et les violences qu'ils y exercent. J'ignore par quels ordres des douaniers étrangers se permettent de s'établir chez moi ; mais si de pareils actes étaient soufferts, il n'existerait plus dès lors de royaume, ni de Roi, et certes, l'intention de l'Empereur ne peut être qu'un Souverain souffre de pareilles violations dans ses États. Aucune communication officielle n'a été faite à ce sujet. J'ai donc ordonné, quant à présent, que ces douaniers, qui à mon insu se sont permis de s'é-

tablir chez moi, fussent désarmés, en attendant qu'il plaise à l'Empereur d'ordonner leur punition, et je désire que Votre Altesse veuille ordonner au gouverneur du grand-duché de Berg la restitution des objets saisis à mes sujets, d'une manière aussi illégale. »

Napoléon regretta sans doute la forme insolite et presque odieuse que l'on avait donnée à l'exécution de ses ordres ; car il se contenta de prescrire à M. Reinhard de poursuivre diplomatiquement l'affaire, sans autre réponse à la lettre qui lui annonçait le désarmement de ses douaniers. L'Empereur aurait pris la chose tout autrement, s'il n'avait senti qu'on avait abusé de son nom pour outrager un peuple soumis et pour humilier son frère. Voici, sur une nouvelle réclamation du Roi Jérôme, la note de l'Empereur, datée de Schœnbrunn, du 2 octobre 1809 :

« Il est pénible pour moi d'avoir à revenir sur ce qui se passe en Westphalie, relativement à la nouvelle ligne de douane dont Elle a ordonné l'établissement, mais je ne crois pas pouvoir me dispenser de mettre sous vos yeux, Sire, le nouveau rapport qui m'est fait par M. Collin, afin que Votre Majesté puisse donner les ordres qu'elle jugera convenables sur cet important sujet. »

Au bas de cette lettre, l'Empereur écrivit :

« Renvoyé à M. de Champagny pour écrire à M. Reinhard de faire les plus vives instances pour

qu'on cesse de s'opposer à cette ligne ; que c'est mon droit de protecteur de faire la guerre à l'Angleterre, et que je suis étonné que la Westphalie soit le pays où j'éprouve des obstacles. »

Les deux lettres suivantes, adressées par Jérôme à l'Empereur, donneront une idée de la situation vraiment intolérable où se trouvaient, et la Westphalie, et son Roi, et tous ceux qui s'étaient attachés à sa fortune. Il est rare qu'un Prince demande à descendre du trône, et il est plus rare encore que, réduit à cette extrémité, un Prince s'y résigne avec cette élévation de pensées, cette modestie naturelle et cet inaltérable sentiment de reconnaissance dont les lettres de Jérôme portent l'empreinte :

« Sire, je suis de retour d'un voyage que j'ai fait dans le Harz, j'ai en même temps visité deux régiments de mes troupes qui sont à Hanovre.

« La misère est portée à un tel point dans tout le royaume (personne ne pouvant être payé), que si Votre Majesté ne vient à son secours, il ne peut aller encore deux mois, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'annoncer à Votre Majesté. Les troupes ne sont plus entièrement soldées, et si je n'avais eu la faculté de les mettre dans les villes anséatiques et dans le Hanovre, je serais hors d'état de les nourrir.

« Malgré tous les soins que je porte à mon administration, je vois qu'il est impossible de la soutenir plus longtemps, et je prie Votre Majesté de me permettre de me retirer en France. Là, comme ailleurs,

je m'efforcerai de lui prouver qu'elle n'a personne qui lui soit plus entièrement dévoué que moi.

« Toutes les mesures que Votre Majesté croira devoir prendre pour fixer le sort de mes États, je les approuverai et les seconderai de tout mon pouvoir. »

« Sire, malgré l'abandon dans lequel me laisse Votre Majesté, et que je n'ai rien fait pour m'attirer, je crois de mon devoir de la prier de décider de ma situation, qui est tout à fait fausse comme Roi de Westphalie.

« Daignez décider, Sire, si je dois me conduire comme sujet ou comme Souverain ; le choix de mon cœur est et sera toujours d'être sujet de Votre Majesté ; je n'aime ni l'Allemand, ni l'Allemagne, et je suis tout Français. Cependant je ne puis être ces deux choses à la fois, et Votre Majesté conviendra avec moi que lorsque des douaniers viennent à main armée et de force s'établir chez un Souverain, sans que celui-ci en ait la moindre connaissance, ni par traité, ni par notification officielle, à moins qu'il ne fût un lâche et un malheureux proscrit, il a dû les renvoyer; quand même je n'aurais été, Sire, que gouverneur pour Votre Majesté, certes, vos ministres ou vos conseillers d'État n'auraient pas établi dans mon gouvernement des lignes de douanes sans ma participation, d'autant plus, Sire, que ce n'est pas au milieu du pays d'Osnabruck que l'on peut espérer d'empêcher la contrebande, mais sur les frontières.

Voilà cependant, Sire, le crime que l'on ose m'imputer à vos yeux, et pour avoir fait ce que tout

homme eût fait à ma place, ce que Votre Majesté eût certainement fait elle-même, on ose dire que je ne vous aime pas, que je ne suis pas Français! comme si mon pays n'était pas la France, et que je ne respectasse pas, dans Votre Majesté, mon frère et mon bienfaiteur!

« Sire, je suis de votre sang, et aussi longtemps que Votre Majesté laissera sur ma tête la couronne qu'Elle a daigné y poser, je ne saurais agir autrement que doit le faire un Roi, frère de l'Empereur. Tout m'impose l'obligation d'être, jusqu'au dernier souffle de ma vie, lié à votre système politique, à celui que vous avez créé pour votre famille et pour la France; mais m'asseyant vous-même sur un trône, vous avez entendu que je serais indépendant pour les affaires intérieures du royaume que vous me donniez.

« Je le répète, Sire, je n'aime ni l'Allemagne ni l'Allemand; mais dans toutes les circonstances de ma vie, je suivrai la route de l'honneur que Votre Majesté m'a si bien tracée.

« J'ai désiré sans doute avoir un peuple à gouverner, je l'avoue à Votre Majesté; mais je préférerais vivre en particulier dans son empire, à être comme je suis, Souverain sans autorité. Votre nom seul, Sire, me donne l'apparence du pouvoir, et je le trouve bien faible quand je songe que je suis dans l'impossibilité de me rendre utile à la France, qui, au contraire, sera toujours obligée d'entretenir cent mille baïonnettes pour étayer un trône sans importance.

« Je finis, Sire, avec la conscience intime que quels

que soient les torts qu'on cherche à m'imputer, Votre Majesté ne peut persister avec réflexion à me croire coupable d'indifférence et d'ingratitude. »

Dans les premiers jours de septembre, Jérôme avait fait un voyage dans le Harz, pays célèbre par ses mines. Le Roi fut très-bien reçu par cette population honnête, laborieuse, et restée presque étrangère, dans ses demeures souterraines, aux passions violentes déchaînées en Allemagne. A Clausthal, où il arriva le 6 septembre, Jérôme prit un habit de mineur, descendit dans les galeries, et charma tous ces cœurs simples et bons, par son extrême bienveillance, sa dignité affable, et sa générosité souvent au-dessus de ses moyens. La nuit venue, les mineurs rendirent au Roi la visite qu'ils en avaient reçu. Plusieurs milliers d'ouvriers, chacun tenant sa lampe de travail à la main, défilèrent devant lui. Toute cette première partie du voyage consola un peu le cœur du Roi des tristes soucis qui l'assiégeaient en ce moment ; le séjour à Hanovre le rappela à la plus triste des réalités. Jérôme y avait donné rendez-vous à Bourienne, ministre plénipotentiaire de France près les villes anséatiques. On espérait par son intermédiaire conclure un emprunt avec la ville de Hambourg. La négociation échoua, comme avaient échoué la plupart des négociations du même genre engagées précédemment.

A la fin d'octobre, on apprit à Cassel la signature de la paix; le bruit courut en même temps, que l'Empereur allait partir pour l'Espagne, où les af-

faires prenaient une tournure fâcheuse. Privé de toute correspondance directe avec l'Empereur, Jérôme lui demanda la permission de se rendre auprès de lui à Paris et lui adressa la lettre suivante :

« Sire, je désirais avant le départ de Votre Majesté pour l'Espagne, avoir le bonheur de passer quelques jours auprès d'Elle à Paris. J'y serais arrivé en même temps qu'Elle, si je n'avais craint que ma visite ne fût pas reçue avec plaisir.

« Je prie Votre Majesté de m'accorder la faveur que je lui demande, j'attendrai le retour de mon courrier pour me mettre en route. »

L'Empereur consentit à ce voyage. Le Roi partit le 1er novembre, quelques heures seulement après qu'il eût reçu la réponse de son frère. Sa joie, celle de la Reine, furent des plus vives. Cette permission était le signe du retour de l'Empereur à ses anciens sentiments pour son frère. Les populations westphaliennes tressaillirent d'espérance à la nouvelle que leur souverain se rendait auprès de l'Empereur, tant était grand le prestige de ce nom, telle était la confiance dans ce pouvoir sans bornes. On crut qu'une parole tombée de la bouche de Napoléon, au milieu d'un embrassement fraternel, suffirait pour guérir les plaies du malheureux pays. Malheureusement le fâcheux état des affaires dans le royaume de Westphalie tenait à des causes trop générales pour qu'il fût possible de l'améliorer par des mesures partielles et locales.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE XIII.

« Monsieur le Maréchal duc de Valmy, je vous envoie copie d'une lettre écrite par l'intendant d'Erfurt. Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 13 juin 1809

« Je donne l'ordre à cinq mille hommes qui sont à Brunswick, de se porter sans délai sur Gotha, et je me porterai moi-même vers Eisenach, sitôt que vous m'aurez fait connaître ce sur quoi je puis compter, quant aux forces dont vous pouvez disposer, et ce que vous comptez faire. »

« Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'écrivis le 4 mai à S. M. le Roi de Westphalie, pour l'engager à faire diriger sur Augsbourg le régiment d'infanterie du Grand-Duché de Berg qu'il avait retenu à Cassel et que Votre Majesté destinait à faire partie de la réserve du général Beaumont. Berthier à l'Empereur. Schœnbrunn, 13 juin 1809.

« Jusqu'à présent ce mouvement n'a pas été effectué, et les états de M. le maréchal duc de Valmy annoncent que ce régiment est toujours stationné à Cassel.

« Je demande à cet égard les ordres de Votre Majesté. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 13 juin 1809.

« Une estafette expédiée par la Cour au ministre de Saxe, vient de nous porter de nouveaux sujets d'inquiétude. En même temps qu'elle nous annonce l'entrée en Saxe du duc d'Oëls et la détermination prise par la Cour Saxonne de se retirer à Eisenach, nous apprenons qu'un autre corps d'Autrichiens s'est porté sur Bayreuth. Il est très-possible en effet que ces mouvements soient combinés, et qu'ils aient pour objet le royaume de Westphalie, et cette opinion a prévalu même à Leipzig. Le Roi a déjà donné à la plus grande partie de ses gardes l'ordre de se porter sur Eisenach, et un régiment de cavalerie est déjà parti pour cette destination. Il a fait dire au roi de Saxe qu'il s'y rendrait lui-même dès qu'il serait informé de l'arrivée de Sa Majesté à Eisenach. Le général d'Albignac, qui n'est plus à Halle mais à Brunswick, et le général Gratien, qui est en marche sur Magdebourg, ont reçu l'ordre de se porter à marches forcées sur Gotha. J'apprends en même temps que le Roi a expédié un courrier à M. le maréchal duc de Valmy pour demander sa coopération.

« Je viens d'avoir une conversation avec M. le comte de Furtenstein qui sort de chez le Roi : elle m'a rassuré sur des inquiétudes que Sa Majesté ne

partage point. Le Roi, m'a dit ce ministre, a à sa disposition, quinze ou seize mille hommes au moins; cinq mille sous le général Gratien, autant sous le général d'Albignac; deux mille cinq cents hommes de sa garde; deux mille du cinquième régiment qui est à Magdebourg; quinze cents hommes du régiment de Berg et quinze cents Français appelés de Mayence lors de l'insurrection du mois d'avril. Le corps qui s'est montré vers Bayreuth lui paraît être les débris de celui du général Kolowrath à Linz, ce que je ne crois point (1). Le duc d'Oëls (et cela est vrai), est un homme sans talents, sans connaissance et plein de présomption. Le général Rivaud, d'ailleurs, commande une division de six mille hommes d'excellentes troupes.

« Les lettres de Leipzig et une conversation avec le général Éblé, m'avaient, je l'avoue, alarmé cette fois, et j'étais sur le point d'écrire de mon côté au duc de Valmy, pour lui représenter la situation de ce pays, dont l'esprit est peut-être plus mauvais aujourd'hui qu'il y a deux mois, et la nécessité de concourir au dedans et au dehors à sa défense. Plusieurs considérations me détournent de faire cette démarche de mon propre mouvement.

« Je faisais remarquer à M. le comte de Furtenstein la singulière succession des événements qui depuis quelque temps tracassent la Westphalie. « C'est, m'a-t-il dit, ce que me disait le Roi tout à l'heure; je ne sais pas si je dois partir ou rester, si je suis Roi,

(1) En effet, c'était celui du général Radiwowitz.

prince, sujet. » Ce n'était pas là tout à fait l'observation que je voulais faire, mais ce mot peint assez la situation de l'esprit du Roi. De tous les ministres d'État, M. de Furtenstein est le seul avec lequel je n'ai pu établir des rapports de confiance et qui garde toujours avec moi, et même assez bien, l'attitude de ministre. Je dois dire que M. de Furtenstein a gagné dans mon esprit ; ce n'est pas un homme supérieur, et beaucoup de choses qu'il n'a point acquises à temps lui manqueront encore longtemps ; mais M. de Furtenstein a et acquiert de la mesure : il peut prendre de la maturité et il a des qualités d'un homme de bien. Il a la confiance du Roi sans avoir beaucoup d'influence, soit qu'il ne veuille pas user son crédit, soit que le Roi ait trop le sentiment de sa propre supériorité ; mais il serait à désirer que tous ceux qui entourent ce monarque valussent M. de Furtenstein. »

Le duc de Valmy au ministre de la guerre. Hanau, 14 juin 1809.

« Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie d'une lettre du Roi de Westphalie, de M. l'intendant d'Erfurt; de S. Exc. le comte de Bosse, ministre des relations extérieures de S. M. le roi de Saxe, et de M. l'ambassadeur Bourgoing.

« Le contenu de ces lettres fera connaître à Votre Excellence que deux colonnes autrichiennes ont pénétré, l'une dans le royaume de Saxe, l'autre dans la principauté de Bayreuth.

« Votre Excellence connaît es ordres impératifs

qu'elle m'a donnés au nom de l'Empereur. J'ai répondu en conséquence.

« La division commandée par le général Rivaud pourrait déjà agir avec succès ; ses troupes sont assez bien exercées et seraient utilement employées.

« La division du général Despeaux est composée de conscrits. On ne perd pas un instant pour activer leur instruction et discipline ; généraux, colonels et officiers, tous rivalisent d'émulation et de zèle pour cet objet essentiel.

« J'ai prié S. A. S. le prince major-général de mettre ces copies de lettres sous les yeux de Sa Majesté. Je ne bougerai pas de mes positions sans ses ordres, et je les attends avec impatience.

« Je fais part de toutes ces choses à Votre Excellence afin de la tenir au courant des affaires qui ont eu lieu dans le nord de l'Allemagne. »

« M. le Maréchal duc de Valmy, je reçois votre lettre par laquelle vous refusez de joindre vos troupes aux miennes en cas d'attaque. Votre refus est sans doute fondé sur de fortes raisons ; mais, Monsieur le Maréchal, il est des circonstances où un général doit prendre sur lui ; le succès justifie tout.

Jérôme au duc de Valmy. Cassel, 15 juin 1809.

« Vous savez sans doute, aussi bien que moi, que l'ennemi a occupé Dresde, le 11, avec six mille hommes. Le général d'Albignac, avec cinq mille hommes de mes troupes, marche, de Brunswick, à sa rencontre. Une autre colonne ennemie, qui se dirige de Géra sur Eisenach, m'oblige d'aller moi-même au devant d'elle avec les trois mille hommes qui me

restent. Puis-je espérer, Monsieur le Maréchal, que, lorsque je serai attaqué par l'ennemi, vous prendrez sur vous de venir à mon secours? et, dans ce cas, je désire savoir combien vous avez de troupes à votre disposition. Quant à moi, résolu de ne point quitter mes États, j'attendrai les événements.

« Une partie de la division hollandaise est dans Magdebourg; l'autre, avec le général Gratien qui la commande, arrivera de Stralsund à Brunswick sous huit jours. Vous connaissez maintenant ma position, et j'attends que vous me fassiez connaître ce que je puis espérer de votre armée. »

Napoléon à Jérôme. Schœnbrunn, 17 juin 1809.

« Mon frère, je n'ai pas de nouvelles de la prise de Stralsund ni de Schill. Je suppose que vos courriers auront été interceptés. — Je vous ai mandé, et vous l'aurez probablement fait, de réunir la division Gratien soit sur Magdebourg, soit sur Wittemberg, afin de vous trouver à même de fortifier, s'il est nécessaire, le roi de Saxe. La division hollandaise a deux compagnies d'artillerie légère, elle en a, je crois, une de trop; si cela est, envoyez-en une à Passau.— J'ai formé un corps d'observation dans le Haut-Palatinat, sous le commandement du général Bourcier.— Un régiment de cavalerie, qui est à Ratisbonne et qui fait partie de ce petit corps, doit patrouiller dans le Haut-Palatinat. Les Autrichiens menacent sur toute la ligne de faire des invasions sur les derrières. — Déjà les seules gardes nationales bavaroises sont égorgées dans leurs postes; ils annoncent partout de

sept à huit mille hommes ; le fait est que ce sont des partis qui ne tiennent pas.

« L'ordre du jour ci-joint vous fera connaître de quelle manière la droite de mon armée a célébré l'anniversaire de Marengo (1). »

« Nous avons reçu ce matin, avec la confirmation de l'entrée du duc d'Oels à Dresde, la nouvelle de la retraite du corps saxon de Wilsdruff, et du départ du roi de Saxe de Leipzig pour Francfort. Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 17 juin 1809.

« J'ai appris bientôt après que le Roi allait partir demain ; et les ministres de Saxe et de Wurtemberg sont venus me consulter sur le parti qu'ils avaient à prendre dans cette circonstance. Le premier était déterminé à suivre Sa Majesté dans le cas où son propre souverain se serait arrêté à Eisenach ; mais, informé que le voyage avait été continué jusqu'à Francfort, il préférait de rester ici. Le second faisait dépendre entièrement sa détermination de la mienne.

« J'ai dit à mes collègues que je saisirai cette circonstance pour faire faire à ma femme le voyage projeté depuis si longtemps pour aller voir ses vieux parents : que je l'accompagnerais jusqu'à Gœttinguen et que de là ou directement ou en revenant par Cassel, j'irais présenter mes respects à Sa Majesté à son quartier-général, n'ayant point encore reçu les instructions que j'avais demandées à Votre Excellence, par ma lettre n° 37, du 29 avril, pour le cas que j'ai dû prévoir et qui arrive aujourd'hui. J'ai

(1) La victoire de Raab, remportée par le prince Eugène.

pensé que, par ce moyen, je concilierais plusieurs considérations, et que dans le cas où les ordres de Sa Majesté Impériale me prescriraient de ne point quitter Cassel, une simple excursion au quartier-général n'y aurait point dérogé; enfin que je serais également en mesure ou d'en revenir ou d'y rester.

« La note circulaire ci-jointe que j'ai reçue bientôt après de M. le comte de Furtenstein, m'a affermi dans ma résolution que j'avais même lieu de croire conforme aux vues du Roi; et j'allais en faire part à ce ministre. Cependant, quelques instants après, le ministre de Saxe est venu me dire que M. le comte de Furtenstein avait déclaré au ministre de Hollande et à lui, que le Roi verrait avec plaisir qu'ils l'accompagnassent; que la présence du ministre de Hollande pourrait être utile à cause de celle du général Gratien et de la division hollandaise, et que la même considération s'appliquait au ministre de Saxe à cause des troupes saxonnes qui se repliaient pour se joindre à celles de la Westphalie.

« Cette raison était bonne pour MM. de Schonbourg et d'Huygens, surtout pour ce dernier, soit à cause de quelques particularités dont j'ai rendu compte, soit à cause d'une autre circonstance qui était arrivée lors du voyage d'Erfurt, dans le mois d'octobre dernier; mais elle ne changeait rien à ma situation.

« Le général Rewbell est revenu aujourd'hui de sa tournée qui l'avait conduit jusqu'à Hambourg. »

Le comte de Furtenstein à

« Le ministre de S. M. le Roi de Westphalie a l'honneur d'informer S. E. M. Reinhard, envoyé

extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, que le Roi son maître ayant reçu la nouvelle que des troupes ennemies sont entrées dans le royaume de Saxe et paraissent vouloir tenter une invasion en Westphalie, a pris la résolution de se mettre à la tête de ses troupes déjà dirigées sur les frontières.

Reinhard. Cassel, 17 juin 1809.

« Le départ du Roi est fixé à demain matin, et ne sera pas de longue durée. Sa Majesté a chargé le soussigné, qui aura l'honneur de l'accompagner, d'informer Messieurs les membres du corps diplomatique, accrédités auprès de Sa personne, qu'Elle les laisse entièrement libres de la suivre ou de rester dans sa résidence, et de prendre à cet égard le parti qu'ils jugeront le plus conforme aux instructions de leur Cour ou à ce qu'exigent leurs affaires personnelles. »

Rewbell au colonel Thielmann, aide de camp général du roi de Saxe. Sondershausen, 20 juin 1809.

« Monsieur le colonel, S. M. le Roi de Westphalie me charge de vous annoncer qu'ayant reçu divers avis qui lui annoncent que l'ennemi pourrait entrer en Westphalie par Meiningen, Erfurt, etc., etc., Sa Majesté a suspendu son mouvement sur Leipzig jusqu'à ce qu'Elle ait des nouvelles bien positives de la position de l'ennemi. Dans le cas où vous seriez attaqué, Sa Majesté me charge de vous engager de vous replier sur Franckenhausen, où vous trouverez son avant-garde. Le 10e corps, commandé par Sa Majesté, est fort de douze mille hommes. »

Le général d'Albignac au

« Monsieur le colonel, j'ai l'honneur de vous prévenir que mon quartier-général se trouve ici depuis

colonel Thielmann. Franckenhausen, 20 juin 1809, six heures du soir.

ce soir; celui de Sa Majesté est toujours à Sondershausen, où est le rendez-vous de ses troupes. Le général Gratien y arrive demain avec toute sa division. Le Roi me charge, Monsieur le colonel, de vous dire qu'il a suspendu sa marche, à cause des nouvelles qu'il a reçues du côté de Gotha; on prétend qu'une forte colonne d'Autrichiens se dirige de Cobourg vers la Hesse. Le Roi veut être au point central, pour tomber, avec toutes ses troupes, sur le point attaqué, et il paraît qu'il y a réellement une fausse attaque pour déguiser la véritable.

« On prétend que le corps des Autrichiens s'est, à Dresde, divisé en deux parties; dans deux jours, au plus tard, nous devons savoir à quoi nous en tenir sur les mouvements de l'ennemi; veuillez bien, Monsieur le colonel, nous tenir au courant de tout ce que vous apprendrez et de vos mouvements, afin de pouvoir combiner les nôtres en conséquence des vôtres. Si vous trouviez que notre correspondance par Coëlleda ne fût pas assez prompte, veuillez bien m'indiquer comment je pourrai correspondre avec vous plus directement; je vous prie de croire que je désire sincèrement que notre réunion puisse bientôt avoir lieu. »

Thielmann au général d'Albignac. Lutzen, 21 juin 1809.

« Monsieur le général, je viens de recevoir dans ce moment-ci, la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser sous la date du 20, en me faisant part des intentions de Sa Majesté le Roi de Westphalie. Je suis convaincu que la nouvelle de la marche d'une

colonne autrichienne par Cobourg vers la Hesse est dénuée tout à fait de fondement.

« D'abord, un officier observateur et homme de jugement, m'est arrivé hier de Francfort, passant par la grande route de Fulde et Gotha ; il a trouvé tout tranquille; puis un officier du duc de Weimar m'a été dépêché par le duc de Weimar pour s'informer de l'état des choses, à cause du départ de la Grande-Duchesse de Russie, princesse héréditaire de Weimar, et cet officier ignorait absolument qu'il y eût eu un mouvement ennemi de ce côté-là. En troisième lieu, j'ai envoyé des officiers sûrs et intelligents, natifs et possessionnés, dans les contrées de Géra et au delà, qui m'ont fait le rapport suivant, et tellement circonstancié que j'ai lieu d'y ajouter tout à fait foi :

« Que l'ennemi, en force de deux mille hommes,
« a fait une reconnaissance par Hof jusqu'à Gefelt,
« où il a rebroussé chemin dans la nuit du 12 au 13,
« sans commettre aucun désordre; que ce même
« corps, qui a envahi le pays de Bayreuth au nombre
« de cinq mille hommes tout au plus, s'était divisé
« en deux parties, dont l'une avait pris possession
« du pays de Bayreuth, et l'autre avait marché dans
« le Haut-Palatinat pour intercepter la communica-
« tion avec l'armée française à Vienne. »

« Ainsi, j'ai l'honneur de répéter que ce ne sont que de faux bruits, et qu'en général les efforts de l'ennemi de ce côté-ci sont à comparer aux dernières

palpitations d'un corps mourant; malheur à celui qui en est frappé.

« La Saxe se trouve dans ce cas-là, et si l'on ne veut pas prolonger ces palpitations, il faut venir au secours de ceux qui en sont frappés. L'opinion publique,une grande ville commerçante comme Leipzig, exigent cela.

« Des renseignements sûrs et incontestables que je viens de recevoir aujourd'hui me prouvent que toute la force ennemie qui se trouve en Saxe ne dépasse pas le nombre de huit mille cinq cents hommes, dont il n'y a guère que quatre mille hommes de troupes de ligne, et encore ce ne sont que les dépôts des régiments.

« J'ai dépêché aujourd'hui un officier en courrier à S. E. M. le général Éblé, ministre de la guerre, pour lui faire part que l'ennemi, en force de trois mille hommes, est sur le point de passer la Mulda, pour s'emparer de toutes propriétés françaises dans le commerce de la ville de Leipzig. J'ai fait part en même temps à Son Excellence des mesures que j'ai prises relativement à ce mouvement ennemi, en faisant détruire le pont d'Eilenbourg et fait couler bas le bac de Wurzen, en faisant cuire en même temps partout du pain pour l'armée westphalienne, pour gagner un jour de temps et pour en imposer à l'ennemi.

« La nouvelle de la halte des troupes de Monsieur le général, m'a été comme un coup de tonnerre, ne voyant guère de moyens de sauver la ville de Leipzig; et l'intérêt de ce commerce regarde autant

la Saxe que la France, et je suis porté de risquer tout, plutôt que d'exposer cette ville. Ce que je puis demander à vous, Monsieur le général, est de bien vouloir pousser sur-le-champ des partis de vingt à trente hommes, sur la route d'Artern jusqu'à Mersebourg, en faisant commander des vivres pour votre corps d'armée. Ce bruit même m'en vaudra du secours, car l'ennemi n'avancera pas; je vous en supplie, Monsieur le général, à cause de l'intérêt commun et à cause de l'intérêt de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

« J'espère toujours d'avoir bientôt l'avantage de me joindre à votre corps, et d'avoir l'honneur de faire votre connaissance personnelle. »

Thielmann au général Eblé. Lutzen, 21 juin 1809.

« Monsieur le général, étant chargé de la part de Sa Majesté le roi de Saxe, dont j'ai l'honneur d'être l'aide de camp général, de soigner les intérêts de S. M. par rapport aux affaires militaires, je crois de mon devoir de m'adresser à Votre Excellence, relativement à tout ce qui regarde cet objet.

« L'avant-garde ennemie, sous les ordres du prince de Brunswick-Oëls, est sur le point de passer la Mulda en force de trois mille hommes à peu près, savoir :

Hussards du prince d'Oëls.	600
Hulans de Schwarzenberg.	300
Chasseurs à pied	200
A reporter. . . .	1100

Report.	1100
Un bataillon de dépôt du régiment de Trowsky	1,000
Infanterie du duc d'Oëls	800
Total.	2,900

« Cent hommes d'artillerie du train.

« Le but de ce corps est pour le moment de s'emparer de toute propriété française à Leipzig.

« Comme cet objet est de la plus haute importance pour les deux nations et notamment pour la ville de Lyon, j'ai cru convenable de détruire le pont d'Eilenbourg, et de couler bas le bac de Wurzen, pour gagner un jour, afin que l'armée de Sa Majesté le Roi de Westphalie puisse approcher de Leipzig, et secourir ce point important pour le commerce des deux nations, pour l'opinion publique et pour l'amoindrissement des forces ennemies.

« L'ennemi a déclaré la ville de Dresde en état de siége. Quelque ridicule que soit cette Donquichotterie pour un ennemi qui n'a que des pièces de trois pour la défense de cette place, cela ne pourrait manquer cependant de devenir très-nuisible pour les intérêts de Sa Majesté l'Empereur et Roi, si on laissait du temps à l'ennemi d'approvisionner cette place, peu importante en elle-même, mais toujours capable de se défendre pendant trois semaines, ce qui est malheureusement prouvé deux fois par la guerre de Sept-Ans, et l'ennemi en trouverait bientôt moyen en faisant venir du canon et attirail de guerre de There-

sienstadt et Bug, et en y jetant ses milices pour faire garnison.

« Je ne parle pas du malheur incalculable pour la ville de Dresde, si les faubourgs devaient être brûlés, et si les dépôts précieux de tant d'objets d'art devaient être exposés à un bombardement.

« A présent c'est le moment de détruire ce corps ennemi naissant; mais il n'y a pas un moment à perdre, pour que ce qui est aujourd'hui en quelque sorte ridicule ne devienne pas sérieux dans quelques semaines.

« Si l'ennemi nous attaque aujourd'hui, venant par Grimma, où j'ai laissé le pont, ce que je ne croi spas, nous prendrons notre retraite derrière la Saale par Weissenfelds, pour ne point courir le risque de souffrir un échec, et de consommer nos forces en détail avant de nous être réunis.

« Si j'avais seulement deux mille hommes d'infanterie de plus, je tiendrais ferme, car je suis sûr comme de mon existence de les battre ; mais notre situation est telle que notre artillerie est pour nous un embarras de richesses. »

Rewbell à Thielmann, Sondershausen, 21 juin 1809, six heures du soir.

« Monsieur le colonel, d'après l'avis que vous venez de donner que l'avant-garde ennemie, sous les ordres du prince de Brunswick-Oëls, fait un mouvement sur Leipzig, Sa Majesté vient de donner l'ordre à M. le général d'Albignac de partir de suite avec sa brigade, forte de trois mille hommes d'infanterie, quatre cents chevaux et quatre pièces d'artillerie, pour aller rejoindre l'armée saxonne à Lutzen et

agir de concert avec elle contre l'ennemi commun. Sa Majesté suivra le mouvement du général d'Albignac avec les troupes hollandaises et westphaliennes. »

Thielmann à Bernadotte. Lutzen, 22 juin 1809, huit heures du soir.

« Monseigneur, Votre Altesse daignera me permettre de lui faire le tableau de la situation actuelle de la Saxe.

« L'ennemi, en force de neuf mille hommes tout au plus, a envahi le pays; ses forces consistent dans quatre mille hommes de troupes réglées, savoir : trois escadrons de hulans, et quatre à cinq bataillons de dépôt, en outre les corps du prince de Hesse et du duc d'Oëls, au nombre de deux mille hommes ; le reste sort des bataillons de la Landwehr ; ce corps a une artillerie de quinze pièces de trois livres. Le duc de Brunswick-Oëls met la plus grande activité pour grossir son corps, il a fait des enrôlements par force en Saxe, des soldats prussiens accourent en foule, et il a mis cinq cents chevaux en réquisition pour monter sa cavalerie. Aujourd'hui, le 22 juin, le prince d'Oëls a passé la Mulda à Grimma, pour occuper Leipzig, et pour s'emparer de toute propriété française dans le commerce de cette ville.

« Le présent sous les armes du corps saxon, sous les ordres du général Dyherrn, est aujourd'hui de douze cents hommes d'infanterie, neuf cents chevaux, et vingt-deux pièces de huit, dont six d'artillerie légère, ce qui est beaucoup trop d'artillerie, n'ayant pas les moyens de la couvrir. Comme l'ennemi est beaucoup supérieur en infanterie, Votre Altesse dai-

gnera se convaincre qu'il nous faut agir avec précaution pour ne point nous exposer à un échec. Ma seule espérance est que S. M. le Roi de Westphalie daignera nous envoyer du secours, une brigade d'infanterie suffira pour écraser l'ennemi, qui s'est divisé en plusieurs corps pour s'emparer des propriétés et caisses royales dans le pays.

« Pour prouver à Votre Altesse que je n'ai rien négligé, j'ai l'honneur de lui soumettre ma correspondance avec S. E. le ministre de la guerre, M. le général Éblé à Cassel, et avec le général d'Albignac.

« Je crois qu'il est de la dernière urgence pour l'intérêt commun et pour l'intérêt de S. M. l'Empereur et Roi, d'écraser ce corps du prince d'Oëls sans hésiter un moment. Le courrier que j'ai dépêché hier au quartier-général de S. M. le Roi de Westphalie à Sondershausen n'est pas encore de retour, et j'aurai encore l'honneur d'ajouter à la présente la réponse qu'il apportera.

« Je supplie Votre Altesse de mettre aux pieds de S. M. l'Empereur et Roi cette correspondance justificative pour nous.

« Le duc d'Oëls a vomi des injures contre moi dans une proclamation, en me nommant un blanc-bec et un homme soldé de la France. Je le lui rendrai par le ridicule dès que nous avancerons.

« Faites-nous avoir un secours de trois mille hommes d'infanterie, et je réponds que dans huit jours il n'y aura plus un soldat ennemi dans la Saxe. Le lieutenant Raabe sera à même de faire à Votre Altesse un rapport plus détaillé.

« A huit heures du soir.

« L'ennemi a occupé Leipzig, nous lui avons pris un officier et vingt chevaux. Le lieutenant Raabe aura l'honneur d'en rendre compte à Votre Altesse.

« En même temps le secours nous arrive, d'après la lettre de M. le général Rewbell, que j'ai l'honneur de joindre ici. Dans quatre jours j'espère être bien près de Dresde. »

Le préfet du département de la Werra au duc de Valmy. Marbourg, à trois heures et demie de la nuit du 24 au 25 juin 1809.

« Monsieur le duc, la ville de Marbourg a été attaquée cette nuit par les paysans insurgés des communes qui environnent la ville; nous les avons repoussés heureusement, ce qu'on doit surtout à la bonne contenance de la garde départementale, secondée par cent dix hommes des troupes de S. A. le Grand-Duc de Berg, qui garnisonnent ici.

« Les révoltés avaient réussi à désarmer une garde à la porte, ils ont sonné le tocsin et ils étaient armés de fusils.

« Nous avons fait quatre prisonniers et plusieurs de leurs blessés sont en notre pouvoir. Nous avons aussi perdu un homme de la compagnie de S. A. le Grand-Duc, et l'officier en a été blessé.

« Le chef de cette révolte paraît être un ancien colonel anglais qui est arrêté.

« Voilà ce que je puis mander dans ce premier moment à Votre Excellence en la suppliant de m'envoyer d'abord des troupes, car cette scène peut se renouveler, et j'ignore si on a aussi attaqué Cassel, et s'il y a ramification dont on n'oserait presque pas

douter. Veuillez, Monseigneur, nous envoyer aussitôt que possible ce secours si nécessaire pour la sûreté publique, enfin le salut du royaume le réclame, d'autant plus que si cette masse d'insurgés venait à se grossir, elle pourrait prendre l'armée de Sa Majesté notre Roi en dos (1). »

Jérôme au duc de Valmy. Merseboug,25 juin 1809, onze heures du soir.

« Monsieur le Maréchal duc de Valmy, j'envoie un officier auprès de vous pour être informé si l'Empereur n'a pas donné des ordres pour que votre armée s'avançât sur les frontières de la Saxe et empêchât au moins que je ne sois pris à revers par un corps autrichien qui s'avance par Bayreuth.

« J'ai chassé l'ennemi de Leipzig ce matin après lui avoir fait quelques prisonniers. Il a pris position à Grimma, et sa force est de neuf mille huit cents hommes, dont quinze cents de cavalerie. Il sera renforcé, dans deux jours, par quatre mille hommes venant de Dresde; vous savez les troupes que j'ai à ma disposition; l'esprit de la Saxe est loin d'être bon. »

Le duc de Valmy au général Rivaud. Hanau, 26 juin 1809.

« Général, pour l'exécution des ordres de l'Empereur, vous vous mettrez en mouvement avec vos deux brigades, le sixième régiment provisoire de dragons et douze pièces d'artillerie, pour marcher contre le corps autrichien qui a débouché de Bohême.

(1) En conséquence de cette lettre, le duc de Valmy ordonna au général Boyer de se rendre, avec mille hommes de la 13e demi-brigade provisoire, à Marbourg, pour y rétablir l'ordre et en ramener les individus suspects.

« Le régiment d'infanterie du Grand-Duché de Berg doit également faire partie de votre division, mais en ce moment il se trouve aux ordres de Sa Majesté le Roi de Westphalie.

« Je suis prévenu que l'ordre est donné au général Bourcier, qui commande à Passau, d'envoyer le régiment de dragons qui se trouve à Ratisbonne, ainsi qu'un autre régiment qui se rend dans cette ville, pour se réunir, du côté de Nuremberg, à vos ordres.

« Le prince major-général me mande qu'il a écrit au Roi de Westphalie, qui paraît avoir réuni ses troupes et les Hollandais à Erfurt, qu'il doit manœuvrer avec son corps, qui sera de sept à huit mille hommes, de concert avec votre division.

« L'ennemi ayant débouché de la Bohême, sur deux colonnes, dont l'une s'est rendue sur Dresde, agissant dans la Saxe et le Nord, n'a rien de commun avec l'armée de l'Empereur. Mais la colonne qui a débouché sur Bayreuth peut se porter sur Amberg et Ratisbonne; elle approcherait de trop près la ligne de communication de l'Empereur ; c'est ce qu'il faut absolument empêcher.

« Ainsi donc, général, si la colonne ennemie qui a débouché sur Bayreuth, s'est portée sur Amberg ou Ratisbonne, ou qu'elle soit restée à Bayreuth, il faut marcher sur elle, prendre poste d'abord à Wurzbourg; et si on se trouve assez fort, se réunir à une colonne composée de Bavarois et de deux régiments de dragons venant de Ratisbonne; se concerter avec la colonne du Roi de Westphalie, qui, d'Erfurt, où

elle doit se réunir, marchera dans la même direction pour battre et détruire le corps ennemi débouché sur Bayreuth. Cela fait, on marchera contre le corps qui a débouché sur Dresde; mais, avant cette seconde opération, il faut absolument être débarrassé de tout ennemi entre Bayreuth et le Danube et l'empêcher de s'établir sérieusement et en nombre dans le Palatinat.

« Telles sont les opérations, général, que vous avez à exécuter, dont le succès vous est confié, et dont vous me rendrez successivement compte, soit par courriers extraordinaires ou estafettes. »

Le duc d'Abrantès au ministre de la guerre Clarke. Hanau, 28 juin 1809.

« Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de mon arrivée à Hanau, et de lui faire part des ordres que j'ai donnés à la division Rivaud, de se porter sur Wurzbourg, où elle se réunira en entier le 3 juillet.

« Je reçois à l'instant une dépêche du roi de Wurtemberg dont V. E. trouvera ci-joint la copie.

« Ce monarque, en me prévenant des dispositions qu'il prend pour apaiser une insurrection qui vient d'éclater à Mergentheim, m'annonce en même temps, qu'une colonne ennemie est entrée à Nuremberg, le 26 au matin. Le roi ne me fait pas connaître sa force; mais il est probable que l'intention du général qui commande les troupes autrichiennes est de se porter sur le Danube, et peut-être de lier ses opérations avec les insurgés du Tyrol et du Voralberg.

« Votre Excellence verra par le contenu de la

lettre du roi, les premières dispositions qu'il prend pour s'opposer à la marche du corps de troupes qui menace le Danube. Dans cet état de choses, j'ai répondu au roi de Wurtemberg, et lui ai fait connaître la marche de la division Rivaud sur Wurzbourg, que je serai moi-même rendu dans cette place le 3 du mois prochain, et que je le prie de m'adresser à cette époque une lettre qui, en me donnant des renseignements plus détaillés sur la marche et la position de l'ennemi, m'indique, non-seulement les dispositions ultérieures qu'il prendra jusqu'à ce jour, mais encore un point de rendez-vous pour me réunir à sa personne et concerter un plan d'opérations pour s'opposer aux projets de l'ennemi. J'informe également le roi que les détails qu'il m'adressera à Wurzbourg me détermineront à réunir à la division Rivaud, une portion des troupes qui sont à Augsbourg, dans le cas seulement où la force de la division Rivaud, réunie aux troupes de Wurtemberg, ne serait pas suffisante pour faire face et s'opposer aux intentions de l'ennemi.

« Je m'empresserai d'instruire Votre Excellence du contenu de la première dépêche du roi de Wurtemberg et des mesures que nous adopterons ensemble pour déjouer les projets.

« Des renseignements, qui me sont récemment parvenus, m'annoncent qu'une colonne autrichienne cherche à se réunir au corps qui a pénétré dans la Saxe. Elle se dirige par Schneeberg, Zwickau, et déjà ses avant-postes ont paru à Altenbourg, et donné l'alarme jusqu'à Weimar.

« Le Roi de Westphalie a chassé l'ennemi de Leipzig, le 25, celui-ci, en se retirant sur Grimma, va au devant d'un renfort de quatre mille hommes qui lui arrivent de Dresde, ce qui portera le corps ennemi à quatorze mille hommes. Le Roi de Westphalie m'annonce que toutes ses forces, réunies à celles des Saxons, ne dépassent pas onze mille hommes. Je l'ai informé de la marche de la division Rivaud; je lui envoie une estafette pour lui faire part du contenu de la dernière dépêche du roi de Wurtemberg, circonstance qui, en me forçant de porter mes troupes disponibles sur le point essentiel du Danube que les ennemis semblent menacer, ajourne le projet de réunion à son armée pour agir de concert et chasser en Bohême les Autrichiens qui ont pénétré dans la Saxe. Je réitère au Roi que quels que soient les événements qui surviennent en Saxe pendant que je me porte avec la division Rivaud sur Wurzbourg, et où le besoin l'exigera, il ne peut disposer d'aucun homme de la division Despeaux. J'ai ordonné à ce général de se maintenir dans le Comté de Hanau, et de n'en bouger que par mes ordres ou ceux de S. A. le prince major-général.

« Je présume que le roi de Wurtemberg a informé l'Empereur de la marche des ennemis, et je demande à S. A. le Vice-Connétable, les ordres de Sa Majesté Impériale. »

Rewbell à Berthier. (*Sans date, mais de juillet évidemment.*)

Monseigneur, S. M. le Roi de Westphalie est partie de Leipzig le 28 juin. Elle a établi son quartier-général le même jour à Grimma. Elle apprit qu'un

engagement avait eu lieu en avant de Waldheim, entre les chasseurs carabiniers, les chevau-légers de notre avant-garde et les hussards noirs du duc de Brunswick. Nos troupes se sont bien conduites.

« Le 29, Sa Majesté est arrivée à Harta ; l'avant-garde était à deux lieues en avant sur les hauteurs de Waldheim. On apprit que le duc de Brunswick s'était séparé des Autrichiens ; ceux-ci se retirant en toute hâte sur Dresde, et le duc de Brunswick faisant un mouvement sur la droite vers Freyberg.

« Ce rapport n'avait cependant pas assez d'authenticité pour déterminer le Roi à affaiblir son corps en envoyant à la poursuite du duc de Brunswick. Sa Majesté résolut de se porter à Nossen, où elle arriva le 30, et où elle reçut la confirmation du mouvement du duc de Brunswick et la certitude que les Autrichiens avaient évacué Dresde le même jour à quatre heures du matin.

« Sa Majesté envoya le général de Bongars avec deux régiments de cuirassiers et deux compagnies françaises à la poursuite du duc de Brunswick. D'après de nouveaux rapports, il a été à Chemnitz, où il a demandé une contribution de cent mille thalers, mais n'a pu en toucher que cinq à six mille. L'on est dans l'incertitude sur sa marche, on ne sait s'il se portera sur Hof ou sur Halle. La mésintelligence qui règne entre lui et les Autrichiens fait dans tous les cas présumer qu'il ne retournera pas en Bohême.

« Notre avant-garde arriva le même jour, 30 juin à minuit à Dresde, où elle trouva plusieurs voitures

de blessés autrichiens et quelques hulans, qu'elle fit prisonniers.

« Sa Majesté fit son entrée à Dresde le 1er juillet, à neuf heures du matin, suivie de son corps d'armée. Il est difficile de peindre l'enthousiasme avec lequel Elle fut reçue. Toute la ville était venue au devant d'Elle. Des cris de *Vive l'Empereur*, *Vive le Roi*, retentissaient de toutes parts. C'était une véritable ivresse de joie.

« Toute l'armée de Sa Majesté est à Dresde et aux environs dans le rayon d'une lieue. Les Autrichiens se sont retirés sur leurs frontières. »

Le duc de Valmy au général Éblé. Mayence, 4 juillet 1809.

« Général, la tranquillité ayant été rétablie à Marbourg, j'ai dû faire revenir les troupes que j'avais envoyées. Il m'a fallu la circonstance d'urgence pour les faire avancer au delà du Comté de Hanau. Votre Excellence sait que je ne pouvais faire sortir de ce comté aucune troupe de mon corps d'armée sans un ordre exprès de l'Empereur. J'ai été obligé, à plusieurs reprises, de faire connaître à S. M. le Roi de Westphalie les ordres que j'ai reçus à cet égard. Dès que j'ai vu un danger imminent j'ai pris sur moi d'envoyer des troupes et de l'artillerie sur Marbourg; mais le danger passé, j'ai dû les retirer aussitôt.

« Le même jour de cette expédition, j'ai reçu l'ordre de l'Empereur de faire marcher la 1re division aux ordres du général Rivaud; dans cet ordre est compris le régiment d'infanterie du Grand-Duché de Berg que le Roi a gardé près de lui.

« Cette division a marché sur Wurzbourg. La

2me division de cette armée reste jusqu'à nouvel ordre dans la principauté de Hanau.

« M. le duc d'Abrantès m'a relevé dans le commandement du corps d'observation de l'Elbe, qui est maintenant sous la dénomination de réserve de l'armée d'Allemagne. C'est à ce général que Votre Excellence aura à s'adresser lorsqu'elle aura des demandes de troupes à faire, et pour tous autres objets. Je lui transmets copie de votre lettre.

« Depuis mon départ les révoltés arrêtés à Marbourg ont dû arriver à Hanau. J'ignore les dispositions que M. le duc d'Abrantès a ordonnées à leur égard. Ils devaient être arrivés à Mayence, ils n'y sont pas.

« Je retourne à mon commandement de l'armée de réserve du Rhin, et j'établis mon quartier-général à Strasbourg. »

Jérôme à Napoléon. Chemnitz, 6 juillet 1809.

« Sire, j'arrive à l'instant à Chemnitz avec toute l'armée, forte de 11,500 hommes dont 2,000 de cavalerie. J'envoie un courrier à Votre Majesté pour lui transmettre les dépêches très-importantes que je reçois par courrier extraordinaire de mon ministre à Berlin. Je prie Votre Majesté de lire d'un bout à l'autre celle n° 1; elle est adressée à mon ministre des relations extérieures. Celle n° 2 est une lettre de l'empereur d'Autriche au roi de Prusse, et celle n° 3, des instructions données par le ministère autrichien.

« Un aide de camp du prince de Neufchâtel, M. de Saint-Aignan, arrive à l'instant, je répondrai demain matin à la dépêche du prince de Neufchâtel, étant

très-pressé de faire parvenir à Votre Majesté ce que je reçois de Berlin.

« Je n'ai laissé à Magdebourg que 1,200 hommes.

« J'ai envoyé à Cassel, pour réprimer les insurrections qui ont éclaté dans les départements du Weser et de la Werra, les 800 Français avec les deux pièces de canon qui étaient destinés, d'après l'ordre du major-général, à rejoindre l'armée à Wurzbourg.

« Le général La Salcette, gouverneur du Hanovre, m'annonce à l'instant que 60 bâtiments de transport anglais, ayant à leur bord des troupes, sont à l'embouchure de l'Elbe, et que déjà des émissaires anglais parcourent ouvertement le Hanovre, et qu'il lui est impossible de faire arrêter ces agents, puisqu'il n'a pas même de gendarmerie.

« Le duc d'Abrantès m'écrit de Wurzbourg en date du 3, qu'il sera à Bamberg le 5, et, par conséquent, à Bayreuth le 7. Il ne sera alors de moi qu'à vingt-huit lieues. »

Jérôme à Berthier. Lichtenstein, 7 juillet 1809.

« Monsieur le Maréchal, j'ai reçu hier par votre aide de camp la dépêche que vous m'avez adressée de Schœnbrunn, en date du 28, je réponds à son contenu.

« 1° La division hollandaise n'est forte que de 4,000 hommes d'infanterie et 260 hommes de cavalerie.

« 2° Les troupes saxonnes ne le sont que de 1,200 hommes d'infanterie et 800 hommes de cavalerie.

« 3° Les Westphaliens ne le sont que de 4,400 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie.

« 4° Le grand-duché de Berg n'a que 800 hommes d'infanterie en état de faire le coup de fusil.

« J'ai été obligé de faire partir les 800 Français avec les deux pièces de canon et un escadron de mes cuirassiers, pour réprimer les révoltes qui ont éclaté dans les départements du Weser et de la Werra.

« Il reste donc avec moi 10,400 hommes d'infanterie et 1,960 hommes de cavalerie.

« Je ne comprends pas l'artillerie, qui m'est bien suffisante, car j'ai 48 bouches à feu.

« La division Rivaud est forte de 5,000 hommes d'infanterie.

« Je suppose le régiment de dragons qu'on y joindra fort de 540 chevaux.

« Cela fera 15,400 hommes d'infanterie et 2,500 hommes de cavalerie.

« En tout environ 18,000 hommes.

« Avec les troupes que j'avais, j'ai chassé l'ennemi de la Saxe, j'ai occupé Dresde, où je suis resté deux jours pour les faire reposer. Avant-hier, je me suis porté sur Freyberg; hier, je me suis établi à Chemnitz, et aujourd'hui je suis arrivé ici, où j'attends des nouvelles du duc d'Abrantès.

« Vous me dites, Monsieur le Maréchal, que l'intention de l'Empereur est que j'entre en Bohême ! Certes demain je puis y entrer, mais qu'y ferai-je ? Ou l'ennemi est assez fort pour me résister ou il ne l'est pas.

« Dans le second cas, il se retirera dans ses forteresses et me harcèlera sans cesse par ses tirailleurs, sans que je puisse faire autre chose qu'une guerre de partisans, et ce ne peut être là l'intention de l'Em-

pereur. Dans le premier cas, il finirait par me forcer d'en sortir, et alors toute la honte serait pour moi, car cela équivaudrait à une défaite.

« Personne ne sent mieux que moi de quel avantage il serait de faire une forte diversion en Bohême; j'en ai parlé dans toutes mes lettres à l'Empereur; il me faudrait 40 à 50 mille hommes avec lesquels je puisse menacer les derrières de l'archiduc Charles et venir donner la main sur le Danube à l'une des armées de l'Empereur.

« D'un autre côté, en restant à Dresde, quel serait mon but? Serait-il bien convenable au frère de l'Empereur, au Roi de Westphalie, de quitter ses propres États qui sont en feu, pour tenir tranquillement garnison dans une capitale étrangère?

« Je désire qu'après avoir mis ma lettre sous les yeux de l'Empereur, Sa Majesté veuille me faire connaître ce qu'elle juge à propos que je fasse, étant disposé, comme dans toutes les circonstances de ma vie, à faire tout ce qui peut lui convenir. »

Belleville, intendant, à M. Villemanzy. Hanovre, 12 juillet 1809.

« Monsieur l'Intendant général, j'ai l'honneur de vous rappeler mes lettres du 10 et du 11.

« Les rassemblements très-nombreux et très-tumultueux ont continué hier et toute cette nuit jusqu'au jour. Ce matin la foule est dissipée, mais on craint qu'elle ne revienne ce soir. On n'annonce pas qu'aucune voie de fait ait été commise ; on demande toujours que les fonds soient reportés dans les caisses hanovriennes. Je continue à m'y opposer formellement. Le receveur des contributions, que l'on voulait

forcer à remettre ses clefs et qui aurait pu être maltraité chez lui, restera chez moi jusqu'à ce que la tranquillité soit parfaitement rétablie; une garde bourgeoise est dans sa maison.

« J'ai déclaré aux autorités, que pour enlever l'argent de Sa Majesté, il faudrait briser les portes et les caisses, et que ceux qui n'auraient pas empêché un désordre que nous ne pouvons pas arrêter répondraient de ses résultats. Cette foule, parmi laquelle se mêlent des femmes, se relève, en passant de la rue dans les auberges, en faisant des imprécations et des menaces contre les Français, et des vœux et des toasts pour les Anglais.

« On a illuminé à Hanovre dans plusieurs maisons.

« La rumeur et les cris ne sont que l'effet matériel qui se voit, mais sur les causes à présumer, il est une foule de circonstances qui ne peuvent s'écrire comme des preuves, mais qui peuvent, au moins pour moi, équivaloir à une démonstration.

« Je rassemble des faits, parce que, si vous avez un rapport à faire à Sa Majesté sur les événements et l'état politique de Hanovre, je pourrai, au premier signe, me rendre auprès de vous, et vous mettre en état de satisfaire avec une entière vérité, aux questions qui pourraient vous être faites sur tout ce qui concerne votre administration.

« M. le gouverneur aura bien certainement fait un rapport au prince major-général, et il est possible que l'on vous demande les moyens d'amélioration de l'état des choses, de seconder le vœu des hommes sages du pays, de déjouer le parti anglais, de

dévoiler les intrigues qui ont pu occasionner des mouvements aussi rapides et aussi extraordinaires. Il me semble que l'on peut facilement tout éclaircir. On connaîtra une foule de ces meneurs du jour, ils pourront être arrêtés, interrogés, on pourra signaler les véritables auteurs de l'émeute qui a des caractères particuliers.

« Par exemple, je crois que l'on a regardé l'arrivée des Anglais comme certaine; des individus connus pour leur être dévoués et qui étaient absents, ne sont accourus à Hanovre que par le double motif de n'avoir pas à lever de nouvelles sommes sur les riches pour l'entretien des troupes anglaises, et de se faire un mérite auprès de leurs chefs d'y avoir employé l'argent des Français ou de s'être opposé au départ des fonds; mais que les individus marquants ayant craint de se compromettre, alors ils auront fait agir des hommes absents, mais bien instruits, dans l'intention d'arracher par la crainte le consentement des autorités françaises pour restituer l'argent dans les caisses hanovriennes; ce moyen les mettait ainsi à couvert de tout ce reproche.

« Car enfin, si mille hommes et plus rassemblés jusqu'à ce moment pendant un jour et deux nuits, n'ayant devant eux aucun moyen de résistance que des portes et des caisses, eussent voulu enlever les fonds, rien n'était plus facile. Ils ont brisé les portes du receveur des contributions qu'ils voulaient effrayer pour avoir les clefs; mais ils sont restés chez lui, sans lui rien enlever de ses effets. Ces hommes, qui se disent pauvres, boivent, mangent, font de la

dépense et ne travaillent point, ils menacent et n'agissent pas ; il y a donc une main invisible qui les pousse et les retient, qui les dirige et les salarie.

« On parle aussi de mouvements dans les campagnes; mais rien de positif à cet égard n'est confirmé, on sait seulement qu'à Brême il y a aussi eu des violences populaires excitées par la présence des Anglais.

« M. le gouverneur, que j'ai vu ce matin, doit faire afficher aujourd'hui une proclamation que je vous enverrai aussitôt que je l'aurai. Il y a déjà eu par son ordre deux imprimés publiés, l'un pour annoncer le débarquement de quelques Anglais, l'autre pour donner l'avis de leur embarquement, vous aurez le tout à la fois ; je n'ai pas besoin de vous prévenir que ces mesures, qui tiennent à la haute police, ne me concernent pas. »

Le duc d'Abrantès à Jérôme. Amberg, 13 juillet 1809.

« Sire, Votre Majesté a dû recevoir maintenant plusieurs rapports que je lui ai adressés sur la raison qui m'a fait quitter Bayreuth. Il est certain que sa marche a jeté sur moi les corps de Brunswick, de Kienmayer, qui se sont réunis à celui de Bayreuth ; il est même certain qu'une quantité de troupes quelconques, venue par Pilsen, se réunira à ces troupes; il ne m'était donc pas possible de résister à ces forces, et je devais couvrir le Danube ; maintenant que les événements de Vienne vont influer beaucoup sur la détermination de l'ennemi, il est probable qu'avant peu il rentrera en Bohême, soit qu'il y soit forcé par Votre Majesté, soit que ses opérations l'exigent,

et alors mon dessein est aussi d'entrer en Bohême; j'espère recevoir à chaque instant des renforts d'infanterie; car, avec le peu de troupes que j'ai, il est bien difficile de faire autre chose que le partisan; mais, dans tous les cas, je le ferai.

« Les communications avec Votre Majesté sont fort longues, et il paraît qu'il doit y avoir eu des lettres interceptées, car, depuis le 29 juin jusqu'au 9 juillet, je n'avais rien reçu de sa part.

« Je me porterai sur Bayreuth dès que les nouvelles de l'ennemi me le permettront, et je tâcherai, en tous cas, de faire ma jonction avec Votre Majesté pour entrer de concert en Bohême. »

Napoléon à Jérôme. Schœnbrunn, 14 juillet 1809, une heure après midi.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 6. Vous avez dû recevoir, par la Bohême, un aide de camp du Prince de Neufchâtel, qui vous aura instruit du résultat de la bataille de Wagram et de l'armistice de Znaïm; il n'a pas été question de vous dans l'armistice, parce que, de part et d'autre, on est convenu que vous occuperiez la frontière de la Confédération. — La lettre de votre ministre de Prusse ne signifie rien. — Ce qu'on vous dit de la Russie est faux, c'est mal connaître le caractère de l'empereur Alexandre. Ce qu'on vous dit du caquetage de la cour de Kœnigsberg est vrai. Pour de la mauvaise volonté et de la mauvaise foi, il y en a beaucoup; mais la Prusse est liée avec moi par des traités; d'ailleurs, aujourd'hui, tout est fini. L'armistice de Znaïm vous ôte toute inquiétude sur l'expédition des Anglais, qui, toutefois, ne pouvait être que bien faible, et qui

n'était qu'un épouvantail. Vous devez sentir la nécessité d'augmenter vos troupes. — Le duc d'Abrantès me mande qu'il a occupé Amberg, ayant été obligé d'évacuer Bayreuth par la réunion du corps autrichien de Dresde avec celui de Bayreuth, ce qui avait porté les forces de l'ennemi à douze ou quinze mille hommes.

« Je vois, par votre lettre du 6, que vous êtes à Chemnitz, c'est-à-dire que vous marchez sur les derrières du corps ennemi ; par conséquent, vous l'aurez forcé à rentrer en Bohême avant l'armistice. — Dans tout état de choses, vous devez occuper Bayreuth et la Saxe. Je vais employer le temps que durera l'armistice à soumettre le Tyrol. — Le duc d'Abrantès sera augmenté de la division Lagrange, des corps de Wurtemberg et de Bavière, et de ce que pourra réunir la Saxe, de manière que si les hostilités recommencent, vous pourrez entrer en Bohême avec trente mille hommes, sans autre avis. — Surtout ne quittez pas Dresde ; reportez-y votre quartier-général. — Laissez le corps du duc d'Abrantès à Bayreuth, pour achever de former là son corps. — Il est probable, mais il n'est pas certain, que la paix ait lieu. — Il faut donc vous mettre en état de faire avec votre corps, fort de trente mille hommes, une forte diversion en Bohême, ou partout où besoin serait. — J'ai supprimé le 9e corps de l'armée ; ainsi la Saxe et les garnisons de l'Oder font partie de votre corps. — Il est nécessaire de retirer des places de l'Oder le 22e de ligne, qui est un fort bon régiment, ce qui vous donnera trois à quatre mille hommes qui valent

ce que vous avez. Je vais m'occuper de remplacer ce régiment dans le service de ces places. — Aussitôt que l'armistice sera établi chez vous, renvoyez les détachements que vous avez, qui appartiennent à l'armée, et ceux qui forment la 10e demi-brigade provisoire, et donnez-m'en avis. Tout cela est nécessaire pour recruter mon armée. Il y a à Magdebourg plus de monde qu'il ne faut. Renvoyez-moi toutes les compagnies d'artillerie française, dont j'ai grand besoin ici. »

Le duc d'Abrantès à Jérôme. Hambach, 15 juillet 1809, à six heures du soir.

« Sire, j'arrive à Hambach, j'en partirai demain à trois heures pour me diriger sur Bayreuth; j'y serai après demain à dix heures du matin. Je ne peux pas aller plus vite. Si Votre Majesté a eu une affaire et qu'Elle ait été obligée de se retirer sur Lobenstein et Cronach, nous pourrons nous joindre par Culmbach. Si au contraire Elle a été victorieuse, comme je l'espère, nous ferons notre jonction en avant de Bayreuth, en entrant en Bohême. On m'a rapporté qu'on avait, hier, entendu une vive canonnade du côté de Hof, et que, le soir, les coups se rapprochaient de la Bohême. J'aime à supposer que Votre Majesté aura repoussé l'ennemi; mais je la prie de ne pas oublier que je dois toujours, en manœuvrant pour la seconder, remplir mon premier but. Car si dans ce moment l'ennemi se réunissait aux insurgés du Tyrol, l'Empereur serait très-mécontent. Je n'ai point de nouvelles de la Grande-Armée depuis le 8. »

Le duc d'Abrantès à Berthier. Creusen, 16 juillet 1809.

« Monseigneur, je serai demain à huit heures du matin à Bayreuth; il est probable que je n'y trouverai que quelques postes de cavalerie ennemie; sa force s'est toute portée depuis quelques jours sur le Roi de Westphalie, que l'on m'a assuré, aujourd'hui, avoir été obligé de quitter Scheiltz, le 14 au matin, quoiqu'il ait, dit-on, 17,000 hommes. Votre Altesse verra par là combien j'aurais pu être maltraité, puisque toute cette troupe s'était portée sur moi. Il est malheureux que le Roi ne soit pas arrivé trois jours plus tôt à Hof; nous eussions fait notre jonction avant l'arrivée des nouvelles troupes qui sont sorties de la Bohême. Je manœuvrerai par rapport au Roi de Westphalie, suivant les nouvelles que je recevrai de lui aujourd'hui. Je pense que je me dirigerai un peu par ma gauche, pour l'appuyer davantage.

« J'ai été joint hier par un bataillon bavarois et quatre pièces de canon, de sorte que j'ai maintenant cinq mille baïonnettes, deux mille chevaux et seize pièces de canon. Avec cela, j'espère soutenir bien l'aile droite du Roi. »

Jérôme à Berthier. Weimar, 15 juillet 1809.

« Monsieur le Maréchal, prince de Neufchâtel. Je reçois à l'instant votre lettre du 8. C'est la première nouvelle officielle que je reçoive de la brillante victoire de l'Empereur. Il paraît que vous n'étiez informé, ni de mon entrée à Dresde, ni de mon départ de cette ville pour poursuivre l'ennemi. J'avais écrit au duc d'Abrantès de faire ses dispositions pour arriver devant Hof le 10, en lui faisant connaître que

j'y serais moi-même ce jour-là. S'il eût exécuté cet ordre, l'ennemi eût été anéanti. Quel a donc été mon étonnement, quand ma cavalerie, étant devant Hof, ne vit que des Autrichiens, et apprit que le duc d'Abrantès avait attaqué le 8, avait été battu et avait évacué Bayreuth ! Je me retirai alors à Schleitz, où j'occupai la position militaire. L'ennemi m'y suivit; mais, quoique fort de vingt-cinq à trente mille hommes, il n'osa attaquer.

« Je restai deux jours en position, et je ne levai mon camp qu'hier. Après avoir appris les victoires de l'Empereur et la retraite de l'ennemi en Bohême, j'ai concentré mon armée à Erfurt, excepté les Saxons que j'ai laissés pour protéger la Saxe des incursions du duc d'Oëls.

« Mon ministre de la guerre m'a rendu compte que les Anglais avaient débarqué à Cuxhaven, et que l'insurrection était complète dans le pays d'Osnabruck. J'ai fait faire aux troupes des marches forcées et j'espère pouvoir être dans quatre jours à Cassel avec la garde. Je laisserai la division hollandaise, trois régiments westphaliens et le régiment de Berg à Erfurt. Votre Altesse voit, par tout ce que je viens de lui écrire, que je n'ai eu d'autre nouvelle du duc d'Abrantès que celle de sa retraite sur le Danube; en conséquence je n'ai rien à lui dire pour qu'il ne me joigne pas.

« Sans les Saxons, je n'ai avec moi que dix mille hommes au plus. J'ai donné ordre à un régiment de cavalerie polonaise, qui est à Custrin et Stettin, de venir me joindre. Je ne puis me faire joindre par le

22e régiment français, puisque je n'ai point les Français de nouvelle levée (dont parle l'Empereur dans sa lettre) pour le remplacer. »

« *P. S.* J'ai fait partir pour Hambourg et Brême mon 5e régiment de ligne, afin d'empêcher les projets des Anglais; car je ne suppose pas qu'ils puissent être plus de 800 hommes. »

Jérôme à Napoléon. Erfurt, 17 juillet 1809.

« Sire, un courrier m'apporte à l'instant une lettre du gouverneur La Salcette, dans laquelle il m'annonce que les Anglais vont débarquer au nombre de vingt à trente mille hommes, et que le premier débarquement qui a été fait il y a quelques jours par cinq à six cents hommes, n'était que pour prendre terre.

« Quoique je conçoive difficilement que les Anglais puissent disposer d'une pareille force pour envoyer sur un point qui devient désormais sans but depuis les victoires de Votre Majesté, les renseignements que contient la dépêche sont si détaillés, que je m'en vais prendre toutes les mesures nécessaires. Je dois toutefois prévenir Votre Majesté que je n'ai avec moi que dix mille hommes, dont onze cents de cavalerie. Votre Majesté jugera peut-être nécessaire d'ordonner au duc d'Abrantès de se porter avec ses huit mille hommes sur Eisenach, d'où je ne le déplacerai qu'en cas de besoin réel.

« J'attends avec impatience la réponse de Votre Maiesté. »

Jérôme à Napoléon. Erfurt, 17 juillet 1809.

« Sire, le prince Widickreuz, envoyé de Plauen par le général autrichien Kienmayer, arrive à mon

quartier-général pour m'informer que Votre Majesté a conclu, le 12, un armistice avec l'Empereur d'Autriche et qu'Elle y a compris ses alliés. J'ai envoyé un officier d'ordonnance au général Kienmayer pour lui répondre *verbalement :* que cette nouvelle ne m'étant pas parvenue officiellement par Votre Majesté, je ne changerais rien à mes dispositions ; que je gardais le prince Widickreuz, parce que j'ignorais s'il n'était pas un espion et s'il était réellement ce qu'il se disait être, puisqu'il ne m'avait apporté aucune lettre qui pût l'accréditer.

« L'ennemi est à Schleitz, ses avant-postes sont à Neustadt : il est fort de vingt-cinq à trente mille hommes. Votre Majesté sait quelle est ma force. J'ai tout au plus dix mille hommes. Ma retraite, en cas que je sois attaqué, sera celle indiquée par le major-général.

« J'attends avec impatience des nouvelles de Votre Majesté. »

Le duc d'Abrantès à Berthier. Bayreuth, 17 juillet 1809.

« Monseigneur, mon dessein étant de surprendre un parti de cavalerie autrichienne qui était à Bayreuth et dans les environs, je fis partir, hier soir, pour arriver dans la nuit à Bayreuth, trois régiments de dragons; mais à peine étaient-ils dans la ville, qu'un major de hulans se présenta en parlementaire, et a annoncé un armistice conclu entre les deux Empereurs de France et d'Autriche. Le colonel Rozat me rendit compte sur-le-champ de cette nouvelle ; mais, n'en ayant pas entendu parler, je la supposai une ruse de guerre, et j'ordonnai de continuer la

marche, lorsqu'un aide de camp du Roi de Westphalie est arrivé portant cette nouvelle à son maître, et m'en a remis les articles. J'ai vu ce matin ce major autrichien, à qui j'ai dit, que comme je n'avais pas reçu officiellement cette nouvelle, je ne pouvais acquiescer totalement; que cependant je ne ferais aucune hostilité, jusqu'à ce qu'il eût porté ma réponse au général Kienmayer; il sera de retour demain à midi. J'ai fait dire à ce général que la suspension d'armes entre nous devait nécessairement entraîner, de sa part, l'évacuation du pays de Bayreuth, ne supposant pas que Sa Majesté l'Empereur, maître d'une grande partie de l'Autriche, voulût consentir à ce qu'un corps d'armée autrichien aussi nombreux occupât un territoire français. J'attends sa réponse.

« Il paraît que le Roi de Westphalie s'est retiré par Iéna; ce qui nous éloigne beaucoup l'un de l'autre, et déjà le corps autrichien qui était à Plauen, recommençait son mouvement sur Bayreuth. Il est bien difficile, Monseigneur, que deux corps d'armée puissent combiner leurs mouvements, quand ils ont chacun un intérêt différent; moi, je ne pensais qu'à la route de Vienne, et naturellement le Roi cherchait à couvrir son pays.

« J'attends à chaque instant des ordres de Sa Majesté sur ce que je dois faire; je pense que Votre Altesse Sérénissime ne m'aura pas oublié. »

Jérôme à Napoléon. Erfurt, 18 juillet 1809

« Sire, le 14 au matin, 180 voiles anglaises étaient en vue de Cuxhaven. Quoique je suppose que les nouvelles de l'armistice les empêchent de débarquer,

j'ai pris cependant toutes les mesures qui étaient en mon pouvoir.

« Une division westphalienne, commandée par mon chef d'état-major le général Rewbell, et composée de trois régiments d'infanterie, un régiment de cuirassiers et seize pièces de canon, est partie hier pour Hanovre, où elle sera rendue le 24.

« La division hollandaise rassemble ses différents dépôts à Erfurt, et sera prête à marcher le 22.

« Je serai avec ma garde après-demain à Cassel ; par conséquent, je pourrai être également le 24 à Hanovre. La division Gratien me rejoindra le 27. D'ailleurs, si cela est nécessaire, je demanderai 4,000 Danois qui sont sur les bords de la Baltique.

« Je désire que Votre Majesté approuve toutes les mesures que je viens de prendre. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 27 juillet 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que, d'après une lettre que je reçois à l'instant, j'apprends que le duc d'Oëls a refusé d'obéir aux ordres du général Kienmayer pour ce qui regarde l'armistice, et qu'il se porte sur la Westphalie, je suppose, pour tâcher de se joindre aux Anglais qui sont toujours sur les côtes. J'ai donné ordre au général Gratien, qui est à Erfurt avec sa division, de marcher à sa rencontre.

« Le colonel Thielmann avec les Saxons est entré à Dresde le 22 ; les troupes autrichiennes ont évacué la Saxe le 21.

« Le général Rewbell, avec 6,000 hommes de mes troupes, est parti hier de Hanovre pour se porter sur

les côtes. Je lui donne l'ordre de se mettre en communication avec le commandant des troupes danoises et de rétablir la batterie de Cuxhaven que les Anglais occupent encore, mais en petit nombre. Je doute cependant que la grande expédition anglaise soit destinée contre le nord de l'Allemagne; la nature des préparatifs semble indiquer une attaque contre quelque port militaire.

« Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-affectionné et dévoué frère. »

Le général Michaud au ministre de la guerre, Clarke. Magdebourg, 1er août 1809.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant reçu, dans la nuit du 27 au 28 juillet, l'ordre de S. M. le Roi de Westphalie de faire partir le 5e régiment westphalien pour Hambourg, je fis mettre en route ce régiment le 28. Le colonel comte de Vellingerode, par une fatalité que je ne sais à quoi attribuer, au lieu de suivre la direction qui lui avait été prudemment donnée (ce régiment s'était déjà mis en marche huit jours avant, mais avait reçu contre-ordre), s'est dirigé cette fois par Halberstadt et Brunswick, quoiqu'il eût déjà connaissance de l'invasion du duc d'Oëls. Informé, dès le 28, que ce dernier se dirigeait par Eisleben et Quedlinburg, et qu'on portait ses forces à quatre ou cinq mille hommes, ayant de l'artillerie et beaucoup de cavalerie, je fis passer ces renseignements au colonel en le chargeant de s'en procurer de nouveaux, et de se replier sur Magdebourg plutôt que de se compromettre contre des forces supérieures. Il n'a tenu aucun compte de ma lettre. Je ne peux expliquer sa conduite

qu'en lui supposant le projet de se signaler, de faire distinguer son régiment, et d'avoir conçu l'espoir de détruire les troupes du duc d'Oëls. Il se rendit, le 29, à Halberstadt. L'ennemi, arrivé aux environs de cette place peu après ce régiment, l'y attaqua à six heures du soir, fit jeter des obus dans la place, établit du canon devant les portes, et parvint à les enfoncer entre huit et neuf heures. Les portes étant brisées, l'ennemi a pénétré en ville, on s'est battu de rue en rue, de maison en maison, jusqu'à trois heures du matin. Le 5e régiment, après avoir fait de grands efforts, fut obligé de cesser une lutte inégale contre un ennemi qui, outre la supériorité du nombre, avait de la cavalerie et de l'artillerie. Tout le régiment a été pris avec ses équipages.

« On a enterré soixante-huit morts, dont trois officiers ; deux cent vingt se trouvent dans les hôpitaux d'Halberstadt. On assure que beaucoup de soldats westphaliens ont pris parti dans les troupes du duc d'Oëls ; un petit nombre de soldats et quelques officiers sont rentrés à Magdebourg.

« Le duc d'Oëls a emmené avec lui à Brunswick trente officiers, parmi lesquels se trouvent le colonel, le major et les deux chefs de bataillon.

« Tels sont les renseignements que j'ai pu encore me procurer sur le désastre de ce régiment. »

Le roi Louis à Jérôme. Amsterdam, 2 août 1809.

« Mon cher frère, tu sauras probablement déjà que les Anglais ont fait une descente en Zélande, et que toute l'expédition paraît dirigée contre ce pays et la flotte de l'Escaut. Toutes les manœuvres de l'ennemi

et le peu de rapidité qu'il met dans ses opérations, me font présumer qu'il est dans l'intention de se maintenir dans la possession de la Zélande. Il est donc tout à fait urgent que tu m'envoies le plus tôt possible une division des troupes sous tes ordres, et je te prie surtout de m'envoyer les troupes sous les ordres du général Gratien. Fais-les partir de suite ; je donnerai les ordres nécessaires pour que tant dans le grand-duché de Berg que dans ce royaume, les chariots requis pour le prompt transport de ces troupes soient préparés et prêts à les transporter. J'espère de même que tu voudras bien leur faire donner des chariots jusqu'aux frontières. »

Eblé à Berthier. Cassel, 5 août 1809.

« Monseigneur, conformément aux ordres du Roi, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime l'état de situation des troupes composant le 16e corps. Le général Rewbell, ayant avec lui les derniers états des troupes qui se trouvent dans les places de Stettin, Custrin et Stralsund, celui des troupes hollandaises commandées par le général Gratien, ainsi que du 3e régiment du grand-duc de Berg. Je ne saurais répondre que mon état fût très-exact; il ne peut être qu'approximatif.

« A l'avenir, Votre Altesse Sérénissime pourra compter sur ceux que j'aurai l'honneur de lui adresser.

« Sa Majesté a donné des ordres pour que, dès que la bande du duc d'Oëls sera détruite ou dispersée, les troupes qui en sont chargées fussent réunies à Hanovre; ce pourra être vers le 10 de ce mois.

« D'après la demande que Votre Altesse Sérénissime a faite au Roi, Sa Majesté m'a ordonné d'envoyer à Passau :

« La 11e compagnie d'ouvriers ;

« La compagnie d'armuriers, et la 5e du 5e bataillon de sapeurs.

« Après ce départ, il ne restera à Magdebourg que la 14e compagnie du 7e régiment d'artillerie à pied.

« J'aurai l'honneur d'adresser l'itinéraire de ce détachement aussitôt qu'il me sera parvenu.

« D'après les mêmes ordres, les deux tiers de la colonne française qui était aux ordres du colonel Chabert, se rendront de Magdebourg à Stettin, et l'autre tiers à Custrin. La totalité de ces deux détachements est d'environ sept cents hommes, déduction faite de la 5e compagnie du 5e bataillon de sapeurs.

« J'ai également donné des ordres pour que le commandant de Custrin suive son régiment à Magdebourg, et qu'il remette le commandement de la place au chef de bataillon Lancery, commandant l'artillerie. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 9 août 1809.

« Sire, un officier de ma maison, qui est arrivé hier de Spa, m'a apporté la nouvelle fâcheuse de la prise de Flessingue et de l'occupation de toute l'île de Walcheren par les Anglais. Il a entendu dire en passant à Cologne, qu'un autre débarquement avait eu lieu sur la côte près de Leuwarden (en Frise) : cette dernière nouvelle n'est pas officielle. Il a vu passer aussi le 4 à Aix-la-Chapelle un régiment d'infanterie

légère qu'on transportait sur chariots, et le 22e régiment de dragons qui se portait sur Anvers. Le roi de Hollande a envoyé un courrier directement au général Gratien, j'ignore quel est le contenu de ses dépêches.

« Le roi de Saxe a passé le 6 à Wachau pour se rendre à Dresde, où, d'après ce que j'apprends, il est arrivé.

« J'ai informé le prince de Neufchâtel de tout ce qui s'est passé depuis l'entrée du duc d'Oëls en Saxe.

« J'ai, par décret du 5, dont j'envoie copie à Votre Majesté, destitué le général Rewbell. Je pouvais, en le mettant à une commission militaire, le faire fusiller, mais j'ai voulu taire ses fautes, puisqu'elles jetteraient du déshonneur sur mes armes.

« J'ai reçu hier matin seulement par estafette, la lettre que Votre Majesté m'écrit en date du 30. Je me plais à croire qu'Elle est convaincue que j'aimerais mieux faire la guerre comme simple colonel, que de rester spectateur des grands événements qui doivent se passer ; mais je prie Votre Majesté de me faire prendre une part active à la guerre et de me donner à commander des Français. Je me flatte qu'alors Elle verra sous un jour moins défavorable le plus jeune de ses frères, dont le plus grand malheur est d'être éloigné de Votre Majesté. »

Extrait des Minutes de la secrétairerie d'État.

« Jérôme Napoléon, etc., Roi de Westphalie.

« Considérant que le général Rewbell, chargé de s'opposer à la marche du duc d'Oëls, ayant par la

promesse qu'il a faite aux troupes sous son commandement, de leur livrer au pillage notre bonne ville de Brunswick, oublié tous ses devoirs de général et de citoyen, déshonoré nos armes par la supposition que nos troupes pouvaient avoir besoin d'être encouragées par l'appât de piller leurs concitoyens, et exposé enfin une de nos principales villes, qu'il avait ordre de protéger et qui s'est bien conduite, à un traitement que l'ennemi lui-même ne lui avait pas fait éprouver.

« Nous avons décrété et décrétons.

ARTICLE 1er.

« Le général Rewbell est destitué.

ARTICLE 2.

« Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« En notre palais de Napoléonshohe, 5 août 1809.

« *Signé* : JÉRÔME.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'État,

« *Signé* : COMTE DE FURTENSTEIN. »

« Par ma dépêche précédente, je crois déjà avoir rempli en partie l'ordre de Sa Majesté Impériale, de l'instruire de tout ce qui est propre à faire apprécier le gouvernement de la Westphalie. Par celle-ci je mettrai sous les yeux de Votre Excellence un aperçu de l'état actuel de ce royaume. Ce ne sera qu'un ré-

Reinhard au ministre des affaires étrangères. Cassel, 10 août 1809.

sumé, mais il sera impartial et fidèle, et je présenterai les hommes et les choses tels qu'une expérience et une étude de huit mois me les ont fait connaître.

« Ce fut M. Beugnot qui imprima un mouvement très-accéléré aux changements introduits dans l'organisation de tous les pays qui composent aujourd'hui la Westphalie. Toutes les bases du système furent posées alors. Ce qui s'est fait depuis n'en est que le développement, et peut-être n'est-ce que depuis que la marche de la machine a paru se ralentir, qu'elle a fait de véritables progrès. Enfin, dans l'espace de dix-huit mois, une Cour jeune et brillante a succédé à la sévérité soldatesque de celle de Hesse, à la simplicité maniérée de celle de Brunswick ; une armée de vingt mille hommes, entièrement neuve dans tous ses éléments, a été formée ; des morceaux disparates de cinq ou six dominations diverses et hétérogènes ont été réunis en une seule masse divisée d'après le modèle français. L'administration dans toutes ses branches a été totalement changée dans les formes et dans les personnes ; la hiérarchie des rapports depuis le paysan jusqu'au prince, celle des cultes, celle des études ont été modifiées. Les anciens impôts ont été abolis ; de nouveaux ont été substitués. La justice a été séparée de l'administration : elle a reçu l'institution des jurés. Le commerce et l'industrie ont été détournés des anciens canaux. La langue française est devenue au moins co-dominante avec la langue du pays.

« Mais ce fut dans les détails de l'exécution que se rencontrèrent les difficultés, et ce fut précisément

au moment du conflit inévitable de l'ancien ordre de choses et du nouveau, au milieu des froissements qui en résultèrent pour tous les habitants de la Westphalie, et lorsque dans leur pays même ils se sentirent pour ainsi dire atteints de la maladie du pays, que l'Autriche renouvela la guerre.

« L'influence de l'Autriche sur le nord de l'Allemagne avait été pendant longtemps faible et précaire; mais dans le plan d'insurrection générale qu'elle avait conçu, des circonstances connues de Votre Excellence, lui permirent de compter surtout sur la Westphalie. Ce royaume devint le point de mire de plusieurs tentatives heureusement décousues et contrariées par les victoires de Sa Majesté l'Empereur. Enfin, depuis quatre mois, il a été fatigué par l'incursion de Catt, par la révolte de Dœrnberg, par l'expédition de Schill, par l'invasion des Autrichiens en Saxe, par la marche du duc d'Oëls, par le passage de nos propres troupes.

« A l'exception des hommes pensants et des autorités attachées par choix, par intérêt, et, dans tous les cas, par le devoir à la dynastie nouvelle, la masse des habitants désirait les succès des ennemis de la France. Ce désir était vague et indéterminé : il était l'effet du malaise et du mécontentement. Aucun intérêt plus cher que la vie n'était compromis, et les passions furieuses et aveugles sont étrangères au caractère allemand. Si l'honneur et la probité semblaient justifier l'attachement aux anciens maîtres, l'honneur et la probité commandaient aussi la fidélité aux nouveaux devoirs : il en résulta un état de neu-

tralité ou d'inaction, qui aurait cessé si le succès des ennemis sur le grand théâtre de la guerre, ou seulement une supériorité décidée de leurs armes dans ces contrées, avait fait pencher la balance et avait donné lieu à dégager les uns de leurs craintes et les autres de leurs serments.

« La difficulté d'amalgamer l'esprit français et l'esprit allemand ne s'était déjà fait que trop sentir. L'Allemand est susceptible de recevoir des habitudes et même de s'identifier avec des manières de sentir et de penser étrangères, pourvu qu'il ne soit pas trop pressé : cette susceptibilité n'est point dans le caractère français, qui prend souvent pour ennemi ce qui n'est qu'étranger, et qui, de plus, est pressé de faire et de jouir.

« Les derniers événements n'ont point avancé le rapprochement ; les haines, les défiances ont été augmentées ; cependant il est certain que la Westphalie adoptera la loi du vainqueur, pourvu que celui-ci reconnaisse celle de la nécessité, et ne s'irrite point contre la nature des choses.

« A la suite de la paix avec l'Autriche, le moment serait propice pour faire un traité de paix particulier à la Westphalie : amnistie de part et d'autre, le Roi prince français et Roi allemand ; l'organisation française serait consolidée ; les droits du temps et des localités seraient respectés ; quelques branches parasites seraient élaguées, et ce qui n'aurait point encore été stipulé ou ce qui admettrait des interprétations différentes, serait pris dans le sens le plus favorable aux Allemands.

« Après ce préambule j'entre en matière.

« LA COUR.

« Je ne la considérerai ici que sous le rapport de son influence sur le gouvernement. L'influence de la Reine est peu importante. Des dames de la Cour, aucune n'a la capacité, ni peut-être l'intention de se mêler d'affaires ; d'ailleurs les maximes du Roi s'y opposeraient. M. de Salha, grand-maître de la Reine, est un homme mûr et qui prévient en sa faveur : on en parle peu et je le connais peu. M. le comte de Bochholz, grand-maître des cérémonies, ne manque ni d'esprit ni de moyens ; mais ayant été suspect pendant quelque temps à cause de sa liaison de famille à Vienne, il a pris un laisser-aller qu'il quittera sans doute après son retour de la mission de confiance qu'il remplit en ce moment. M. le comte de Vellingerode, grand-maréchal du Palais, distingué par des formes douces et aimables, éprouvé par le Roi depuis huit ans, passe pour se prévaloir de la confiance de Sa Majesté pour faire entendre des vérités que quelquefois les autres n'oseraient dire. Depuis quatre mois ayant désiré être nommé colonel du 5e régiment, il était avec lui en garnison à Magdebourg, jusqu'à la dernière catastrophe. M. le comte de Hardenberg, grand-veneur, seigneur endetté de ce pays-ci, s'est attaché au gouvernement par le mariage de sa fille avec M. le comte de Furtenstein, d'où il est résulté la conservation de ses terres hypothéquées à des agnats qui devaient les posséder après sa mort. Le Roi condescend rarement à entrer en con-

versation avec des subalternes à compter depuis ses chambellans. Il ne reste plus à citer que M. Cousin de Marainville, très-jeune, très-délié.

MINISTRES ET CONSEIL D'ÉTAT.

« Trois ministres et deux conseillers d'État seulement sont Français. Les derniers sont M. Pothau, directeur-général des postes, beau-frère de M. de Furtenstein, et l'intendant de la liste civile, le baron de Keudelstein, ci-devant M. La Flèche. Au conseil d'État, le Roi donne souvent une attention suivie aux discussions qui l'intéressent. Là il est en scène et les applaudissements mérités ne manquent point. Les rapports des ministres obtiennent rarement l'honneur de la lecture; on passe vite à la conclusion, qui dans la règle est approuvée ou rejetée sans discussion. Les membres allemands du conseil d'État sont presque tous des hommes de mérite, et tout le travail qui a été fait prouve que tous se sont occupés de leur devoir. Un État anciennement organisé et paisible marcherait avec ces ressorts, il marcherait encore tel qu'il est sans les obstacles qui sont venus le déranger.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« M. le général Éblé s'occupe exclusivement des détails de son administration : il n'a été consulté pour aucune opération militaire, ni contre Schill, ni pour la Saxe, ni contre le duc d'Oëls. Dans son administration, surtout en ce qui concerne la garde, il

est souvent contrarié par M. le comte de Bernterode. (du Coudras) capitaine-général de la garde. Cependant, avant le départ pour la Saxe, le Roi l'avait nommé colonel-général des gardes du corps.

« Le général Éblé ne sait pas défendre son travail, que le Roi n'étudie, ni ne reçoit avec confiance.

« Tous les officiers français qui entourent le Roi sont jeunes, à l'exception du général Bongars, qui montre de l'activité et du zèle, mais dont toute l'expérience consiste peut-être à n'être point un étourdi.

« Les officiers nationaux sont ou trop jeunes ou trop vieux : ces derniers ne sont employés qu'aux commandements des divisions militaires.

« Le corps de la garde est très-beau; dans l'armée entière on a reçu peu d'anciens soldats. Dans le cinquième et sixième régiments, jusqu'aux sous-officiers ce sont des conscrits. Dans la dernière campagne, la désertion a été peu nombreuse. Les différents corps ont montré de la bonne volonté et même de l'ardeur.

« Le projet de remettre l'armée sur le pied allemand et de reprendre l'usage des semestres ne sera probablement pas adopté. Le général Éblé croit qu'en introduisant dans le système français les mêmes réductions qu'on propose dans le système allemand, il n'y aura point de différence dans les dépenses.

« C'est dans cette branche du gouvernement, dont S. M. se réserve exclusivement la direction, que les vacillations depuis quatre mois se sont fait sentir le

plus péniblement. Les idées lui arrivent : elles ne sont pas, pour ainsi dire, mises en présence. Le Roi ne leur accorde que des audiences particulières et point d'audiences générales. Dans quelques années le Roi se passera des conseils de guerre; mais peut-il s'en passer aujourd'hui ?

« Dans l'administration militaire, le commissaire ordonnateur M. Dupleix jouit d'une bonne réputation. Le ministre a déjà opéré une forte réduction dans les dépenses, et la question de savoir si les ressources de la Westphalie pourront suffire à l'entretien constant d'une armée de vingt-cinq mille hommes, appartient à un autre chapitre.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

« M. Siméon, par la libéralité et l'étendue de son esprit, est parvenu à opérer la régénération complète de l'ordre judiciaire et à se concilier tous les suffrages. On n'apprend d'aucun côté que la marche de son administration soit embarrassée quoique ce soit elle qui ait subi les plus grands changements et dans le fond et dans les formes. Il convient d'en attribuer en partie le mérite à la manière dont il est secondé. Le royaume de Westphalie, dans ses cinq Universités et dans les anciens décastères, comptait un grand nombre de jurisconsultes à qui aucune des idées nouvelles n'était restée étrangère et qui surtout avaient fait une étude approfondie du Code Napoléon et des formes françaises. M. Siméon a été secondé avec zèle,

et la masse même de la nation a reconnu la bonté des institutions nouvelles.

« Il est dans la nature des choses et dans les principes d'un bon gouvernement que le ministère de la Justice jouisse d'une certaine indépendance : celle de M. Siméon d'ailleurs emprunte un nouvel appui de son caractère de conseiller d'État de l'Empire français. Des rapports de confiance existent entre lui et les ministres des Finances et de la Guerre, dont les départements, quoique un peu étrangers à son genre de connaissances, retirent au moins un avantage indirect de ses lumières et de son intégrité. Il vit en bon collègue avec les ministres de l'Intérieur et des relations extérieures, quoique, par une délicatesse légitime, il se mêle peu des affaires du premier, et qu'il sache apprécier l'insuffisance du second.

« Mais il est une branche d'administration subordonnée en apparence à son département et sur laquelle il n'exerce aucune influence, c'est la direction de la haute police.

« Il semblerait que, dans les circonstances actuelles, cette institution soit nécessaire à la Westphalie : cependant il est de fait qu'elle n'a prévu ni prévenu aucun complot, aucun mouvement. Les faits qui parvenaient à sa connaissance étaient à la connaissance de tout le monde, et si elle a recueilli quelques informations secrètes, elles n'ont servi à aucun usage : c'est que le mécontentement était public et général, que les événements qui pouvaient en résulter étaient subordonnés à des causes hors de l'atteinte de la police, et qu'elle n'avait ni les moyens

ni le tact pour discerner les symptômes qu'il fallait craindre et ceux qu'il fallait négliger.

« Il est dans le caractère allemand quelque chose qui répugne indéracinablement à une pareille institution. Sa bonne foi s'en inquiète et s'en irrite, et comme dans la conscience qu'il a de manquer d'adresse, il se sent sans défense, un agent de la haute police à ses yeux n'est qu'un assassin. Il faut ajouter que la haute police ne sait pas l'allemand, que ses employés généralement sont des étrangers jetés en Westphalie après beaucoup de naufrages, et qu'outre les qualités qui manquent habituellement aux hommes de cette classe, la plus essentielle qui leur manque c'est la connaissance des localités. Enfin, quoique la haute police ait été dotée de deux cent mille francs sur le Trésor public, comme il est de sa nature de s'étendre et d'empiéter, elle cherche à s'ouvrir des ressources pécuniaires qui sont hors du domaine de la loi et quelquefois de la probité.

« J'ai déjà eu occasion de peindre le caractère bouillant et ambitieux de M. Bercagny. Mais en attribuant tout le mal qui vient de cette source à l'institution même, je dois dire que la haute police est en guerre avec tous les ministères, celui des relations extérieures excepté ; avec toutes les administrations départementales ; que par ses maximes, par ses rapports, par ses aperçus, elle rend irrémédiable la scission entre les Français et les Allemands, en exaltant les craintes et les défiances des uns, en inspirant aux autres ou l'indignation ou la terreur ; et qu'elle s'est élevée comme un mur de séparation entre l'amour

du Roi pour ses peuples et entre l'amour des peuples pour leur Roi.

« Si cette institution doit subsister, Monseigneur, la direction doit en être confiée à un Allemand, homme de bien, ferme et dévoué. Si cette condition ne peut pas être remplie, il vaut mieux que l'institution entière soit abolie. Telle est ma conviction.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jusqu'à ce que le peuple se soit familiarisé avec les institutions et même avec les dénominations nouvelles d'autorités qui se trouvent le plus à sa portée, jusqu'à ce que le temps ait créé cette espèce d'administrateurs intermédiaires ou subalternes qu'exige le nouvel ordre de choses et qui manquait en Allemagne, il suffit d'être assuré du zèle et de la bonne volonté de l'administration supérieure. M. de Wolfradt s'est entouré d'hommes de mérite Français et Allemands. La plupart des préfets le secondent avec dévouement ; mais la marche naturelle des opérations est entravée par les jalousies ou par les malentendus de la haute police, qui souvent parviennent jusqu'au trône et font ou exécuter ou rétracter des résolutions précipitées.

« Hors le culte réformé en Hesse et le culte catholique dans le pays de Paderborn, tous les cultes ont obtenu plus de liberté par l'organisation nouvelle, et sous ce rapport il s'est plutôt formé des liens d'attachement qu'il ne s'en est relâché. Il est vrai qu'aucun salaire n'étant plus acquitté en nature, ce change-

ment est surtout devenu préjudiciable pour cette classe de fonctionnaires, qui d'ailleurs ne sont pas régulièrement payés.

« Il en est de même des établissements d'instruction publique. M. de Leist, ci-devant professeur en droit à Gœttinguen, en a été nommé le directeur-général : c'est un homme instruit et d'un caractère pliant. En prévoyant que le nombre des Universités westphaliennes sera réduit à deux, celle de Gœttinguen et celle de Halle, on doit se demander si elles conserveront leur organisation actuelle? Pour qui connaît l'Allemagne, cette question est tellement importante, qu'elle doit paraître directement subordonnée à celle de savoir quelle sera à l'avenir l'existence de l'Allemagne et de la Confédération du Rhin, ou du moins quels seront sous ce double point de vue les rapports de la Westphalie. Je me bornerai à dire que la discipline des Universités étant comme la discipline militaire, quoique en sens inverse, entièrement distincte des autres associations civiles, ces établissements ne peuvent subsister sans une juridiction locale et séparée, et que tels qu'ils sont ils sont absolument incompatibles avec toute intervention de la haute police.

MINISTÈRE DES FINANCES.

« M. de Bulow, en dépit de ses ennemis, en dépit de tant de circonstances extrêmement fâcheuses, et à la veille d'une crise malheureuse pour l'État, si elle n'est déjà arrivée, paraît gagner la considération et même la confiance du Roi. L'assiduité de son

travail, son courage, une probité intacte, l'impossibilité de trouver qui fasse mieux et la certitude que les causes du désordre et du déficit des finances sont étrangères à son administration, ont produit cet effet.

« J'ai déjà informé Votre Excellence que les dépenses de l'année courante avaient été évaluées de 44 à 46 millions, et les recettes de 36 à 38. Les événements des mois passés ont diminué les recettes de plusieurs millions. Pendant les deux derniers mois, il n'est pas rentré le quart des contributions ordinaires. Le passage seul du duc d'Oëls, l'enlèvement des caisses et des équipages à Hanovre, le renouvellement du 5e régiment, coûteront plus d'un million à l'État. Il existe donc un déficit pour l'avenir; il existe surtout un déficit pour le moment. Lorsque, sur le décret qui ordonna la formation de quatre nouveaux régiments, le ministre des finances représenta qu'il n'y avait point de fonds pour former une seule compagnie, le Roi répondit : Eh bien, ils resteront sur le papier.

« La perception de la contribution personnelle ayant absolument manqué, la Caisse d'amortissement où cette perception devait entrer a été obligée de suspendre ses paiements, et, pour le moment, le crédit et toute possibilité d'emprunts sont anéantis. Le conseiller d'État Malchus, directeur de cette Caisse et auteur principal de l'impôt, a été remplacé dans la direction de cette Caisse par M. de Malsbourg, qui avant tout a demandé une commission pour en examiner l'état. J'ignore si l'on trouvera des palliatifs,

mais l'avenir resterait et en serait aggravé. La Westphalie n'est point un pays ruiné, mais c'est un pays détraqué. Il s'agit d'une luxation qui ne peut attendre sa guérison du temps; il faut un secours prompt et salutaire.

« Je n'ai point pensé qu'il était de ma compétence de me mêler des domaines impériaux dont le soin est confié à M. le comte Jollivet. Quoiqu'il soit constant qu'une exportation de plus de cinq millions de numéraire sera de tout temps extrêmement sensible pour un pays de deux millions d'âmes, cependant, à la paix, le Roi, s'il veut devenir le Roi de son royaume, trouverait peut-être les moyens de la balancer. Il faudrait alors faire pour les manufactures de la Westphalie ce que Sa Majesté Impériale a fait pour les manufactures de Lyon. Quelques sacrifices de luxe et de fantaisie, une économie sévère et une attention soutenue à tout ce qui peut encourager le commerce et l'industrie, retiendraient des millions dans le pays. En attendant, le Roi est impatient, et l'administration est désolée de cet écoulement. Celle-ci cherche à en détourner autant de filets qu'elle peut, et quelquefois elle oppose au droit rigide et inflexible un peu de mauvaise foi et de chicane.

« Après le retour du Roi, le ministre des Finances a remis à Sa Majesté un rapport où il est prouvé que l'administration des Postes, dont les revenus montaient autrefois à 900,000 francs, ne produit aujourd'hui absolument rien à la Westphalie. L'organisation mal entendue et mal combinée de cet établissement,

la multiplicité des employés, l'énormité des taxes, ont amené ce résultat. Les taxes sont tellement décriées, que les gazettes sont remplies d'avertissements de particuliers annonçant le refus ou la restriction de leurs correspondances, et que les lettres et les paquets de l'étranger font des détours considérables pour éviter la Westphalie.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

« Les rapports diplomatiques de la Westphalie se réduisent pour le moment à peu près à une correspondance de nouvelles. Les deux agents le plus en crédit sont M. de Dohm à Dresde, à cause de son ancienne réputation, et M. de Linden à Berlin, espèce de furet politique qui recueille tous les bruits et tous les faits concernant la malveillance du cabinet ou des sujets de Prusse (et sans doute il n'en manque point), parce qu'il y voit un moyen de plaire à la Cour. Il n'avait pas mieux traité le prince Primat.

« Les rapports de ce département avec les agents accrédités se réduisent également à des affaires de forme ou de politesse. Les formes sont variables et souvent inusitées ; la politesse est légère, et souvent on éprouve des négligences que de grandes occupations seules pourraient faire excuser.

« Il y aurait peut-être des maximes de politique à établir à l'égard des petits princes environnants, à l'égard de la Prusse, à l'égard de la Confédération du Rhin. L'espérance de voir un jour les petits États voisins unis ou subordonnés pourrait autoriser la ré-

serve ou la dignité, mais elle n'autorise pas la hauteur. La politique envers la Prusse doit dépendre de celle de la France. Quant aux rapports de la Westphalie avec la Confédération du Rhin dont l'Allemagne avait tant espéré, et comme exemple, et comme présage, ils sont nuls, et peut-être en ce moment ne peuvent-ils être autre chose; mais si jamais il en doit exister, on peut être assuré que le ministre des Affaires Étrangères et ses coopérateurs n'ont et n'auront jamais une idée juste de leur nature et de leur importance.

« Votre Excellence a maintenant sous les yeux le tableau de l'état actuel de la Westphalie. Je n'ai point cherché à en rassembler les différents traits sous un seul point de vue, votre pénétration, Monseigneur, y suppléera. Que le Roi se souvienne qu'il règne sur un peuple allemand : qu'il lui accorde une estime qui fera une partie de sa propre gloire; qu'il l'aime, parce que ce peuple est porté à aimer sa personne; qu'il écarte de ses heures consacrées au travail ou à la délibération la frivolité et l'inexpérience, et qu'il donne un accès plus facile aux lumières, à l'âge, à l'expérience qui a étudié le pays; qu'il respecte jusqu'à des sentiments qu'il n'est pas encore parvenu à éteindre par des bienfaits, pour en devenir l'objet à son tour; qu'il apprenne que si le courage héroïque peut être inné, la science militaire ne l'est point, et qu'il remonte à la véritable source pour chercher des conseils et des directions; qu'il règle à quelque prix que ce soit les dépenses de l'État sur les recettes dont le maximum est connu et ne peut

être dépassé ; que pour sortir de la crise du moment il ait recours à la main protectrice qui lui a donné la couronne et qu'il se soumette à des conditions salutaires ; que, reconnaissant la sainteté de la loi ou du contrat qui a déterminé le montant de la Liste civile, il respecte à l'avenir la propriété du Trésor public ; que, riche de son revenu, il en jouisse dignement et avec gloire en ornant sa Cour, en embellissant ses domaines, en ouvrant de nouvelles sources de prospérité à son pays.

« *P. S.* J'ai pensé, Monseigneur, que soit dans l'hypothèse de la paix, soit dans celle de la reprise des hostilités dont deux officiers arrivés hier, l'un du quartier-général impérial, l'autre de M. le duc d'Abrantès, ont fait pressentir la possibilité, S. M. I., dont l'attention a été attirée sur la Westphalie par des événements pénibles, pourrait encore désirer des éclaircissements ou des explications sur plusieurs matières qui, dans une aussi grande multiplicité d'objets, ou m'ont échappé ou que je n'ai pu traiter que légèrement. Je me suis en conséquence déterminé à faire porter l'expédition que j'avais annoncée à Votre Excellence par M. Lefebvre, secrétaire de ma légation qui, ayant étudié avec autant d'application que de succès les hommes et les choses de ce pays-ci, et ayant été témoin constant de mes relations et de mes fonctions, sera parfaitement en état de suppléer à ce que mes dépêches laisseraient à désirer.

« J'avais prévenu de cette intention M. le comte de Furtenstein : ce ministre m'a répondu que le Roi,

voulant charger M. Lefebvre de quelques lettres pour S. M. I., désirait le voir avant son départ. M. Lefebvre vient de me faire part de la conversation que le Roi a eue avec lui : il vous en rendra compte directement, Monseigneur, et cette circonstance m'a paru augmenter et peut-être suffire seule pour justifier la convenance du voyage de M. Lefebvre.

« M. le général d'Albignac, sans être prévenu de ce voyage, est venu me porter la lettre ci-jointe pour Votre Excellence. M. le comte de Furtenstein, dans notre conversation même, m'avait dit qu'il vous en écrivait une, et probablement il la remettra à M. Lefebvre. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 25 août 1809.

« Sire, il a débarqué un homme venant d'Angleterre qui paraissait d'abord suspect; on me l'a envoyé, et l'ayant moi-même interrogé, j'ai appris de lui qu'il était agent du Ministre de la police, qu'il avait des dépêches pour le Ministre de la marine et se rendait à Paris. Voici les renseignements qu'il m'a donnés :

« Il est parti de Londres le 9 août. Une flotte de huit cents bâtiments de transport et de trente-six vaisseaux de guerre, ayant à bord quatorze mille hommes de cavalerie, mais seulement mille chevaux et dix-huit mille hommes d'infanterie, est partie de Yarmouth le 8 août. Cette flotte se rend devant Cronstadt, pour tâcher de détruire la marine russe; mais son principal but est de faire une révolution en Russie. Ils croient être sûrs de réussir.

« L'agent supérieur de Votre Majesté qui est à

Londres, lui a dit d'assurer le Ministre de la police de tous ces faits. Quant à la flotte, cet agent dit l'avoir vue et compté chaque bâtiment avant son départ et l'avoir ensuite rencontrée en mer faisant voile pour la Baltique.

« J'ai cru tous ces renseignements assez importants pour ne pas attendre à les porter à la connaissance de Votre Majesté, que le Ministre de la police les lui ait fait parvenir. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 10 octobre 1809.

« Sire, je prie Votre Majesté de permettre que je fasse revenir d'Espagne une division qui, de cinq mille huit cents hommes qu'elle était, se trouve reduite à quatorze cents hommes, de sorte que si elle reste plus longtemps, je n'en retirerai pas l'avantage que je m'en étais proposé, celui d'aguerrir des troupes et de former des fonds de régiment qui, de retour dans leur pays et étant complétés, seraient très-bons.

« La division n'a pas dans ce moment onze cents hommes sous les armes, ainsi elle n'est d'aucune importance comme force, et serait bien utile ici parce que son esprit est très-bon et qu'elle est aguerrie.

« Si Votre Majesté veut bien m'accorder cette demande, je la prie de faire expédier l'ordre au commandant de mes troupes. Je suis en outre assuré que cela produira un effet excellent, en leur prouvant qu'ils ne sont pas vendus à la France comme ils se le sont persuadé. »

Reinhard au comte de Cham-

« J'ai reçu la dépêche datée du 3 octobre, par laquelle Votre Excellence me charge de faire de vives

pagny. Cassel, 12 octobre 1809.

instances auprès du Roi de Westphalie pour qu'il cesse de s'opposer à l'établissement de la nouvelle ligne de douanes.

« Je me suis empressé, Monseigneur, de me rendre auprès de M. le comte de Furtenstein; je lui ai exposé les faits contenus dans votre dépêche et je lui ai remis une copie du Rapport de Monsieur le Directeur-général des douanes.

« Ce Ministre m'a dit que le fait des voitures entrées par contrebande était faux : il m'a remercié en même temps de la communication du Rapport qui allait mettre le gouvernement de Westphalie à portée de faire faire de nouvelles recherches. Il ne m'a pas laissé ignorer que le Roi avait été blessé de ce que cette ligne avait été établie sans qu'il lui en eût été donné connaissance. Il a ajouté que les ordres qui avaient été donnés dataient de l'époque où le Roi ignorait entièrement de quoi il était question. Lorsque je lui ai représenté que Sa Majesté Impériale usait de son droit de protecteur en prenant des mesures pour fermer tout accès au commerce de l'Angleterre dans les États de la Confédération, et que ce n'est point en Westphalie qu'elle avait dû s'attendre à trouver de l'opposition à ces mesures, M. de Furtenstein a paru abonder dans mon sens, et il m'a assuré qu'il en parlerait sans délai à Sa Majesté.

« Il m'a dit aussi que les douaniers se permettaient des abus horribles, qu'ils vendaient des marchandises confisquées, qu'ensuite ils les confisquaient de nouveau et les revendaient encore.

« Je laisserai, Monseigneur, cette affaire entre les

mains de M. Lefebvre, qui la suivra pendant mon absence. Je ne doute point, au reste, que Sa Majesté ne finisse par se prêter à l'exécution des mesures demandées, sans interrompre davantage l'unité d'un système où aucune lacune ne peut entrer sans nuire essentiellement au succès. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 25 octobre 1809

« Sire, le général Éblé, mon ministre de la guerre, me prie de remettre à Votre Majesté la lettre ci-incluse, dans laquelle il lui demande une place au Sénat, que Votre Majesté a daigné lui promettre par l'intermédiaire du prince de Ponte-Corvo.

« Votre Majesté peut bien être convaincue que je fais une perte dans le général Éblé; les hommes comme lui sont rares. Je suis trop juste pour ne point sentir la vérité de son raisonnement, lorsqu'il me dit: « Votre Majesté ne peut rien faire pour moi, puisque « je suis Français, et elle voit très-bien qu'en restant « à son service, je suis entièrement oublié de l'Em« pereur ; je commence à vieillir, et je sens le besoin « de voir mon sort fixé. »

« Malgré le regret que j'aurai de voir partir le général Éblé, je ne puis m'empêcher de recommander à Votre Majesté ce militaire estimable et de l'assurer qu'Elle n'a pas de sujet plus honnête et plus dévoué. »

Lefebvre au comte de Champagny. Cassel, 30 octobre 1809.

« M. Reinhard a mandé à Votre Excellence qu'il m'avait engagé à vous instruire directement pendant son absence de tout ce qui pouvait intéresser ici le service de Sa Majesté Impériale. J'hésite d'autant

moins à user de cette liberté, que quand je pourrais me résoudre à attendre le retour encore indéterminé de M. Reinhard (il m'écrit qu'il ne croit pas pouvoir être à Cassel avant le 12 ou le 13 novembre), il serait difficile qu'il rendît à Votre Excellence un compte aussi exact que je puis le faire moi-même, de tout ce qui fera la matière de cette dépêche.

« Votre Excellence se rappellera que dans le dernier paragraphe de la lettre particulière que j'ai eu l'honneur de lui adresser touchant M. Hinguerlot, je vous donnais, Monseigneur, l'assurance que quant à l'affaire des douanes que vous recommandiez de nouveau aux soins de M. Reinhard, je ne manquerais pas d'en reparler à M. de Furtenstein, et d'insister pour que les douaniers fussent de suite réarmés et libres d'exercer à l'avenir leurs fonctions sans troubles.

« Il est nécessaire aussi de rappeler que dans sa dernière dépêche datée de Cassel, M. Reinhard avait mandé à Votre Excellence que lorsqu'il avait entretenu le ministre du Roi de cette affaire, M. le comte de Furtenstein, tout en laissant espérer que Sa Majesté Impériale aurait sur ce point une entière satisfaction, ne lui avait pas caché que le Roi son maître s'était trouvé blessé de ce que, sans notification préalable de la France, des brigades de douaniers avaient été envoyées dans ses États pour y établir une ligne de douanes qui nuisait au commerce de ses sujets et à la liberté des communications.

« Lorsqu'après le départ de M. Reinhard, j'entretins de cette affaire M. le comte de Furtenstein, il s'en expliqua de la même manière avec moi, récrimi-

nant à son tour, avec la modération qui est dans son caractère, contre la conduite des douaniers, qui saisissent, vendent et ressaisissent les mêmes marchandises : toutefois ses assurances étaient toujours qu'il en reparlerait à Sa Majesté, et que des ordres seraient incessamment donnés pour l'établissement définitif de la ligne.

« Les choses étaient dans cet état, lorsque mercredi dernier, à l'audience du corps diplomatique, le Roi, étant venu à moi, me dit avec beaucoup de bonté : Où est donc M. Reinhard? Est-ce qu'il est malade? — Non, Sire; Votre Majesté doit se rappeler qu'il est à Hanovre. — Ah ! c'est vrai, je l'avais oublié. Et quel est donc l'objet de son voyage? (Ayant l'air de chercher à se le rappeler.) — L'affaire des douanes, ai-je répondu, comme il a prié M. de Furtenstein de le faire connaître à Votre Majesté. — L'affaire des douanes, reprit vivement le Roi ; je n'ai point été officiellement informé de la mesure prescrite dans mes États, et j'ai dû être étonné de l'y voir poursuivre sans ma participation ; il faut d'abord une notification. — Une notification, repris-je, Sire, n'est qu'une formalité que je ne trouverai aucune difficulté de remplir, si Votre Majesté n'en trouve point à transmettre de suite des ordres pour le réarmement des douaniers. — Non, non, ajouta de suite le Roi qui, comme j'ai eu occasion de m'en assurer depuis, n'avait pas d'abord bien connu la juste valeur du mot *notification*, il faut un traité, il faut un traité.

« Le lieu n'était nullement propre à établir une discussion, et je ne crus pas devoir pousser plus loin

une conversation qui avait eu lieu jusque-là à voix basse, mais qui aurait fini par attirer l'attention de tous les ministres étrangers. Cependant, en sortant de chez le Roi, j'en parlai à M. de Furtenstein, à qui j'avais d'ailleurs à communiquer de nouveaux renseignements sur la contrebande. Ce ministre, en se résumant, me dit qu'au moyen d'une notification dont il croyait avoir déjà parlé à moi ou à M. Reinhard, il espérait que les ordres seraient donnés; que du moins il s'emploierait autant qu'il le pourrait pour amener le Roi à une mesure si désirable.

« Au fond, Monseigneur, quoiqu'il soit toujours préférable que des affaires comme celle-là qui ont un côté désagréable, se terminent sans laisser aucune trace, je n'aurais pas hésité de remettre une notification pure et simple au ministre, et je l'aurais accompagnée d'une copie du décret de Sa Majesté Impériale, tel que le journal de Hambourg l'a, dit-on, donné, si j'avais été sûr que le gouvernement westphalien transmît immédiatement sur les lieux l'ordre de laisser établir la ligne.

« Mais nous avons eu tant de fois l'occasion d'éprouver l'inefficacité du crédit du ministre, que je craignis que dans cette circonstance il n'eût encore promis par delà son pouvoir. L'événement a justifié mes pressentiments.

« Avant-hier, à huit heures du soir, j'étais sur le point de sortir pour aller dîner dehors, lorsqu'un des secrétaires du cabinet vint m'inviter à passer chez Sa Majesté. En descendant au pied du grand escalier, je trouvai M. Bercagny, qui me dit : « Je sors de

chez le Roi, qui m'a demandé si M. Reinhard était de retour. Je lui ai dit que non, mais que certainement vous étiez à Cassel. » Je montai chez le Roi, je le trouvai fort ému. « Je viens, me dit-il, de recevoir de nouveaux comptes de mes provinces, sur les désordres occasionnés par les douaniers français : leur conduite est effroyable ; les voilà qui pillent et volent sur les grands chemins. J'ai désiré de vous voir, Monsieur, pour vous dire qu'il ne m'est pas possible de laisser établir dans mes États la ligne demandée. Cette ligne, en coupant par le milieu un de mes départements (celui du Weser), en isole en quelque sorte une partie, et entrave les communications avec le reste. Si l'Empereur veut établir une chaîne de douanes sur mes frontières, je suis disposé, selon mon désir constant, à concourir à l'accomplissement de ses vues ; mais sans doute il ignore qu'on partage ainsi mes provinces. »

« Je répondis à Sa Majesté qu'il se pouvait que la ligne qui avait été tirée depuis le Nord entamât quelque morceau de ses États, mais que je la priais de considérer que dans des dispositions liées à un grand système, il était difficile de prétendre et impossible d'atteindre à cette rigoureuse régularité qui ménage et concilie tous les intérêts particuliers; qu'on ne pouvait guère dans ce cas raisonner le compas à la main, mais qu'il fallait voir le but commun, qui était de contraindre par des sacrifices, l'ennemi du continent à une paix qui était dans l'intérêt général.

« Mais, reprit le Roi avec vivacité en me conduisant à une table où étaient étendues des cartes géo-

graphiques, en quoi peut-il être utile au système, d'ailleurs fort sage de l'Empereur, que ce département soit ainsi coupé? Si les douanes sont nécessaires, c'est sur mes frontières, mais non dans l'intérieur de mes provinces. (Puis, continuant avec un ton plus doux) : Le Roi de Hollande pourrait recevoir chez lui de semblables établissements ; il a atteint son but, il est aimé de ses sujets. Mais moi, dont les provinces déjà pauvres ont été épuisées par la guerre, pense-t-on que je le puisse sans péril? Vous connaissez assez ma situation pour savoir que je ne couche pas sur des roses, et que je n'ai pas besoin de compromettre par des transactions ruineuses le peu d'attachement que les peuples me portent. Mais enfin, si un traité avait établi cet arrangement, du moins les choses seraient ce qu'elles doivent être. »

« Je pris la liberté de faire observer à Sa Majesté que Sa Majesté Impériale, en cherchant à fermer tout accès au commerce de l'Angleterre dans les États de la Confédération du Rhin, usait de son droit de protecteur. « Mais, reprit Sa Majesté, je suis Roi ou je ne le suis pas? M. le Prince de Neufchâtel m'a écrit il y a quelques jours que l'intention de Sa Majesté Impériale était que je fisse réarmer les douaniers français. Cela suffit-il? La couronne me touche peu, et je suis prêt à la laisser si l'Empereur, de qui je tiens le droit de régner, le désire. Je le lui ai écrit, et c'est ce que je voulais dire à M. Reinhard ; mais je ne puis rien faire qui soit contraire aux intérêts de mes sujets, ni aux droits ni à la dignité de ma couronne. (Après un moment de silence) : On a voulu

persuader à Sa Majesté Impériale que j'étais mal porté pour Elle, moi qui suis son fils et qui tient tout de l'Empereur. » Je crus d'abord, Monseigneur, que cette observation tombait directement sur la légation française; mais Sa Majesté se hâta d'ajouter : « Je ne veux plus de M. Jollivet. J'ai demandé à Sa Majesté Impériale de le rappeler. On a surpris, il y a quelques jours, un huissier qui fouillait dans mes papiers et dans ce même secrétaire que vous voyez là. — Mais, ai-je dit aussitôt, Votre Majesté est-elle bien sûre que cet huissier était gagné par M. Jollivet? » Le Roi, sans rien dire, ajouta : « L'Empereur m'a renvoyé de Stuttgard mon courrier sans me répondre. Vous en avez également reçu un, Monsieur; ne vous a-t-on rien communiqué touchant ma demande? — Rien, Sire, ai-je dit, qui y ait rapport. »

« Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai quelque peine à croire que M. le comte Jollivet ait pu se porter à une pareille action. Outre qu'elle sort des règles et des bornes du dévouement que tout sujet doit à son souverain, elle est au-dessus de ce que je connais de force et de hardiesse à M. Jollivet. Au moins cette affaire n'a-t-elle point transpiré dans le public, comme il arrive dans des circonstances aussi graves, et comme cela a eu lieu dans la ridicule affaire de M. Bercagny avec M. de Bulow. M. Jollivet lui-même n'en sait rien, et mon devoir ne m'oblige pas à lui en rien dire. Je ne serais donc pas éloigné de croire que quelques personnes qui soupçonnent l'éloignement du Roi pour M. le comte Jollivet, auraient cherché à le décrier dans son esprit.

« Le Roi m'a dit ensuite qu'il avait demandé à Sa Majesté Impériale la permission d'aller la voir, et que M. Cousin de Marainville avait été envoyé à Paris à cet effet ; que, s'il l'obtenait, son absence ne durerait que peu de temps ; qu'il souhaitait vivement que Sa Majesté Impériale ne s'y opposât point ; qu'il ne pouvait plus douter qu'on ne fût parvenu à lui faire perdre l'affection de Sa Majesté Impériale, et qu'il regardait ce voyage comme le seul moyen qui lui restât de la regagner ; qu'il espérait que quand Sa Majesté Impériale l'aurait vu, Elle se convaincrait qu'il méritait encore toute la tendresse qu'Elle lui avait témoignée dans des temps plus heureux, et qu'après tout il puiserait dans ses conseils et dans ses exemples des leçons nouvelles pour sa conduite à venir.

« Ce qui a le plus dominé, Monseigneur, dans cet entretien, c'est un sentiment de découragement mêlé de tristesse dont le Roi m'a paru profondément pénétré. Il est certain que l'idée d'avoir perdu l'affection de S. M. I. lui est fort pénible. D'autres chagrins se mêlent à celui-là. M. de Furtenstein me disait avant-hier, qu'à l'occasion du rappel du général Gratien, le Roi de Hollande avait écrit à son frère une lettre dure et non méritée, à laquelle le Roi de Westphalie avait répondu par les assurances et les témoignages de la plus tendre amitié; mais qu'il paraissait que le Roi de Hollande en avait été peu touché, puisqu'il venait de rappeler son ministre, quoique M. le chevalier de Huygens eût toujours été traité avec les égards et les distinctions dus à un ministre de famille. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté a voulu

montrer à l'occasion du départ de M. de Huygens, qu'Elle n'avait ou ne conservait aucun ressentiment. A l'audience de congé qu'Elle a donnée à ce ministre, avant-hier, Elle a paru très-émue et en lui remettant une boîte enrichie de diamants avec une lettre, Elle l'a chargé d'assurer le Roi, son auguste frère, du prix qu'Elle mettait à vivre avec lui dans la plus étroite intelligence. Elle a exprimé particulièrement à M. de Huygens tout le regret qu'Elle avait de le voir partir : en effet, M. de Huygens s'est toujours conduit avec une prudence admirable, et il a mis tous ses soins à maintenir la bonne harmonie et à adoucir tout ce qui était propre à la rompre.

« Il s'est passé avant-hier, au conseil privé des ministres, une scène dont il est de mon devoir de rendre compte à Votre Excellence.

« Elle se rappellera que dans le compte des sommes dont M. Reinhard lui a mandé que le Roi avait grossi la Liste civile, se trouve spécifiée celle de 600,000 francs que le Roi s'est adjugée en dédommagement d'autres domaines à lui appartenant, dont S. M. I. s'était emparée, ainsi que cela paraît vrai : avant-hier, le Roi reprocha hautement à M. de Bulow l'éclat qu'il avait fait à propos de cette légitime indemnité. Il lui dit qu'au lieu de se borner à lui faire des représentations à lui-même, lui (M. de Bulow) en avait parlé à tous les ministres, comme pour les ameuter contre lui. Les mots, dit-on, furent durs et le ton amer. M. de Bulow répondit tout ce que des motifs puisés dans une bonne intention ou dans la règle de ses devoirs, comme ministre responsable,

pouvait lui suggérer. La chose en demeura là; mais hier matin, le Roi a renvoyé, me dit M. Siméon, le décret par lequel il s'était adjugé ces 600,000 francs, et cette somme entrera désormais dans les revenus de l'État. Cette restitution fait d'autant plus d'honneur au Roi, qu'à la rigueur il pouvait se prévaloir d'une sorte d'autorisation écrite de S. M. I. qui lui alloue un dédommagement pour la portion de domaines enlevée originairement à sa Liste civile.

« La plus sérieuse affaire qui occupe dans ce moment, c'est la prochaine tenue des États. La salle est sur le point d'être terminée, et déjà la statue de S. M. I. et R. y est placée. M. Bercagny m'a dit hier qu'il croyait qu'on s'occupait très-peu de s'assurer des dispositions des États ; il paraît que le Roi désirerait que tous les membres fussent en costume, pour donner à cette cérémonie l'éclat et la pompe qu'elle doit avoir. C'est dans cette vue que, connaissant l'esprit d'économie qui règne dans ce pays, il a pris sur lui de faire faire tous les habits. Cette dépense, qui est tout entière à la charge de Sa Majesté, s'élève à cent vingt mille livres, mais M. Bercagny croit que les membres ne voudront pas porter ces costumes, et que les nobles et seigneurs, encore pleins de morgue, se croiraient humiliés de voir leurs baillis et leurs vassaux revêtus des mêmes habits qu'ils porteraient eux-mêmes.

« Le voyage de M. de Marainville ne paraît pas avoir seulement pour objet la permission que le Roi désire obtenir d'aller à Paris : on assure que M. de Marainville est aussi chargé d'offrir à S. M. I. et R. le grand-

cordon d'un ordre qu'il serait question de créer en Westphalie. Tout ce qui a rapport à cette nouvelle dignité, dont la création est entièrement subordonnée à la réponse de S. M. I. et R., a été tenu fort secret. Il m'a été assuré que la croix était une sorte d'étoile. Il y aura six grands-cordons, vingt ou vingt-quatre commandeurs, et deux cents chevaliers. Les chevaliers recevront une pension de 250 francs, les commandeurs rien, j'ignore absolument le reste.

« Hier un *Te Deum* a été chanté dans l'église catholique pour célébrer l'heureux événement de la paix. Toute la Cour y a assisté, ainsi que les ministres étrangers. La chapelle n'ayant pas de dais sous lequel le Roi pût être reçu, S. M. n'a pu y assister. Après le *Te Deum*, il y a eu grande revue, le soir, illumination générale, et Leurs Majestés ont paru en grande loge au théâtre, où Elles ont été reçues au milieu des applaudissements et de la joie générale, qu'inspirait un si heureux événement.

« Des ordres viennent d'être donnés pour le prochain passage du Roi de Saxe qui se rend à Paris. »

Lefebvre au comte de Champagny. Cassel, 3 novembre 1809.

« Avant-hier au soir, un courrier étant arrivé de Paris à Sa Majesté Westphalienne, M. le comte de Furtenstein, chez qui je me trouvais alors, fut appelé en toute hâte. Dans la nuit, les voitures de voyage furent commandées avec beaucoup de secret, et hier à neuf heures du soir, Sa Majesté s'est mise en route pour Paris. Elle n'est accompagnée que de quatre personnes, M. de Furtenstein, M. de Papenheim, premier chambellan; M. de Zurwesten, aide de camp, et

M. de Lepel, écuyer. La Reine restera ici et ne quittera point Cassel à moins de nouvelles ultérieures. Une notification du ministre des relations extérieures a prévenu le corps diplomatique, que pendant la courte absence de Sa Majesté, les affaires continueront à s'expédier à la secrétairerie de son ministère, et que celles qui demanderaient une décision particulière seraient adressées par courrier à S. M. Westphalienne.

« Sa Majesté, en quittant sa Cour, a cherché à composer son visage, de manière à n'y laisser paraître ni joie ni tristesse. Au fond, Elle éprouvait une grande satisfaction de la permission qu'Elle a obtenue d'aller voir son auguste frère. C'est tout ce que depuis longtemps Elle désirait, comme Elle m'a fait l'honneur de me le dire. Le Roi espère que ce voyage ne sera inutile ni à lui ni aux intérêts de son royaume ; à lui, en ce qu'il n'épargnera rien pour regagner la tendresse de S. M. I. qu'il croit avoir perdue ; à son royaume, parce que si l'organisation de l'Allemagne s'effectue, comme Sa Majesté paraît le croire, Elle envisage que la Westphalie pourra être agrandie et mise définitivement sur un pied propre à la rendre une alliée utile à la France, ce qu'elle ne peut être dans l'état de faiblesse et d'ébauche où elle est restée depuis l'époque de sa création.

« C'est à ce dernier objet que se rattachent toutes les vues de Sa Majesté et les espérances des personnes intéressées à la fortune de ce royaume. Sans trop envisager comment une extension de territoire

pourrait être obtenue, tous s'accordent du moins à désirer une situation meilleure qui arrache le royaume à l'état de marasme et de consomption où il se trouve. Le Roi m'a paru désirer surtout que S. M. I. ne trouve aucun inconvénient à unir à sa monarchie tous les petits États qui y sont enclavés, et qui gênent ou ses mouvements ou ses communications. Mais ce qui comblerait ses vœux, ce serait à ce que j'ai pu voir, d'être appelé par le choix de S. M. I., à régner sur la Pologne, soit qu'il ait quelque raison d'espérer que cette couronne pourrait tomber dans ses mains, soit que ce ne soit qu'une idée passagère inspirée par la lecture du traité de paix avec l'Autriche. Il est certain que depuis que Sa Majesté en a connaissance, Elle m'a parlé avec chaleur et même avec une sorte d'enthousiasme de ce pays, et qu'Elle est toujours revenue à la charge, il est vrai, par forme de conversation, et sans y attacher d'autre intention; mais comme Elle a également entretenu M. le comte de Furtenstein dans le même sens et avec la même vivacité, je ne serais pas étonné quand cette idée serait devenue chez Sa Majesté la base d'un calcul et la matière d'une espérance, et ce n'est que dans ce cas que je me crois tenu d'en parler à Votre Excellence.

« Le Roi de Saxe n'est attendu que le 6 au matin à Francfort. C'est M. d'Albignac qui a été envoyé d'ici pour le complimenter. »

« Hier, à deux heures, la Reine a reçu le courrier du Roi qui l'appelle à Paris. Heureuse de ce Lefèbvre au comte de Champagny. Cassel,

16 novembre 1809.

voyage qu'Elle désirait vivement, Elle ne se mettra cependant en route que demain au soir, désirant auparavant voir M. Cousin de Marainville qu'on attend de Paris aujourd'hui.

« Sa Majesté sera accompagnée de M. de Salha, grand-maître de sa maison, de M. de Buttlar, préfet du palais, et de son médecin, M. Zadig. Les dames qui l'accompagneront seront Mme de Bocholtz, dame d'atours, MM^mes^ de Papenheim et de Lowenstein, dames du palais, et Mme la comtesse de Furtenstein.

« La première proposition d'un emprunt hypothéqué sur le produit des mines du Harz avait été faite au Sénat de Hambourg. Le Sénat s'y étant refusé, on lui a demandé une somme qui serait employée aux besoins des troupes westphaliennes. On a obtenu 200,000 francs, sous condition qu'elles quitteraient la ville et son territoire ; 95,000 francs ont été payés en outre pour la solde, à titre d'emprunt, qui serait remboursé dans six mois. La seconde proposition d'un emprunt hypothéqué sur le produit des mines a été faite à des maisons de commerce. Celle d'Israël à Altona a offert de le remplir, mais à des conditions qui n'ont pu être acceptées par le gouvernement westphalien. La ville de Brême a payé également une somme de 50,000 francs environ pour être exempte du logement des troupes.

« Cependant les généraux westphaliens se sont prévalus d'une lettre qu'ils prétendaient avoir reçue récemment de Monseigneur le major-général de la Grande-Armée, et qui disait qu'au lieu de peser sur

le pays de Hanovre déjà épuisé, il valait mieux répartir les troupes dans les villes anséatiques, où d'ailleurs la contrebande ne cessait de se faire. C'est en vertu de cette lettre que les troupes sont restées à Brême et sont rentrées à Hambourg. On s'est beaucoup récrié dans ces villes sur l'injustice du reproche concernant la contrebande, non qu'on niât que cette contrebande eût lieu, mais parce qu'on soutenait que sous aucun rapport le gouvernement des villes ne pouvait en être responsable. »

Reinhard au duc de Cadore. Cassel, 5 décembre 1809.

« Toutes les lettres venant de la Cour de Westphalie sont pleines de l'accueil rempli de bonté que Sa Majesté Impériale a fait et continue de faire au Roi et à la Reine. Avant-hier M. Garnier, premier chirurgien de Sa Majesté, est arrivé en courrier. Il a rapporté une grande partie du travail des ministres signé par le Roi, et il paraît certain aujourd'hui que Sa Majesté reviendra dans sa capitale pour l'ouverture des États, dont l'époque demeure fixée au 1er janvier.

« Dans les premiers jours qui ont suivi le départ de Leurs Majestés, toute la ville de Cassel était pleine de bruits et de conjectures. Tantôt il s'agissait de vastes agrandissements, tantôt d'un changement de trône. Aujourd'hui, on est satisfait d'apprendre que ce sera la tenue des États qui ramènera le Roi dans la capitale, et pour tout le reste on s'en rapporte au temps, aux événements et à la sagesse paternelle de Sa Majesté Impériale. En attendant, toutes les affaires marchent ici sans bruit et sans embarras. Les impo-

sitions continuent à rentrer sans beaucoup d'efforts, et déjà en Westphalie aussi l'on se ressent des bienfaits de la paix continentale.

« Il résulte, Monseigneur, des renseignements que j'ai pris depuis mon retour sur la ligne des douanes, qu'elle n'est point encore rétablie dans les États de la Westphalie ; mon intention était d'abord d'adresser à M. le comte de Furtenstein une nouvelle note à ce sujet, d'autant plus que je pouvais ne pas me regarder comme obligé de prendre pour une déclaration officielle ce qui s'était dit dans la conversation de Sa Majesté avec M. Lefebvre. Cependant Votre Excellence se trouvant instruite de tout ce qui s'est passé, j'ai cru pouvoir attendre avec d'autant moins d'inconvénient ses ordres ultérieurs, que la ligne des douanes établie provisoirement hors des frontières de la Westphalie remplit pour le moment l'objet principal qu'on s'est proposé, et que j'aurais pu être accusé de présomption, en continuant à intervenir dans une époque où le Ministre des relations extérieures de la Westphalie est à portée de recevoir vos communications directes. J'ai appris de M. le Ministre de la justice, qu'informé dernièrement d'une espèce de combat qui avait eu lieu entre les douaniers français et les conducteurs d'un convoi, à la suite duquel le convoi avait continué sa route à travers la Westphalie, il avait donné des ordres pour le saisir, mais que cet ordre était arrivé trop tard, et que les voitures avaient déjà atteint la ville de Leipzig, lieu de leur destination. C'est en conséquence de cet ordre qu'on a saisi depuis à Brunswick quelques voitures char-

gées de bois de Campêche ; mais comme il paraît que ces objets avaient passé la ligne des douanes sans difficulté, M. Siméon pense que c'est un cas différent, et il se disposait à ordonner qu'on permît à ce convoi de continuer sa route.

« Le commissaire des guerres Carle a adressé aux villes de Hambourg et de Brême un nouveau tarif des frais de logement et d'entretien des troupes, dressé par M. l'intendant-général Daru. Il paraît qu'à Hambourg les troupes westphaliennes s'y sont conformées; mais à Brême le général Bongars et le commissaire des guerres westphalien ont déclaré qu'ils s'en tiendraient au tarif de Monseigneur le prince de Ponte-Corvo, et ils ont riposté à la communication qui leur a été faite du tarif de M. le comte Daru, en déclarant, sous des prétextes frivoles, qu'à l'avenir la ration de fourrages serait augmentée d'un tiers, et en menaçant de faire entrer à Brême un plus grand nombre de troupes. Cette affaire est encore en litige.

« M. de Norvins, chambellan de la Reine, et M. Duchambon, trésorier de la couronne, ont obtenu la permission de se rendre à Paris par congé. Le premier désire toujours rentrer dans la carrière diplomatique, et l'ambition du second, à laquelle il attache le bonheur de sa vie, est d'être présenté à Sa Majesté Impériale. Il n'y a qu'une voix sur la probité de M. Duchambon ; mais il regarde le bonheur d'être admis en la présence de Sa Majesté Impériale, comme le sceau qui donnerait la validité à l'opinion générale. »

Nous terminons la correspondance du XIII[e] livre par un certain nombre de lettres de la Reine Catherine à son père le Roi de Wurtemberg, lettres écrites pendant les grands événements politiques et militaires dont l'Allemagne fut le théâtre dans le courant de l'année 1809, et par trois lettres de la même princesse à l'Empereur pendant cette même année 1809.

En lisant ces pages, monuments intimes de l'amour filial le plus pur, le plus dévoué, le plus inaltérable qui fut jamais, la pensée, attirée malgré elle par un contraste pénible, franchit un intervalle de six ans et se porte de l'histoire de 1809 à celle de 1814 et de 1815. Elle retrouve le père et la fille ; mais cette dernière, à cette époque, est exilée, fugitive, loin du royaume de ses pères, fermé à son malheur comme le cœur de sa famille à sa tendresse.

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Cassel, 23 avril 1809.

« Mon très-cher père, je me hâte de vous donner de mes nouvelles afin de vous éviter les inquiétudes que vous pourriez avoir si vous appreniez ce qui se passe ici par d'autres que moi-même. Hier, au moment où nous nous y attendions le moins, mon mari reçoit la nouvelle qu'un rassemblement de quatre mille paysans avait désarmé la garnison de Homberg, et qu'ils étaient en pleine révolte. Le Roi y a envoyé sur-le-champ des troupes et du canon contre lesquels ils se défendent encore. Cette insurrection a été fomentée par des agents anglais, et bien plus encore par ceux de l'Électeur qui, en les dirigeant, avaient formé un complot plus étendu et qui devait éclater cette nuit. Les insurgés devaient enlever le Roi afin

de s'en servir comme otage. Deux choses ont fait échouer leur projet : la première, l'insurrection des paysans qui a fait prendre des précautions; la seconde, la fidélité de quelques gens qui en ont prévenu le Roi. Nous sommes donc jusqu'à présent tranquilles dans Cassel, mais les insurgés se battent encore à quatre lieues d'ici; il arrive des chariots pleins de soldats et de paysans blessés, et de ces derniers faits prisonniers. Si nous pouvons avoir bientôt des troupes, françaises surtout, la chose sera promptement apaisée, et, dans tous les cas, je ne quitterai certainement le Roi qu'à la dernière extrémité, et lorsque ses craintes pour ma sûreté pourraient nuire à ses moyens de défense personnels. Dans ce cas, je me rendrais directement à Strasbourg auprès de Sa Majesté l'Impératrice; mais j'espère encore n'être pas obligée d'en venir là. -

« Quoi qu'il arrive, mon cher père, je vous supplie d'être tranquille; je le suis moi-même, je vous l'assure. Je vous donnerai bien fréquemment de mes nouvelles afin que vous n'ayez pas le temps de rester dans une pénible incertitude, heureuse de vous donner en chaque circonstance des preuves de mon tendre attachement et de mon profond respect.

« *P. S.* Oserais-je vous prier, mon très-cher père, de dire de ma part à maman que je suis peinée de ne pouvoir lui offrir moi-même mon respect; mais elle sentira que je ne puis écrire dans ce moment-ci. »

« Mon très-cher père, il est nécessaire pour votre La reine de

Westphalie au roi de Wurtemberg. Cassel, 24 avril 1809.

propre repos que je vous instruise du parti que les circonstances nous forcent de prendre. L'arrivée dans ce pays-ci d'un corps de troupes autrichiennes dont nous sommes menacés, l'insurrection qui nous entoure ont inspiré à mon mari le désir de me mettre en lieu de sûreté. Je pars donc ce soir pour Strasbourg, où je vais rejoindre Sa Majesté l'Impératrice. Je m'arrêterai à Francfort pour y attendre les dames que je veux prendre avec moi ainsi que mes effets, du moins ceux que je puis prendre avec moi, et je vous expédierai ma lettre de là, la prenant ainsi avec moi jusqu'à Francfort pour éviter qu'elle ne soit peut-être arrêtée.

« Ce parti est indispensable même à la sûreté de mon mari et de son pays. L'armée qui s'avance vers nous est en partie composée de déserteurs westphaliens qui ont été rejoindre l'électeur, et que l'électrice enrôlait elle-même à Gotha. Il est donc nécessaire que le Roi ne soit point obligé de diviser ses forces pour me garder, et qu'il ait la liberté d'agir comme il le faudra. Sans ce puissant motif, je ne me serais pas décidée à le quitter ; cette séparation dans ce cruel moment est affreuse, et, de plus, j'ai la terrible inquiétude de vous savoir malade. Cette nouvelle, que j'ai reçue au moment même de celle de mon départ, m'a accablée. Vous sentez, mon cher père, combien j'ai besoin d'être rassurée. Je vous supplie de m'envoyer un courrier à Strasbourg, en me l'adressant chez Sa Majesté l'Impératrice. Veuillez aussi dire à ma bonne Emmy que je ne puis lui écrire dans le trouble qui m'agite. Je suis toujours,

mon cher père, avec le même attachement et le plus profond respect, etc., etc. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Strasbourg, mai 1809.

« Je vous remercie mille et mille fois, mon très-cher père, de la bonté que vous avez de me tenir au courant des nouvelles; quoique je sois ici très à portée d'en avoir, cependant les vôtres ont toujours quelque chose de plus consolant pour mon cœur. Le Roi me mande qu'un de ses officiers, qui a quitté l'Empereur le 5 mai, à Ems, lui a apporté les mêmes détails que ceux que vous me donnez. Cette affaire de Saint-Polten m'inquiète encore plus, non pour le succès, mais parce qu'on tremble de savoir l'Empereur exposé de nouveau; cependant vos nouvelles du 6 me font espérer que les Autrichiens n'auront pu se rallier à Saint-Polten. Dieu veuille seulement nous accorder la paix. Je joins ici un bulletin de la nouvelle que nous avons reçue ici, hier, par le télégraphe, et que l'Impératrice me permet de vous envoyer, sous condition que vous ne le ferez point insérer dans les papiers publics, afin que le courrier qu'Elle a expédié à l'Empereur ait le temps de lui parvenir avant sa publication.

« Quant à ce qui concerne la Westphalie, mon cher père, je crois que nous n'avons plus à redouter les Prussiens. Le partisan Schill a été repoussé par nos troupes, mais le Roi a perdu malheureusement quelques braves officiers. Il me mande aussi que des vaisseaux anglais croisent aux environs de l'embouchure de l'Elbe, qu'il ne sait encore s'ils ont des troupes de débarquement. Cet état d'incertitude et

de trouble reculera vraisemblablement encore le moment où je pourrai retourner chez moi. Vous sentez bien, mon très-cher père, que tout ceci me tourmente extrêmement, et que je voudrais aller près de vous chercher quelques consolations ; mais je ne puis songer à quitter l'Impératrice qui me comble d'amitiés, et surtout sans savoir si cela conviendrait à l'Empereur, qui me sait maintenant auprès d'elle. Je vous tiendrai au courant de ce qui pourra m'arriver. Je vous supplie également de m'envoyer un courrier si vous appreniez quelques nouvelles très-importantes, telle que l'entrée à Vienne, etc., etc. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg, Strasbourg, mai 1809.

« Mon très-cher père, je suis en vérité plus que tourmentée de ne savoir décidément quand il me sera possible de vous revoir. Le Roi m'écrit très-fréquemment qu'il espère que ce sera bientôt ; il a déjà fait préparer mon logement à Pyrmont et désire autant que moi, à cause de ma santé, que je puisse m'y rendre aussitôt que possible ; mais vous sentez bien que, malgré le désir que nous avons de nous réunir, il est cependant prudent d'attendre l'issue des événements importants auxquels nous touchons et le résultat des dernières ou de la dernière bataille de l'Empereur contre les Autrichiens, qui décidera du sort de cet empire, et fera cesser tous les armements partiels et les mouvements qui se sont faits en Westphalie et qui menacent encore la Saxe et les côtes de la mer Baltique, où l'on craint une descente de la part des Anglais. Je ne crois donc pas prudent d'aller à Pyrmont avant la fin de cette grande affaire.

que la jonction du Vice-Roi et l'arrivée de l'Empereur rend encore plus certaine. Cependant il faut que d'une manière ou d'une autre les choses se décident bientôt, l'Impératrice n'attendant plus, elle-même, que cette importante nouvelle pour se rendre à Plombières, et ne pouvant rester ici après son départ, puisque je n'ai pas de maison, je me trouverais, de toutes manières, obligée de la suivre à Plombières, si l'influence des succès de l'Empereur n'était pas assez prompte pour arrêter les suites des débarquements que l'on craint de la part des Anglais.

« Vous jugez, mon cher père, combien ce nouvel éloignement me contrarierait. Cependant l'Impératrice fait tout son possible pour m'en diminuer l'amertume, car elle me donne les plus grandes preuves d'amitié, et j'y suis certainement bien sensible, mais je n'en désire pas moins vivement avoir bientôt le bonheur de vous revoir et de vous parler de mon bien tendre attachement. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Strasbourg, mai 1809.

« Mon cher père, vous devez juger de mon chagrin par le vôtre, de n'avoir pu avoir la satisfaction de vous voir et de me trouver encore séparée de mon mari ; mais vous devez aussi penser que je n'ai pu faire d'aussi grands sacrifices qu'au bien-être du Roi et à ce que je dois au soin de ma santé, puisqu'il est moins question de la rétablir, maintenant que j'ai lieu d'en être contente, que de me préserver pour l'hiver prochain des souffrances que j'ai éprouvées l'hiver dernier ; enfin, de me procurer peut-être, par des eaux minérales qui me convien-

nent, ce qui peut compléter le bonheur de mon ménage. Aussi, ce ne sont pas simplement les eaux de Pyrmont en boisson qui m'ont été conseillées, mais les bains qu'il est essentiel que je prenne, et vous conviendrez, mon très-cher père, qu'il n'eût pas été prudent d'aller les prendre à Pyrmont même ; c'est d'après cette impossibilité que les médecins du Roi et le mien ont fait une consultation où ils ont reconnu que les seuls bains de Spa pouvaient les remplacer. Cette décision s'est heureusement trouvée conforme aux circonstances et je me vois à même par là de ne pas perdre la belle saison et d'en profiter pour ma santé. Il n'est pas étonnant, mon cher père, que l'on vous ait mandé de Cassel que je devais y revenir, parce que le Roi désirant notre réunion et le pays se trouvant assez tranquille, m'avait laissé la liberté d'y revenir, en consultant l'Impératrice. Je vous avais déjà fait connaître qu'elle m'avait déconseillé de repasser le Rhin, dans la crainte que cela ne déplût à l'Empereur, d'après ce qu'il a mandé à la Reine de Hollande, et ce qu'il a répondu à l'aide-de-camp de mon mari. Je n'avais jamais donné une aussi grande preuve de mon attachement au Roi, qu'en lui sacrifiant le désir de le revoir pour lui éviter un mécontentement de la part de l'Empereur ; mais quelle que soit la consolation que je trouve d'avoir rempli mon devoir, je n'en suis pas moins affligée de cette triste nécessité. J'ose croire que vous m'eussiez approuvée, si vous aviez connu les dispositions de l'Empereur, d'après tout ce que m'a dit l'Impératrice. Soyez donc bien convaincu, mon

cher père, que mon mari et moi n'avons rien de plus à cœur que de nous réunir quand la déférence que nous devons aux ordres de l'Empereur nous le permettra, ce que je désire doublement, puisque j'aurai alors le bonheur si longtemps désiré de vous revoir après tous les tourments que nous avons essuyés.

« Il me tarde bien que les succès de l'Empereur nous rendent la tranquillité et à nos foyers.

« Croyez, mon cher père, que rien n'égalera ma satisfaction lorsque je pourrai de vive voix vous réitérer que je suis, etc., etc. »

La reine Catherine au roi Wurtemberg Strasbourg, 1809.

« Mon très-cher père, depuis la lettre du 22, je n'ai rien reçu de nouveau de votre part ; je suppose par conséquent que vous-même vous n'avez point de nouvelles intéressantes. L'Impératrice n'en a que sur la santé de l'Empereur, qui se soutient bonne et dont la blessure, qui nous a tant alarmés, n'a eu aucune suite fâcheuse ; c'est ce qu'une lettre de mon mari en date du... m'a confirmé, et par laquelle il me mande qu'il en a la certitude par le retour d'un de ses officiers qu'il avait envoyé auprès de l'Empereur.

« Je ne puis savoir encore, mon très-cher père, quand j'aurai le bonheur de vous revoir, mon séjour ici étant indéterminé et absolument dépendant des circonstances ; mais vous pouvez être bien sûr que, s'il est possible, mon empressement en hâtera le moment.

« Les nouvelles que j'ai reçues hier soir de mon mari ne paraissent pas le hâter ; il me mande que

nos États ont été envahis par le major prussien Schill, qui a pris Strasfurth près de Magdebourg, qui a avec lui six cents chevaux, deux pièces de canon et huit cents hommes d'infanterie, et qui se dit l'avant-garde d'un corps de quatorze mille hommes prussiens commandés par le général Blücher. Le Roi vient en conséquence de faire demander des troupes au duc de Valmy : cependant, à la date du 5 mai au soir, il n'avait point encore de nouvelles officielles du passage de ces quatorze mille hommes sur l'Elbe. Il paraît que les Prussiens ont fait cette levée de boucliers d'après les nouvelles que les Autrichiens ont répandues à Berlin par un courrier que l'Empereur d'Autriche a expédié au Roi de Prusse pour lui persuader qu'il avait battu l'Empereur des Français, ce qui les aura vraisemblablement déterminés à se mettre en campagne. Puisse du moins, mon cher père, la tranquillité être rétablie chez vous ; au milieu de mes chagrins ce serait une grande consolation pour moi. Je suis bien fâchée d'avoir été quelques jours sans vous écrire, mais j'ai eu un très-gros rhume accompagné de fièvre et de grands maux de tête ; il ne fallait rien moins que ce motif pour m'empêcher de vous parler de mon bien tendre attachement et de mon profond respect. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Strasbourg, 1809.

« Mon très-cher père, je partage bien vivement la satisfaction que vous avez dû éprouver de l'affaire où nos braves Wurtembergeois se sont si glorieusement distingués, mais en même temps je désire plus vivement encore que tous ces succès mettent bientôt fin

à une guerre si meurtrière et qu'enfin nous puissions jouir en paix des fruits de la victoire. Vous savez toutes les nouvelles avant moi, mon très-cher père, ainsi pour aujourd'hui je ne vous en parlerai pas d'autant que je n'ai hier rien appris de nouveau. J'ai reçu cette nuit des nouvelles du Roi, il me mande qu'il espère que je pourrai revenir dans le royaume vers le 10 juin, qu'il n'attend que des nouvelles ultérieures de l'Empereur, auquel il a envoyé plusieurs de ses officiers, nommément le prince de Salm; en attendant, il me fait préparer un logement à Pyrmont; j'espère donc avoir le bonheur de le revoir bientôt, à moins que l'Empereur ne s'y oppose. Qui peut prévoir d'avance le parti qu'il va prendre au sujet des pays conquis?

« En attendant, il ne paraît pas encore se soucier que l'Impératrice se déplace. Il y a plus de quinze jours qu'elle a demandé son agrément pour aller aux eaux de Baden rejoindre la Reine de Hollande, il n'a pas encore répondu à cet égard; mais je sais qu'il a écrit à mon mari que lorsque les circonstances permettront à l'Impératrice de s'y rendre, il désirait que je l'y accompagnasse. J'espère cependant encore pouvoir me rendre plus tôt à Pyrmont et avoir à mon passage la satisfaction de vous parler de mon bien tendre attachement et de mon profond respect. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg, Spa, 1809.

« Mille et mille grâces, mon très-cher père, pour l'heureuse nouvelle que vous m'avez annoncée; j'espère que la paix va suivre cet armistice et qu'enfin

nous pourrons tous être tranquilles chez nous. J'ai appris de même avec une bien grande satisfaction que vous alliez retourner à Louisbourg, d'où j'espère recevoir bien fréquemment de vos nouvelles et que vous voudrez bien surtout me donner des détails sur votre santé, ce que vous m'en dites dans cette lettre me tourmente, veuillez donc bientôt m'en donner de plus rassurantes.

« Une heure après l'arrivée de votre estafette, le courrier du Roi est arrivé qui m'apportait la même nouvelle et par conséquent l'heureuse assurance que je puis sans aucune inquiétude retourner à Cassel. Je compte donc partir d'ici le... et arriver à Cassel le..., d'où je vous écrirai sur-le-champ, mon très-cher père. Vous n'avez pas d'idée combien je me réjouis de rejoindre le Roi après une aussi longue absence et des peines si vives, mais ce moment les effacera toutes et n'en laissera aucune trace. Si quelque chose cependant trouble la satisfaction que j'éprouve de rentrer chez moi, c'est de n'avoir pu suivre une route qui m'eût permis de vous revoir; ce n'est qu'avec un bien grand chagrin que j'ai renoncé à ce premier plan de voyage; les circonstances actuelles m'offrent cependant à cet égard des consolations, puisqu'elles me permettent d'espérer que nous pourrons nous revoir et cela dans des temps plus heureux : c'est et ce sera toujours un de mes premiers vœux. »

La reine Catherine au roi

« Mon très-cher père, je suis arrivée il y a deux heures à Cassel, et mon premier soin est de vous in-

former de notre retour en ville. Il était depuis longtemps fixé au 30 de ce mois, mais le Roi l'a avancé de quelques jours d'après l'avis des médecins, qui ont décidé qu'un plus long séjour à Napoléonshohe serait pernicieux par le très-mauvais temps qu'il fait. de Wurtemberg. Cassel, octobre 1809.

« Je vous écris, mon cher père, de mon jardin, dont je suis en possession depuis très-peu de jours; la maison est très-petite, mais fort jolie et très-agréablement meublée. Cette retraite me fait plaisir, je puis m'y occuper d'une manière plus suivie et moins interrompue, soit de mes ouvrages ou de ma correspondance.

« D'ailleurs il est assez près de la ville pour que le Roi puisse venir m'y trouver toutes les fois que ses occupations le lui permettent.

« Dans la crainte, mon cher père, que le bruit public qui grossit tous les objets ne vous fasse un monstre de ce qui s'est passé hier à Cassel, je vous dirai que les bourgeois d'ici se sont refusés à la volonté bienveillante du Roi d'ériger en garde nationale organisée la garde bourgeoise qu'ils montent depuis que nos troupes sont à la garde des côtes. Il y aurait à coup sûr un avantage pour la plupart d'entre eux, qui font maintenant ce service d'une manière plus arbitraire et bien plus fatigante; mais il est difficile de gouverner ces têtes-là. Dieu nous accorde seulement bientôt la paix, car la guerre les remettrait de nouveau tout à l'envers; heureusement que le Roi est entouré de gens qui lui sont sincèrement dévoués. J'espère que la santé de mon frère Paul est maintenant entièrement rétablie : puissiez-vous m'en donner

l'assurance bientôt et me dire que vous me conservez vos bontés et vos sentiments paternels.

« Le Roi me charge de le rappeler à votre souvenir. »

La reine de Westphalie à l'Empereur. Strasbourg, avril 1809.

« Sire, c'est hier soir que je suis arrivée auprès de l'Impératrice, qui m'a reçue avec une amitié bien propre à me distraire des peines de ce moment-ci. J'ai appris avec étonnement, mais toujours avec une nouvelle satisfaction, les nouveaux et rapides succès de Votre Majesté; mais ce qui la contre-balance est la nouvelle de l'accident qu'Elle a éprouvé. Qu'il me soit permis, Sire, de vous représenter avec le sentiment que mon cœur vous a voué, que vous ne pouvez vous exposer, ne fût-ce qu'à des fatigues assez violentes pour altérer votre santé, sans nous livrer à des alarmes qu'aucune victoire ne saurait compenser.

« Je ne vous dirai point que vous vous devez à une famille qui vous chérit en père, vous vous devez, Sire, au monde entier, dont le bonheur et le repos reposent sur votre tête. Si ma prière, le vif intérêt que je prends à votre conservation, pouvaient, Sire, être de quelque poids à vos yeux, je vous dirais que vous ne pouvez plus rien pour votre gloire, mais tout encore pour notre bonheur. »

La reine de Westphalie à l'Empereur. Strasbourg, le

« Sire, si Votre Majesté veut agréer mes félicitations pour chacun de ses éclatants succès, Elle me paraît menacée d'une fréquente correspondance, et

j'oserai à peine profiter de chaque victoire pour lui réitérer l'expression de mes sentiments. 19 mai 1809.

« J'ai été bien heureuse d'apprendre que la nouvelle de la blessure de Votre Majesté ait été controuvée ; mais Elle a été frappée et le coup qui l'a frappée nous blesse tous.

« Je la prie d'accueillir mon respectueux et sincère attachement. »

La reine Catherine à l'Empereur. Napoléonshohe, août 1809.

« Sire, depuis deux jours je suis réunie au Roi, et le bonheur, la tranquillité dont je jouis sont l'ouvrage de Votre Majesté. Sous tous les rapports, Sire, je prends plus part que personne à tous vos glorieux succès, et si vous me permettez quelquefois de vous parler de mon dévouement, je chérirai doublement les liens qui me permettent de compter sur votre bienveillance : daignez me la conserver, puisqu'elle seule peut compléter mon bonheur.

« J'ai éprouvé bien du regret d'avoir quitté la France sans avoir pu remercier de nouveau l'Impératrice de l'indulgente et tendre amitié qu'Elle m'a témoignée ; mais je n'aurai plus rien à désirer si le prochain retour de Votre Majesté me permet d'espérer qu'en jouissant des fruits de la paix que vous aurez donnée à l'Europe, vous jetterez un regard de bienveillance sur le sincère et respectueux attachement que vous a voué, etc., etc. »

La reine de Westphalie au

« Mon très-cher père, je suis arrivée ici hier bien fatiguée du voyage et de la grande chaleur, et ce-

roi de Wurtemberg. Napoléonshohe, 1810.

pendant je me porte bien; deux ou trois jours de repos me remettront entièrement. Je m'empresse de vous apprendre mon retour, afin de recevoir le plus tôt possible de vos nouvelles. Celle que j'ai apprise à Aix-la-Chapelle m'occasionne un bien sensible chagrin. Vous savez sans doute l'abdication du Roi de Hollande, on l'ignorait encore à Paris quand j'en suis partie, et je ne l'ai apprise qu'en route; cet événement m'afflige extrêmement, non-seulement par l'estime et l'amitié que j'ai pour mon beau-frère, mais parce que je ne vois plus dans ce monde de sûreté pour personne. Où est aujourd'hui la garantie des Rois? Je ne m'étendrai pas en réflexions sur ce sujet; je pense, mon cher père, que vous en ferez de reste en cette triste circonstance.

« J'espère maintenant recevoir des nouvelles de Paul et de Charlotte, et qu'ils ne m'en ont pas donné parce qu'ils ont cru mon retour ici plus prochain. J'en attends avec une grande impatience, et j'espère que leur santé ne se ressent pas du malheur qu'ils ont éprouvé.

« Ma tendresse pour ma famille ne diminue point en raison de l'absence et de l'éloignement, et rien au monde ne pourra jamais me détacher des sentiments que je lui porte.

« Le Roi me charge de le rappeler à votre souvenir; il a supporté mieux que moi les fatigues de ce voyage et le chagrin qui nous est survenu. Nous avons suivi la route de Bruxelles, Cologne, Limbourg, Weilbourg et Liesen comme la plus courte; elle l'est

effectivement, mais aussi bien mauvaise dans le Westerwald.

« Veuillez, mon cher père, me donner bientôt de vos nouvelles, me dire votre sentiment sur l'événement actuel, si vous avez quelques moyens de le faire avec sûreté, et croire à mes sentiments respectueux. »

LIVRE XIV

ANNÉE 1810.

I. — Retour du Roi à Cassel, 6 janvier 1810. — Traité du 14 janvier 1810. — Annexion du Hanovre. — Avantages et charges du traité. — Session des États du royaume, 28 janvier. — Situation financière. — Rapport de M. Reinhard au duc de Cadore, sur la situation de la Westphalie. — Création de l'Ordre de la Couronne de Westphalie. — Cérémonie de la distribution des croix, 11 mars. — Remise du Hanovre aux Commissaires westphaliens, par M. Reinhard, commissaire de l'Empereur. — Difficultés qui retardent la signature du procès-verbal jusqu'au 11 mars. — Modifications à cet acte, exigées par l'Empereur. — Départ du Roi et de la Reine pour Paris, à l'occasion du mariage de l'Empereur, 14 mars.

II. — Notice sur les premières années de la Reine Catherine. — La famille de cette princesse. — Lettres de la Reine sur le voyage qu'elle fait dans le nord de l'Empire, avec l'Empereur, l'Impératrice et son mari, du 28 avril au 27 mai 1810.

III. — Négociation au sujet de l'exécution du traité du 14 janvier. — Le Roi visite le Hanovre. — Mécontentement de Napoléon contre la Westphalie. — Retard dans le paiement de la solde des troupes françaises. — Abdication du Roi Louis. — Sénatus-consulte du 15 décembre 1810, qui confirme l'annexion de la Hollande à l'Empire français, et proclame, en outre, celle des villes Anséatiques, du duché d'Oldembourg, d'une partie du Hanovre et de quelques portions de l'ancien territoire du royaume de Westphalie.

Le Roi Jérôme fut de retour à Cassel le 6 janvier 1810. Peu de jours après son départ de Paris, le 14 janvier, le comte de Furtenstein, son ministre

des affaires étrangères, y signa avec le duc de Cadore un traité d'une importance extrême pour la Westphalie. Voici les principales clauses de cet acte diplomatique :

Napoléon cède au Roi de Westphalie le Hanovre, province conquise par la France et soumise, jusqu'à ce jour, à une administration particulière. L'Empereur, toutefois, se réserve d'en distraire quelques territoires d'une importance de quinze mille âmes au plus, qu'il désignera et dont il disposera à son gré. Art. 1.

Napoléon se réserve un revenu de 4,559,000 francs en domaines du Hanovre pour des dotations. Ces dotations seront pendant dix ans exemptes de tout impôt. Art. 3.

Six des dotations instituées par l'Empereur dans le royaume de Westphalie, en vertu du traité de Berlin du 22 avril 1808, représentant un revenu de 145,000 francs, avaient été l'objet de contestations et retenues par le Roi. Les donataires français seront mis en possession de ces biens. Art. 4. (La restitution à faire aux donataires du montant de leurs revenus irrégulièrement retenus se montait à 292,000 francs.)

Les dettes du pays de Hanovre seront à la charge de la Westphalie. Art. 6.

L'Empereur voulant remettre avant le 1er janvier 1811, à la pleine et entière disposition de Jérôme, la ville et la citadelle de Magdebourg, il sera dressé inventaire et fait estimation de l'artillerie et des munitions qui resteront dans la place pour être cédées à Jérôme au prix d'estimation. Art. 7.

L'arriéré de la contribution de guerre due par la Westphalie à la France, est arrêté à la somme de 16,000,000 de francs. Le gouvernement westphalien s'acquittera de cette dette en versant dans la caisse du domaine extraordinaire, cent soixante bons de 100,000 francs chaque. Ils seront divisés en dix séries de seize bons, et payables ainsi par dixième d'année en année, chaque bon jusqu'à son acquittement, portant intérêt à raison de 5 °/. Art. 8.

Le contingent du royaune de Westphalie est porté à vingt-six mille hommes, dont quatre mille de cavalerie et deux mille d'artillerie. Art. 11.

Jusqu'à la fin de la guerre maritime, la Westphalie s'engage à entretenir six mille hommes de troupes françaises en sus des douze mille cinq cents de l'entretien desquels elle est chargée par l'article 5 de la constitution du royaume. Sur ces dix-huit mille cinq cents hommes, il y en aura six mille de cavalerie. Art. 12.

Il importe de se rendre compte dès à présent des avantages dont le traité dotait le royaume de Westphalie et des charges qu'il lui imposait, et d'établir une balance approximative.

L'électorat de Hanovre, y compris ce que ce pays avait acquis par le recez de 1803, avait une étendue de cinq cent soixante-onze milles carrés, et une population de neuf cent quarante-huit mille âmes. En défalquant le duché de Lauenbourg, que l'Empereur se réserva comme nous le verrons plus tard, et les parties de l'électorat comprises, dès l'origine, dans le royaume de Westphalie, on trouve que ce royaume

acquérait par le traité du 14 janvier, un territoire de quatre cent quatre-vingt-dix-sept milles carrés et une population de sept cent quatre-vingt-seize mille habitants. C'était un accroissement de près d'un tiers, le nombre des sujets de la couronne westphalienne se trouvant porté à un chiffre de plus de deux millions cinq cent mille habitants.

Le nouveau territoire, qui comprenait les pays connus sous le nom de duché de Brême, principauté de Werden, comtés de Hoya et de Diepholz, duché de Lunebourg, principauté de Calemberg, avait plus d'importance encore par sa situation que par son étendue et le nombre de ses habitants. Par l'annexion du Hanovre, la Westphalie acquérait une zone maritime fort importante, comprise entre les deux grandes embouchures de l'Elbe et du Weser. Le pays, sans être très-fertile, nourrissait une population guerrière dont la jeunesse, soustraite depuis sept années au recrutement anglais, offrait de précieuses ressources pour celui d'une armée nationale. Au point de vue territorial et militaire, la Westphalie augmentée du Hanovre prenait rang, dans la Confédération, immédiatement après la Saxe et à côté de la Bavière. Elle formait avec la Saxe proprement dite et la Pologne-saxonne, un cercle continu qui embrassait les débris de la monarchie prussienne des bouches de l'Elbe à celles de la Vistule, l'isolait du reste de l'Allemagne et la réduisait à l'impuissance.

A ces avantages généraux, résultant de la disposition fondamentale du traité du 14 janvier, il faut joindre

le nouveau règlement de l'arriéré de la contribution de guerre. La fixation de la dette au chiffre rond de 16,000,000, le délai de dix ans accordé pour l'acquittement complet, au moyen de bons portant intérêt de 5 p. °/ₒ, étaient de justes concessions faites à la Westphalie. Ce lourd fardeau de la contribution de guerre, si on ne l'eût pas remplacé par un autre, aurait pu s'alléger ainsi d'une manière insensible et finir par disparaître sans causer trop de ruines.

Mais à côté des avantages, il y avait les charges du traité qu'il convient d'analyser. Les principales étaient, d'une part, la réserve faite au profit de l'Empereur des domaines du Hanovre, jusqu'à concurrence d'un revenu de 4,559,000 francs ; de l'autre, obligation d'entretenir jusqu'à la fin de la guerre maritime dix-huit mille cinq cents soldats français au lieu de douze mille entretenus précédemment.

Ces deux sacrifices, consentis par le Roi de Westphalie, étaient de nature différente ; l'un était définitif, l'autre n'était que temporaire, ce qu'il importe de distinguer pour apprécier la part de chacun d'eux dans la perturbation financière qui suivit le traité du 14 janvier et qui servit de prétexte pour le rompre.

L'administration des domaines dans l'électorat de Hanovre comprenait non-seulement les domaines proprement dits, c'est-à-dire les terres et bâtiments de toute nature, affermés, et appartenant à la couronne, mais encore les forêts, les douanes et les postes. Cette administration était passée, en bloc, des mains des agents de l'Électeur dans celles des agents français.

Malgré les contestations auxquelles l'évaluation de son revenu total a donné lieu, à l'époque de l'annexion, entre la Westphalie et la France, nous pensons qu'on peut le fixer approximativement aux environs de 5,000,000. C'est ce revenu que l'Empereur diminuait, au profit de ses dotations, d'une somme de 4,559,000 francs. Il y avait donc un reliquat insignifiant. Or on reconnut qu'en constituant l'administration de Hanovre sur le même pied que l'administration westphalienne, en y appliquant le même système d'impôt, et en tenant compte de l'accroissement du contingent fédéral exigé par le traité d'annexion, on reconnut, disons-nous, que le nouveau territoire coûterait deux millions de plus qu'il ne rapporterait; de sorte que si l'Empereur s'était contenté de deux millions de revenu pour ses dotations il y aurait eu à peu près équilibre entre les recettes et les dépenses.

S'il n'y avait eu que ce déficit de 2,000,000, on aurait pu espérer le couvrir, dans une période de paix, au moyen d'une administration perfectionnée et d'économies réalisées principalement sur le contingent fédéral. Mais l'autre charge, celle des dix-huit mille Français à entretenir, quoique provisoire, était bien autrement accablante, et c'est elle qui faisait fléchir tout l'édifice. L'entretien de douze mille cinq cents Français coûtait annuellement à la Westphalie dix millions de francs; celui d'un corps de dix-huit mille cinq cents hommes, comprenant six mille de cavalerie, devait coûter plus de quinze millions. Nous verrons lorsque nous donnerons tout à l'heure un aperçu des

finances de la Westphalie pour 1810, que jamais le gouvernement westphalien n'a même essayé de faire entrer la dépense des troupes françaises dans son budget normal, ni même de créer, pour la couvrir, des ressources régulières quoique temporaires. Ces 10,000,000 n'ont jamais figuré dans les comptes. Le ministre des finances pourvoyait à la solde et à tous les besoins des troupes françaises par des expédients au jour le jour, des ventes de biens nationaux, des sécularisations de biens ecclésiastiques, en empruntant à des taux usuraires de misérables sommes, en suspendant le paiement des rentes dues aux créanciers de l'État. Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois et comme nous ne saurions trop le répéter, on n'avait pas à cette époque les moyens de crédit nécessaires pour répartir sur une longue suite d'années, au moyen d'emprunts réguliers, une charge d'une nature extraordinaire et provisoire. La Westphalie vendait tout ce qu'elle avait, morceau par morceau, pour payer, nourrir, habiller et loger les troupes françaises, espérant chaque jour voir arriver le terme de la guerre maritime et être par là délivrée de ses ruineuses obligations. Voilà ce qui explique comment ce royaume, avec des dépenses normales qui n'excédaient pas de beaucoup les recettes, semblait à chaque instant sur le point de déposer son bilan, comment la correspondance du Roi Jérôme avec l'Empereur ne porte presque exclusivement que sur ce point, l'impossibilité où il est de faire face aux obligations financières.

Par suite de l'annexion du Hanovre, le chiffre des troupes françaises à entretenir se trouvant porté de

pouze mille cinq cents à dix-huit mille cinq cents, dont six mille de cavalerie, c'était un surcroît de plus de moitié dans cette dépense journalière qui absorbait le plus clair des revenus du royaume.

La véritable portée du traité du 14 janvier, au point de vue purement westphalien, étant comprise, il faut encore pour en apprécier toutes les conséquences, expliquer la place qu'il tenait dans l'ensemble des événements contemporains. Quand on lit seulement la correspondance de l'Empereur et de Jérôme, ou celle de leurs ministres, on est tenté de croire qu'en annexant d'abord et en retirant plus tard le Hanovre à la couronne de Westphalie, en accompagnant l'un et l'autre de ces deux actes de conditions plus ou moins justes, de procédés plus ou moins légitimes, Napoléon n'eût d'autres mobiles que les intérêts de son frère ou ses propres griefs envers lui. Il n'en est rien. Le don et le retrait du Hanovre furent deux faits de l'ordre le plus général, d'un ordre européen, compris dans un ensemble de mesures qui marquèrent d'un cachet tout différent la politique impériale dans deux de ses phases principales, celle du commencement de l'année 1810, celle de la fin de cette même année.

Dans les premiers mois de 1810, la paix avec l'Autriche était signée, l'archi-duchesse Marie-Louise allait devenir l'épouse du vainqueur de Wagram. L'Empereur crut que la paix était assurée sur le continent, qu'il n'allait plus avoir d'autres préoccupations que celles de la guerre avec l'Angleterre et de la guerre d'Espagne. Il pensa que le moment était

venu d'apaiser l'Allemagne en la délivrant de la vue et du poids des armées étrangères, et en donnant à son état territorial une apparence de fixité et d'indépendance. Il fallait pour cela ne plus garder aucune portion de son territoire à l'état de province conquise. Le Hanovre était la plus considérable de celles dont la France eût conservé la possession directe, qu'elle devait au droit de la force. D'ailleurs, si l'Empereur, dans les remaniements territoriaux successifs qu'il avait imposés à l'Europe, avait jusqu'à cette époque tenu le Hanovre en réserve, c'est qu'il avait toujours espéré faire de la restitution de cet électorat un des éléments de la paix avec l'Angleterre. En 1810, il reconnaissait qu'à cet égard l'opinion du gouvernement anglais s'était profondément modifiée. La famille régnante s'était déshabituée de penser avec convoitise et regret à son ancien patrimoine ; d'autre part, le peuple anglais paraissait comprendre que la possession de cette province allemande, possession royale et non nationale, n'était d'aucune utilité pour la grandeur britannique, et pouvait, dans bien des cas, entraîner la politique du pays dans des complications fâcheuses. Il n'y avait donc plus à espérer pour l'Empereur de présenter la restitution du Hanovre comme un appât auquel l'Angleterre fût tentée de sacrifier ses haines implacables.

Voulant donner l'ancien électorat à une couronne allemande, l'Empereur ne pouvait le donner qu'au Roi de Westphalie, dont les États touchaient le Hanovre, et dont l'intérêt et la puissance se confon-

daient plus que ceux de tout autre prince allemand avec l'intérêt et la puissance de la France. Si même l'Empereur eut un tort, ce fut de méconnaître jusqu'à quel point cette solidarité était naturelle, intime et nécessaire. Il se plut à imposer des conditions très-dures à la Westphalie, comme si ces conditions avaient dû peser sur un peuple entièrement distinct de la nation française, tandis que par le fait, les intérêts matériels et moraux qu'il croyait sacrifier au profit de la France étaient des intérêts presque exclusivement français. Autre chose était de peser sur la Prusse, ou même sur la Hollande, qui, bien qu'avec un Bonaparte sur le trône, avait une nationalité, une vie, une puissance propres; autre chose était de peser sur la Westphalie, qui était non un pays vassal, mais une véritable province de l'Empire. A la longue, la distinction aurait peut-être fini par s'établir; en 1810, elle était toute fictive. Dès cette époque le Roi Jérôme avait un sentiment très-net de cette situation. Ses plaintes, ses demandes ou ses excuses à l'Empereur se résument en ceci : Vous êtes matériellement et moralement le maître de mon royaume; d'autre part, vous êtes mon second père, mon bienfaiteur, mon souverain. Quels traités peut-il y avoir entre nous? Ceux que nos diplomates s'amusent à signer sont des actes puérils et sans valeur. Ordonnez, j'obéirai; mais vous ne pouvez m'en vouloir quand je vous préviens que vous tarissez les sources d'une richesse qui est la vôtre, et que vous vous aliénez des hommes qui sont vos sujets.

Les autres remaniements territoriaux qui concou-

raient, avec l'annexion du Hanovre, à l'arrangement des affaires allemandes dans un sens définitif et pacifique, furent l'attribution de Salzbourg, de Ratisbonne, de Bayreuth à la Bavière, d'Ulm au Wurtemberg, de la plus grande partie du Tyrol italien au royaume d'Italie, la constitution du grand-duché de Francfort au profit de l'ancien électeur de Mayence, depuis archevêque de Ratisbonne, prince primat, président de la Confédération du Rhin, avec reversibilité sur la tête de l'héritier du prince Eugène.

Quant à l'évacuation de l'Allemagne par les troupes françaises, elle eut lieu pour tous les États du midi et du centre, Autriche, Bavière, Wurtemberg, Bade, etc., dans les premiers mois de l'année 1810. L'Empereur ne garda qu'un corps d'armée au delà du Rhin, celui de Davout. Il résolut de le cantonner à l'extrême Nord, sur les bords de la Baltique, dans les villes anséatiques et dans le Hanovre, par conséquent dans le royaume de Westphalie. De ce corps dépendaient les garnisons mi-partie françaises et polonaises des places de l'Oder, gage laissé entre les mains de la France jusqu'à l'entier acquittement des dettes de la Prusse. Le corps de Davout se composait des divisions Morand, Friant, Gudin et de la division de cuirassiers de Bruyère. C'était le plus beau corps de l'armée. En le maintenant à l'étranger, dans un pays du Nord, sur le pied de guerre et sous la discipline sévère du prince d'Eckmuhl, l'Empereur se préparait une avant-garde invincible, dans le cas d'une nouvelle complication des affaires allemandes ou d'une rupture avec la Russie. C'était dans ce but que l'Empereur, par le

traité du 14 janvier, imposait à la Westphalie l'entretien de dix-huit mille cinq cents soldats français, dont six mille de cavalerie.

Pendant son séjour à Paris, le Roi Jérôme avait été ébloui de la perspective que l'Empereur s'était plu à lui offrir, de l'annexion d'une grande province qui faisait de la Westphalie un État maritime et l'une des plus importantes monarchies du Nord. Il est à présumer que Napoléon, dans son désir de terminer cet acte politique, ne s'était pas appesanti, dans ses entretiens avec son frère, sur les sacrifices qui devaient en résulter pour la Westphalie. Aussi Jérôme, en arrivant à Cassel, le 6 janvier, se montra-t-il très-impatient de recevoir la nouvelle que son ministre des affaires étrangères, le comte de Furtenstein, avait signé le traité à Paris avec le duc de Cadore.

Les États étaient convoqués pour le 1er janvier. Désirant vivement pouvoir annoncer solennellement aux députés de la Westphalie l'annexion du Hanovre, le Roi retarda l'ouverture de la session jusqu'à l'arrivée du comte de Furtenstein. Mais l'Empereur ayant prescrit de garder le traité secret jusqu'à ce qu'il convînt à sa politique de le divulguer, force fut de réunir les États, sans avoir à leur communiquer officiellement une nouvelle qui commençait toutefois à se répandre dans le public.

Le Roi ouvrit la session, le 28 janvier, par un discours bien fait, prononcé avec beaucoup de noblesse, et dans lequel il faisait pressentir l'accroissement qu'allait recevoir le royaume de Westphalie par ces paroles :

« L'Empereur, mon auguste frère, daignant mar-
« quer un intérêt particulier à ce royaume qu'il a
« fondé, vient de lui accorder encore des avantages
« d'une haute importance. Lorsqu'il sera permis de
« les faire connaître, mes peuples apprécieront ces
« nouveaux bienfaits et en préjugeront les heureuses
« conséquences. »

Les ministres avaient travaillé avec la plus louable ardeur. Dès l'ouverture de la session, ils furent en mesure de présenter aux États les comptes les plus détaillés sur toutes les branches de l'administration publique. L'esprit libéral dans lequel étaient faits ces exposés de la situation, la franchise qui les caractérisait, le progrès qu'ils constataient pour le présent et qu'ils annonçaient pour l'avenir, firent une très-heureuse impression. Les esprits éclairés mesurèrent la distance qui séparait des principes du régime féodal ceux du nouveau gouvernement, quelque inexpérimenté qu'il fût encore dans la voie constitutionnelle et libérale, mais animé du grand souffle de la Révolution française. Nous donnons en entier une lettre de M. Reinhard au duc de Cadore, dans laquelle est analysée et appréciée, avec beaucoup de soin, la situation de la Westphalie, telle qu'elle fut exposée devant les États de l'année 1810. Nous croyons devoir faire précéder cette lettre d'un résumé très-succinct de la situation financière, la partie de la lettre de M. Reinhard qui s'y rapporte contenant quelques lacunes qui jettent de l'obscurité sur un sujet fort aride par lui-même et assez embrouillé.

Voici quel était, en nombres ronds (1), pour l'année 1810, le budget des recettes de la Westphalie :

Contribution foncière............	10,000,000 f.
Contribution personnelle..........	4,000,000
Patentes......................	1,400,000
Impôts de consommation...........	7,000,000
(Farines, bières, eaux-de-vie, tabac étranger, sucre, café, etc.)	
Droit sur le sel..................	900,000
Droits de timbre.................	1,000,000
Droits d'enregistrement...........	150,000
Droits de barrières..............	150,000
Domaines de l'État...............	2,000,000
Forêts.........................	3,000,000
Mines et salines.................	3,400,000
Postes.........................	700,000
Loterie........................	700,000
Total........	34,400,000

Le budget des dépenses comprenait :

Dette publique..................	4,500,000 f.
Liste civile.....................	5,000,000
A reporter......	9,500,000 f.

(1) Si les chiffres que nous donnons s'écartent quelque peu de ceux qui se trouvent dans la lettre de M. Reinhard et dans le rapport sur les finances adressé aux États, c'est que nous avons corrigé ces derniers d'après des évaluations postérieures de M. de Bulow, à une époque plus avancée de l'année.

Report.	9,500,000 fr.
Conseil d'État.	320,000
Justice..	2,000,000
Relations extérieures.	1,100,000
Guerre..	10,500,000
Finances, y compris les frais de perception et les pensions.	7,400,000
Intérieur.	4,000,000
Total.	34,820,000

Nous n'avons d'explications à donner que sur deux articles, celui de la guerre et celui de la dette publique.

Le budget de la guerre, 10,500,000 francs, ne comprend que l'entretien de l'armée westphalienne sur un pied normal d'une douzaine de mille hommes. Ne sont pas compris dans ce budget :

1° La solde de la division westphalienne d'Espagne, environ 800,000 francs ;

2° L'entretien de douze mille cinq cents hommes (1) de troupes françaises à la charge de la Westphalie, environ 10 millions de francs.

Ces deux dépenses, d'un total de 11 millions, n'ont jamais figuré dans les budgets normaux, comme nous l'avons dit, et comme nous l'expliquerons plus en détail encore.

(1) Tous ces budgets sont établis avant l'annexion du Hanovre, et en dehors des conditions imposées par le traité du 14 janvier. Le Hanovre ayant été d'ailleurs repris à la fin de l'année 1810, l'annexion momentanée n'a rien changé à la constitution financière normale de la Westphalie.

Quant au chapitre de la dette publique, il est nécessaire, pour ne plus y revenir, d'entrer dans quelques éclaircissements.

Lors de la création du royaume de Westphalie, chacune des provinces dont l'ensemble devait le former avait une dette publique. La somme de ces dettes en capital s'élevait à 94 millions de francs, dans laquelle le duché de Brunswick entrait pour 25 millions, l'électorat de Hesse pour 7, le duché de Magdebourg pour 16, la vieille Marche pour 10, etc. Toutes ces dettes, d'origines et de formes diverses, furent consolidées en une seule par une loi consentie par les États et promulguée par le Roi, le 17 juillet 1808. Un grand-livre de la dette publique fut établi, et des coupons d'intérêts, payables par trimestres, délivrés aux créanciers. Le taux de l'intérêt variant suivant la nature et la provenance des dettes, il y avait des obligations à 3 pour 100, d'autres à 4, quelques-unes à 6 pour 100. Elles étaient remboursables par lots, au moyen d'un tirage annuel.

Pour la tenue du grand-livre, le paiement des intérêts, le remboursement des lots, enfin pour le service de la dette, la loi du 17 juillet 1808 créa une administration et une caisse distincte appelée caisse d'amortissement. En France, la dette publique est tout simplement inscrite en tête des dépenses de l'État ; mais lors de la constitution du royaume de Westphalie, les idées allemandes et certaines habitudes dérivant du régime féodal prévalurent et firent adopter cette idée singulière d'une caisse séparée. Sous le régime précédent, les princes se débarras-

saient du soin et de la responsabilité de la dette publique sur les États : ceux-ci avaient leur caisse pour ce service, et leur crédit valait, en général, plus que le crédit personnel des princes. La caisse d'amortissement du royaume de Westphalie fut donc le legs d'un système qui avait cessé d'exister à un système nouveau. L'inconséquence était frappante. Sous l'ancien régime, les caisses séparées étaient une garantie pour les créanciers, parce qu'elles appartenaient aux États et non aux princes. Sous le nouveau régime, le gouvernement ayant la disposition de cette caisse, malgré son affectation spéciale, ne pouvait résister, dans des embarras pressants, au désir d'y puiser des sommes qui, une fois sorties, n'y rentraient plus et constituaient autant de pertes pour les créanciers. L'inscription des intérêts de la dette en tête du budget annuel des dépenses de l'État, en confondant les intérêts des créanciers avec ceux de tous les services publics, aurait éloigné l'idée d'une distinction qui ne pouvait être que fatale aux premiers, l'idée d'une fortune de l'État, distincte de celle de ses créanciers.

On affecta naturellement des revenus spéciaux à la caisse. L'impôt personnel, évalué à 4 millions, fut destiné à l'alimenter. On y ajouta 500,000 francs pris annuellement sur les économats, c'est-à-dire que les biens ecclésiastiques furent imposés de cette somme au profit de la caisse d'amortissement.

La dette, primitivement de 94 millions, ne tarda pas à se grossir de dettes nouvelles, contractées par le nouveau royaume. Ce furent d'abord les 10 millions de l'emprunt forcé (sur 20 millions décrétés, on n'avait

pu en toucher que la moitié), puis les emprunts que l'on était parvenu à contracter, par petites sommes et à des taux usuraires, pendant les deux premières années, pour assurer les services et principalement pour payer et entretenir les troupes françaises.

Au commencement de 1810, une dette totale d'environ 120 millions de francs figurait sur le grand-livre. La caisse d'amortissement ayant été chargée du paiement des échéances de la contribution de 20 millions due à la France, elle avait reçu le montant de l'emprunt forcé. Elle aurait donc dû encaisser dans les années 1808 et 1809, 20 millions de l'emprunt forcé, plus 9 millions de la contribution personnelle et des économats; et là dessus payer à la France le capital de sa dette et aux créanciers de l'État l'intérêt de la leur pendant deux ans. Or la caisse ne reçut tout au plus que la moitié de ces 29 millions, l'emprunt forcé n'en ayant donné que 10, et la contribution personnelle s'étant élevée à peine à 2 millions pendant chacune des années 1808 et 1809. En outre, comme nous l'avons vu, le gouvernement, dans plusieurs cas pressants, puisa dans la caisse d'amortissement ce qui était nécessaire pour empêcher la machine administrative de s'arrêter tout à fait faute d'argent.

Une seule de ces deux causes de ruine pour la caisse eût suffi pour compromettre gravement son action : toutes les deux réunies l'arrêtèrent tout à fait. Pendant les années 1808 et 1809, les créanciers de l'État ne furent pas payés des intérêts de leurs obligations, et les échéances de la contribution de guerre

ne furent payées à la France que jusqu'au 1er juin 1809.

L'Empereur ayant accordé des délais et consenti à un mode de paiement du restant de la dette, par dixième, d'année en année, la caisse d'amortissement se trouvait délivrée de ses engagements les plus pressants et les plus lourds. L'année 1810 s'annonçait comme une année de paix; on pouvait donc espérer que les 4 millions de la contribution personnelle rentreraient en totalité, plus les 500,000 francs pris sur les économats, qu'enfin on ne serait pas obligé de puiser dans la caisse d'amortissement pour appliquer à des besoins urgents les fonds destinés à son service spécial. Si ces espérances annoncées dans le budget de 1810 se réalisaient, la caisse pouvait reprendre ses paiements et satisfaire au moyen de ses ressources à toutes ses obligations.

Ces explications étant données sur le budget ordinaire, soit des recettes, soit des dépenses pour l'année 1810, reprenons les chiffres qui les totalisent les unes et les autres, et que nous avons posés plus haut.

Les dépenses étant évaluées à 34,820,000 francs, et les recettes à 34,400,000 francs, il se présente tout d'abord un déficit de 420,000 francs. Ce n'est encore là que le déficit du budget ordinaire : il faut entrer maintenant dans le budget extraordinaire. A proprement parler, ce budget n'existait pas ; en tout cas, il ne figurait pas dans la loi des finances soumise aux États. Il n'était pas difficile de l'établir quant aux dépenses ; mais quant aux voies et moyens

leur nature était tellement irrégulière et aléatoire, qu'on avait renoncé à en faire l'objet d'une proposition légale. Les dépenses extraordinaires se composaient :

1° Des 800,000 francs d'intérêts à payer à la France pour la dette de 16 millions reconnue par le traité du 14 janvier, et payable en dix ans;

2° De la restitution de revenus à faire aux donataires français dépossédés (en vertu du même traité), 292,000 francs;

3° De la solde de la division westphalienne en Espagne, 800,000 francs;

4° De l'entretien des troupes françaises jusqu'à la fin de l'année, au moins 10 millions, et plus, si le traité du 14 janvier, portant le nombre de ces troupes de douze mille cinq cents à dix-huit mille cinq cents, était immédiatement mis à exécution.

En ajoutant à ces sommes le déficit du budget ordinaire de 420,000 francs, on trouve que, pour l'année 1810, en dehors de toutes les ressources prévues, le ministre des finances, M. de Bulow, avait à pourvoir à une dépense de plus de 12 millions; dépense de la nature la plus urgente, la plus impérieuse, puisqu'il s'agissait de dettes envers la France, et plus encore, de la solde et de la nourriture des troupes françaises.

Nous le répétons, et ce résumé fait ressortir cette vérité jusqu'à l'évidence, la ruine de la Westphalie, l'impopularité des Français dans ce royaume, la situation fausse, précaire, qu'y eut jusqu'à la fin le frère de l'Empereur, tout cela eut une cause princi-

pale, déterminante, dans l'entretien des troupes françaises imposé au trésor westphalien.

Pour donner une idée des efforts désespérés que devait faire le Roi pour parer à une pareille situation, nous transcrivons un rapport du comte de Bulow, écrit le 4 juin 1810, de Paris, où était alors ce ministre :

« Sire, Votre Majesté m'a chargé de fournir des ressources extraordinaires pour l'entretien des troupes françaises en Westphalie, et j'ai réussi à les créer par les moyens que j'ai eu l'honneur de lui proposer pour les mois de mars, d'avril et de mai, de sorte que les troupes n'ont jusqu'ici manqué de rien; mais les fonds provenant de la vente des biens ecclésiastiques, qui sont actuellement la seule ressource disponible, commencent à tirer à leur fin, et il n'en devait rester, à la fin du mois passé, que 71,394 fr. 97 c.

« Je compte couvrir le mois de juin par ce qui reste à recouvrer sur les acquéreurs et par un emprunt de 500,000 francs, dont j'ai rendu un compte particulier à Votre Majesté ; *mais il ne me reste aucun espoir de pouvoir fournir à cette dépense pour le mois de juillet et pour les mois suivants*, d'autant moins que les recettes ordinaires couvrent à peine les dépenses indispensables fixées par le budget de l'État, lequel est calculé sur le maximum du produit, et se trouvera peut-être en défaut à la fin de l'année.

« Il n'y aura donc à la fin de ce mois, d'autre alternative que celle de suspendre tous les paiements ordinaires, à commencer par la liste civile, ou de laisser en arrière la solde des troupes de Votre Ma-

jesté. Je crois devoir prendre les ordres de Votre Majesté, pour savoir auquel de ces deux partis je dois m'arrêter. L'un me paraît aussi désespéré que l'autre.

« Pour cette crise, que j'ai prévue depuis l'arrivée des troupes, et que je n'ai point laissé ignorer à Votre Majesté, je crois devoir lui remettre sous les yeux le tableau abrégé de la situation des finances du royaume pour l'an 1810, quoique Votre Majesté en possède déjà la connaissance la plus exacte.

« J'ose lui demander en même temps la permission de retourner à Cassel, où ma présence est indispensable dans les circonstances actuelles. »

Nous donnons maintenant la longue dépêche de M. Reinhard, datée de Cassel, du 22 février, dans laquelle il rend compte au duc de Cadore de la situation générale de la Westphalie, telle qu'elle lui paraissait se présenter au commencement de 1810 et pendant la session des États :

« M. le comte de Wolfradt, ministre de l'Intérieur, vient de m'adresser des exemplaires de son exposé de la situation du royaume de Westphalie, en me priant d'en mettre un aux pieds de Sa Majesté Impériale. Je viens de recevoir aussi de M. le comte de Bulow son ouvrage intitulé : *Administration des finances de Westphalie en* 1808, et j'ai l'honneur d'en adresser un exemplaire à Votre Excellence.

« Je ne puis espérer, Monseigneur, d'être le premier qui transmette à Paris ces deux pièces intéressantes. Le Roi y a envoyé, par courrier extraordinaire, son discours d'ouverture des États, et son

intention était d'y faire parvenir par la même voie le travail de son ministre des finances. La transmission de ces ouvrages ne m'en paraît pas moins être un devoir. Ce sont des documents importants pour l'histoire et pour l'ère de la dynastie de Sa Majesté Impériale. Ils appartiennent d'ailleurs à ma correspondance, soit comme pièces justificatives, soit comme pièces à contrôle, et ils peuvent tour à tour en recevoir ou y porter des éclaircissements.

« Le ministre de l'Intérieur, après avoir, dans un préambule, passé d'un pas rapide et mesuré sur ce qui appartient aux événements politiques et militaires de l'année dernière, et à une perspective que le discours du Roi lui-même n'avait fait qu'entrevoir, expose tout ce qui, pendant les seize mois écoulés depuis la dernière session des États, a été fait dans les différentes branches de l'administration et du gouvernement.

« Le Code Napoléon a été définitivement introduit, la traduction qui en avait été faite par M. de Leist a reçu force de loi. La féodalité a été supprimée, et les fiefs déclarés propriétés libres, en conservant à la couronne les fiefs prêts à tomber en déshérence et sur les fiefs libérés, une rente foncière d'un pour cent ; en admettant la faculté de recueillir les fiefs les premiers appelés. En abolissant le servage et en maintenant la rente du fonds concédé, on avait laissé matière à procès. Un nouveau décret vient de lever ces difficultés. Le mode de rachat des dîmes ainsi que de toutes les autres redevances foncières a été déterminé avec succès.

« Le Code de procédure civile a été achevé. Sa dernière partie sera soumise à la sanction des États. L'institution des jurés en matière criminelle a eu un plein succès. Le règlement de police correctionnelle, déjà en exécution provisoire, recevra force de loi. Le système hypothécaire a été établi, il fera reparaître les capitaux enfouis.

« Le traitement des juges a été augmenté, conformément au vœu des États, les taxes judiciaires ont été réglées ou vont l'être.

« Tous les cultes jouissent sans aucun obstacle de l'égalité et de la liberté ; celui des israélites même a été associé à ces avantages par la création du consistoire juif.

« Le Roi a donné à Gœttinguen sa collection d'objets d'histoire naturelle. Une serre chaude y a été construite, un nouvel observatoire va l'être. Soixante élèves occupent l'école militaire, réorganisée et transférée à Brunswick.

« Des cinq Universités du royaume, celles d'Heilenstadt et de Rinteln ont été définitivement abolies. Au 1er mai prochain, leurs revenus et leurs professeurs seront réunis aux Universités conservées de Halle, Gœttinguen et Marbourg. La littérature westphalienne a pris une direction utile vers le Code Napoléon, la statistique et la constitution du royaume. Deux ouvrages remarquables qui lui appartiennent sont le Dictionnaire allemand de M. Campe, et la Théorie du mouvement des corps célestes, par M. Gauss.

« Le département des ponts-et-chaussées a été réor-

ganisé. Celui des mines et usines, dont l'administration aussi a subi des changements, y a été réuni.

« En édifices, on peut citer le palais et la place des États, et le château de Brunswick, que cette ville, aidée de la restitution de certains revenus communaux, fait reconstruire, dans l'espérance d'y posséder de temps en temps son souverain.

« Plusieurs grandes routes isolées ont été ou seront réunies par des chaussées. Il en résultera une communication facile entre la Hollande et la Saxe, le nord et le midi de l'Allemagne.

« Le Roi, en nommant des maires de canton, a simplifié l'administration. Différents décrets veillent à la conservation des ressources locales. Le Conseil d'État sanctionne les budgets des communes pour 1810; les dépenses pour le casernement de la gendarmerie, pour les compagnies départementales, pour les juges de paix et les maires de canton, seront à la charge du trésor public.

« Un décret royal met à la charge de sa commune le pauvre qui n'a rien à espérer de sa famille. A Cassel, la commission de bienfaisance occupe l'ancien bâtiment de la Ménagerie, transformée en maison de travail, l'hospice de la Charité. A Brunswick, la conservation de l'hospice et du bel institut des pauvres, à Gudelsheim de nouveaux établissements de bienfaisance, dans tout le royaume des fondations pieuses occupent l'attention du gouvernement. Il a réorganisé la maison de travail de Grossensalza, il en instituera d'autres dans les départements. Trente mille individus ont été vaccinés en Westphalie.

« Les circonstances ont nui à l'exportation des blés, des toiles et des fils, ressources principales de la Westphalie, mais du moins il n'y existe plus d'entraves pour la communication intérieure. Le résultat des finances, pour 1809, sera moins favorable que pour 1808, cependant il n'y aura pas de déficit à couvrir, il n'a été ouvert aucun emprunt chez l'étranger, on s'est borné à la vente de quelques couvents.

« Il ne s'agit point d'accorder de nouveaux impôts, mais seulement de modifier, conformément à l'expérience, ceux accordés en 1808, en ayant surtout égard à l'égalité dans la répartition. Si nous regardons un moment autour de nous, nous aurons peine à trouver un État (la France exceptée), qui puisse en dire autant. »

« La contribution foncière de 10 millions et de 900,000 francs de centimes additionnels, a été répartie d'après les données existantes et imparfaites. Les biens ci-devant privilégiés y ont été soumis sur le pied d'un huitième de revenu. On n'a pas imposé ni recouvré la somme entière. Le produit des patentes a surpassé l'attente : on l'améliorera encore par quelques amendements.

« Quant aux contributions indirectes, celle sur les consommations, malgré des contradictions et des résistances, mise en activité depuis le 1er juin, a bien réussi. Le prix des objets de première nécessité a plutôt diminué qu'augmenté. Son établissement sera converti en loi : beaucoup de perceptions partielles cesseront lors de l'établissement d'un système de douane définitif.

« Suivant les désirs des États, il n'y aura point de droit d'enregistrement, sauf quelques taxes qui y ont rapport et qui se trouveront dans la loi du timbre.

« Un décret a combiné avec succès le produit que le sel donne à l'État, et comme article de commerce et comme imposable à la consommation. Ce décret sera converti en loi.

« On a fait examiner les opérations de la caisse d'amortissement, qui n'ont eu qu'un faible succès. La cause en est principalement dans la non-rentrée de la contribution personnelle de 4 millions consacrée au paiement de la dette : on proposera une meilleure répartition. L'emprunt ouvert dans l'intérieur pour solder les arrérages dus à la France, a prouvé la bonne disposition des Westphaliens. Les États s'occuperont de cet objet.

« Un décret de novembre dernier perfectionne le code de la conscription. La faculté de se faire remplacer est générale ; mais par cette raison même, les exemptions sont rares. Elles ne sont accordées qu'à des talents et à des connaissances distingués et sans fortune.

« Le travail du Ministre des finances remontant à l'établissement de la monarchie, montre le nouvel ordre sortant du chaos des institutions anciennes, et pose en principe que la Westphalie étant agricole, doit faire de la contribution foncière la base de son système financier, et qu'étant avantageusement située pour le commerce, elle peut modifier ce premier principe par l'établissement de contributions indirectes.

« S'occupant ensuite de la loi financière de l'an 1808, il montre que les dépenses et les recettes de cet exercice se balancent et qu'il y aura probablement pour les dernières un excédant de 500,000 francs, qui pourra être appliqué à l'exercice de 1809.

« Chaque partie de la dépense et de la recette reçoit les explications nécessaires, soit par le compte général du Ministre, soit par des mémoires particuliers des directeurs de l'administration, dont quelques-uns, par exemple celui concernant la caisse d'amortissement, sont d'un très-grand intérêt.

« Quant à l'exercice de 1809, le ministre se borne à faire prévoir que, malgré les difficultés qui l'avaient frappé, grâce aux mesures prises par le Roi, et à l'extrême économie des ministres, notamment de celui de la guerre, il présentera, au lieu d'un déficit, un excédant de recettes effectives, en comparaison des dépenses.

« À la suite de ce rapport vient le projet de la loi des finances de l'an 1810, déjà adopté par les États presque à l'unanimité.

« Cette loi déclare clos l'exercice de 1808 au moyen d'une somme de 31,614,731 fr.

« Elle ne change rien au budget de 1809, fixé à 37,375,000 fr.

« Elle fixe celui de 1810 à 34,571,886 fr.

Divisé de la manière suivante :

Contribution foncière.........	10,000,000 fr.
— personnelle.......	5,000,000
A reporter.	15,000,000

Report.	15,000,000 fr.
Patentes....................	1,400,000
Les droits de consommation....	7,000,000
— de timbre..........	1,400,000
La régale du sel.............	900,000
Elle suppose que les domaines, forêts, usines, etc., donneront un produit de....................	8,871,886
Total...	34,571,886

Cette somme sera employée comme suit:

Dette publique...............	4,500,000
Liste civile..................	5,000,000
Conseil d'État................	320,000
Ministère de la justice.........	1,902,447
— des relations extérieures	1,090,000
— des finances et du trésor.	7,450,000
— de la guerre.........	10,500,000
— de l'intérieur........	3,809,439
Total...	34,571,886

« Je n'ajouterai en ce moment, Monseigneur, que quelques observations générales relatives aux trois exercices 1808, 1809 et 1810.

« L'excédant de 1808 n'existe sans doute qu'en apparence, puisque d'abord on n'a remboursé dans l'année que la moitié environ de l'emprunt de 2,950,000 fr. et que les intérêts de la dette publique

ne figurent dans le compte de la dépense que pour la somme de 10,400 fr., tandis que sur la rentrée de la contribution personnelle pour 1808, consacrée au paiement de ces intérêts, il y aura un déficit de plus de deux millions. Néanmoins, c'est une chose admirable qu'au moment même de la création d'un nouveau système, et pendant qu'il sortait du sein de l'ancienne, on ait obtenu un pareil résultat, et je dois citer à ce sujet un trait qui fait honneur à la probité des Westphaliens. M. de Bulow m'a assuré que pendant plusieurs mois, la plupart des caisses provinciales s'étaient trouvées entièrement sans contrôle, et que lorsqu'on avait enfin pu s'occuper de leur comptabilité, à peine deux ou trois comptables avaient été trouvés en défaut. Du reste la grande erreur de cet exercice était dans l'administration de la guerre, dont le crédit primitif de 7,378,000 fr. fut porté à 13,696,000 fr.

« Le ministre des finances promet dans deux mois la publication des comptes de 1809. Ce qu'on peut dire dès à présent, c'est que c'est la condescendance de Sa Majesté Impériale n'exigeant point les sommes dues à l'échéance, qui a sauvé le royaume dans sa crise financière. Aujourd'hui, tous les arrérages, hormis ceux de la dette publique, sont payés, et le Trésor public est à jour pour les appointements des fonctionnaires, dont quelques-uns avaient été arriérés de sept mois et plus, et même pour le paiement des fournisseurs, preuve que cependant, l'été passé, le danger était imminent. Le mal n'était pas sans remède, et telle a été constamment ma manière de voir.

Trois millions fournis par la caisse d'amortissement au Trésor, une recette extraordinaire de trois millions, produit de la vente de quelques couvents, l'économie sévère du ministre de la guerre et surtout l'absence de la plus grande partie des troupes ont amené ce résultat. Cependant on peut prévoir que les recettes effectives seront restées considérablement au-dessous des recettes présumées.

« La somme de 34,500,000 fr., à laquelle les dépenses sont restreintes et les recettes évaluées pour 1810, est, selon l'opinion du ministre des finances, le maximum où le royaume puisse atteindre dans les circonstances actuelles. Dans la contribution foncière, les centimes additionnels ont été abolis : l'esprit national s'opposait à cette forme de perception. L'évaluation peut-être la plus difficile à maintenir, sera celle de 10,500,000 fr. pour le ministère de la guerre, même indépendamment de l'entretien des troupes françaises. Pour ce qui concerne celles-ci, le gouvernement se propose de les mettre à la charge des habitants, en payant à ceux-ci, par ration, la moitié de ce qu'il paie aux fournisseurs.

« Votre Excellence, au reste, s'apercevra facilement qu'on n'est parvenu à des résultats aussi satisfaisants qu'en laissant à l'écart et en souffrance tout ce qui est relatif à la dette publique. C'est à la caisse d'amortissement qu'étaient appliquées les deux sources de revenus qui ont le plus trompé l'attente, le produit des économats et la contribution personnelle. Il en est résulté que les intérêts dus à la plupart des créan-

ciers de l'État n'ayant pas été payés, le crédit de la Westphalie s'en est ressenti, et que pendant quelque temps encore (ce qui peut-être n'est pas un mal), la ressource des emprunts pourra être sentie difficilement.

« L'emprunt forcé, qui devait être de 20 millions, en a cependant produit dix, sans aucune mesure coercitive, et par des soumissions volontaires; mais ce moyen ne saurait être tenté deux fois de suite. En dernière analyse, la Westphalie supporte en ce moment à peu près ce qu'elle est capable de supporter. Sa situation n'est ni brillante ni malheureuse, elle est susceptible d'amélioration; mais la guerre, les circonstances du moment, la nature du sol et le caractère de la population de la Westphalie, s'opposent à ce qu'on force aucun ressort; il n'y a pas même lieu aux anticipations, puisque les moyens du moment sont à peu près nuls, et que ceux qui appartiennent à l'avenir et à l'espérance ne sont pas encore disponibles.

« Dans le travail des ministres et dans le Mémoire du directeur-général des domaines, Votre Excellence remarquera des doléances amères sur le partage inégal des domaines, et je n'ai plus besoin de répéter que ce partage, d'ailleurs fait avec trop de précipitation et sans égard aux convenances et aux localités, sera une source éternelle de regrets. Cependant, en partant des bases du rapport même, on trouve que le trésor westphalien retire encore abondamment la somme de 7 millions des domaines qui lui sont restés, savoir : des fragments des domaines

échappés au partage	2,000,000
Des forêts	1,800,000
Des mines et usines	3,400,000
	7,200,000

« Voilà, Monseigneur, les objets principaux qui, dans le travail de M. de Bulow, me paraissent mériter l'attention du gouvernement français. Ce travail, au reste, a mérité à son auteur une grande considération, même parmi ses ennemis, et il faut convenir que M. de Bulow s'y montre homme de tête et de caractère, maître de sa matière et jusqu'à un certain point même des événements. Je ne vous ferais point remarquer, Monseigneur, la manière dont il se joue du directeur-général des Postes, si l'anarchie complète où cette administration est tombée dans l'Allemagne entière, n'imposait pas le devoir de rassembler tous les faits propres à attirer sur cet objet, un des regards régénérateurs de Sa Majesté Impériale.

« On dit aussi que la distribution du travail de M. de Bulow a été retardée, parce qu'il avait fallu refondre un passage déjà imprimé où ce ministre disait que les relations extérieures de la Westphalie ne paraissaient pas nécessiter un million.

« On est assez satisfait ici des dispositions que montrent les États. Ce qui paraît devoir éprouver le plus d'obstacles, c'est la loi, même modifiée, de cette misérable contribution personnelle. Le ministre des finances se loue beaucoup des députations des anciennes provinces de Prusse et de Brunswick. Il est moins content de celles de l'ancienne Hesse, qui, selon lui,

ont la prétention de se regarder comme une espèce d'États provinciaux, ou même de s'arroger un contrôle sur les opérations du gouvernement. « Cependant, ajoute-t-il, si les États refusaient, qu'en arriverait-il? La Constitution n'en dit rien; ainsi le gouvernement irait toujours son train. » Les députations dont se loue le ministre sont en effet les plus distinguées par la fortune, par les talents et par la considération, c'est aussi parmi elles qu'il a conservé d'anciennes liaisons. Cependant, au dernier comité des finances, on lui a fait une objection assez générale et assez légitime, ce semble, sur cette manière d'assigner en bloc dans son budget de 1810, *d'autres ressources* pour remplir une lacune de dix millions (1).

« Je dirai encore un mot, Monseigneur, du discours du ministre de l'Intérieur, qui n'a pas laissé de faire une heureuse impression à cause de la réputation de véracité et de probité dont jouit M. de Wolfradt. Ce ministre m'a dit que le Roi n'était pas étranger à son discours, et qu'il y avait fait plusieurs corrections : il m'en a cité une qui m'a paru caractéristique. M. de Wolfradt, parlant des travaux que les Allemands ont faits sur le Code Napoléon, avait dit en bon Allemand : « C'est notre mérite de transplanter sur notre sol et de nous approprier toutes les bonnes productions, même étrangères. » Le Roi, en bon Français, avait corrigé ce passage comme suit :

(1) Allusion au déficit du budget extraordinaire dont nous avons donné l'explication. Ce déficit était de 10,000,000.

« Nous devons toujours, Messieurs, porter un soin « particulier à nous approprier et à transplanter avec « succès celles des productions étrangères dont la « bonté et l'utilité nous sont démontrées. » Ces nuances subsistent l'une à côté de l'autre dans le texte allemand et dans le texte français.

« En général, Monseigneur, je ne puis qu'applaudir à la manière dont les affaires marchent ici. Il n'y a peut-être ni parmi les Allemands, ni parmi les Français, des hommes éminents ni en esprit ni en caractère, si ce n'est le Roi lui-même; mais il existe, à quelques exceptions près, une masse de bonnes intentions dont l'effet ne saurait être perdu. La rivalité nationale même sert à stimuler le zèle, et sans elle la Westphalie n'aurait pas vu le succès presque complet d'une régénération aussi totale que celle qu'elle a éprouvée dans l'espace de deux ans; et peut-être ne faudra-t-il qu'écarter quelques obstacles pour la rapprocher d'une perfection qui la rendrait digne de servir de modèle aux États confédérés. »

Le Roi, dès le lendemain de son arrivée à Cassel, le 7 janvier 1810, se présenta aux troupes, portant le grand collier de l'Ordre qu'il venait de créer.

L'Ordre de Westphalie avait été fondé en effet par un décret signé par Jérôme, à Paris, le 25 décembre 1809. Ce décret portait que le but de l'institution était d'attacher à la couronne un Ordre de chevalerie qui *dévouât* plus particulièrement à la personne du Roi et à l'État ceux qui en seraient honorés, et qui excitât l'émulation des Westphaliens. Il devait

être composé de dix grands-commandeurs au plus, dont trois investis de grandes-commanderies, de trente commandeurs et de trois cents chevaliers.

Les grands-commandeurs devaient porter la décoration à l'extrémité d'un ruban gros bleu placé de droite à gauche, les commandeurs en sautoir et les chevaliers à la boutonnière.

Le Roi était grand-maître de l'Ordre. Le prince royal seul recevait de droit, en naissant, la grande décoration. Cet Ordre était destiné à récompenser les services civils et militaires.

Les pensions des grands-commandeurs n'ayant pas de commanderies et celles des commandeurs devaient être de 2,000 fr. par an, celles des chevaliers de 250 francs.

Le revenu annuel des trois grandes-commanderies devait varier entre 6,000 et 12,000 francs.

Le décret réservait au Roi le droït de pourvoir avant le 1er mars 1810, à l'organisation de la grande-chancellerie et aux statuts particuliers de l'Ordre.

On voit que l'Ordre de la Couronne de Westphalie était en grande partie calqué sur celui de la Légion d'honneur.

L'Empereur accepta la grand'croix et la porta le dimanche 31 décembre 1809 à la messe et à la parade. Le lendemain, 1er janvier 1810, le vice-roi d'Italie, le prince archi-chancelier et le duc de Cadore parurent également avec cette décoration.

Le 5 février, le comte de Furtenstein, ministre des relations extérieures, fut désigné pour remplir provisoirement les fonctions de grand-chancelier jusqu'à la

nomination d'un titulaire. Le même jour, seize chevaliers furent nommés. Le Roi les choisit parmi les notabilités de tout rang.

Quelques jours avant ces nominations, Jérôme, par un décret du 31 janvier, avait pris les dispositions suivantes pour régler définitivement les affaires de l'Ordre :

Les biens et revenus de l'ancienne abbaye de Quedlimbourg et de l'ancienne prévôté de la cathédrale à Magdebourg, dont l'État était propriétaire, furent affectés à la dotation de l'Ordre. Cette dotation, qui pouvait être successivement augmentée, devait être administrée par un trésorier administrateur général, sous la direction du grand-chancelier.

Le traitement du grand-chancelier était fixé à 18,000 francs, celui de trésorier à 12,000.

En outre 20,000 francs étaient alloués au grand-chancelier.

Le grand-chancelier avait droit aux honneurs et distinctions des ministres d'État, le trésorier était assimilé aux conseillers d'État et aux directeurs généraux.

Le Roi se réservait d'établir à Kauffungen, dans le local du chapitre de ce nom, une maison royale, pour l'éducation des filles des membres de l'Ordre. Le nombre des élèves était fixé de vingt-cinq à cinquante. Elles devaient recevoir, en se mariant, une dot de 12,000 francs sur les fonds de l'Ordre.

Le Moniteur westphalien du 15 février 1810 renfermait en outre les dispositions du décret

du 5 février dont nous allons faire connaître les principales.

La première, relative aux grades et à la décoration de l'Ordre, spécifiait :

Qu'il y aurait trois classes, les grands-commandeurs ou dignitaires, les commandeurs, les chevaliers ; que les décorations accordées aux princes de la famille et à des étrangers ne seraient pas comprises dans le nombre de celles fixées par le décret primitif ; que la décoration consisterait en une médaille d'or à jour, surmontée d'un aigle couronné et tenant dans ses serres un foudre avec cette inscription : *Je les unis ;* que le tour de la médaille serait formé par un serpent se mordant la queue ; que dans le champ de la médaille et dans la partie supérieure, il y aurait en regard : à droite un lion couronné, à gauche un cheval ; dans la partie inférieure et au milieu de deux branches de chêne et de laurier, un lion et un aigle coupés par moitié et réunis sous une couronne, l'aigle tenant un sceptre dans sa serre droite ; qu'au dessous du foudre et dans la partie supérieure de la médaille règnerait un ruban émaillé bleu portant la devise de l'Ordre : *Character und Aufrichtigkeit.*

Le titre deuxième déclarait le Roi fondateur et grand-maître, ajoutant que cette grande-maîtrise, incorporée à la couronne de Westphalie, ne pourrait jamais en être séparée, soit par le souverain actuel, soit par ses successeurs. Les grands-commandeurs jouissaient des honneurs accordés aux grands-officiers de la couronne Les commandeurs étaient assimilés pour les honneurs et préséances aux conseillers

d'État, les chevaliers aux officiers de l'armée. Les grands-commandeurs avaient leurs entrées à la Cour, et, dans les cérémonies publiques, ils passaient immédiatement après les ministres et les grands-officiers de la couronne. Tous les membres de l'Ordre devaient être adjoints à un collége électoral.

Le titre troisième réglait les pensions: nous avons fait connaître plus haut leur quotité.

Le titre quatrième était relatif au grand-chancelier: nous avons indiqué ses attributions.

Le titre cinquième réglait le costume des grands-commandeurs, des commandeurs et des chevaliers.

C'était, avec des variantes dans les couleurs, la reproduction des modes particulières adoptées à cette époque par la Cour de l'Empereur, pour les costumes de grand apparat.

Le titre et la pension de membre de l'Ordre ne pouvaient être perdus que par suite d'un jugement de condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Le grand-chancelier de l'Ordre pouvait exercer sur les membres le droit de censure; un conseil intérieur, composé de quatre membres, présidé par le grand-chancelier et ayant le trésorier pour secrétaire, devait discuter sur les affaires de l'Ordre.

Le 20 février, un autre décret royal réunit à la dotation de l'Ordre de la Couronne de Westphalie tous les biens, domaines et revenus de l'Ordre de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem, supprimé dans le royaume.

Une pension égale à la moitié des revenus était allouée aux sujets westphaliens en jouissance de ces revenus sur l'Ordre supprimé.

Le 11 mars fut fixé pour le jour de la cérémonie de la distribution des décorations. A midi, les ministres, les grands-officiers prirent place dans la salle du Trône au palais de Cassel. Sur un trépied en forme d'autel était placé le livre des Évangiles sur lequel chaque membre de l'Ordre vint à tour de rôle prononcer à haute voix la formule du serment :

« Je jure d'être fidèle à l'honneur et au Roi en bon et loyal chevalier. »

Après le prononcé de ce serment, chaque membre reçut la décoration de la main du Roi.

Une croix de commandeur et quatre-vingts croix de chevaliers furent ainsi distribuées.

La cérémonie avait été ouverte par le discours suivant, prononcé par le comte de Furtenstein.

« Sire, de toutes les institutions des législateurs, les plus éprouvées, les plus fécondes en heureux résultats, sont celles qui tendent à élever le caractère des citoyens en excitant les vertus publiques et les actions généreuses. C'est principalement dans les monarchies modernes, sous ces gouvernements mixtes et sagement tempérés dont l'honneur est le mobile, qu'on a établi avec prévoyance de nobles distinctions pour les services, le courage et la fidélité.

« Mais par un vice qui s'attache aux choses les plus habiles, ces mêmes distinctions ne furent que trop

souvent créées pour entourer le trône d'un appareil stérile ; elles devinrent l'apanage exclusif de la naissance et de la faveur. De là cette déconsidération qui, depuis un demi-siècle, obscurcissait graduellement l'éclat de la plupart des Ordres de chevalerie.

« C'était au chef de Votre Illustre dynastie, Sire, à ce héros en législation comme en guerre, habile à détruire les préjugés aussi bien qu'à conquérir les États, qu'il appartenait de relever une institution que les abus du siècle passé avaient presque terrassée, en fondant le premier Ordre qui embrassât toutes les classes, tous les services, tous les talents.

« Votre Majesté, dans un royaume nouveau, composé de différents peuples, a cru devoir avec une intention semblable se proposer un but pareil. Elle a jugé que le premier Ordre de l'État, l'Ordre national, ne devait point être le partage unique d'une caste, d'une secte, d'une profession, mais celui de tous ses sujets qui sauraient s'en rendre digres. Elle a senti enfin, dans des temps difficiles, la nécessité de consolider le trône en créant une sorte de légion sacrée, qui, liée par la reconnaissance, par la religion du serment et par le glorieux souvenir de son mérite récompensé, formât autour du Souverain une barrière vivante et forte du respect du peuple.

« Ce que Votre Majesté a conçu elle l'exécute aujourd'hui, et je vois l'élite de la nation rassemblée dans cette enceinte auguste pour la plus noble des solennités.

« Depuis l'époque déjà reculée où les députés des

provinces vinrent pour la première fois au pied du trône jurer obéissance à leur nouveau Souverain, la guerre qui s'est rallumée sur le continent a amené pour la Westphalie des circonstances qui ont permis à Votre Majesté de juger de la foi de la saine partie de ses peuples : d'importants services ont été rendus dans l'intérieur ; à l'extérieur les troupes westphaliennes ont combattu en Espagne à côté des premiers soldats du monde, et ont mérité d'être citées avec éloge par ces vétérans de la gloire.

« La paix qui vient d'être rendue au continent par l'arbitre des affaires humaines, cette douce paix qui ramène le militaire à ses foyers, l'agriculteur à ses champs, le savant à ses hautes et tranquilles spéculations, a paru à Votre Majesté le moment et le signal des récompenses.

« O vous qui avez été jugés dignes de recevoir une distinction qui va proclamer, pendant le cours de votre vie, les services que vous avez rendus et qui vous érige en un monument animé de la reconnaissance de votre Souverain, songez aux obligations qu'elle vous impose !

« Vous devenez désormais la première sentinelle de l'État, et l'Ordre dont votre Roi vous décore, vous trace par sa devise l'étendue de vos devoirs : caractère et loyauté.

« Le premier de ces mots vous dit que quels que soient votre rang et votre profession, vous devez suivre avec fermeté la ligne qui vous est marquée par l'honneur et au bout de laquelle sont groupés d'une manière inséparable le Roi et la Patrie.

« Le second est le nom de cette heureuse et franche vertu qui, dans les camps comme dans les stations paisibles de la vie privée, distingue toujours le véritable citoyen et le guerrier courageux et fidèle.

« Sur la décoration se voient les armes des principaux États composant maintenant la Westphalie. Elle est surmontée d'un aigle qui paraît les réunir et les mettre à l'abri de ses ailes. Emblème immortel du Chef de la famille auguste que le génie, la victoire, et tout ce qu'il y a de grand et de plus admiré parmi les hommes ont fait asseoir sur le plus beau trône du monde.

« Westphaliens ! vous lui devez votre existence comme nation ; vous n'aviez qu'un nom sans patrie, aujourd'hui elle est créée pour vous et déjà vous allez recevoir la récompense des services que vous lui avez rendus, de ceux qu'elle vous croit capable de lui rendre, du zèle que vous avez témoigné et des talents par lesquels vous devez illustrer son nom et le vôtre.

« Prononcez donc avec enthousiasme ce serment d'amour et de fidélité au Roi qui vous honore par l'espérance qu'il a conçue de vous, et que le souvenir constant de ce que vous avez fait de bien, soit pour lui, pour vous et pour les autres, le garant de votre conduite future. »

Le 21 février 1810 le duc de Cadore fit connaître à M. Reinhard que l'Empereur l'avait choisi pour procéder à la remise du Hanovre au gouvernement westphalien, conformément au traité du 14 janvier. Le

Roi, de son côté, délégua comme ses commissaires, MM. Malchus, Hamerstein et Hardenberg.

Les instructions données à M. Reinhard pour la remise et pour la rédaction du procès-verbal étaient très-précises.

Avant tout, M. Reinhard devait recevoir pour le compte du Trésor français les cent soixante bons constituant les titres de la dette westphalienne envers la France, titres établis conformément aux dispositions du traité du 14 janvier.

Ce versement étant opéré, M. Reinhard était autorisé à établir et à signer le procès-verbal de remise. Ce procès-verbal devait rappeler toutes les stipulations et réserves faites au profit de la France et contenues dans le traité, en spécifier et en expliquer quelques-unes sur lesquelles le texte de ce traité n'était pas suffisamment clair, ajouter enfin une condition nouvelle d'assez notable importance, et qui n'y figurait pas.

La principale clause dont le procès-verbal de remise devait préciser la signification, était relative à l'entretien des dix-huit mille cinq cents hommes. « L'ex-« pression *entretenir*, écrivait M. de Cadore à Rein-« hard, dont le traité s'est servi en parlant des dix-huit « mille cinq cents hommes de troupes françaises, était « peut-être trop générale, et, par cette raison, point « assez précise, ce qui pourrait donner lieu à des « difficultés ; le procès-verbal devra en fixer le sens, « et dire qu'entretenir c'est solder, nourrir et habiller « ces troupes et pourvoir à tous leurs besoins quel-« conques, comme le Trésor public de France solde,

« nourrit et entretient les troupes françaises qui « restent en Allemagne. » Nous verrons tout à l'heure que ce commentaire tout précis qu'il paraît être, ne l'était pas encore assez et qu'il donna lieu à de longues discussions.

La condition nouvelle imposée par l'Empereur était une exception territoriale. Voici comment s'exprime M. de Cadore à ce sujet. « L'Empereur ayant « excepté de la cession qu'il fait du Hanovre, des « territoires ayant au plus quinze mille âmes de popu« lation qu'il s'est réservé de désigner jusqu'à présent, « le commissaire exceptera de la remise le duché de « Saxe-Lauenbourg, non comme étant le territoire « que Sa Majesté s'est réservé, mais comme devant « rester provisoirement en sa possession, jusqu'à ce « qu'Elle ait désigné ce territoire. » Malgré l'expression *provisoire*, il est clair que la Westphalie n'avait plus à compter sur le duché de Saxe-Lauenbourg. Or, ce territoire, au sujet duquel le traité du 14 janvier ne mentionnait aucune exception, comptait une population de trente-trois mille âmes. En supposant même que cette exigence du gouvernement français dût entraîner sa renonciation au territoire réservé de quinze mille âmes, c'était une population de dix-huit mille âmes à rabattre sur les avantages assurés par le traité. Mais l'importance du Lauenbourg était plus encore dans sa situation géographique que dans sa population. Cette province était un appendice du Hanovre, au delà de l'Elbe, le seul qui donnât pied aux anciens électeurs sur la rive droite du fleuve. En la perdant, le gouvernement westphalien devait re-

noncer à l'idée qu'il avait caressée de dominer les deux rives de l'Elbe, sur un parcours d'une quinzaine de lieues au-dessus de Hambourg, et d'étendre ses frontières, jusqu'au territoire de Lubeck, à quelques lieues seulement de la mer Baltique.

Au moment où les commissaires des deux pays s'abouchèrent, dans les premiers jours de mars, le refroidissement du Roi et de ses conseillers à l'endroit de l'annexion était devenu très-sensible. Les bases du traité du 14 janvier avaient été établies à Paris directement entre l'Empereur et Jérôme entre le duc de Cadore et le comte de Furtenstein. Entre de tels négociateurs les discussions contradictoires n'avaient pu avoir une grande portée. Que pouvait répondre Jérôme à l'Empereur lui disant : « Mon frère, je vais augmenter d'un tiers votre « royaume, je vais vous donner une grande et belle « province, objet des regrets de l'Angleterre, l'une « des possessions les plus disputées par la diplomatie « et par la guerre. Les charges que je vous impose, en « échange, sont loin de compenser les avantages que « je vous accorde. Vous devez me croire ; comme « protecteur de la Confédération du Rhin, comme « fondateur du royaume de Westphalie, comme votre « frère, les intérêts de votre couronne et vos intérêts « personnels ne sont pas distincts des miens. » Jérôme n'avait qu'à remercier celui de qui il tenait tout, au nom et pour le compte duquel il régnait. Quant au comte de Furtenstein, homme honnête, dévoué, mais sans portée politique, il était assurément hors d'état de tenir tête au duc de Cadore, qui d'ailleurs

avait à chacune de ses objections une réponse sans réplique : l'Empereur le veut. Aussi Jérôme était retourné à Cassel n'ayant d'autre impression que celle que l'Empereur s'était plu à lui donner, celle d'un grand bienfait dont son royaume allait être redevable à Napoléon. Mais quand le Roi eut à s'expliquer avec ses conseillers, ses ministres, tant Allemands que Français, loin des regards et de l'influence de l'Empereur ; quand, après leur avoir annoncé l'annexion, il dut leur en faire connaître les conditions, une réaction très-vive ne tarda pas à s'opérer. On fit entre les avantages et les charges, la balance dont nous avons essayé de donner plus haut les principaux éléments ; en analysant le traité, de Bulow, Malchus, Siméon lui-même furent très-désappointés et encore plus embarrassés. Peut-être, pour certains fonctionnaires, la crainte d'avoir à admettre au partage des places et des faveurs, quelques-unes des notabilités de la province annexée, ne fut-elle pas étrangère aux plaintes et aux pronostics fâcheux que l'on se plut à répandre. Des hautes régions du pouvoir le mécontentement ne tarda pas à descendre dans le public. On disait que le don du Hanovre était un don onéreux, funeste pour la Westphalie ; que l'Empereur avait donné la forme et l'apparence d'un bienfait à la ruineuse obligation imposée à la Westphalie d'entretenir un corps de l'armée française et de fonder des dotations au profit des étrangers.

Dès lors l'idée se fit jour dans les conseils du Roi, dans l'esprit du Roi lui-même, de n'accepter le Hanovre *que sous bénéfice d'inventaire*. Puis, comme

des gens faibles et enchaînés à la fois par l'influence de la force et par celle de la reconnaissance, les ministres westphaliens entrèrent, vis-à-vis du gouvernement impérial, dans un système de petites chicanes diplomatiques qui ne pouvaient aboutir à aucun résultat sérieux, puisque tous ces vains efforts venaient se briser et contre la lettre d'un traité signé, et bien plus contre la volonté de l'Empereur.

Malheureusement, de la part des ministres de l'Empereur, il n'y eut pas toujours non plus une franchise parfaite. Comme nous le verrons plus tard et comme le témoigne la corréspondance, ils crurent devoir se servir de prétextes peu sérieux pour donner au traité un caractère provisoire et conditionnel, avec l'arrière-pensée de l'annuler un jour. Dans la position où était l'Empereur vis-à-vis de Jérôme et la France vis-à-vis de la Westphalie, il eût bien mieux valu n'invoquer, pour modifier, affaiblir, ou rompre les engagements primitifs, que la raison d'État, la raison d'ordre européen, qui, par le fait, était fort légitime.

Reinhard, conformément à ses instructions, se montrait très-pressé d'opérer la remise, de rédiger et de signer le procès-verbal. Le gouvernement westphalien était beaucoup moins impatient. On pria Reinhard d'attendre que M. de Malchus eût fait un voyage en Hanovre, pour s'enquérir de l'état du pays, de ses ressources financières, de la valeur des domaines, point capital, puisqu'il fallait en distraire un revenu de 4,559,000 francs. Tous ces renseignements auraient dû être pris avant la signature du traité du

14 janvier, et non avant la signature du procès-verbal, qui n'avait d'autre but que d'en reproduire et d'en préciser les clauses. Le gouvernement du Roi était si peu au courant de ce qu'allait lui coûter et lui rapporter sa nouvelle possession, que l'évaluation de la dette Hanovrienne vis-à-vis de la France (dette qui incombait naturellement aux finances de la Westphalie), variait entre un et quatorze millions. La question des domaines n'était pas moins embrouillée. Jérôme était parti de Paris avec cette assurance de l'Empereur, que sur les domaines Hanovriens, dont il avait le compte, puisqu'ils étaient aux mains des agents français, il resterait à la Westphalie un revenu de 800,000 francs, après le prélèvement des 4,559,000 francs pour les dotations françaises. Or, on ne s'était pas compris le moins du monde, et pendant plusieurs mois, on continua, sans se comprendre davantage, à échanger de Paris et de Cassel des assertions contradictoires. Voici l'explication de ce malentendu, auquel on aurait quelque peine à croire, de la part d'administrateurs sérieux, s'il n'était attesté par la correspondance dont nous résumons et coordonnons ici les traits épars, afin d'en faire comprendre le sens général. Il y avait dans l'électorat de Hanovre une administration particulière, dite *administration des domaines*, entre les mains des agents français. Les revenus nets que cette administration versait par an au Trésor français, étaient de 5,365,491 francs. C'est sur cette donnée que l'Empereur avait fourni à son frère, et qu'il lui renvoyait invariablement, en réponse aux réclamations du gouvernement westpha-

lien, le compte suivant : sur un revenu de 5,365,491 francs, j'en garde 4,559,000; il reste donc 806,491 francs pour la Westphalie. Mais il se trouvait que cette *administration des domaines*, dans le Hanovre, comprenait non-seulement les domaines proprement dits, c'est-à-dire les propriétés foncières affermées et les forêts qui, à la rigueur, peuvent compter dans les domaines, mais encore les douanes, les postes, les chasses, qui, sous aucun régime administratif, n'ont jamais figuré comme produits domaniaux. M. de Bulow et M. de Malchus, faisant le compte des revenus, non de l'administration des domaines, mais des domaines proprement dits, et les trouvant très-inférieurs à celui de 4,559,000 francs réservé à l'Empereur, se plaignaient qu'on leur prît plus qu'ils n'avaient, rappelaient la promesse des 800,000 francs faite directement à Jérôme par l'Empereur, etc. La preuve que, tout en s'expliquant fort mal, ils avaient l'équité pour eux, sinon la lettre du traité, c'est que le Hanovre étant rentré, au bout de quelques mois, sous l'administration française, l'Empereur ne distribua, en dotations Hanovriennes, qu'un revenu de 2,323,165 francs, qui paraît représenter celui des biens-fonds, rentes et droits qui constituaient le domaine, proprement dit, de l'électorat.

L'acte de remise, au milieu de toutes ces discussions fort obscures, aurait pu être différé pendant longtemps, sans une circonstance particulière. L'Empereur avait demandé et obtenu la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Dans les premiers jours de

mars, il invita le Roi et la Reine de Westphalie, tout empêchement cessant, à se rendre sans délai à Paris, pour assister à son mariage. Le Roi, très-heureux de toutes les occasions de se rapprocher de son frère, fixa le départ de la Reine au 9 mars, et le sien au 14. Il donna ordre à ses commissaires d'en finir d'une manière quelconque, sa volonté étant que l'affaire du Hanovre fût terminée avant son départ.

Le 11 mars 1810, après d'assez longs débats, le procès-verbal de cession fut signé par les commissaires. Toutes les stipulations du traité de Berlin s'y trouvaient reproduites et développées; nous n'avons pas à y revenir. Nous ne mentionnerons que deux articles de la rédaction, parce que ce furent ces deux articles qui fournirent à l'Empereur un prétexte pour refuser sa sanction à cet acte diplomatique.

Le premier point est relatif à l'entretien des dix-huit mille cinq cents Français. M. Reinhard, sur la demande des commissaires westphaliens, consentit à ce qu'il fût dit dans le procès-verbal, que les prestations et fournitures de tout genre à faire aux dix-huit mille cinq cents hommes de troupes françaises entretenues par le royaume, seraient faites *conformément aux lois, ordonnances et règlements français.*

Le second point se rapporte aux dotations Hanovriennes. Le procès-verbal portait simplement que l'article 9 du traité de Berlin était applicable à ces dotations. Cela voulait dire que si, par suite d'impositions ou de lois quelconques introduites par le gouvernement westphalien dans le Hanovre, les dona-

taires français venaient à éprouver une diminution dans leurs revenus tels qu'ils étaient constitués au moment de la signature du traité, et dont l'ensemble représentait la somme de 4,559,000 francs, le gouvernement westphalien était obligé de parfaire la différence au moyen d'une indemnité. Or, le traité du 14 janvier contenait en outre que, dans tout état de cause, les revenus des donataires resteraient libres de toute imposition pendant dix ans. Ainsi, l'esprit du traité du 14 janvier, était : 1° que pendant dix ans, les revenus des donataires français dans le Hanovre n'éprouveraient aucune diminution d'où qu'elle vînt; 2° qu'après les dix ans, si ces revenus avaient à subir une réduction quelconque, par suite de l'application de la loi commune, il en serait tenu compte aux donataires au moyen d'une indemnité. Il y avait là une nuance assez sensible entre l'esprit du traité et la rédaction du procès-verbal.

L'acte fut envoyé à Paris, signé par Reinhard et par les trois commissaires westphaliens. Le duc de Cadore, soit que les deux difficultés que nous venons de signaler lui eussent échappé, soit pour tout autre motif, présenta un rapport détaillé à l'Empereur, par lequel il proposait à Sa Majesté d'approuver le procès-verbal de remise.

Ce fut l'Empereur qui, de son initiative personnelle, refusa la ratification. A cette époque, il n'est pas probable qu'il y ait eu, de sa part, dans ce refus, une arrière-pensée et une intention secrète d'ajourner la cession du Hanovre, et de tenir l'affaire en suspens. Si l'on peut trouver, dans la conduite de l'Em-

pereur à l'égard de la Westphalie, quelque trace de ces incertitudes politiques, ce n'est que quelques mois plus tard. Il faut tout simplement croire qu'au mois de mars, il analysa lui-même le procès-verbal avec sa clairvoyance habituelle, et qu'il y découvrit des lacunes qui avaient échappé à l'œil de son ministre. Nous avons dit quelle était celle qui concernait les dotations. Quant à l'autre, l'Empereur la signalait en disant que l'entretien des dix-huit mille cinq cents hommes, conformément aux *lois*, *ordonnances et règlements français*, signifiait l'entretien sur le *pied de paix*, que telle n'était pas son intention, et que tel n'était pas l'esprit du traité du 14 janvier; qu'il entendait que ses troupes fussent traitées sur le *pied de guerre*, comme l'avaient été toutes celles mises à la charge des provinces allemandes occupées. A cette différence des tarifs, correspondait une différence de deux millions environ dans la charge annuelle de la Westphalie.

Le 21 mars, le duc de Cadore signifia au comte de Furtenstein le refus motivé de l'Empereur d'approuver l'acte de cession, et lui fit connaître que cet acte ne serait validé qu'après remise faite par le gouvernement westphalien d'une double déclaration, donnant pleine satisfaction sur les deux inexactitudes relevées par l'Empereur.

Il s'engagea à ce sujet entre les deux gouvernements une interminable correspondance qu'il nous est impossible et qu'il serait sans intérêt d'analyser; correspondance entremêlée très-singulièrement de propositions directes de Jérôme à l'Empereur, non plus

au sujet d'une rédaction de procès-verbal et d'un détail secondaire, mais portant sur des changements radicaux dans les dispositions du traité. Ainsi le Roi offre à l'Empereur de mettre sur pied une armée westphalienne d'un chiffre déterminé, aux ordres de la France, en échange de l'onéreuse condition de l'entretien des troupes françaises ; ou bien il demande à rentrer dans tous les biens domaniaux du Hanovre, le royaume de Westphalie s'engageant à payer aux donataires le montant des revenus constitués par l'Empereur sur ces domaines. Il ne paraît pas que l'Empereur ait pris en considération ces propositions.

Au mois d'octobre 1810, les discussions sur la rédaction des deux articles duraient encore. Le comte de Furtenstein ne donnait jamais une rédaction assez nette. Mais déjà à cette époque, d'autres projets, dans lesquels la destinée du Hanovre était comprise, occupaient l'Empereur. Évidemment il ne se souciait plus d'envoyer au gouvernement westphalien une rédaction toute faite, avec injonction de la signer telle quelle, ce que l'on n'eût pas manqué de faire, et ce qui eût enfin fait sortir cette affaire du Hanovre, du provisoire où elle traînait depuis sept ou huit mois. Mais n'anticipons pas sur les événements ; disons seulement que jusqu'au sénatus-consulte du 13 décembre 1810, qui réunit la moitié du Hanovre à la France, le gouvernement westphalien ne prit pas un seul jour, de fait, l'administration de l'électorat. Le Roi, comme nous le verrons, y alla de sa personne, y régna de nom, mais les agents français

ne cessèrent jamais de régir le pays pour le compte de l'Empereur.

Le Roi et la Reine de Westphalie restèrent absents de leurs États depuis le 14 mars jusqu'au 11 juillet 1810. Après avoir assisté au mariage de l'Empereur, qui eut lieu le 1er avril à Saint-Cloud, ils accompagnèrent Napoléon et Marie-Louise dans le voyage destiné à montrer l'Impératrice aux provinces du Nord de l'Empire. La Reine de Naples, le prince Eugène, le grand-duc de Wurtzbourg, et les ambassadeurs des premières puissances de l'Europe, complétaient l'entourage des nouveaux époux. L'Empereur, parti de Compiègne le 27 avril, visita Saint-Quentin, Anvers, Bréda, Flessingue et revint par Bruxelles, Ostende, Dunkerque, Lille et le Havre. Le 1er juin, la Cour était de retour à Saint-Cloud.

II

Nous donnons la série des lettres écrites par la Reine Catherine pendant ce voyage. Nous les faisons précéder d'une notice sur la famille et la jeunesse de cette princesse, les détails que nous avons publiés sur le même sujet dans un précédent volume, ayant été complétés par des documents nouveaux, mis à notre disposition.

Née le 21 février 1783, la Reine Catherine était le

second enfant de Frédéric, duc de Wurtemberg, et d'Augusta de Brunswick, fille aînée elle-même de Charles-Ferdinand de Brunswick et de la princesse d'Angleterre, sœur de Georges III.

La petite cour de Brunswick était au dix-huitième siècle une des plus brillantes de l'Allemagne. Le duc Charles-Ferdinand était puissant à Berlin et influent à Vienne. C'est de lui que Mirabeau dit : *(Histoire secrète de la cour de Berlin.)* « Cet homme est d'une trempe rare, mais trop sage pour être redoutable aux sages. » Il fut malheureux dans ses enfants. De ses quatre garçons, deux furent des crétins, le troisième était aveugle, un seul fut un homme. Ses deux filles, l'une, mère de la Reine Catherine et l'autre, la reine Caroline d'Angleterre, eurent les plus tristes fins.

A seize ans, la princesse Augusta épousa le Prince Frédéric de Wurtemberg, père de la future Reine de Westphalie. Ce prince avait dix ans de plus que sa femme, et son énorme corpulence le faisait paraître vieux, malgré sa jeunesse. Très-épris et très-jaloux de sa femme, il ne tarda pas à la rendre malheureuse. La princesse était fort jolie, séduisante, mais assez mal élevée. Leur union fut calme, tant que le duc Frédéric resta en Silésie, où il servait dans l'armée de Frédéric de Prusse, son grand-oncle, qui l'aimait et l'appréciait, Il quitta, malheureusement pour lui, le service de Prusse sur les instances de sa sœur, femme du grand-duc Paul de Russie, qui fit faire à son frère les offres les plus brillantes ; il les accepta après quelques hésitations, et s'établit à Saint-

Pétersbourg. C'est là que naquit la Reine Catherine (1).

Les enfants du duc de Wurtemberg jouaient habituellement avec ceux du grand-duc Paul. Un jour, se trouvant ensemble dans la salle de bains de l'Impératrice Catherine II, ils eurent l'idée d'ouvrir tous les robinets, et la petite princesse Catherine faillit être victime de cet enfantillage.

Les deux belles-sœurs ne s'entendirent pas longtemps. La jalousie du duc de Wurtemberg, ses emportements contre sa femme, les excitations de sa sœur, forcèrent la princesse Augusta à porter plainte à l'Impératrice Catherine. L'Impératrice n'aimait pas sa belle-fille, elle prit le parti de la jeune duchesse et fit de vifs reproches au duc Frédéric. Celui-ci, furieux, enferma sa femme, se permit contre elle de mauvais traitements, et les choses en vinrent au point que cette malheureuse princesse n'eut d'autre ressource que de jeter par les fenêtres des lettres où elle se plaignait à l'Impératrice. Des agents de police qui surveillaient la résidence ramassèrent ces lettres et les portèrent au Palais d'Hiver. Enfermée, persécutée, son chagrin, accru par la mort de sa plus jeune fille Dorothée, lui fit prendre une résolution extrême.

Le jour de la fête de l'Impératrice, le duc était forcé de paraître à la cour avec sa femme. A l'issue de la cérémonie, la princesse Augusta se jeta aux pieds de Catherine, lui demandant aide et protection

(1) Une erreur d'impression nous a fait, dans le 3e volume, indiquer Pise comme le lieu de naissance de la Reine Catherine.

contre la conduite de son mari et les mauvais traitements dont elle était victime.

L'Impératrice la prit sous sa protection et la garda dans son palais, malgré les vives réclamations du duc, qui la redemandait sans cesse. Ne pouvant l'obtenir, il partit, emmenant ses enfants, qui ne revirent jamais leur mère. Tels furent les tristes commencements de l'entrée dans la vie de la Reine Catherine.

Quelque temps après cette séparation, la princesse Augusta, coquette, étourdie, sans qu'on ait eu de torts plus graves à lui reprocher, fut compromise par Swoff, amant de l'Impératrice. Sa protectrice, irritée, l'exila. Elle était grosse ; Catherine II eut la barbarie de défendre qu'on lui donnât les soins que réclamait son état, et elle mourut au château de Polangen, près de Riga, le 27 septembre 1788, à l'âge de vingt-quatre ans. Son cercueil, placé sous un hangar, ne fut inhumé qu'en 1816, par les soins de son fils, le roi actuel de Wurtemberg, pendant un voyage qu'il fit en Russie. Cet épisode est un triste exemple de la brutalité du dernier duc de Wurtemberg et de la cruauté de Catherine. L'oubli des devoirs de famille n'a jamais été poussé plus loin !

En quittant la Russie, le duc Frédéric de Wurtemberg alla d'abord avec ses enfants à Bodenbach, près de Mayence, puis à Lausanne, dans une maison de campagne située près de celle où est morte la Reine Catherine. Il était triste, profondément affecté du tragique roman de son mariage, dont le souvenir irritait encore son caractère naturellement violent.

Son père et sa mère vivaient à Montbéliard, prin-

cipauté appartenant alors au duché de Wurtemberg. Sa fille était celui de ses enfants qu'il préférait; elle avait de trois à cinq ans, lorsque, dans l'intérêt de son éducation, il crut devoir la confier aux soins de sa propre mère, la princesse Sophie-Dorothée de Brandebourg, femme du prince Frédéric-Eugène. La princesse Catherine resta pendant dix ans, de 1788 à 1798, près de sa grand'mère, excellente et charmante femme.

Montbéliard était alors l'apanage des cadets de la famille de Wurtemberg. Lorsque la princesse dont nous écrivons les Mémoires, fut reçue dans cet heureux intérieur, le duc Frédéric-Eugène avait soixante ans; ses filles étaient toutes mariées, ses fils étaient loin de lui, et toute l'affection du prince et de la princesse se reporta sur leur petite-fille Catherine, qui était charmante avec ses grands yeux bleus, son air mutin et ses beaux cheveux blonds rabattus sur son front.

On lui apprit le français; depuis, elle a toujours parlé, écrit et pensé en français, mais elle avait conservé l'habitude de prier en allemand. On passait les étés à Étupes, beau château près de Montbéliard, devenu depuis une fabrique et dernièrement abattu, et les hivers au château de la ville, transformé aujourd'hui en caserne.

Autour de cette petite cour se groupaient beaucoup d'hommes remarquables. On s'y occupait d'art et de littérature; c'était une existence que rendaient douce la dignité gracieuse d'une grande dame et la bonne grâce chevaleresque d'un vieux militaire. Parmi les

familles de la bourgeoisie qui formaient la domesticité du château, on comptait celle du grand Cuvier, dont le père était maître-d'hôtel du duc. Le jeune Cuvier, adolescent, fut envoyé à l'académie de Stuttgard, où fut élevé Schiller. Toute sa vie, le grand savant se souvint de la bienveillance de la famille de Wurtemberg.

La Révolution française mit fin à cette tranquille existence. Le duc et la duchesse se réfugièrent à Stuttgard, et la vie de cour commença pour la princesse Catherine; elle n'avait que neuf ans, et déjà on l'affublait, à la mode du temps, de paniers, d'un corset, de talons et d'une haute coiffure qui la gênait beaucoup et la faisait pleurer.

En 1795, le duc régnant mourut, et son frère, Frédéric-Eugène, venant de Montpellier, lui succéda; il ne régna que deux ans. Sa femme, Sophie-Dorothée, brisée de douleur, ne lui survécut qu'une année. Ce fut le premier malheur qui frappa la princesse Catherine, et qu'elle n'oublia jamais; elle perdit une véritable mère et un bonheur réel et sérieux; son éducation était soignée, elle avait puisé près de ses grands-parents l'amour et l'habitude de la famille, et ces principes de moralité et de travail qu'elle conserva toujours.

Catherine se trouvait de nouveau, à l'âge de quinze ans et après un éloignement de dix années, dans la maison de son père, qui, devenu duc régnant, s'était remarié. Ce prince avait de grandes facultés, des vices et des faiblesses, dont nous retrouverons les traces dans le courant de cette his-

toire. Il avait épousé, en secondes noces, la princesse royale d'Angleterre, Charlotte-Mathilde, fille aînée de Georges III. C'était tout l'opposé de sa première femme; au moral, des principes très-sévères et des vertus très-bourgeoises; instruite sans amabilité, laborieuse sans goût, charitable, aimant par dessus tout les commérages, sachant rendre sa cour maussade et ennuyeuse, même parmi les petites cours d'Allemagne. Au physique, elle avait une belle peau, de jolies mains; mais elle était épaisse, lourde et sans grâce. La princesse Catherine se trouva ainsi placée entre son père, qu'elle aimait mais craignait beaucoup, et sa belle-mère, qu'elle respectait, mais qui l'ennuyait par dessus tout, ce que la jeunesse pardonne le moins. La présence de cette jeune fille brillante, instruite, gaie, fit plaisir à son père; il l'aimait, jouait avec elle; toutefois ses caresses étaient celles du lion faisant sentir sa griffe. La belle-mère était sans affection pour Catherine, dont elle se montrait jalouse et qu'elle tracassait, écoutant les cancans qu'on lui faisait contre elle et lui rendant la vie très-dure.

Plus tard le malheur rapprocha ces deux princesses, et l'honnêteté austère de la sœur de Georges IV fit qu'elle n'oublia pas ce qu'elle devait à l'Empereur Napoléon; elle conserva précieusement son portrait dans sa chambre jusqu'à sa mort (6 octobre 1828), et ne permit jamais qu'on attaquât son nom en sa présence. Il faut se rappeler les honteuses violences et la réaction des premières années qui suivirent la chute de l'Empire, pour apprécier ce qu'il fallait de courage à la Reine de Wurtemberg, sœur

du prince régnant d'Angleterre, pour être même convenable envers la mémoire de l'Empereur Napoléon!

De 1797 à son mariage, en 1807, la princesse Catherine aima peu sa belle-mère. N'appréciant pas encore ses qualités sérieuses, la jeune enfant s'en moquait souvent et tâchait d'échapper à sa sévère influence. Sa vie se passait, en hiver à Stuttgard, en été à Louisbourg, ou à faire quelques voyages dans d'autres châteaux des environs. C'était une existence monotone, ennuyeuse, sans intimité, au milieu de petits commérages, avec une rigide étiquette. Sa seule amie était sa tante, la princesse Henriette de Nassau, femme de son oncle Louis de Wurtemberg. Catherine en parle souvent dans ses lettres et lui donne le petit nom d'*Emmy*. Plus âgée que sa nièce de quatre ou cinq ans seulement, la princesse Henriette avait de l'esprit, de l'originalité et de la gaieté. Elle feignait d'éprouver une profonde vénération pour son beau-frère, le duc régnant, père de Catherine, parce qu'il la protégeait contre son mari, dont elle avait à se plaindre et avec lequel elle vivait en mauvaise intelligence. Plus tard elle se conduisit fort mal envers la princesse Catherine; et, dans sa vieillesse, elle disait souvent à une amie de la Reine de Westphalie qui lui demandait pourquoi elle avait été si malveillante pour sa nièce : « Je l'aimais toujours « beaucoup; mais quand le père a été si mal pour « sa fille, je ne voulais pas me brouiller avec le « Roi! » Triste exemple de l'esprit des cours, et qui prouve bien tout ce qu'on peut redouter d'un

mauvais souverain, et jusqu'où peut aller autour de lui la corruption pour lui plaire !

La jeune Catherine devenait grande, et le moment de la marier approchait. Un jour son père lui apprit qu'elle allait épouser le prince de Hesse-Darmstadt, et que ce prince allait arriver à Stuttgard. C'était un ordre que le terrible Frédéric donnait à sa fille sans la consulter. On disait le prince de Hesse gauche et sans esprit, la perspective de vivre à Darmstadt ne souriait pas à la jeune princesse. La première entrevue devait avoir lieu à un grand dîner.

La belle-mère présida à la toilette de la pauvre Catherine; elle l'affubla on ne peut plus mal, la couvrit de tous les diamants de la famille, l'habilla sans goût, comme une vieille femme. La jeune princesse se laissa faire et exagéra même les maladresses de sa belle-mère ; elle revêtit une grande robe en damas, surmonta sa tête d'une coiffure démesurée, poudrée et couverte de toutes sortes de choses, et se présenta ainsi à son futur fort peu à son avantage. Ne désirant pas plaire, elle se tint roide et ne fit aucun frais ; bref, elle réussit si bien que le prince s'en alla sans la demander en mariage. Elle fut enchantée, mais le Roi se montra furieux et indigné. Ce même prince de Hesse-Darmstadt épousa une princesse de Bade ; c'est le père du grand-duc actuel et de l'Impératrice régnante de Russie.

Quelque temps plus tard, un autre parti se présenta; c'était le prince héréditaire de Mecklembourg. Il convenait à la princesse Catherine ; une intrigue de cour fit manquer ce projet.

Le même prince épousa la princesse Caroline de Weymar et fut le père de la duchesse Hélène d'Orléans.

Nous avons vu comment la politique amena l'union de Catherine avec le plus jeune des frères de Napoléon.

Voici les lettres de la Reine de Westphalie écrites pendant le voyage de Belgique. Elles sont adressées sous le nom d'Emmy, à sa tante, la princesse Henriette de Nassau, femme du prince Louis de Wurtemberg.

« 30 avril 18

« Je ne sais quand ces lignes vous parviendront, ma bien-aimée Emmy, mais le voyage que je fais dans ce moment est si intéressant, que je désirerais vous faire partager les différentes sensations qu'il me fait éprouver. — Je crains bien que ma faible plume ne parvienne jamais à vous décrire aussi bien qu'elle le voudrait, tous les objets qui vont se présenter. Lisez du moins ces lettres avec cette indulgente amitié qui vous caractérise, et puissent-elles prouver à ma bien-aimée que dans tous les moments de ma vie elle fait ma plus douce occupation.

« Nous sommes partis de Paris, samedi 28 avril 1810, le Roi et moi, dans une voiture, à cinq heures du matin. Jusqu'à Lacken (château de campagne près de Bruxelles), il ne nous est rien arrivé de fort marquant. Nous sommes arrivés le dimanche 30 avril, peu de moments avant que l'Empereur et l'Impératrice ne s'embarquassent sur le yacht qui avait été arrangé

sur le canal pour faire le trajet par eau de Lacken à Anvers. Nous n'avons pu rejoindre l'Empereur plus tôt, ayant manqué de chevaux presque à toutes les postes. Après avoir parcouru les jardins (qui m'ont paru jolis autant qu'en peut en juger en courant), nous nous sommes embarqués. Il est impossible de rien voir de plus beau ni de plus ravissant que les bords de l'Escaut, dont les deux rives sont bordées par les plus jolies maisons de campagne et les plus jolis jardins du monde ; ils appartiennent à de riches particuliers et à des marchands. Tout le pays est bien cultivé et le paysan a un air d'aisance qui charme. Nous fîmes la traversée en sept heures de temps ; je crois qu'on pourrait la faire plus rapidement, mais les écluses arrêtent beaucoup. Il faut au moins quinze à vingt-cinq minutes avant que les eaux s'écoulent suffisamment. A la dernière écluse nous sommes descendus du yacht pour nous mettre dans un petit canot qui avait été disposé pour la circonstance et qui était ramé par vingt matelots de la garde impériale. A cinq ou six lieues d'Anvers, nous vîmes les premiers vaisseaux de ligne et tous les bateaux plats destinés pour l'expédition d'Angleterre. Nous montâmes sur un vaisseau, *le Charlemagne*, commandé par l'amiral Missiessy. Après l'avoir bien examiné, nous nous remîmes dans le canot. Jamais spectacle plus imposant ni plus beau ne s'est offert à ma vue qu'au moment de notre arrivée à Anvers.

« Imaginez-vous, ma chère Emmy, une escadre composée de dix vaisseaux de guerre, une multitude innombrable bordant le port, les cris d'allégresse et

le canon se faisant entendre de toutes parts, avec cela le temps le plus beau qu'on puisse voir ; on aurait pu être tenté de croire que le ciel lui-même prenait part à la fête, car cela tenait réellement de la magie, de l'enchantement. Anvers est une belle ville, il y a de très-jolies maisons, elle a 60,000 habitants, il y a beaucoup de commerce. L'Empereur y a fait faire des travaux immenses, et dans quelques années, Anvers sera un des premiers et des plus intéressants ports de la France, par sa position.

« 1er Mai. — Nous avons été déjeuner à l'Amirauté ; après cela nous avons été sur un vaisseau. L'Empereur a fait faire l'exercice aux matelots et a fait appareiller tous les vaisseaux qui se trouvaient sur rade et manœuvrer les frégates. Il a paru satisfait. Le soir, il a reçu toutes les autorités et a donné une bonne semonce au clergé, qui, depuis les différends avec le Pape, n'a plus voulu prier pour lui. Il lui a parlé avec feu, vérité, justesse et cette énergie qui le caractérise. Ils ont paru pétrifiés.

« 2 Mai. — Aujourd'hui, on a lancé *le Friedland*, c'était un très-beau coup d'œil ; on avait fait ériger une espèce de baldaquin en plein air pour l'Empereur, l'Impératrice et pour nous, ainsi que pour les personnes de la suite. Vis-à-vis on avait fait dresser dix à douze estrades pour les plus jolies femmes de la ville, ce qui faisait un effet charmant. Après la cérémonie, l'Impératrice et moi, nous avons fait le

tour des remparts et avons admiré le beau bassin que fait construire l'Empereur pour les vaisseaux de guerre. L'Empereur et le Roi ont examiné pendant ce temps l'arsenal et le chantier ; on y construit dans ce moment neuf vaisseaux de guerre, qui seront tous achevés dans un an.

« 3 Mai. — Jour de grande fête à Anvers. C'est la fête du Géant. On promène dans toutes les rues un colosse fait en mémoire d'un géant appelé Antigonus, que la légende représente comme ayant sauvé deux fois miraculeusement la ville de la peste et de la guerre. On prétend que la tête du Géant a été peinte par le fameux Rubens. Outre le géant, il y a encore plusieurs pièces curieuses qui servent dans les grandes réjouissances de cette ville, et comme la présence de l'Empereur comble tous les habitants de joie, on les a promenées aujourd'hui. Voici l'ordre du cortége : une baleine de vingt-huit pieds de longueur, qui fait des mouvements très-naturels et jette de l'eau en abondance; une frégate mâtée, voilée et avec tous ses cordages au naturel, pièce haute de trente-cinq pieds et longue de vingt ; trois canots, un dauphin, le char de Neptune, le char de Vulcain, un éléphant d'une grandeur épouvantable, un char représentant Europe et son taureau, un char de triomphe, le Géant. Quoique tout cela n'ait l'air que d'une farce, je vous assure cependant, ma chère Emmy, que les grandes personnes comme les enfants s'en amusent.

« 4 Mai. — Nous avons assisté ce soir à un grand bal que la ville a donné à l'Empereur et à l'Impératrice. Il était bien; les femmes en général étaient bien mises et jolies; le local prête à une fête. J'ai oublié jusqu'ici de vous faire la description de l'habillement des femmes du peuple, qui cependant a quelque originalité. Elles portent toutes de grands morceaux de laine noire carrés sur la tête, ce qui cache presque entièrement leur taille et leur figure; les plus huppées le portent en taffetas noir. Les personnes du peuple ne parlent que flamand, qui tient de l'allemand, du français et du hollandais. Cette langue ou plutôt ce jargon est très-désagréable à l'ouie. Anvers ne peut être sain, car dans le moment de la marée, il y a une odeur infecte dans plusieurs rues, elle se répand même dans les maisons.

« 5 Mai. — J'apprends à l'instant que nous partons demain à cinq heures du matin, pour Breda, Bois-le-Duc et Berg-op-Zoom. C'est donc de là que je continuerai à vous donner de mes nouvelles.

« 6 Mai. — Nous sommes partis d'Anvers à six heures et demie du matin, le temps était froid et couvert. Les chemins jusqu'à Breda, où nous avons déjeuné, sont sablonneux, la contrée aride. On ne voit que des bruyères et beaucoup de marais. Ce n'est qu'à une petite lieue avant Breda que la contrée redevient assez jolie et bien cultivée. Breda même est une jolie petite ville bien bâtie, les rues sont larges et régulières. De Breda à Bois-le-Duc, les

chemins et la contrée sont tout aussi laids; les villages, sur toute cette route, sont bien bâtis; il y règne surtout un grand air de propreté; les paysans et les paysannes sont tous bien vêtus. Il n'y a point eu d'enthousiasme en voyant passer l'Empereur dans toutes ces contrées nouvellement cédées par la Hollande; le peuple regrette son ancien souverain le roi Louis, et avec raison. Bois-le-Duc me paraît une belle ville, autant qu'on en peut juger de nuit; il y a plusieurs jolies places. L'Empereur occupe un palais que l'on vient d'achever pour le roi de Hollande. Bonsoir, ma bonne Emmy, il est minuit, je vais me coucher, quoique ma femme de chambre ne soit pas encore arrivée et que je n'aie rien avec moi que la chemise que j'ai sur le corps; c'est une véritable campagne.

« 7 Mai. — Mes gens sont arrivés ce matin; j'ai par conséquent le moyen de me lever. Il n'est point encore décidé si nous passons la journée ici ou si nous continuons notre voyage. L'Empereur et le Roi sont allés visiter les fortifications, et moi je continue mon journal. Je ne vous ferai pas la description d'une place forte, car je suis sur ce sujet-là d'une ignorance complète; je me contente de vous dire que les fortifications de Bois-le-Duc passent pour être parfaites, et que la ville est une des meilleures forteresses de la ci-devant Flandre hollandaise. Elle a subi avec succès plusieurs siéges dans les différentes guerres du Brabant; mais elle deviendra par la suite secondaire, Anvers étant le véritable rempart de toutes ces con-

trées. Il vient d'être décidé que nous ne partirons que demain matin ; je vous quitte pour achever ma toilette.

« 8 Mai. — A huit heures précises, nous nous sommes mis en route, la contrée est magnifique de Bois-le-Duc à Berg-op-Zoom. Tous les villages sont extérieurement et intérieurement d'une propreté qui charme l'œil. On voit que tous ces paysans sont dans l'aisance la plus parfaite. L'Empereur est monté à cheval près de Gertruindenberg, ainsi que le Roi ; l'Impératrice m'a fait monter dans sa voiture. Gertruindenberg est encore une petite forteresse que l'Empereur a examinée. Il nous a rejoints sur la route de Mordyck. Je suis restée dans sa voiture, où, après avoir épuisé tous les lieux communs et avoir parlé de la pluie et du beau temps, chacun s'est mis dans un coin à dormir. Après que chacun eut fini son petit somme, on a pris un livre. Puis, à Mordyck, nous avons revu l'Escaut, qui est très-large dans cet endroit. Nous sommes arrivés à neuf heures du soir à Berg-op-Zoom. Nous espérions dormir tranquillement, après une journée très-fatigante, mais l'Empereur en a jugé différemment.

« 9 Mai. — J'ai été éveillée à cinq heures du matin, et on m'a prévenue d'être prête à sept heures, et de n'emporter qu'un petit paquet contenant une chemise, une paire de bas et une robe, etc., pour pouvoir m'embarquer plus facilement. Le gros bagage doit retourner à Anvers par terre, et nous, nous re-

tournons le lendemain dans cette ville et coucherons cette nuit à Middelburg, c'est-à-dire ceux qui auront de quoi. Je suis de ceux ou de celles plutôt à qui même le petit paquet manque, tout chétif qu'il est; le vent étant contraire, le paquebot où était ma femme de chambre n'a pu aborder; elle n'arrivera probablement que demain matin; plaignez-moi donc un peu, ma bonne Emmy, de ce contre-temps. Je ne suis cependant pas trop à plaindre, car je remplis ces heures de sommeil par une bien plus agréable occupation en m'entretenant avec vous, mon aimable amie. Notre journée a été charmante, nous nous sommes embarqués sur un yacht à sept heures du matin, sur le grand Escaut (c'est ainsi qu'on l'appelle à Berg-op-Zoom). L'Empereur s'étant trouvé un peu incommodé par le mouvement du yacht, après un déjeuner très-copieux qu'il avait fait, il a désiré descendre à terre; nous avons abordé à l'île du Sud-Beveland, où nous avons trouvé seize chars-à-bancs, attelés chacun de deux haridelles qu'on avait fait venir de toutes les parties de l'île. Vous ne vous faites pas d'idée de ce que nous avons ri de cette escapade. Nous étions toujours deux à deux, cela avait l'air d'un enlèvement.

Cependant nos rires ont été suspendus par l'accident qui est arrivé au Roi, à la duchesse de Montebello et à la comtesse Lowenstein (ma Dame du palais). Tous trois étaient dans le même char-à-bancs; il a cassé en mille morceaux, et les a par conséquent versés. Heureusement qu'ils en ont été quittes pour la peur, et qu'ils ne se sont fait aucun mal. A une lieue

de Goës, nous avons trouvé des voitures et des chevaux de l'Empereur; nous avons quitté nos chars-à-bancs, et sans peine, comme vous pouvez l'imaginer; nous nous sommes embarqués sur un canal à peu de lieues de là. L'île du Sud-Beveland est tout ce qu'on peut voir de joli; c'est absolument un jardin anglais. Nous avons débarqué à Rameskens, petit fort qui est à une bonne lieue de Middelburg, la situation en est charmante. C'est tout ce que je puis vous en dire pour aujourd'hui, ma bonne Emmy, la plume me tombe des mains. Je suis très-fatiguée, et vais me jeter tout habillée sur mon lit. Bonne nuit.

« 10 Mai. — Reinhard arrive à l'instant. Le désagrément que j'ai de n'avoir presque jamais ma femme de chambre avec moi, dans ce voyage-ci, est l'ombre au tableau, car il est du reste extrêmement agréable, et l'Empereur et l'Impératrice sont tous deux d'une amabilité charmante. Je vous quitte de nouveau pour faire ma toilette; après qu'elle sera achevée, je dois accompagner l'Impératrice, qui va voir pour la première fois la mer; je ne puis presque réprimer ma curiosité de voir cet élément formidable, et c'est avec une impatience extrême que j'attends ce moment. — Enfin je l'ai vue, ma chère Emmy, j'en reviens à l'instant, et jamais plus beau spectacle ne s'est offert à ma vue : la mer était parfaitement calme. Je n'ai pu me lasser de la regarder. J'ai ramassé quantité de petits coquillages sur le rivage. L'Empereur a le projet de déjeuner à ce petit fort.

« 11 Mai. — Le temps est si mauvais que notre beau projet d'aller déjeuner au bord de la mer ne peut s'effectuer, ceci me rend toute chagrine; nous passerons la journée ici. L'île de Valcheren est magnifique ; il n'est pas possible de voir un plus beau pays, ni plus riche, mais aussi plus malsain; on ne voit partout que des étangs, l'eau en est saumâtre; toute l'eau qu'on boit à Middelburg vient de citernes; c'est ce qui donne les maladies et qui a fait périr cette quantité d'Anglais, l'année dernière, lors de leur débarquement. A Flessingue, l'air est encore plus mauvais; les médecins nous ont défendu d'y aller. Bonjour pour aujourd'hui, ma bonne Emmy, il faut que j'écrive quantité de lettres.

« 12 Mai. — C'est encore de Middelburg que je trace ces lignes; l'Empereur travaille beaucoup, il a de grands projets de défense, voilà ce qui prolonge notre séjour ici. Nous ne sommes éloignés des côtes de l'Angleterre que de trente lieues; avec un bon vent, l'Empereur peut facilement faire débarquer quatre-vingt mille hommes, qui seront transportés sur les bateaux plats qu'il a fait construire. Ces quatre-vingt mille hommes seront protégés par dix à douze vaisseaux de guerre. Si cette expédition réussit, elle pourra faire un mal affreux à l'Angleterre. Hier, l'Empereur et le Roi ont vu, en examinant les fortifications de Flessingue, une frégate et trois bricks anglais; il y a toujours des croisières; l'on prétend qu'à Dunkerque et à Boulogne on les voit encore mieux. J'ai été fâchée de n'avoir pu jouir de ce spectacle, je l'aurais désiré,

surtout à la distance de cinq lieues où l'on ne pouvait leur faire aucun mal.

« L'habillement des femmes dans l'île de Valcheren est si extraordinaire, que je ne puis le passer sous silence. Toutes les bourgeoises sont habillées de blanc avec de petits bonnets blancs bien plissés et collés à leur visage ; leurs habits sont faits comme de grandes casaques. Quand elles sortent de leurs maisons, elles mettent un grand chapeau de taffetas noir, fait comme les chapeaux que l'on voit dans toutes les anciennes gravures anglaises. Elles sont toujours d'une extrême propreté. Les paysannes portent sous de grands chapeaux de paille et sur leurs petits bonnets blancs, des boutons en or des deux côtés des tempes et une agrafe en or sur le front. Elles la mettent un peu de côté; celles qui ne sont pas mariées la mettent du côté gauche, celles qui le sont, du côté droit. J'ai acheté par curiosité des boutons et une agrafe pour 112 livres. Ils sont faits d'or de ducat, jugez par là combien ils doivent être riches. Tout le peuple, tous les bourgeois sont anglais dans l'âme. Middelburg est une ville très-riche, il y a des fortunes immenses. Nous demeurons dans la maison du consul américain, elle est meublée comme un palais, en damas: il y a de fort beaux tableaux. Il y a à Middelburg un musée, mais on le dit épouvantable ; cependant je n'en parle que par on dit. Adieu, mon amie, en voilà assez pour aujourd'hui.

« 13 Mai. — Nous nous sommes embarqués à Rameskens par un temps affreux ; le vent était si vio-

lent que les marins ne voulaient pas nous laisser partir; mais l'Empereur l'ayant exigé, ils ont été obligés de céder et nous nous sommes embarqués à la garde de Dieu sur un petit canot. Nous avons abordé sans aucune espèce d'accident, à la troisième batterie dans l'île du Sud-Beveland, où nous avons trouvé une très-bonne ferme pour déjeuner. Nous y avons trouvé de fort bonnes gens qui, ne connaissant pas l'Empereur ni l'Impératrice, n'avaient aucune espèce de gêne ni de contrainte. Aussi, la première chose qu'a faite le bon fermier, c'est de s'asseoir dans un grand fauteuil et de faire la conversation avec l'Empereur, qui s'y est prêté avec une amabilité et une bonhomie charmantes. L'Empereur est entré dans les moindres détails de son ménage; en outre il nous a raconté que sa ferme lui rapportait 3,000 florins de Hollande et qu'il avait pour 30,000 florins d'arpents de terre. L'Empereur lui a fait la proposition d'acheter pour la valeur de 100,000 francs, argent comptant, ses terres et sa ferme. Le bonhomme a répondu : « Ces terres me viennent de mon père, et rien au monde ne me les fera vendre. » J'ai trouvé cette réponse très-belle ; vous sentez bien que toute cette conversation s'est faite par truchement, car ces bonnes gens ne parlent qu'un mauvais hollandais. L'Empereur, avant de quitter la ferme, s'est fait connaître, leur a fait de riches cadeaux, et de plus, a doté leur fille aînée. Vous auriez dû voir leur étonnement, leur bonheur, leur franche gaieté, jamais je n'ai vu de gens plus heureux, ce spectacle était ravissant. L'Empereur étant monté à cheval pour

examiner toute l'île, nous sommes montés en voiture et avons été droit au fort de Batz, où nous nous sommes de nouveau embarqués sur un canot pour aller aborder au fort de Lillo. Le fort de Batz est le même qui a été si indignement rendu l'année passée aux Anglais par un général hollandais sans coup férir. De Lillo, nous sommes allés par terre à Anvers, où nous coucherons.

« 14 Mai. — Je n'ai que le temps de vous dire que nous partons à l'instant pour Lacken (près de Bruxelles), où nous resterons, à ce qu'on dit, trois ou quatre jours ; c'est de là que je vous donnerai de mes nouvelles.

« 15 Mai. — Nous sommes arrivés très-heureusement hier soir à neuf heures à Lacken. C'est un endroit délicieux. Je me suis promenée très-longtemps ce matin dans le jardin ; il est planté à l'anglaise ; il y a des points de vue charmants ; le château est élégant et très-bien meublé. Lacken appartenait autrefois à l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas pendant très-longtemps. L'Autriche n'a définitivement cédé cette possession qu'à la paix de Campo-Formio ; l'Empereur alors a acheté cette propriété avec toutes ses dépendances à l'archiduc Charles pour la somme de 20 millions ; l'archiduchesse Christine la lui avait léguée. Nous allons ce soir au spectacle à Bruxelles ; après le spectacle, il y aura cercle.

« 16 Mai. — J'ai été ce matin avec le Roi à Bruxelles. C'est une des belles villes que j'aie vues ; elle a cent mille habitants. Le palais qui existait autrefois n'a pas été remeublé ni arrangé depuis la révolution. On y a mis le musée et la bibliothèque. Il y a plusieurs beaux tableaux au musée. Le parc actuel, qui était autrefois le ci-devant jardin du palais, est très-bien entretenu, il est planté à la française ; comme jardin régulier, comme jardin public, il est fort beau. J'ai vu toutes les manufactures de dentelles, elles méritent d'être examinées en détail. Quelles peines, quelle patience ce genre d'ouvrage n'exige-t-il pas ! Cette industrie occupe plus de dix mille personnes seulement à Bruxelles, sans compter celles de la campagne. La manufacture la mieux arrangée, la mieux montée, est sans contredit celle de M. Ch. d'Huist. La ville nous donne ce soir une grande fête ; nous partons demain pour Gand, ce qui nous contrarie beaucoup ; quand on est dans un aussi joli séjour, il en coûte de le quitter. Lacken est un des plus jolis endroits que j'aie vus ; l'Empereur n'a aucun jardin qui puisse lui être comparé, c'est même ce qui frappe tous les étrangers, mais surtout les Anglais et les Allemands, accoutumés à voir chez nous de beaux châteaux mais sans jardin anglais. Ceux qui sont plantés à la française, je n'en parle pas, je les trouve horribles.

« 17 Mai. — J'arrive à l'instant à Gand. Cette ville a soixante mille habitants, elle a l'air un peu triste, elle a un peu déchu de son ancienne splen-

deur, et il serait difficile à l'Empereur de répéter le propos de Charles-Quint, disant : Je pourrais mettre Paris dans mon Gand. Cependant il y a de fort beaux palais et très-bien meublés. La ville de Gand n'est remarquable de nos jours que parce qu'elle a été le berceau de Charles-Quint, et pour le commerce considérable qu'elle fait en batiste et en toile. Ce soir, la ville donne une fête à laquelle nous assistons.

« 18 Mai. — J'aurais été très-curieuse de savoir au juste la maison où Charles-Quint est né ; je me suis donné toutes les peines du monde pour l'apprendre, mais personne n'a pu me l'indiquer. Il y a plusieurs variantes à ce sujet ; les uns le font naître dans l'ancien château dont il n'existe plus que quelques ruines, d'autres à l'hôtel de ville, et enfin l'on prétend que sa mère, ayant été atteinte des premières douleurs dans une des rues de Gand, elle y est accouchée. Cela me paraît peu vraisemblable. L'hôtel de ville de Gand est beau, c'est là où s'est donnée la fête. L'une des façades est très-ancienne et a une architecture purement gothique très-belle ; l'autre était tombée en ruines ; on l'a rebâtie, mais entièrement à la moderne ; elle est belle, mais forme un contraste singulier avec la première. La ville de Gand est partagée dans sa largeur par un canal, et au milieu il y a un bassin pour les bâtiments marchands. Les Gantois font surtout un grand commerce de toiles et de batistes avec les Hollandais.

« Il y a un quart d'heure que nous sommes arrivés à Bruges. La ville me paraît triste et mal bâtie, les

rues sont étroites. L'Empereur ni le Roi ne sont encore arrivés ; ils sont partis de Gand à quatre heures du matin, à cheval, pour aller visiter les côtes vis-à-vis Flessingue. Ils ont, nous dit-on, vingt lieues à faire, voilà tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, ma chère Emmy. Il faut de nouveau que je fasse ma toilette, car encore ici il y a une fête, c'est tuant.

« 19 Mai. — L'Empereur et le Roi sont revenus très-tard hier de leur course. J'en ai même été inquiète un moment. Ils ont manqué verser dans le canal; le Roi heureusement s'en est aperçu, il ne leur est rien arrivé de fâcheux. M'étant trouvée un peu souffrante, je me suis couchée; nous restons aujourd'hui ici; la fête a été remise à ce soir ; ne me trouvant pas très-bien encore, je ne sais si je pourrai y assister.

« 20 Mai. — Je n'ai pu quitter mon lit, ayant été très-souffrante. Aujourd'hui, je me trouve un peu mieux et me sens assez bien pour continuer le voyage.

« J'ai oublié de vous dire en vous parlant de Bruges, qu'il existe dans la cathédrale de cette ville deux tombeaux remarquables, celui de Marie de Bourgogne et celui de Charles le Hardi.

« Nous avons fait le trajet de Bruges à Ostende par eau sur le canal, dans un yacht, en deux heures. A une demi-lieue d'Ostende, on découvre les

dunes. Ostende n'est rien moins que beau; le port est affreux, aussi l'Empereur compte-t-il en faire construire un nouveau. Ostende a quinze mille habitants; la mer, qui n'en est éloignée que d'une demi-lieue, n'offre pas un aussi bel aspect que des rives de la Zélande.

« 21 Mai. — Dunkerque, où j'arrive à l'instant, me paraît être une belle ville. Le pays n'est pas beau entre Ostende et Dunkerque; il est aride et très-marécageux. L'Empereur vient de sortir à cheval, ainsi que le Roi, pour visiter toutes les fortifications; c'est à Dunkerque que le duc d'York fut si horriblement battu en 1793.

« 22 Mai. — Je vous écris encore de Dunkerque, car nous ne partons d'ici qu'à onze heures du matin. Le port de Dunkerque est tout aussi mauvais que celui d'Ostende, il n'y a que les frégates qui puissent y entrer. Dunkerque a vingt-deux mille habitants. Il y existe un singulier usage : la première fois que le souverain y vient, toutes les marchandes de poisson vont en procession lui offrir un poisson en argent, une frégate; elles sont toutes habillées en rouge, et il y en a une qui porte un drapeau à leur tête. Je n'ai pu aller à la fête que la ville a donnée hier soir, j'étais un peu souffrante.

« 23 Mai. — Le chemin de Dunkerque à Lille est une des belles choses que j'aie jamais vues, c'est un

jardin. Je ne puis mieux le comparer qu'en vous disant qu'il ressemble à mon pays de Wurtemberg. Aussi ne sauriez-vous croire dans quel enchantement j'ai été; je croyais me retrouver dans ce délicieux pays. Que de souvenirs, que de sensations agréables il me faisait éprouver; on a bien raison de dire qu'on n'oublie jamais les lieux où l'on a passé sa première jeunesse, ses premiers beaux jours. De l'avant-dernière poste avant Lille, le chemin passe sous une allée si touffue de tilleuls, qu'elle forme presque un berceau.

« Lille est une des belles villes de la France, elle a soixante mille habitants. Vous ne sauriez croire combien l'Empereur est aimé, chéri dans ce département, jamais je n'ai vu un enthousiasme pareil; depuis Dunkerque jusqu'à Lille, le chemin était couvert de monde pour le voir passer. L'Empereur le leur rend bien, et les affectionne particulièrement. C'est d'eux qu'il a dit, dans son dernier discours au Corps législatif, que le département du Nord s'était acquis son amour et sa reconnaissance particulière, car à l'approche des Anglais, l'année dernière, il avait mis dix-neuf mille hommes sur pied sans aucun ordre. Sur une population de huit cent mille habitants, vous m'avouerez que c'est montrer bien de l'énergie, bien de l'attachement. Nous restons aujourd'hui ici, une fête que la ville nous donne nous retient, toutes ces fêtes m'excèdent.

« 24 Mai. — C'est de ce fameux Calais que je vous envoie de mes nouvelles, ma chère Emmy.

A peine arrivés, nous nous sommes embarqués sur un canot et avons été à une heure en mer; le temps était si calme que les marins nous ont assuré qu'on pourrait faire la traversée d'Angleterre dans deux heures et demie au plus. Le temps un peu couvert nous a empêchés de voir bien distinctement les côtes de l'Angleterre, ce qui nous a contrariés. Quand le temps est bien clair, on m'a assuré qu'on voyait le château de Douvres; j'avoue que j'aurais désiré jouir de ce spectacle et de voir au moins de loin cette fière Albion. En portant mes regards avec ravissement tout autour de moi pour contempler le tableau magnifique qui se présentait à mes yeux, je me disais en moi-même : « Que les hommes sont donc fous ! « qu'ils sont cruels de se détruire parce qu'ils diffè- « rent d'opinion ! que ne peuvent-ils jouir tranquil- « lement, paisiblement des biens infinis que la Provi- « dence leur a prodigués ! Que de maux, que de « calamités cette malheureuse guerre n'a-t-elle pas « faits ! Comment supposer à des peuples civilisés « comme le sont les Anglais, tant d'inhumanité, de « cruautés !

« Mais ma plume s'égare, je philosophe au lieu de raconter ; ainsi vous voyez qu'on peut philosopher sans être philosophe pour cela. Demain, nous partons à trois heures du matin pour Boulogne.

« 25 Mai. — Je rentre à l'instant bien fatiguée; mais je ne puis laisser passer cette journée sans vous dire un mot, ma bien-aimée, surtout après tout ce que j'ai vu. Il me semble que je goûte doublement

tous les plaisirs quand je puis vous en faire part.

« Nous sommes arrivés à neuf heures et demie du matin à Boulogne; nous sommes descendus auprès de la petite cahute de l'Empereur, qu'il avait fait construire, il y a cinq ans, lorsqu'il voulut faire l'expédition contre l'Angleterre au moment où l'Autriche lui déclara la guerre. Il l'a habitée pendant deux ans consécutivement ; elle est sur une hauteur qui domine la mer. Nous avons vu tous les camps qui ont été faits pour 200,000 hommes ; il n'y a que 12,000 hommes campés dans ce moment. Nous avons déjeuné dans la baraque de l'amiral Lacrosse qui commande la petite flottille qui a été réunie à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur. Après le déjeuner, l'Empereur a passé la revue des troupes, et nous nous sommes amusées, l'Impératrice et moi, à examiner par un télescope une frégate anglaise qui s'était montrée dès le matin. Elle n'était qu'à deux portées de canon, aussi pouvait-on la distinguer à merveille, et même voir les mouvements de chaque matelot. Il y a un quart d'heure qu'elle s'est avancée à portée de canon; mais elle a bien vite viré de bord après qu'on lui eut tiré huit ou neuf coups de canon.

« Boulogne n'est pas une belle ville. Il y a la haute et basse ville, le port n'est ni bon, ni beau, il est formé par la petite rivière la Lianne. La mer y est si basse qu'aucun vaisseau ni frégate ne peut y entrer. Nous avons été nous promener en calèche sur les côtes, et de là nous avons visité tous les forts, tous les bâtiments de transport, toutes les canonnières.

Plusieurs de ces bâtiments de transport contiennent des écuries pour 50 chevaux ; on a calculé qu'on pourrait en transporter 20,000. Nous nous sommes promenés très-longtemps en canot dans le port et un petit moment sur mer.

« La pêche du hareng rapporte annuellement à Boulogne 8 à 900,000 francs. Nous n'avons pas été plus heureux qu'hier, car à peine avons-nous pu distinguer les côtes d'Angleterre.

« 26 Mai. — Notre journée d'aujourd'hui, de Boulogne à Dieppe, a été une des plus fatigantes. Nous avons fait trente-deux lieues depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et quoique les chemins soient très-bons, la poussière et la chaleur excessive que nous éprouvions nous ont presque excédés ; nous nous sommes arrêtés pendant une heure à Abbeville, l'Empereur voulant faire construire un canal. Adieu, je vais bien vite me coucher.

« 27 Mai. — Quoique nous n'ayons fait que vingt-quatre lieues aujourd'hui, le temps continuant à être très-lourd et la poussière très-forte, nous sommes tout aussi fatigués qu'hier. Cependant, je ne puis, d'après la promesse que je vous ai faite, laisser passer un jour sans vous donner de mes nouvelles. Le port de Dieppe n'a aucun avantage sur les autres, il est beaucoup trop étroit. L'Impératrice ayant désiré voir le simulacre d'un combat naval, l'Empereur lui en a donné le spectacle. »

III

Au moment où le Roi Jérôme quittait Paris pour retourner dans ses États, son frère Louis abandonnait les siens pour toujours. Après avoir signé son abdication, le 3 juillet, le Roi de Hollande s'était mis secrètement en route pour l'Allemagne. Dans la nuit du 5 au 6, il traversait Osnabruck, ville westphalienne. La nouvelle de l'abdication du Roi Louis et de sa présence en Westphalie produisit à Cassel une émotion facile à comprendre. Une lettre de M. Reinhard, que l'on trouvera à la Correspondance, porte l'empreinte de la vive anxiété que cet événement inattendu jeta parmi les diplomates français. Le Roi Jérôme montra une sollicitude touchante pour son frère Louis; il se fit son intermédiaire et son défenseur auprès de l'Empereur, et lui offrit un asile dans ses États. Voici la lettre que l'Empereur répondit au Roi de Westphalie, le 20 juillet. Elle est curieuse en ce que le mécontentement de Napoléon s'y traduit par une sorte d'ironie qui ne lui était pas habituelle, et dont sa correspondance offre bien peu d'exemples :

« Mon frère, je m'empresse de vous apprendre que le Roi de Hollande est aux eaux de Tœplitz, en Bohême. Comme vous m'en paraissez fort inquiet dans votre dernière lettre, je ne perds pas un moment à vous donner cette nouvelle pour votre tran-

quillité. Toute sa conduite est inexplicable et ne peut être attribuée qu'à son état de maladie. »

Quelques jours plus tard, Jérôme écrivit à l'Empereur une nouvelle lettre qui, sous une forme réservée, témoigne de la générosité de son cœur, empressé à prendre le parti du malheur.

« Sire, j'ai reçu hier soir les premières nouvelles du Roi de Hollande, contenues dans deux lettres, l'une du 16, et l'autre du 21 juillet.

« Dans la première, il me dit que non-seulement son intention n'a pas été, en abdiquant, de se soustraire à l'autorité de Votre Majesté, mais au contraire qu'il désire savoir si vous lui permettez d'aller vivre en particulier à Saint-Leu. Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions, afin que je puisse lui répondre à ce sujet.

« Dans la seconde, il m'exprime le désir de vendre pour *cinq cent mille francs* de diamants qu'il possède, ce qui prouve qu'il est loin d'avoir emporté beaucoup d'argent. Comme il m'est impossible de disposer d'une pareille somme, je ne pourrai que lui répondre négativement.

« Dans le cas où Votre Majesté trouverait convenable qu'il retournât à Saint-Leu, après la saison des eaux, approuvera-t-elle que je l'engage à passer par Cassel?

« Je compte partir dans trois jours, avec la Reine, pour Hanovre, où j'espère recevoir la réponse de Votre Majesté. »

Ainsi que le Roi l'indiquait dans cette lettre, il fit

avec la Reine un voyage dans le Hanovre, dans les premiers jours d'août 1810. Bien que l'affaire de la cession fût toujours l'objet de négociations confuses, et que l'administration du pays n'eût pas été remise effectivement par les agents français aux agents westphaliens, Jérôme crut devoir se montrer à ceux qu'il était autorisé à regarder comme ses sujets. Il s'efforça de rallier à la France plusieurs des grandes familles du pays, en leur offrant soit de hauts emplois dans l'administration, soit des charges de cour. La plupart de ces avances furent repoussées par la noblesse qui affichait un patriotisme anglais supérieur au patriotisme allemand. Malgré le peu de succès de l'influence française dans les hautes régions sociales, le Roi Jérôme emporta du Hanovre une impression très-favorable et un peu plus de confiance dans les destinées de son royaume. Si, à Hanovre même, parmi la haute bourgeoisie et la noblesse, attachée à ses anciens souverains, la réception fut un peu froide, les campagnes accueillirent avec cordialité et espoir le jeune souverain qui allait rattacher le pays à la patrie allemande, et sous l'autorité duquel le régime de la conquête devait faire place à un régime constitutionnel et national. Jérôme fut frappé des immenses débouchés que les bords de l'Elbe et du Weser ouvraient à la Westphalie, et du rôle que ces avantages maritimes allaient lui assurer. Enfin, à Werden, à Lunebourg, à Hanovre même, il se trouva au milieu des troupes françaises, au milieu des cuirassiers du corps de Davout, une des plus belles cavaleries qu'il y eût au monde. Il les passa en revue,

les fit manœuvrer, et en fut accueilli avec enthousiasme. Il y avait là de quoi consoler un moment son cœur français des ennuis d'une royauté étrangère, et éclaircir les sombres nuages accumulés sur son front. Sa lettre à l'Empereur, du 16 août, trahit bien les mouvements d'une âme qui, tantôt s'abandonne à l'espérance, tantôt retombe dans le sentiment amer des difficultés présentes :

« Sire, je suis arrivé avant-hier à Hanovre, de retour de mon voyage sur les côtes ; le pays que j'ai parcouru est susceptible de grands accroissements sous le rapport du commerce ; un canal pour joindre l'Elbe et le Weser pourra être commencé et fini dans trois années. La position de mes États me rend entièrement maître du commerce de ces deux fleuves : et l'*Oste* et la *Gueste* peuvent, avec quelques travaux, recevoir et abriter même pendant l'hiver des bâtiments de cinq cents tonneaux et des frégates. La position de Cuxhaven permet de faire un port très-essentiel, surtout pendant l'hiver. Il peut, avec quelques dépenses, offrir un refuge à une frégate; mais j'observe à Votre Majesté qu'il faut une année de travail.

« J'ai passé en revue, à Werden, les 2e et 9e de cuirassiers; à Lunebourg le 3e, et à Hanovre le 12e. Il est impossible, Sire, de trouver une division mieux tenue pour les hommes ainsi que pour les chevaux. J'ai été reçu par ces braves gens avec enthousiasme; je les ai fait manœuvrer.

« J'ai également passé la revue d'une de mes bri-

gades d'infanterie. Elle était forte de quatre mille cinq cents hommes. Ils se conduisent très-bien et sont très-fiers de se trouver les compagnons des Français, avec lesquels ils vivent en frères. Le service, d'après le rapport du général Morand et autres officiers, se fait avec exactitude, et aucun homme ne déserte.

« Je ne puis assez supplier Votre Majesté de diminuer les troupes françaises. Je sais bien, Sire, qu'il est de toute justice que ces troupes soient dans mes États, puisque c'est selon la teneur du traité; aussi ce n'est que comme une faveur que je fais cette demande à Votre Majesté, et surtout d'après l'état d'épuisement où je vois tout le pays.

« Je prie Votre Majesté d'agréer avec bonté l'expression de mon tendre et inviolable attachement. »

De retour à Cassel, le Roi eut l'idée d'y rassembler, en un camp de manœuvres, sa garde et ce qu'il avait de troupes de ligne, en tout huit mille hommes. Journellement il faisait manœuvrer lui-même ces troupes. Il est difficile de se rendre un compte exact de la dépense que dut occasionner ce rassemblement; on peut affirmer toutefois qu'elle ne put être considérable, ni s'élever au-dessus d'une somme de 150,000 à 200,000 francs. Quelle que minime qu'elle fût, il est certain qu'il eût mieux valu l'éviter, à cause de l'état du trésor, et surtout à cause de l'effet que cette mesure, fort simple en apparence, produisit sur l'esprit de l'Empereur, et du parti que les ennemis du Roi en tirèrent. C'était précisément

l'époque où la redoutable échéance prévue par M. de Bulow venait d'avoir lieu. Au mois de juillet, la ressource des ventes de biens ecclésiastiques était épuisée. La solde des troupes françaises ne se faisait plus qu'irrégulièrement, par à-comptes, par des moyens désespérés inventés au jour le jour par M. de Bulow. Les 8 août et 8 septembre, le ministre directeur de l'administration de la guerre, adressa des rapports à l'Empereur pour se plaindre des retards que souffrait le service de la solde des troupes françaises entretenues par la Westphalie. L'Empereur écrivit à son frère des lettres très-vives pour lui dire qu'il n'entendait pas que ses soldats eussent à souffrir; que la première de toutes les obligations du gouvernement westphalien était de pourvoir aux besoins des dix-huit mille cinq cents hommes qu'il devait entretenir. Rapprochant avec plus ou moins de justice la suspension de paiements pour la solde française, des frais nécessités par le camp de Cassel, Napoléon reprocha au Roi de dépenser en parades inutiles l'argent destiné à des besoins impérieux et sacrés. Il est probable que si le général Éblé eût encore été ministre de la guerre au mois d'août, il eût obtenu du Roi de renoncer à l'idée de ce malheureux camp, qui devait faire plus de bruit que l'affaire n'en méritait. Malheureusement, cet homme de bien, aussi sage que capable, avait quitté le service du Roi au mois de février 1810, atteint de la maladie du pays, et ne trouvant pas peut-être en Westphalie une carrière aussi vaste qu'il l'aurait espéré pour sa légitime ambition militaire. Le général

Éblé était rentré dans l'armée française, comblé par Jérôme des témoignages de gratitude et de regrets les plus honorables. D'Albignac lui avait succédé; honnête homme, mais sans capacité, sans influence sur l'esprit du Roi, et d'une rudesse de manières que n'excusaient ni des talents ni des services. Son ministère ne dura que quelques mois. Sa hauteur brutale, qu'il affectait de ne pas même modérer dans ses rapports personnels avec le Roi, lui fut fatale. Au camp de Cassel, il força Jérôme à le renvoyer, pour des propos sans portée, mais d'une grossièreté intolérable. Il fut remplacé par M. de Salha, nommé général et créé comte de Hône par Jérôme, grand-maître de la maison de la Reine. Salha était un homme d'esprit, un fort honnête homme, un des plus anciens serviteurs de Jérôme.

Cette affaire de la solde aigrissant beaucoup l'Empereur, il entra dans une phase d'irritation contre Jérôme, comme nous en avons eu déjà plusieurs à signaler dans le courant de ces Mémoires. Au mois de septembre 1810, rien de ce qui se passait en Westphalie n'avait l'approbation de Napoléon : le camp de Cassel n'était pas seulement coûteux, il inquiétait l'Europe et faisait croire à des préparatifs de guerre de la part de l'Empereur; Jérôme donnait-il un titre, on lui reprochait de vouloir imiter ridiculement l'Empire dans son petit royaume de Westphalie, et d'aspirer à créer des ducs et des princes; quelques marchandises anglaises traversaient-elles les douanes westphaliennes, on dénonçait une prétendue connivence de la haute administration, et le sacrifice pré-

médité des intérêts français aux intérêts locaux.

Au milieu de toutes ces récriminations, l'affaire de la rédaction du procès-verbal de remise, commencée au mois de mars, suivait des phases interminables. Il s'agissait toujours des deux articles relatifs l'un aux revenus des dotations hanovriennes, l'autre à l'entretien des dix-huit mille cinq cents hommes. Ce n'est pas qu'il y eût discussion sur le fond même de ces deux conditions, inscrites dans le traité du 14 janvier; il n'était question que de la forme et de la rédaction. Le 11 octobre 1810, l'Empereur se fait adresser par le duc de Cadore un rapport. Le duc de Cadore rappelle à l'Empereur qu'au sujet des dix-huit mille cinq cents hommes, le comte de Furtenstein a fait une déclaration nette et précise, conforme aux intentions du gouvernement français; que par conséquent il n'y a plus à s'occuper de ce premier point. Quant au second, à celui qui se rapporte à l'intégrité absolue des revenus des dotations hanovriennes pendant dix ans, la déclaration du ministre westphalien est encore vague et peut prêter à de fausses interprétations. Le duc de Cadore propose à l'Empereur d'exiger du comte de Furtenstein une seconde déclaration plus explicite, et d'approuver ensuite l'acte de cession.

En réponse à ce rapport, l'Empereur fait signifier au comte de Wintzingerode, ministre de Westphalie à Paris, que non-seulement il refuse son approbation à l'acte de cession, mais qu'il regarde le traité du 14 janvier comme rompu, qu'en conséquence, sans retirer pour le moment l'administration du Hanovre

au gouvernement westphalien, il se réserve de disposer de l'électorat suivant les besoins ultérieurs de sa politique.

Que l'Empereur, obéissant à des nécessités politiques nouvelles, alors que les relations réciproques des nations européennes étaient dans un perpétuel état de transformation, crut devoir revenir sur l'annexion du Hanovre ; cela se comprend. Nous reconnaissons qu'indépendamment de son titre et de son pouvoir de protecteur de la Confédération du Rhin, Napoléon avait sur la Westphalie et sur le Hanovre des droits moraux supérieurs aux droits diplomatiques que donne ou que limite la signature d'un traité entre nations indépendantes. Il eût pu dire à son frère : Des combinaisons politiques nouvelles exigent que je reprenne le Hanovre, résignez-vous à ce sacrifice; il est d'ailleurs dans votre intérêt, puisqu'il est dans le mien, et que votre fortune se confond avec la mienne. Personne, et Jérôme moins que tout autre, n'eût pensé à élever une réclamation. Mais l'Empereur, dans la note à Wintzingerode, déclare que sa décision est motivée sur ce que le gouvernement westphalien n'a pas rempli ses engagements, et notamment n'a pas inséré dans l'acte de cession une déclaration suffisamment explicite au sujet des dotations hanovriennes. Nous nous permettons de trouver que l'Empereur n'avait pas besoin d'un prétexte pour reprendre le Hanovre, et que celui qu'il crut devoir alléguer n'était de nature à faire illusion à personne. Toute volonté de l'Empereur, nettement notifiée, était pour le Roi Jérôme et

pour son gouvernement un ordre dont l'exécution était immédiate. La lettre suivante, écrite le 31 octobre, par le Roi, en réponse à la notification du duc de Cadore, ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Sire, je vois par la copie de la lettre que le duc de Cadore a adressée au comte de Wintzingerode, que Votre Majesté n'a pas voulu ratifier l'acte de cession du Hanovre, et qu'elle se réserve d'en disposer en cas que sa politique le demande, et ce principalement parce qu'on n'a point inséré dans le traité une déclaration touchant les donataires du Hanovre. On a même supposé que mon intention n'était point franche en cette circonstance. Cependant, Sire, dès le moment que le duc de Cadore en a parlé, on lui a répondu qu'on insérerait la déclaration telle qu'il lui conviendrait; nos intentions n'ayant jamais pu varier sur l'exécution stricte du traité de Paris.

« En résultat, Sire, je prie Votre Majesté de se rappeler ce que je lui ai dit et écrit bien souvent dans des temps plus heureux pour moi, *que dans toutes les circonstances, il n'y aurait aucun sacrifice qui me coutât, lorsqu'il s'agirait de faire ce qui pourrait lui convenir*. Ces paroles, dans la bouche d'un homme de mon caractère, ne sauraient être douteuses. S'il convient à Votre Majesté de reprendre non-seulement le Hanovre mais une partie des autres États qu'elle m'a donnés, quelque pénible que cela fût pour moi, Elle peut être assurée que je m'en consolerais par la pensée que par chaque sacrifice que je serais assez heureux de faire à Votre Majesté, j'acquitterais

une partie de la dette sacrée que ses bontés m'ont imposée ; et que mon cœur ni ma tête ne me feront jamais oublier. »

Nous insérons également ici une lettre écrite le 19 novembre par le Roi Jérôme, lettre qui, tout en constatant sa résignation au sacrifice imposé par son frère, renferme quelques réclamations légitimes au sujet des mesures qui auraient dû naturellement suivre la rupture du traité. On enlève une partie du Hanovre à la Westphalie, il est juste qu'on exonère le royaume des charges qu'il n'avait acceptées que comme condition de cet accroissement de territoire.

« Sire, mon désir le plus prononcé est de tenir tous les engagements que j'ai pris envers Votre Majesté, et tous mes efforts ne tendront jamais qu'à ce but, mais je la prie de me permettre quelques observations qui me sont dictées par la situation affligeante où je me trouve et qu'il ne peut être dans les desseins de Votre Majesté de prolonger.

« Votre Majesté n'a point ratifié l'acte de cession du Hanovre, et cependant, tandis que je suis privé des diverses branches des revenus publics de cette province, je me vois chargé des frais de son administration et de l'entretien des 6,000 cavaliers français qui, aux termes des traités, doivent être soldés et nourris par elle. Il est impossible que Votre Majesté ait voulu m'imposer les charges sans me donner les moyens d'y subvenir. Ce poids entier retombe maintenant sur mes anciennes provinces et

elles sont hors d'état de le porter. Je prie Votre Majesté de prendre en sérieuse considération la situation de la Westphalie et de me faire connaître positivement ses intentions. Si elle daigne se faire remettre sous les yeux ma lettre du 31 octobre dernier, Elle y verra relativement au Hanovre l'exposé sincère de mes sentiments. S'il convient aux desseins politiques de Votre Majesté de m'ôter ce qu'elle m'a donné, je suis prêt à satisfaire à tous ses désirs, à me contenter de toutes ses volontés, à m'imposer moi-même et de bon cœur, comme un gage de ma reconnaissance envers elle, tous les sacrifices qui pourraient lui être utiles ou seulement agréables; c'est là ce que je répéterai à Votre Majesté dans tous les instants de ma vie, mais si elle me laisse dans le rang où elle m'a fait monter, qu'elle ne me prive pas des moyens de m'y maintenir avec honneur et sûreté, qu'elle me permette de faire parvenir jusqu'à Elle les souffrances de mes peuples, et qu'Elle me laisse l'espérance de les voir soulager à mes sollicitations. Oui, Sire, je le répèle, les douanes, les forêts, les postes, toutes les principales branches des revenus publics du Hanovre sont entre les mains des agents de Votre Majesté, et tandis que cette province m'est étrangère, puisque le traité par lequel elle m'est cédée n'est point ratifié, je me vois contraint d'en salarier les administrations et d'y entretenir les troupes qui ne doivent être qu'à sa charge.

« J'ose penser qu'il suffit de ce simple exposé des faits pour que Votre Majesté prenne à cet égard une détermination que je sollicite avec ardeur, et cet

objet étant pour moi et pour mon pays de la plus haute importance, j'expédie cette lettre à Votre Majesté par un courrier extraordinaire. »

Toute la politique impériale, pendant l'année 1810, est dominée par les nécessités du blocus continental. C'est à ce régime extraordinaire, arrivé dès cette époque à son apogée, qu'il faut rapporter les grands remaniements territoriaux dont le nord de l'Europe fut le théâtre, et qui deux fois englobèrent le royaume de Westphalie.

Du mois d'avril au mois de décembre 1810, voici quelle fut la marche progressive du blocus continental, s'il est permis de personnifier en quelque sorte ce système et de représenter ses différentes étapes par celles de la politique française marchant dans la voie des annexions successives. Au mois d'avril, l'Empereur, mécontent de la manière dont la Hollande entend et pratique l'inexorable système, se fait céder par le Roi Louis, le Brabant septentrional et la Zélande. Ces provinces étant réunies à la France, c'est le Wahl qui devient la frontière de l'Empire. En même temps, le Hanovre est annexé à la Westphalie; mais le corps de Davout y est cantonné, ainsi que dans les villes Anséatiques, afin que le gouvernement français ait une surveillance directe des côtes jusqu'à l'embouchure de l'Elbe.

Cependant la Hollande, ainsi mutilée, ne se ferme pas davantage à la contrebande anglaise. Les rapports avec le Roi Louis s'aigrissent de plus en plus. Le 9 juillet paraît le décret fameux qui réunit la

Hollande à la France, décret signé au moment même où Louis abandonne ses États, après avoir abdiqué la couronne. Au mois d'août, afin de rendre la surveillance des côtes plus efficace et plus rigoureuse, l'Empereur prescrit au Roi Jérôme de faire évacuer par les troupes westphaliennes les embouchures de l'Elbe et du Weser, et de les livrer aux troupes françaises. Le 3 octobre, il notifie directement à son frère la grande mesure qu'il vient de prendre pour l'Empire, mesure qu'il impose à la Confédération du Rhin et qu'il recommande à tous ses alliés. Les denrées coloniales, au lieu d'une prohibition qui, ne pouvant être complète, ne profite qu'à la contrebande, seront admises désormais sous un droit de 50 0/0. Jérôme répond en date du 10 octobre à cette communication, par la lettre suivante, qui prouverait un fois de plus, si nous avions besoin d'en convaincre le lecteur, la déférence absolue et empressée de ce prince aux volontés de son frère :

« Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 3 octobre, qui contenait son décret relatif au grand-duché de Berg; quoique cette mesure me fasse perdre environ *douze cent mille francs de revenu*, je n'ai point balancé à signer le décret nécessaire pour montrer à Votre Majesté mon soin constant de me conformer, dans toutes les circonstances, à ses intentions et à ses désirs. »

Mais quoi qu'on fît, et par la force même des choses, le blocus continental et toutes les mesures

économiques qui y concouraient ne pouvaient recevoir une application complète, efficace, qu'aux lieux soumis directement aux agents de l'Empereur, en un mot, que sur un territoire français. On trouvait les marchandises coloniales à des taux de moins en moins élevés à mesure qu'on s'éloignait du cœur de l'Empire. Napoléon, une fois qu'il avait admis le blocus continental comme le seul moyen d'imposer la paix à l'Angleterre, était fatalement conduit à le fortifier et à l'étendre presque sans limites au moyen d'annexions territoriales qui seules assuraient à sa pensée une exécution réelle et efficace.

Au mois de décembre 1810, le dernier de ces grands empiétements, qu'il serait injuste et puéril de juger avec les idées de notre époque, fut accompli. L'Empereur tira une ligne à peu près droite depuis l'embouchure de la Lippe, dans le Rhin, jusqu'auprès de la ville de Lauenbourg, sur l'Elbe, et résolut de convertir en départements français tous les pays situés au nord de cette frontière. Les États qui se trouvaient ainsi, en tout ou en partie, enlevés à leur nationalité, pour être annexés à la France étaient :

1° Les villes Anséatiques, Hambourg, Brême, Lubeck;

2° Les territoires des princes d'Aremberg et de Salm;

3° La principauté d'Oldenbourg, appartenant à un oncle de l'empereur de Russie;

4° Une partie du grand-duché de Berg, donné récemment au fils du roi Louis, en dédommagement de la couronne de Hollande;

5° Enfin une partie du royaume de Westphalie. Les provinces enlevées à la Westphalie ne comprenaient pas seulement toute la moitié Nord du Hanovre, annexé seulement depuis huit ou dix mois, mais deux grands territoires ayant fait partie du royaume dès l'origine, savoir la principauté d'Osnabruck et celle de Minden presque tout entière.

La réunion de la Hollande à la France avait été seulement prononcée par décret du 9 juillet. L'Empereur décida qu'il y avait lieu de confirmer cette première annexion dans les formes constitutionnelles, à l'occasion des annexions nouvelles.

En conséquence, le 15 décembre 1810, parut un sénatus-consulte précédé d'un message de l'Empereur et d'un long rapport diplomatique du duc de Cadore. Dans son message, l'Empereur disait : « Les « arrêts publiés par le Conseil britannique en 1806 « et 1807, ont déchiré le droit public de l'Europe. « Un nouvel ordre de choses régit l'univers. De nou- « velles garanties m'étant devenues nécessaires, la « réunion des embouchures de l'Escaut, de la Meuse, « du Rhin, de l'Ems, du Weser et de l'Elbe à l'Em- « pire, m'ont paru être les premières et les plus im- « portantes. »

L'article 1er du sénatus-consulte portait :

« La Hollande, les villes Anséatiques, le Lauen- « bourg et les pays situés entre la mer du Nord et « une ligne tirée depuis le confluent de la Lippe dans « le Rhin, jusqu'à Haltern, de Haltern à l'Ems, au- « dessus de Telget, de l'Ems au confluent de la

« Werra dans le Weser, et de Holzenau à l'Elbe, au-
« dessus du confluent de la Hechnitz, feront partie
« intégrante de l'Empire français. »

Ce vaste territoire était partagé en dix départements.

Un second sénatus-consulte, réunissait le Valais à la France, sous le nom de département du Simplon.

En présence de cet acte solennel, dont les proportions dépassent tout ce que l'histoire a enregistré d'analogue, on comprend que les intérêts personnels du Roi Jérôme, ceux même des provinces placées sous son sceptre, n'avaient ni le moyen, ni même le droit de se faire entendre. Il n'y avait qu'à s'incliner devant les nécessités d'une solidarité générale. C'est ce que comprit Jérôme. A la nouvelle du sénatus-consulte du 15 décembre, il écrivit à l'Empereur la lettre suivante, belle et noble page qui nous le montre allant, comme prince français, au devant des désirs de l'Empereur, et plaidant en même temps avec convenance et modération la cause des peuples placés sous ses lois :

« Sire, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Majesté, par ma lettre datée d'une heure du matin, j'allais monter en voiture pour me rendre auprès d'Elle, lorsque le *Moniteur* du 15 est arrivé et m'a fait connaître que les mesures que j'espérais prévenir étaient prises irrévocablement ; de même que je pensais que mon arrivée aurait pu être agréable à Votre Majesté, s'il était temps encore d'être admis

à conférer avec Elle concernant mes intérêts, j'ai jugé que ce voyage pouvait lui déplaire lorsqu'Elle avait consommé l'exécution de ses projets, et prêt dans toutes les circonstances à soumettre mes volontés aux siennes, je me suis arrêté, pour ne rien faire contre ses intentions. Maintenant, Sire, il ne me reste qu'à supplier Votre Majesté de me les faire connaître entièrement et sans réserve. S'il convient à ses desseins politiques de réunir la Westphalie à l'Empire, comme la Hollande, je ne forme qu'un désir, c'est d'en être prévenu de suite, pour n'être point exposé sans cesse à contrarier ses vues avec la meilleure volonté de m'y conformer toujours. Je ne puis dissimuler à Votre Majesté que la nouvelle d'aujourd'hui a produit ici une impression terrible; la crainte est entrée dans tous les cœurs, on redoute d'éprouver le sort de la Hollande, et cela détruira infailliblement le crédit public, qui ne peut s'allier avec l'incertitude. J'adresse à Votre Majesté le résumé de la note que j'ai fait remettre à son ministre auprès de moi, en réponse aux communications qu'il a été chargé de faire. Elle y verra qu'autorisé par Elle à exprimer mes vœux relativement aux arrangements que comporte le nouvel état de choses, je demande des indemnités qui sont loin d'équivaloir à l'importance de ce dont Elle a jugé convenable de me priver. Si son intention est que je continue de régner, je m'en rapporte entièrement à son équité et à ses bontés pour moi, persuadé qu'Elle n'a rien voulu faire particulièrement contre moi ni contre la Westphalie, et qu'elle n'a agi que d'après des vues générales.

« Je prie encore Votre Majesté de daigner me faire connaître par le retour de mon courrier si Elle consent à ce que je me rende auprès d'Elle. »

Voici le résumé de la note à laquelle fait allusion la lettre ci-dessus :

« Le traité de Paris, signé par les plénipotentiaires respectifs et ratifié par Sa Majesté l'Empereur, a eu sa pleine et entière exécution par la remise que le commissaire impérial a faite du Hanovre, celle des caisses, l'établissement des armes westphaliennes et la prestation du serment de fidélité au Roi. Toutes ces mesures ont eu lieu avec le consentement et la permission de l'Empereur.

« Si les grands desseins de Sa Majesté Impériale et Royale l'obligent à vouloir reprendre une partie de ce qu'elle a donné, il est de toute justice que Sa Majesté le Roi de Westphalie demande des indemnités proportionnées à tout ce qu'elle perd, non-seulement sous le rapport de la population, mais encore sous celui de la fertilité et de l'importance de position du pays qu'on lui enlève.

« Il est notoire que la partie du Hanovre que l'on laisse au Roi est composée aux deux tiers des stériles bruyères de Lunebourg, et que, par conséquent, loin d'être productive, elle n'est qu'onéreuse.

« Les six cent mille habitants pris par Sa Majesté l'Empereur, forment la plus riche et la plus belle portion de la population du royaume ; la situation du territoire qu'ils habitent assurait à la Westphalie l'in-

calculable avantage d'être, à la paix maritime, maîtresse de tout le commerce de l'Allemagne par la possession des embouchures de l'Elbe et du Weser.

« Sa Majesté le Roi demande une compensation qui ne sera jamais équivalente, mais approchante. Elle serait composée des pays de la Lippe, Anhalt, Waldeck, Schwarzbourg, des duchés de Saxe et d'Erfurt avec le grand-duché de Francfort. Par ce moyen, la Westphalie ne recouvrerait point les frontières naturelles qu'elle perd, mais elle acquerrait une sorte de centralité sans laquelle elle ne saurait exister avec utilité, même pour les intérêts de la France.

« Du reste, Sa Majesté westphalienne s'en remet entièrement au caractère bien reconnu de justice qui distingue si éminemment Sa Majesté Impériale et Royale. »

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE XIV

« Mon frère, je vois avec plaisir par la lettre que vous m'avez écrite de Saarbruck, que vous avez voyagé jusque-là sans accident. Je désire que le reste de votre voyage soit également heureux pour la Reine et pour vous, et je serai satisfait d'apprendre bientôt l'arrivée de Votre Majesté dans la capitale de ses États. »

Napoléon à Jérôme. Paris, 8 janvier 1810.

« Sire, je suis arrivé à Cassel le 6, à 4 heures du matin. Malgré les difficultés des chemins en cette saison, j'ai cru devoir presser mon voyage. J'ai été satisfait de l'apparence de l'esprit public qui s'est manifesté lors de mon passage dans les départements de mon royaume que j'ai traversés. Il m'a semblé que mon retour a fait plaisir généralement, d'autant qu'on commençait à ne plus y croire. Je m'occupe de sa-

Jérôme à Napoléon. Cassel, 9 janvier 1810.

tisfaire à toutes les demandes de Votre Majesté et je ne négligerai rien pour que ses intentions soient remplies.

« En laissant subsister pour le moment dans le département du Weser la ligne des douanes françaises, telle qu'elle est établie, j'ai écrit cependant à M. Ture pour l'inviter à la porter sur les frontières, c'est-à-dire à deux ou trois lieues de son emplacement actuel. Je prie Votre Majesté d'autoriser ce léger changement, qui ne peut, j'ose l'assurer, contrarier en rien ses desseins et qui obvie à l'inconvénient de couper en deux un des départements du royaume.

« J'adresse à Votre Majesté une lettre du général Éblé. Cet officier est absolument saisi de ce qu'on appelle le *mal du pays*, et je renonce à contrarier ses inclinations. Sa femme est avancée dans sa grossesse, et il ne veut point qu'elle fasse ici ses couches. Je crois donc convenable de recommander ce serviteur estimable à la justice de Votre Majesté. Je considérerai comme une faveur qui me sera particulière tout ce que Votre Majesté daignera faire pour lui. Je suis redevable à son zèle et à son dévouement de l'ordre qu'il a introduit dans le ministère que je lui ai confié, et je ne saurais assez faire l'éloge des qualités loyales qui le caractérisent. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 10 janvier 1810.

« Sire, j'envoie à Votre Majesté un petit croquis d'une carte de Westphalie et territoire adjacent, que je viens de faire dresser dans mon cabinet ; Elle y verra de combien mon royaume est découpé et quelle irrégularité présentent ses frontières.

« L'intersection de tant de territoires étrangers nuit beaucoup à mes communications intérieures, mais il me serait surtout important d'avoir un débouché maritime : Votre Majesté jugera quel est celui qui me conviendrait le mieux. Votre Majesté se convaincra encore, en jetant les yeux sur cette carte où tout ce qui est sous la couleur rouge m'appartient, de quelle convenance me serait l'évêché de Fulde, qui réunirait à peu près mon département de la Werra à la seigneurie de Schmalkaden, maintenant tout à fait enclavée dans le duché de Saxe. »

« Sire, j'expédie un courrier à Votre Majesté pour un objet qui me touche infiniment.

Jérôme à Napoléon. Cassel, 11 janvier 1810.

« Le comte de Wellingerode, mon grand-maréchal du palais et mon plus ancien serviteur, a été fait prisonnier à Halberstadt par le duc d'Oëls, après la défense la plus obstinée et avoir reçu deux blessures ; il a été conduit en Angleterre. Votre Majesté connaît du reste cette brillante affaire.

« Votre Majesté ayant ordonné que les officiers du corps du duc d'Oëls fussent condamnés, je crains fortement que les Anglais n'usent de représailles envers le colonel de Wellingerode, et comme ils proposent en ce moment son échange contre le major Lestrange, détenu en France et fait prisonnier en Espagne par mon 1er régiment de chevau-légers, je supplie Votre Majesté de l'autoriser. Cette faveur me sera infiniment précieuse, et rien ne peut m'intéresser davantage que de voir un de mes officiers les

plus dévoués à l'abri du sort humiliant qu'il est peut-être à la veille de subir (1). »

Napoléon à Jérôme. Paris, 15 janvier 1810.

« Mon frère, j'apprends avec plaisir, par la lettre que vous m'avez écrite le 9 janvier, votre heureux retour dans votre capitale, et je suis satisfait de savoir les bonnes dispositions dans lesquelles vous avez retrouvé les peuples de vos États. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 22 janvier 1810.

« Sire, le comte de Furtenstein, mon ministre des relations extérieures, est arrivé et m'a apporté le traité de cession du Hanovre à la Westphalie, signé par M. le duc de Cadore. Je prie Votre Majesté d'agréer de nouveau mes remerciements et l'expression de ma gratitude pour la prospérité de mon royaume.

« Comme il ne m'est point encore permis, aux termes dudit traité, de donner à mes sujets une connaissance officielle de l'accroissement de territoire accordé à la Westphalie, et que d'un autre côté je n'ai pu empêcher que la réunion présumée du Hanovre ne fût le sujet de tous les entretiens publics et particuliers, j'ai cru nécessaire d'insérer à cet égard dans mon discours aux États une phrase d'un sens assez vague, mais cependant suffisante pour arrêter toutes les conjectures et tranquilliser les esprits; je la soumets à Votre Majesté :

« L'Empereur, mon auguste frère, daignant mar-

(1) L'Empereur ordonna cet échange.

« quer un intérêt particulier à ce royaume qu'il a « fondé, vient de lui accorder encore des avantages « d'une haute importance. Lorsqu'il sera permis de « les faire connaître, mes peuples apprécieront ces « nouveaux bienfaits et en préjugeront les heureuses « conséquences. »

« Je prends la liberté de présenter encore à Votre Majesté une observation et une prière; c'est que je désirerais qu'elle me fît mettre en possession du Hanovre le plus tôt possible. La réunion à la Westphalie étant connue, le cours des affaires publiques dans cette province ne peut que souffrir d'un délai qui gênera tous les habitants en les laissant dans une sorte d'indécision funeste à leurs intérêts et à leurs transactions.

« Je pense aussi qu'il pourrait être de quelque avantage que j'eusse fait ma prise de possession de ce pays lorsque les troupes françaises y arriveront, afin de pouvoir les répartir moi-même ainsi qu'il sera le plus convenable pour les intérêts communs, et, à cet égard, je prie Votre Majesté de m'autoriser à exempter la ville de Hanovre de tous logements militaires, parce que j'ai dessein d'y passer quelque temps de ma personne pour m'occuper directement des affaires de cette province et me faire reconnaître de ses habitants. Votre Majesté sent d'ailleurs de quelle importance il est de ménager la capitale, vu que c'est toujours là que se forme l'esprit public. »

« Sire, le ministre de la marine de Votre Majesté Jérôme à Na-

poléon. Cassel, 25 janvier 1810.

vient de m'informer que vous avez bien voulu consentir à l'échange du colonel comte de Wellingerode. Votre Majesté ne pouvait rien faire qui me fît plus de plaisir. C'est un brave militaire qui, depuis dix ans, ne m'avait jamais quitté. Permettez-moi, Sire, de vous exprimer de nouveau toute ma reconnaissance pour toutes vos bontés. Je bénis chaque jour le ciel de mon dernier voyage à Paris; puissé-je être assez heureux pour avoir convaincu Votre Majesté que je n'aime rien au monde autant qu'Elle, et que rien pour moi ne sera jamais un sacrifice lorsqu'il s'agira de vous être agréable. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 6 février 1810.

« Sire, le général de division Éblé part pour Paris, et je le charge de la présente lettre pour Votre Majesté. Je ne puis que lui rappeler à son égard tout le bien que j'ai eu l'honneur de lui dire de cet officier, les services qu'il m'a rendus pendant qu'il était mon ministre de la guerre; et je le recommande de nouveau de la manière la plus particulière à sa juste bienveillance.

« Je l'ai également chargé de prendre les ordres de Votre Majesté ou ceux qui lui seront transmis en son nom par le duc de Feltre, relativement aux troupes françaises qui doivent être cantonnées dans mon royaume. Quelques dispositions nouvellement prises par le prince d'Eckmühl me paraissent contraires aux traités et aux intentions que Votre Majesté a daigné me manifester elle-même. Il augmente le nombre de ses troupes, et principalement celui de la cavalerie, et il admet une nouvelle composition de

rations qui accroît sur cet article seul la dépense d'environ deux millions.

« Votre Majesté connaît mieux que personne les faibles ressources de la Westphalie ; Elle sait qu'il lui serait impossible d'entretenir plus de troupes que le nombre qu'Elle a déterminé, et je la prie instamment de me donner des ordres précis pour qu'on s'en tienne à cet égard aux traités qu'Elle a fait et aux mesures qu'Elle m'a annoncé avoir prises. »

« Sire, j'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté le compte-rendu des finances du royaume pour l'an 1808. J'espère que Votre Majesté en sera satisfaite et qu'Elle verra par là combien on a souvent cherché à déprécier dans son esprit les opérations de mon gouvernement. Jérôme à Napoléon. Cassel, 8 février 1810.

« Je prie Votre Majesté de recevoir avec bonté l'expression de mon tendre et inviolable attachement. »

« Sire, lors de l'arrivée de mon ministre des relations extérieures à Cassel, j'avais cru devoir prévenir le gouverneur-général et l'intendant du Hanovre de la réunion prochaine de cette province à la Westphalie en leur faisant connaître qu'elle ne pouvait encore être officiellement annoncée, et que l'avis que je leur en donnais avait pour but unique de les mettre à même d'empêcher les esprits de prendre une fausse direction et de calmer leur incertitude. Jérôme à Napoléon. Cassel, 8 février 1810.

« Je leur ai de nouveau et par les mêmes motifs donné connaissance, le 14 du courant, de l'arrivée

de la ratification du traité. Cette nouvelle s'étant bientôt répandue à Hanovre même par la voie de France, il en est bientôt parti une députation des autorités et des principales classes d'habitants pour venir me présenter ses hommages; comme je ne veux rien faire qui puisse contrarier les intentions et les mesures de Votre Majesté, j'ai pris le parti de ne point la recevoir, et je lui ai fait dire que jusqu'à ce que les commissaires de Votre Majesté m'aient mis en possession de cette province, je ne pouvais prendre connaissance de leur mission, et en conséquence ils sont repartis.

« J'en rends compte à Votre Majesté, parce que j'ai pensé que cet empressement des Hanovriens pourrait lui être agréable. »

Napoléon à Jérôme. Paris, 16 février 1810.

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres. — Je vous remercie du buste que vous m'avez envoyé. — J'ai également reçu les comptes de vos finances que je n'ai pas encore lus. »

La Reine Catherine au roi de Wurtemberg. Cassel, 18 février 1810.

« Mon très-cher père, c'est M. de Wolfradt qui vous remettra cette lettre. Je puis donc avec plus de liberté vous parler de la grande nouvelle qui occupe tous les esprits. Je vous avouerai que je suis bien fâchée de toute manière que la première alliance projetée n'ait pu avoir lieu (1). Il me paraît que nous y trouvions bien un autre avantage personnellement;

(1) Le mariage de l'Empereur avec une Princesse Russe. La famille royale de Wurtemberg était alliée à la famille impériale de Russie.

d'ailleurs, je suis désolée de voir ma tante éprouver un aussi grand désagrément. Cet événement-ci va, à ce qu'il me semble, produire un tout autre ordre de choses, et la situation entière de l'Europe me paraît devoir changer du tout au tout. Je m'en consolerais si j'étais sûre d'y trouver notre tranquillité et de voir éloigner de nous le théâtre de la guerre, si nous devons encore avoir ce terrible fléau, et si particulièrement votre alliance si rapprochée de l'Empereur des Français doit vous rapporter quelque avantage de préférence à la Bavière, enfin, sous ce rapport, vous mettre une fois en première ligne, car il est impossible que ce moment-ci ne recule les affaires de la Bavière et ne fasse jeter les yeux de l'Empereur sur les autres princes de la Confédération, pour opposer une barrière à son cher beau-père qu'il ne voudra cependant pas rendre trop puissant.

« Vous verrez, mon cher père, la nouvelle Impératrice avant moi. Je vous serai obligée de me dire ce que vous en pensez, il me tarde de savoir ce qu'elle est. Je crains beaucoup pour elle qu'elle ne soit un jour victime des mêmes intrigues qui l'ont appelée sur le trône au préjudice de ma cousine, dont on redoutait les moyens, car on dit à Paris que la Reine de Hollande doit être nommée surintendante de sa maison.

« Le Roi n'a point encore reçu de notification directe sur ce mariage, cependant nous attendons d'un moment à l'autre l'invitation pour nous rendre à Paris. Je vous avouerai que je crains un peu les cabales et les intrigues qui existeront dans ce moment-

là. Cependant, ayant le projet de ne me mêler de rien, j'espère ne pas m'y trouver compromise. »

Napoléon à Jérôme. Paris, 23 février 1810.

« Monsieur mon frère, le 7 février, le contrat de mariage entre moi et l'Archiduchesse Marie-Louise, fille de l'Empereur d'Autriche, a été signé à Paris. — J'apprends au moment même que les ratifications ont été échangées le 16 à Vienne. Je ne perds pas un moment à vous en faire part. »

Napoléon à Jérôme. Paris, 26 février 1810.

« Monsieur mon frère, l'Empereur d'Autriche ayant accédé à la demande que je lui ai faite de la main de sa fille, l'Archiduchesse Marie-Louise, dont j'avais reconnu tout le mérite et les brillantes qualités, j'ai résolu de fixer la célébration de mon mariage à Paris, au 29 mars. J'ai envoyé le Prince de Neufchâtel pour assister comme témoin au mariage qui se fera le 6 mars à Vienne par procuration, de manière que l'Impératrice pourra arriver le 23 à Compiègne, où je compte la recevoir. — Dans cette importante circonstance, j'ai résolu de réunir près de moi les Princes et les Princesses de ma famille. — Je vous en donne avis par cette lettre, désirant qu'aucun empêchement légitime ne s'oppose à ce que vous soyez à Paris pour le 20 mars. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 28 février 1810.

« Sire, M. Reinhard vient de me faire connaître que Votre Majesté avait bien voulu le charger de la remise du Hanovre, qui aura lieu demain ou après. Je prie Votre Majesté de permettre que je lui fasse connaître :

« 1° Qu'au lieu de 800,000 francs de revenu qui

devaient rester sur les domaines du Hanovre, le directeur de ces domaines me fait connaître que non-seulement il ne reste rien, mais encore que trente lots donnés par Votre Majesté ne peuvent être placés, à moins que l'on ne prenne sur les forêts et les douanes.

« 2° Que le duché de Lauenbourg, que Votre Majesté s'est réservé en attendant une disposition définitive, contient 32,000 âmes au lieu de 15,000 réservées par le traité.

« 3° Que les 18,500 hommes, dont 6,000 de cavalerie, sont déjà dépassés.

« 4° Que les bons que j'ai fait délivrer primitivement et qui doivent être remis, puisque j'en fais faire pour la valeur de 16 millions, n'ont pas été renvoyés à M. Reinhard ; mais cette dernière chose n'apportera aucun obstacle, puisque cela va sans dire, et je ferai délivrer les 160 nouveaux bons de 100,000 francs chacun.

« Je supplie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions, car de toutes les manières, si Elle doit avoir changé d'idée depuis le traité, je ferai toujours avec plaisir ce qui pourra lui convenir. »

Reinhard au comte de Champagny. Cassel, 1er mars 1810.

« Après avoir expédié le courrier porteur de ma dernière dépêche, je me rendis à l'assemblée de M. Siméon. Je lui fis part du désir que m'avaient témoigné MM. les commissaires westphaliens que je les accompagnasse à Hanovre, et j'ajoutai que le Roi paraissant être pressé à cause de son départ, je consentirais, au besoin, à aller signer le procès-verbal à

Hanovre. « Mais, me dit M. Siméon, le Roi n'est pas « pressé du tout, et même comme on veut lui im- « poser des conditions qui ne sont pas dans le traité, « il n'acceptera pas le Hanovre. » — « Dans ce cas, « lui dis-je, les choses resteront telles qu'elles sont. » J'appris que le Roi avait chargé les commissaires de me faire lecture d'une déclaration qu'il avait rédigée lui-même.

« En effet, le lendemain matin, lecture me fut faite de cette déclaration. Elle concernait la réserve du duché de Lauenbourg, et la proposition de regarder les douanes et les postes comme l'hypothèque de l'indemnité due aux donataires dans le cas où, par l'application des lois westphaliennes au Hanovre, ils éprouveraient des pertes dans leurs revenus. Les douanes et les postes, disait la déclaration, sont des droits régaliens. Jamais elles n'ont pu être regardées comme faisant partie du domaine, et il suffit que Sa Majesté promette d'indemniser les donataires, conformément au traité de Berlin. Enfin le Roi déclarait qu'il n'admettait d'autres clauses que celles qui étaient expressément énoncées dans le traité du 14 janvier.

« Le lendemain, dimanche au soir, M. de Malchus, l'un des commissaires, vint m'informer que le projet de rédaction avait été mis sous les yeux du Roi, qu'il avait été trouvé conforme au traité, et que le Roi était résolu d'accepter la remise du Hanovre aux conditions énoncées; mais que Sa Majesté, considérant qu'il résultait de toutes les informations qu'on avait recueillies, que les dotations impériales absorbaient la totalité des domaines hanovriens et même

celle des forêts, tandis qu'à Paris elle avait reçu l'assurance positive qu'il lui resterait un revenu net en domaines au moins de 800,000 francs, et que, d'un autre côté, la dette arriérée du pays de Hanovre, qu'on avait évaluée à Paris à un million au plus, montait à 14 millions, le Roi se proposait de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale la situation vraie du pays cédé, simultanément avec le procès-verbal de remise signé, et comme il importait de s'appuyer sur des données précises et authentiques, que le Roi l'avait chargé, lui, M. de Malchus, de se rendre à Hanovre pour recueillir ces données; qu'il partirait à l'instant même et qu'il serait de retour au plus tard samedi prochain.

« Je répondis à M. de Malchus que dès qu'il me donnait, au nom de Sa Majesté, l'assurance formelle que le résultat des informations ne changerait rien aux engagements déjà contractés, je ne pouvais qu'applaudir à une détermination qui n'avait d'autre but que de s'en rapporter avec confiance à la décision de Sa Majesté Impériale, et lorsque M. de Malchus me pria de lui remettre des lettres pour les administrateurs français, j'y consentis en ajoutant que les serviteurs des deux augustes frères ne pouvaient lutter que de loyauté. A peine M. de Malchus était parti de Cassel, que je reçus par estafette les réponses que j'attendais de Hanovre. Le directeur des domaines impériaux s'étant concerté avec M. de Belleville, celui-ci m'écrivit qu'il regardait comme exagérées les craintes de M. Daubignosc, quant à la forte diminution des revenus des donataires par l'effet des lois westpha-

liennes; mais, en même temps, que je pourrais me convaincre que les dotations déjà faites excédaient non-seulement la somme de 4,559,000 francs, que non-seulement elles absorbaient les revenus en biens fonds, en rentes et en droits, mais qu'en y comprenant les frais d'administration, elles excédaient les revenus actuels des douanes, des postes et des chasses, qui se trouvent compris dans l'administration des domaines. Quant au duché de Lauenbourg, M. de Belleville me demandait si l'on pourrait y placer des troupes françaises faisant partie des dix-huit mille cinq cents hommes? Question d'autant plus essentielle, que cette province est particulièrement propre à l'entretien de la cavalerie.

« Avant-hier, ayant appris par M. le comte Jollivet que le Roi s'était plaint à lui, au cercle de dimanche, de ce qu'on voulait ajouter des conditions autres que celles stipulées dans le traité, qu'il n'y consentirait point, et qu'il avait déjà envoyé un courrier à Sa Majesté Impériale avec la minute du procès-verbal de remise, j'allai demander à M. de Furtenstein si le Roi avait réellement envoyé un courrier. Ce ministre m'assura qu'il n'en avait aucune connaissance, et que probablement le Roi n'avait point encore envoyé ce courrier. M. de Wolfradt me dit positivement que le Roi n'en avait point envoyé, et c'est en effet ce que j'avais pensé d'abord.

« Il me reste maintenant, Monseigneur, à attendre le retour de M. de Malchus, qui ne trouvera que trop vérifiés les renseignements qui étaient déjà parvenus de toutes parts et dont le résultat était, selon M. de

Malchus, que la réunion du pays de Hanovre *ferait tomber sur la Westphalie une charge qui excéderait de deux millions par an les revenus du pays réuni.*

« Quant aux trois objets qui font difficulté, je regarde comme facile de faire accepter la réserve *provisoire* du pays de Lauenbourg, quoiqu'il soit certain qu'on se croirait ici extrêmement lésé par la réserve définitive, à cause de l'importance qu'on attache à posséder, entre les pays prussiens et Hambourg, les deux rives de l'Elbe. Quant aux contributions et revenus arriérés, cet objet étant réservé par une convention particulière, n'entravera point, je l'espère, le procès-verbal de remise. Restent les domaines et les dotations.

« M. de Malchus, en me renvoyant le projet de rédaction du procès-verbal, avait écrit en marge de l'article où il est question de la dette hanovrienne et de la dette mayençaise, que les commissaires westphaliens, en reconnaissant que ces stipulations étaient textuellement les mêmes que celles arrêtées par le traité du 14 janvier, réservaient expressément que cet arrangement ne pourrait être obligatoire « qu'autant que les moyens que fournira le Hanovre y « suffiront, et que les dettes de ce pays ne pourront « pas tomber à la charge des autres parties du royaume « de Westphalie. » J'ai parlé à M. de Furtenstein de cette clause, dont il n'avait pas été question dans la séance, et j'ai déclaré que jamais je ne consentirais à l'admettre. Ce ministre est convenu qu'elle ne pouvait ni ne devait être insérée dans le procès-verbal. J'en parlai à M. de Malchus lui-même, qui, sans y mettre

de l'insistance, dit qu'il était naturel que les commissaires westphaliens cherchassent des moyens pour rendre la réunion du Hanovre le moins onéreuse possible pour la Westphalie. Ceci, Monseigneur, se rapporte à l'idée de n'accepter le Hanovre que sous bénéfice d'inventaire, ou, en d'autres mots, d'y faire une banqueroute partielle. L'intention de laisser le Hanovre sous une administration séparée est liée au même projet. Il me paraîtrait prématuré de m'en occuper en ce moment-ci ; le traité du 14 janvier et le procès-verbal de remise doivent en faire justice. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 7 mars 1810.

« Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, pour m'annoncer son mariage avec S. A. I. l'Archiduchesse Marie-Louise, fille de S. M. l'Empereur d'Autriche, et le désir qu'Elle me témoigne que je sois rendu à Paris le 20 de mars au plus tard. Rien, Sire, ne pouvait me rendre plus heureux, puisque je serai à même de répéter à V. M. que personne ne lui est plus tendrement attaché que moi. J'ai l'honneur de lui rendre compte que la Reine mon épouse, sera rendue à Paris le 16 et moi le 18.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage de mon tendre et inviolable attachement. »

Reinhard à Champagny. Cassel, 7 mars 1810.

« J'ai remis à M. le comte de Furtenstein la boîte enrichie de diamants et ornée du portrait de S. M. I., dont était porteur le courrier qui a passé par ici samedi dernier, 3 mars, se rendant à Berlin. M. de Furtenstein a reçu ce cadeau de Sa Majesté avec une reconnaissance respectueuse ; il m'a dit qu'il

demanderait au Roi la permission de l'accepter, et il m'a chargé de faire ses remercîments particuliers à Votre Excellence.

« Il est facile, Monseigneur, de se faire une idée du prix infini que ce ministre doit attacher à cette marque de souvenir de S. M. I. ; et je ne doute pas que le Roi lui-même n'en ait été extrêmement flatté. Cependant je ne sais si, dans la circonstance actuelle, M. de Furtenstein en montrera plus de courage. On me dit que, dans le conseil, il défend son traité comme il a défendu son beau-frère.

« La nullité de ce ministre, dont on ne peut, au reste, s'empêcher d'aimer les bonnes qualités, ne laisse pas d'être embarrassante en ce moment-ci. Les discussions deviennent inutiles, puisqu'il entend rarement la question et n'en approfondit aucune. Sa bonne volonté même reste sans effet, puisqu'il ne met de la chaleur à rien et que, dans la connaissance qu'il a de lui-même, il se sert de son indolence comme d'une arme défensive. Cependant, il serait l'organe naturel par lequel il conviendrait que je pusse traiter et agir. Il est vrai que les services qu'il peut rendre directement auprès du Roi ne sont point indifférents. Le Roi l'aime, il lui accorde sa confiance, que M. de Furtenstein mérite en effet par son bon sens et son dévouement.

« Le Roi a nommés commissaires MM. de Hardenberg, de Hammerstein et de Malchus, les deux premiers, parce qu'ils sont Hanovriens, et le troisième, qui a signé le traité de Berlin, parce qu'il fallait nommer quelqu'un qui s'entendît en affaires; tous les trois

parce qu'ils ont ambitionné cette nomination. Cependant, tous les trois sont odieux aux Hanovriens, et, en bonne politique, il aurait convenu d'accorder quelque chose aux préjugés populaires. Je savais fort bien, Monseigneur, que le Roi, inspiré par un très-fort parti qui est opposé à la réunion du Hanovre, avait quelquefois manifesté une intention de n'accepter le Hanovre que, pour me servir du mot adopté par ce parti, sous bénéfice d'inventaire. A la tête de ce parti est M. de Bulow, qui n'envisage dans cette réunion que le point de vue financier et qui a entraîné M. Siméon, quoique ce dernier n'entende rien en finances. D'autres Allemands, ou parce qu'ils craignent des concurrents, ou parce qu'ils sont guidés par un esprit indéracinable de localité, s'y sont joints; et il n'y a dans le conseil guère que M. de Wolfradt qui voie la chose du côté opposé à M. de Bulow et sous son vrai rapport, la politique.

« Cependant, lorsque le Roi fut informé de mes pleins pouvoirs et de la remise du pays fixée au 1er mars, il en fut tellement satisfait, il fut tellement impatient de jouir de cette possession nouvelle et de recevoir avant son départ la députation hanovrienne, qu'il eût été aisé de terminer peut-être l'affaire, sans donner au parti opposé le temps de se reconnaître, si l'attente des réponses de Hanovre et d'un second courrier de Paris ne m'avait pas imposé l'obligation de modérer cet empressement. Il en arriva que le Roi, à qui on fit un épouvantail des clauses nouvelles, et surtout de celles que j'attendais de Hanovre, recommença à flotter entre les deux opinions ; en même

temps, il ne fut plus question de mon voyage de Hanovre, sans doute parce que les commissaires supposaient que, placé entre les administrateurs français, je m'en trouverais plus porté à aggraver les clauses additionnelles. De mon côté, je renonçai volontiers à un voyage auquel je n'étais point autorisé, quoique M. de Belleville m'eût écrit que ma présence y produirait un bon effet politique.

« Très-satisfait de n'y point aller moi-même, je trouvai tout à fait convenable le voyage de M. de Malchus, parce qu'au point où en étaient les choses, il n'était plus possible, ni permis d'en dissimuler la situation véritable.

« Je savais que déjà on se permettait de dire que le gouvernement français avait profité de l'inexpérience du négociateur westphalien pour conclure un marché extrêmement désavantageux à la Westphalie, et du moment que le Roi me fit si loyalement déclarer qu'il était en toute hypothèse prêt à signer, je regardai comme la meilleure politique de répondre à la noblesse de ses sentiments, en secondant moi-même une enquête dont le résultat devait être mis tôt ou tard sous les yeux de S. M. I., et aurait pu blesser la sensibilité du jeune monarque, s'il avait pu soupçonner qu'en mettant des entraves à la mission de ses commissaires, on avait eu l'intention de le surprendre.

« Ce délai, d'ailleurs, ne pouvait, en aucune façon, nuire au progrès de la transaction. Le Roi s'était engagé irrévocablement, par l'envoi à Hanovre des officiers de sa maison, et par l'impression un peu

anticipée de la proclamation ci-jointe, dont toute la ville de Cassel est allée chercher des exemplaires à l'imprimerie royale, quoiqu'elle n'ait pas encore été publiée officiellement. Enfin, il n'était nullement probable que le Roi voudrait partir pour Paris, et risquer peut-être de déplaire à son auguste frère, en laissant imparfait un ouvrage qui, d'après l'intention évidente de S. M. I., devait être terminé avant ce départ.

« Mais depuis aujourd'hui, Monseigneur, tout a changé. Le Roi, m'assure-t-on, a reçu un courrier de S. M. l'Empereur qui l'appelle à Paris, *tout empêchement, même légitime, cessant.* La Reine part après-demain. Le Roi, dit-on, partira le 12. M. de Malchus ne doit revenir que le 10. Ainsi le Roi, fort des termes de l'invitation impériale, peut partir sans avoir signé, et je vais me trouver à la merci du parti opposé à la réunion. Tous les intérêts d'amour-propre même vont cesser, car avant son départ le Roi ne peut plus jouir des conséquences de la prise de possession.

« Je n'ignore pas, Monseigneur, qu'au fond il n'y aura dans tout ceci de différence que pour moi qui, dans ce cas, n'aurai pas réussi à terminer un ouvrage dont S. M. I. avait droit d'attendre la consommation. Ce serait un malheur dont je serais profondément affligé, et cependant, j'en serais encore plus inconsolable, si j'avais pu espérer d'épargner à Sa Majesté, par la signature *actuelle* du procès-verbal de remise, des discussions ou, du moins, des décisions à prendre dont la nécessité aura toujours lieu, dans l'une comme dans l'autre hypothèse.

« Au reste, je suis loin de désespérer. Je ferai valoir toutes les raisons d'intérêt, de convenance et de dignité qui paraissent devoir faire accélérer la signature du procès-verbal, et si je n'en obtiens pas l'assurance, je suis décidé à demander une audience du Roi avant son départ.

« Je prie, en attendant, Votre Excellence de croire que, dans aucun cas, je ne me relâcherai sur aucune des clauses qui me sont prescrites ou que je croirai nécessaires ou utiles aux droits et aux intérêts de S. M. I. »

« Ce 8 mars.

« Il a fallu attendre jusqu'à ce matin pour voir M. de Furtenstein. Je sors de chez lui, et j'apprends que le Roi partira entre le 12 et le 15. J'ai prêché M. de Furtenstein, j'avoue que je l'ai trouvé déjà converti. Il m'assure que l'intention du Roi est de terminer avant son départ l'affaire de la remise du Hanovre. Je pense, Monseigneur, qu'avant le retour de M. de Malchus, toute discussion serait prématurée, et qu'il ne me convient pas de montrer de l'impatience à ceux qui voudraient avoir l'air d'accorder une grâce au lieu de la recevoir. Mais comme, d'après mes premiers rapports, Votre Excellence devait s'attendre à recevoir incessamment le procès-verbal de remise signé, j'expédie votre courrier une seconde fois à Mayence, avec mes dépêches numéros 102 et 103, qui vous informeront, Monseigneur, des causes du retard. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Cassel, 8 mars 1810.

« Mon très-cher père, c'est la veille de mon départ que je vous donne d'ici pour la dernière fois de mes nouvelles. Je pars demain pour aller à Marbourg et arriver le 16 à Paris, d'où je vous donnerai de mes nouvelles aussitôt que je serai arrivée. Il me tarde beaucoup de voir la nouvelle Impératrice et de juger par moi-même si elle possède les qualités nécessaires au haut rang qu'Elle va occuper ; vous la verrez avant moi et je serai bien aise d'en avoir votre opinion, si vous pouvez le faire sans inconvénient. Je vous remercie, mon très-cher père, de la bonté que vous voulez avoir de nommer mon oncle au Roi parmi les personnes que vous désignerez pour avoir le grand-cordon ; j'aurai un extrême plaisir à penser qu'il sera un des premiers qui le porteront.

« De Paris je vous en écrirai davantage, mon très-cher père, et je n'ai pour aujourd'hui que le temps de vous prier d'agréer avec bonté mon très-profond respect. »

Le duc de Cadore au comte de Furtenstein. Paris, 10 mars 1810.

« J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 24 février dernier et je l'ai mise sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi, qui, ayant fait vérifier sur les documents qui existent dans son cabinet, l'état des domaines du pays de Hanovre, n'a pu concevoir que le travail fait sur le même objet par les ministres du Roi son auguste frère offrît un résultat si différent.

« Des calculs faits avec le plus grand soin et confirmés par l'expérience du temps où le pays de Hanovre a été régi par une administration française

portent les revenus nets, toutes charges déduites, à 5,365,491.

« Les dotations faites par S. M. Impériale s'élèvent à 4,559,000.

« Ainsi le reliquat laissé à S. M. le Roi de Westphalie, est de 806,000 francs.

« Il est vrai que les revenus du duché de Lauenbourg, qui n'est point compris dans la cession faite à S. M. le Roi de Westphalie, devront être distraits de l'excédant ci-dessus indiqué; mais de toutes façons il est impossible qu'il n'y ait de graves erreurs dans le rapport dont vous m'avez fait l'honneur de me communiquer le résultat.

« S. M. Impériale est confirmée dans cette opinion par les termes mêmes de son auguste frère, qui lui annonce que, pour faire les fonds de trente dotations qui restent à constituer, on sera obligé de prendre sur les forêts et sur les domaines. La masse des forêts est donc encore intacte et leur valeur, ainsi que celle des objets qui ont pu être négligés dans un premier et rapide travail, suffira sans doute pour assurer à S. M. le Roi de Westphalie, après qu'on aura pourvu à toutes les dotations, un reliquat peu différent de celui sur lequel on avait dû compter. »

Note que M. Reinhard est chargé, par le duc de Cadore, de remettre au gouvernement westphalien. Fin mars.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur et Roi près de S. M. le Roi de Westphalie, a fait parvenir à sa cour l'acte qu'il avait dressé conjointement avec les commissaires du Roi pour la remise du pays de Hanovre. Les ordres qu'il vient de recevoir lui ont fait con-

naître à son extrême regret que S. M. I. et R. n'avait pu approuver et valider cet acte, des erreurs de rédaction lui ayant fait craindre qu'il ne donnât lieu à une interprétation erronée de quelques-uns des articles du traité qu'il rappelle.

« Les commissaires westphaliens ayant demandé qu'il fût dit que les prestations et fournitures de tout genre à faire aux 18,500 hommes de troupes françaises que le Royaume doit entretenir, seraient faites conformément aux lois, ordonnances et règlements français, le soussigné, commissaire de S. M. I. et R. acquiesça purement et simplement à cette demande. Il ignorait alors que les règlements français ne fussent pas toujours et partout les mêmes. Il apprend aujourd'hui qu'ils sont modifiés suivant les circonstances et suivant les lieux. Les troupes françaises laissées en Allemagne pendant ces dernières années, ont été, quoiqu'en temps de paix, tenues sur le pied de guerre. La nature des localités le veut ainsi. Les corps français stationnés dans le royaume de Westphalie ne sauraient être traités autrement, et moins bien que ceux qui se trouvent dans les autres États confédérés. La supposition contraire serait non-seulement déraisonnable, mais choquante. Aussi S. M. I. et R. n'a-t-elle pas même pensé qu'on pût la faire. Elle n'avait pas voulu demander pour les troupes qu'Elle aurait dans le royaume de Westphalie plus que pour celles qui étaient ou seraient dans les pays voisins. Elle entendait que les unes et les autres seraient sur le pied de guerre, c'est-à-dire nourries sur ce pied. C'est dans cet esprit que le traité

a été fait, et c'est ainsi seulement qu'il peut être bien et fidèlement exécuté. Sa Majesté a craint que l'article de l'acte de remise ne pût induire à croire que le gouvernement westphalien aurait pleinement satisfait à ses obligations sur ce point, en se conformant à un règlement français quelconque.

« Un autre article de l'acte de remise est conçu de manière à laisser douter si les revenus des dotations faites ou à faire par S. M. I. et R. ne pourraient pas, soit par l'effet des institutions générales, soit en vertu des lois particulières du royaume ou des actes du gouvernement, être diminués dès à présent, moyennant toutefois compensation. Or, la diminution actuelle de ces revenus par une telle cause serait contraire à l'esprit et à la lettre du traité.

« Il renferme des dispositions relatives à deux époques distinctes qui ne doivent pas être confondues.

« Pendant les dix premières années, ces revenus doivent rester identiquement les mêmes. C'est pour cela que, pendant cet espace de temps, ils doivent être libres de toute imposition quelconque. Aucune des institutions, ou lois, aucun des actes du royaume qui pourrait les altérer, ne saurait leur être appliqué pendant ces dix ans. A l'expiration de ce terme, ils seront imposables. Ils subiront alors l'effet général des lois. Mais, en vertu de l'article 9 de la convention de Berlin, qui leur est déclaré commun par l'article 3 du traité, la diminution qu'ils en éprouveront devra être compensée aux donataires. »

Napoléon à Jérôme. Paris, 3 avril 1810.

« Monsieur mon frère, je ne diffère point à informer Votre Majesté de mon mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. Je ne doute point qu'elle ne partage la joie que je ressens par suite d'un événement aussi intéressant pour ma maison Impériale, et pour le bonheur de mes peuples. Les assurances que Votre Majesté m'en donnera ne pourront qu'ajouter encore à ma satisfaction. »

Jérôme à Napoléon. Compiègne, 9 avril 1810.

« Sire, depuis plusieurs jours désirant parler à Votre Majesté pour lui faire connaître la situation pénible dans laquelle se trouve le Hanovre ; ayant vainement été annoncé à Votre Majesté, je prends la liberté de lui soumettre le rapport que j'ai reçu de mon commissaire et la prie de vouloir me dire ce que je dois faire dans une circonstance aussi pénible pour ce malheureux pays ; je supplie Votre Majesté de diminuer le nombre des troupes, et de faire examiner les propositions que j'ai fait faire pour le rachat de tous les domaines; car, Sire, il est impossible que le Hanovre soit gouverné par les lois westphaliennes si les propriétaires sont exempts de tous impôts, et s'ils sont, par conséquent, autant de petits souverains dans le royaume. Je vous prie, Sire, d'arrêter un instant votre sollicitude sur le rapport que je lui soumets. »

Jérôme à Napoléon. — Sans date.

« Sire, d'après tous les nouveaux rapports que je reçois, tant de la Westphalie que du Hanovre, je puis affirmer à Votre Majesté que, si Elle veut bien retirer toute la grosse cavalerie du Hanovre, ne laisser à

Magdebourg que cinq mille hommes et faire revenir mes troupes d'Espagne, je lèverai d'ici avant la fin de l'année les 8e, 9e et 10e régiments d'infanterie de ligne et les 2e et 3e de chevau-légers et le 1er de hussards; je compléterai aussi ma division d'Espagne, qui me fournira les cadres de mes nouveaux régiments.

« Je crois, Sire, que le bien qui en résultera pour la Westphalie, soit par la consistance que cela lui donnera, soit par le bon effet que cela produira dans l'opinion, n'est point à mettre en balance pour les intérêts même de Votre Majesté (puisque ceux de la Westphalie en font partie) avec l'augmentation de deux mille combattants à peu près que fournit ma division d'Espagne, et l'entretien de dix mille Français de plus en Westphalie.

« J'attends à connaître les intentions de Votre Majesté pour donner tous les ordres en conséquence. »

La reine Catherine au roi de Wurtemberg. Paris, 1810. Sans date précise.

« Mon cher père, j'ai reçu à mon retour et à la fois par M. de Taube vos trois lettres des 5, 13 et 24 mai. J'avais reçu peu d'instants avant celle du 28, qui m'annonce la perte de ce pauvre petit. Je suis bien inquiète depuis cet instant et je crains toujours que ce malheureux événement n'ait nui à votre santé et à celle de mon frère, qui, je suis sûre, en est cruellement affecté. S'il est vrai que Charlotte le soit moins, je la félicite de posséder un caractère moins sensible, car il n'en résulte ordinairement que des tourments pour ceux qui le possèdent. Je con-

viens que l'on est quelquefois moins de ressource pour les autres, mais aussi l'on souffre bien moins dans le cours de la vie.

« Je n'ai pu encore, mon cher père, vous parler à cœur ouvert de ma nouvelle belle-sœur : je vous dirai donc que j'en ai été contente pendant mon voyage, ayant eu occasion de la connaître plus particulièrement. Son caractère est plein de bonté et elle me paraît avoir beaucoup de finesse dans l'esprit ; elle paraît être très-attachée à l'Empereur et se conduit vis-à-vis de lui avec autant de tendresse que de prudence. Elle m'a témoigné beaucoup d'attachement dans les instants que j'ai passés avec elle, et il n'aurait tenu qu'à moi de me lier intimement avec elle ; mais, quoique mon inclination m'y eût portée, je l'ai évité, ne voulant pas exciter de jalousie.

« Je suis bien aise, mon cher père, que vos affaires aient pris une tournure plus heureuse que celle que vous espériez et que vous ayez lieu d'être plus content ; vous savez, mon cher père, que ma tranquillité est attachée à la vôtre et que je ne désire pas plus vivement mon propre bonheur que le vôtre.

« Le Roi me charge de le rappeler à votre souvenir. »

Jérôme à Napoléon. Paris, 4 juin 1810.

« Sire, depuis plusieurs jours la situation des affaires de mon royaume m'alarme, mais au milieu de vos importantes occupations, je n'ai point voulu vous importuner de mes propres affaires.

« Les deux rapports que je reçois aujourd'hui de mon ministre des finances, me forcent à recourir à

Votre Majesté pour la prier de s'occuper un instant de la Westphalie.

« Elle verra par le premier rapport que j'ai été obligé d'aliéner des domaines de l'État pour entretenir les troupes françaises jusqu'au mois de juin.

« Un emprunt vient d'être fait pour acquitter jusqu'au mois de juillet.

« A cette époque je me trouverai extrêmement embarrassé si Votre Majesté ne daigne retirer la grosse cavalerie du Hanovre et une partie des troupes de Magdebourg.

« Je serai obligé d'aliéner le reste des couvents sécularisés qui sont ma seule ressource dans une circonstance extraordinaire.

« Je prie Votre Majesté de croire que si je n'étais pas forcé par la nécessité, je ne l'occuperais pas davantage de mes affaires d'après toutes les bontés qu'Elle veut bien avoir pour moi. »

Jérôme à Napoléon. Paris, 25 juin 1810.

« Sire, étant obligé de renvoyer à Cassel mon ministre des finances, je désirerais bien que Votre Majesté voulût approuver la convention qui a été conclue entre M. Deffermont et lui, d'autant plus que l'organisation du Hanovre ne pourra être faite que lorsque Votre Majesté aura donné sa décision sur cette convention et sur le duché de Lauenbourg dont Votre Majesté s'est réservé (15,000) âmes sur les (32,000) qui l'habitent. »

Reinhard au duc de Cadore.

« Leurs Majestés sont arrivées à Napoléonshöhe hier au soir à sept heures. Le corps diplomatique a

Cassel, 12 juillet 1810.

été admis à l'audience d'abord du Roi et ensuite de la Reine à onze heures.

« Le Roi a daigné me dire les choses les plus obligeantes, et j'ai été d'autant plus profondément sensible à l'accueil gracieux que j'en ai reçu, que Sa Majesté, revenant d'auprès de S. M. Impériale, j'ai osé me flatter que la bienveillance du Roi était en même temps l'heureux augure de la satisfaction de S. M. l'Empereur mon bienfaiteur et mon maître.

« J'ai été prévenu par M. le comte de Furtenstein que Sa Majesté me recevrait demain en audience particulière pour remettre les lettres de notification du mariage impérial de la part de l'Empereur et de la part de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

« M. le comte de Furtenstein est revenu hier matin par Mayence et Francfort. Je n'ai pas encore eu le temps de l'entretenir à fond de différents objets sur lesquels il conviendra d'avoir une conférence détaillée.

« M. Siméon a été informé avant-hier au soir, et j'ai appris hier matin que le Roi de Hollande avait passé sous le nom de comte de Saint-Leu dans la nuit du 5 au 6 par Osnabruck, qu'il s'y était arrêté sans être reconnu pendant deux heures, et que, peu d'heures après, un officier hollandais y était arrivé, s'informant du passage du comte de Saint-Leu et ne cachant point que c'était le Roi de Hollande qui voyageait sous ce nom. A Osnabruck, on lui indiqua la route de Hanovre comme celle que le Roi avait prise. Il le suivit sur-le-champ; mais de Hanovre même on ne paraît avoir reçu à Cassel aucune nouvelle ni du pas-

sage du Roi, ni de celui de l'officier. Un voyageur venant de Hambourg annonça hier que M. de Bourienne en était parti subitement, sans dire pour où, et la combinaison des dates peut faire croire à la possibilité d'un rapport entre le voyage de M. de Bourienne et celui de Sa Majesté Hollandaise.

« L'opinion générale ici était que le Roi de Hollande se serait rendu à Aix-La-Chapelle. M. le comte de Furtenstein m'a assuré qu'à Cassel seulement il avait appris l'abdication, et, en effet, M. Daubignosc, passant par Francfort un jour plus tard, me répéta qu'on n'y avait eu encore aucune connaissance de cet événement. M. Daubignosc assure que le Roi n'a eu aucune nouvelle de son frère depuis son abdication, et qu'il ignorait absolument où il est allé. Votre Excellence croira facilement que, du moment où j'ai appris le passage de Sa Majesté Hollandaise par Osnabruck, j'ai été extrêmement inquiet; que l'appartement commandé à Neudorf d'une part, que la possibilité d'un voyage plus lointain de l'autre, se sont présentés à mon esprit. Je me persuadais, à la vérité, que l'officier qui suivait de si près Sa Majesté donnerait de grands détails qui laisseraient bien en arrière les renseignements tardifs qu'on a reçus à Cassel. Néanmoins, je m'adressai sur-le-champ à toutes les autorités que, dans le cas où le Roi serait arrivé à Neudorf, on devait croire instruites. Personne n'en savait rien, Ce matin, j'ai fait sentir encore à M. de Bercagny de quelle extrême importance il était pour le gouvernement westphalien et moi d'être assurés si le Roi de Hollande était ou non à Neudorf, lorsque

M. Daubignosc partant précisément pour Hanovre, je préférai charger cet agent de prendre toutes les informations nécessaires et de m'expédier sur-le-champ une estafette, dans le cas où il apprendrait l'arrivée de Sa Majesté à Neudorf.

« Voilà, Monseigneur, la cruelle incertitude où je suis encore.

« Du moment où j'apprendrai que Sa Majesté est à Neudorf, mon premier soin sera d'expédier un courrier à Votre Excellence, pour que je puisse espérer en donner la première nouvelle pour recevoir vos ordres et vous informer si le gouvernement westphalien m'a caché ce qu'il savait, ou s'il a ignoré pendant si longtemps ce qu'il aurait dû savoir. Du reste, quoique M. Molerus nie absolument avoir été instruit par son père de la direction de la route du Roi, quelques indices me font supposer qu'il lui suppose l'intention de s'embarquer pour l'Amérique. »

Napoléon à Jérôme. Saint-Cloud, 18 août 1810.

« Mon frère, je viens d'ordonner que mes troupes occupent tout le pays, depuis le Holstein jusqu'à la Hollande, et dans cette mesure se trouve compris le pays situé entre Brême et Viclhembourg ; je vous prie d'en retirer vos troupes. Les embouchures de l'Elbe, du Weser et de la Jade sont dans ce moment l'objet de mes méditations les plus importantes ; une division de mes chaloupes canonnières hollandaises va se rendre sur cette côte : il est nécessaire que le pays soit entre les mains des généraux français (1). »

(1) Cette lettre indique que déjà l'Empereur songeait à annexer à la

« Mon frère, je reçois votre lettre du 17 août. Je vous remercie de ce que vous me dites pour ma fête. Les troupes que j'ai en Westphalie se plaignent de n'être pas payées, et que la solde des mois de juin, juillet et août leur est due. J'ai ordonné au Prince d'Eckmuhl de porter son quartier-général à Hanovre, parce que la division Friant doit bientôt se rendre dans le Mecklembourg. »

Napoléon à Jérôme. Saint-Cloud, 22 août 1810.

« Sire, j'ai reçu avant-hier matin la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire en date du 18 août, et par laquelle Elle me témoigne le désir que les embouchures de l'Elbe et du Weser soient évacuées par mes troupes et remises aux siennes.

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 26 août 1810.

« Dans toutes les circonstances, Sire, Votre Majesté me retrouvera toujours prêt à faire tout ce qui peut lui convenir, j'ai en conséquence, le jour même, envoyé l'ordre au général commandant mes troupes de remettre toutes les positions qu'il occupe au général Morand.

« Je prie seulement Votre Majesté d'observer que mon pays est dans ce moment accablé sous le poids de l'entretien des troupes françaises. Votre Majesté ne peut vouloir la ruine d'un royaume qu'Elle a fondé, et cependant, Sire, je ne pense pas qu'il soit humainement possible que la Westphalie supporte jusqu'à la fin de l'année les charges qui lui sont imposées, si Votre Majesté ne daigne m'accorder au moins

France la portion du royaume de Westphalie qui avoisinait les embouchures des grands fleuves du Nord.

la diminution des troupes qui sont dans les provinces de Magdebourg et de Hanovre.

« La Westphalie n'a d'autres ressources que l'exportation de ses grains et de ses toiles; c'est dans la balance seule de cette exportation, maintenant défendue, que ses habitants peuvent trouver le moyen d'acquitter leurs impositions.

« Le gouvernement ne peut se soutenir après la perte de ses domaines, que par des lois uniformes et des impositions également réparties, et cependant tous les grands propriétaires du Hanovre se croient exempts des charges publiques. Ceux de l'ancienne Westphalie se plaignent de ce que les lois les atteignent, comme le reste des propriétaires, tandis que l'imposition qui, d'après la Constitution, peut être portée jusqu'au 5e du revenu, n'atteint pour eux encore que le 8e.

« En vérité, Sire, parmi le conflit de tant d'intérêts divers, je sens tous les jours davantage combien la route à tenir est difficile et semée d'écueils. Si je n'espérais dans les bontés de Votre Majesté, je sens que le fardeau serait au-dessus de mes forces; mais dans toutes les circonstances, je prie Votre Majesté d'être de plus en plus convaincue, qu'Elle est le premier et le but le plus cher de mes affections et que la France est ma véritable patrie. »

Reinhard au duc de Cadore, Cassel, 27 août 1810.

« J'ai annoncé à Votre Excellence quelques détails sur le séjour de Leurs Majestés dans la ville et dans la province de Hanovre, et sur la disposition des esprits qui y règne. Le Roi a été généralement plus

content du pays que de la capitale. Là, la joie était franche et générale ; même dans les villes où Sa Majesté n'a point passé, on avait fait des préparatifs de toute espèce pour la recevoir. Dans la capitale, des causes connues rendaient la résignation plus difficile, et laissaient moins de prise à l'espérance. La noblesse, perdant sa domination et ses places, allait en grande partie se retirer sur ses terres. La bourgeoisie perdait des moyens de prospérité et de subsistance, sans prévoir encore ceux qui pourraient les remplacer. Cependant, aucun signe d'aversion ni de mécontentement n'a éclaté, et la fête du 15 août semblait entraîner la population de la ville de Hanovre dans le mouvement commun de joie et d'espérance.

« La noblesse semblait avoir ambitionné de préférence les places de préfets et même de sous-préfets. Elle s'est plainte d'en être exclue. On lui a répondu que sur trois préfets, le Roi avait nommé deux nobles ; mais elle a prétendu que les deux ne comptaient pas, puisque l'un, M. de Schull, ci-devant sous-préfet de Halle, était natif d'Osnabrück, et que l'autre, M. Schrœder, n'avait que cent cinquante ans de noblesse. Le ministre de l'intérieur avait soumis au Roi le tableau de ces nominations en masse, et ce fut en masse que le Roi les approuva.

« Après la régence, qu'on pouvait considérer comme le souverain du pays, le corps le plus considéré était le tribunal d'appel de Celles. Ce corps, organisé d'après les lois westphaliennes, a été conservé dans son ancienne résidence. Beaucoup de no-

bles aussi sont entrés dans la composition des autres tribunaux.

« Le Roi a jugé convenable de ne point augmenter en proportion de ses acquisitions nouvelles le nombre des membres des États de son royaume : il restera de cent, tel qu'il est fixé par la Constitution. Les vingt-cinq membres que les provinces hanovriennes auront à fournir, entreront en diminution du nombre des députés assigné aux anciens départements de la Westphalie. En ce moment il y a onze places vacantes, qui seront toutes remplies par les députés hanovriens. Sur 27,000 âmes, il y aura un membre des États.

« Plusieurs personnes comprises daus les nominations publiées dans le n° 95 du *Moniteur westphalien* ont refusé. M. le comte de Hardenberg, frère du grand veneur, nommé conseiller d'État, n'a pu accepter, dit-on, par des raisons d'économie. Les mêmes raisons s'étaient opposées à ce qu'il obtînt la place de préfet de Hanovre qu'il avait espérée.

« Le comte et la comtesse de Bernterode, M. d'Arnswald, le baron d'Ompteda et peut-être quelques autres encore ont refusé les places qu'on leur avait destinées à la Cour. Il paraît que la plupart de ces nominations avaient été faites sans consulter ceux qu'on désignait, et l'on peut concevoir que tous ceux qui ont refusé, ne l'ont pas fait par mauvaise volonté. On pouvait dans ces premiers temps consulter les convenances, dans la suite la politique pouvait conseiller d'exiger les acceptations.

« Aucun de ceux qui ont été nommés n'est encore

arrivé à Cassel. Pour remédier à la rareté des logements qui augmentera par ces survenants, le Roi s'est décidé à faire commencer à ses frais la construction de vingt maisons nouvelles. Elles formeront une rue qui nécessitera la démolition d'une partie des murs de la ville. Il paraît que le projet des fossés et de l'enceinte est abandonné. Il s'agit en même temps d'un décret pour taxer les loyers. Cette mesure, souvent produite et souvent rejetée au Conseil d'État, peut devenir bonne, lorsque le gouvernement se sera rendu maître de la concurrence.

« M. de Bulow est encore à Hanovre. On le dit désolé de l'état où il a trouvé les finances hanovriennes, et l'on sait qu'il ne se désole pas facilement. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 1er septembre 1810.

« Sire, Votre Majesté, par sa lettre du 22 août, me fait connaître que la ville de Hanovre doit recevoir le quartier-général du prince d'Eckmuhl; j'ai de suite donné des ordres nécessaires, soit au préfet, soit au général commandant la division militaire. Heureux si je puis faire tout ce qui peut vous convenir.

« Je prie seulement Votre Majesté de ne pas abandonner entièrement la Westphalie, qui se trouve dans ce moment avoir plus 20,000 hommes de troupes françaises, dont 6,000 chevaux, et un grand quartier-général. Votre Majesté peut être convaincue que tout ce qu'il est humainement possible de faire sera fait, et que dans ce moment le reste des couvents est en vente pour payer la solde des troupes de Votre Majesté. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 11 septembre 1810.

« J'envoie par un courrier extraordinaire à Votre Majesté, copie d'un arrêté du sieur Daubignosc. Votre Majesté verra que, semblant s'instituer souverain de la province de Hanovre, il rend mes sujets responsables de toute désobéissance à ses ordres, et qu'il me manque ainsi d'une manière authentique et officielle. Je ne puis attribuer qu'à de la folie un acte aussi inconvenant, qui du reste a été précédé par d'autres, dont je me suis déjà plaint à Votre Majesté. Il est impossible, Sire, qu'un de vos frères soit soumis à de pareils procédés, et si telle est la conduite des agents de Votre Majesté, il est impossible, Sire, que les pays exposés à leur influence prennent jamais le bon esprit qui doit les faire marcher dans le sens de votre système. Je dois observer à Votre Majesté, que les sieurs d'Arensvald et Decken sont les ministres du Roi d'Angleterre, qu'ils ont refusé de prendre du service chez moi, et qu'ils n'ont jamais même voulu paraître à la Cour. Eh bien ! Sire, ce sont de pareils êtres en opposition avec leur Souverain, auxquels un agent de Votre Majesté impose de nouveau la désobéissance et auxquels il attribue des fonctions publiques pour être exercées sous mes yeux et contre mon autorité.

« Je supplie Votre Majesté de lire l'arrêté que je lui adresse, personne ne croira sans doute qu'il a été rédigé par un agent français et dans un pays gouverné par un prince français.

« Les Français eux-mêmes stationnés en Hanovre pourraient rendre compte à Votre Majesté de l'étrange conduite du sieur Daubignosc : pour moi, je

me vois contraint à lui faire simplement ce rapport, et c'est surtout par le respect que je porte à Votre Majesté que je crois avoir le droit de me plaindre. »

« Le commissaire impérial, Directeur du domaine extraordinaire de la couronne : Hanovre, 3 septembre 1810.

« Vu les arrêtés des 17 mai et 15 octobre 1808 sur l'organisation de la régie des domaines, pris en possession au nom de l'Empereur et Roi qui déterminent les fonctions des chambres des domaines, et notamment celui du 15 octobre qui rend nécessaire le concours de cette autorité pour le Hanovre, aussi longtemps que ces actes approuvés par l'Empereur n'auront point été révoqués,

« Vu le décret impérial du 26 avril 1810 rendu sur la demande de S. M. westphalienne, lequel maintient la chambre des domaines du Hanovre, en fixant son salaire à la somme de 98,000 francs, dont la retenue est déclarée indépendante de la réserve d'un revenu net de 4,494,690 francs stipulé au profit des donataires, comme condition expresse de la cession du pays.

« Considérant qu'aucun acte d'une autorité étrangère ne peut infirmer les dispositions prises par l'Empereur, que si l'intervention de la chambre dans la régie du domaine extraordinaire a été utile jusqu'à ce jour, cette utilité s'accroît en ce moment en raison du plus grand nombre de changements qui s'opèrent dans la Constitution du pays ; que ce serait compromettre évidemment les intérêts de l'Empereur et ceux de ses nombreux donataires, que de se priver tout à

coup et sans qu'il y ait été pourvu des moyens que peuvent fournir les lumières et l'expérience des membres de la chambre, pour la recherche, la conservation et l'exploitation de tous les articles domaniaux qui doivent former le revenu que l'Empereur a jugé à propos de se réserver en cédant le pays de Hanovre à son auguste frère,

« Considérant enfin qu'aucun changement dans l'administration de cette réserve ne peut avoir lieu, s'il n'est autorisé par le Ministre, intendant-général du domaine extraordinaire.

« Arrête :

ARTICLE PREMIER.

« La chambre domaniale du Hanovre, dont les fonctions sont déterminées par les arrêtés des 17 mai et 15 octobre 1808, et dont l'existence est consacrée par le décret impérial du 26 avril 1810, continuera d'exercer sous le titre de chambre du domaine extraordinaire de la Couronne, dans l'intérêt de l'Empereur et de ces cessionnaires, les attributions qui lui sont accordées par les arrêtés précités et actes postérieurs du gouvernement français.

ARTICLE 2.

« Dans le cas où un décret royal lui notifierait sa dissolution, elle devra par soumission et respect aux ordres du souverain du pays, cesser à l'instant de prendre le titre et les attributions de chambre royale

westphalienne dont elle faisait usage depuis le mois de mars de la présente année, et interrompre tous les rapports qu'elle a eus en cette qualité, et ne conserver que le titre et les fonctions désignés dans l'article précédent.

ARTICLE 3.

« Messieurs de Wense, d'Arensvald et de Decken président et conseillers de la chambre du domaine extraordinaire, sont personnellement responsables, à peine de désobéissance aux ordres de l'Empereur, de l'exécution du présent arrêté, jusqu'à ce que Son Excellence le Ministre intendant-général, à qui il va en être référé, ait donné de nouvelles instructions. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 12 septembre 1810.

« Sire, comme je crois que Votre Majesté fait un grand mouvement de troupes dans le nord de l'Allemagne, au lieu de donner des semestres comme je me l'étais proposé à la fin de ce mois, je fais tous les efforts possibles pour pouvoir à la fin d'octobre mettre en campagne vingt mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, quarante pièces de canon et un régiment d'artillerie ; mais tout cela présent sous les armes et non sur le papier.

« Dans huit jours j'aurai près de Cassel un camp de manœuvre de dix mille hommes ; enfin, Sire, je fais tout ce qu'il est humainement possible de faire pour pouvoir être réellement utile à Votre Majesté, si l'occasion s'en présente.

« Votre Majesté sait sans doute que le Danemarck a dans ce moment cent mille hommes présents sous les armes, dont trente mille sur le continent. Je tiens ces renseignements de plusieurs officiers danois, qui sont tous venus me demander du service et par des lettres qui arrivent journellement du Danemarck. Votre Majesté, qui dirige les événements, saura mieux que personne ce que prétend cette puissance. Elle vient tout récemment d'arrêter par un embargo les bâtiments westphaliens qui étaient dans les ports de l'Elbe, et à l'explication qui en a été demandée à ses agents, il a été répondu que cette mesure était générale et que les bâtiments westphaliens n'en étaient pas exceptés. »

Napoléon à Jérôme. Saint-Cloud, 15 septembre 1810.

« Mon frère, je reçois vos lettres du 12 septembre. Il ne se fait aucun mouvement de troupes dans le Nord, et le Danemarck n'a pas vingt mille hommes sous les armes. Vous pouvez en toute sûreté faire donner vos semestres : cela soulagera vos finances. Ne faites aucun camp, cela vous coûterait et alarmerait vos voisins. Je suis en paix avec tout le monde et rien ne menace la tranquillité du continent. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 17 septembre 1810.

« Sire, dans toutes les circonstances Votre Majesté m'a trouvé non-seulement disposé, mais ardent à embrasser et à faire exécuter tout ce qu'elle juge convenable au maintien de son système continental. Combien ne dois-je pas être affligé, Sire, d'apprendre à l'instant par le préfet de Magdebourg, que le général Boyer a non-seulement fait établir des postes de

troupes françaises depuis les frontières de la Saxe jusqu'à Cuxhaven, mais encore qu'il donne ordre à mon directeur des contributions indirectes d'inventorier dans la ville de Magdebourg même, toute espèce de marchandises ou de denrées coloniales qui peuvent y exister. Si les généraux français peuvent s'arroger, dans mes États, le droit de prendre des mesures qui sont évidemment du ressort du gouvernement et des lois, s'ils peuvent disposer à leur gré du territoire, il est certain, Sire, qu'il n'y existe plus aucune garantie pour mes sujets, qu'ils ne savent plus à qui ils appartiennent, que les autorités constituées doutent à qui elles doivent obéir, et qu'enfin toute l'action du gouvernement se trouve paralysée.

« Dans cet état d'incertitude funeste et ce conflit nuisibles d'autorités, comment puis-je encore faire respecter mon caractère, méconnu par les généraux français qui commandent chez moi? Comment puis-je prélever les contributions nécessaires au maintien de l'État et à l'exécution même des mesures ordonnées par Votre Majesté? Je la supplie d'observer que toutes celles qu'elle a présentées jusqu'à ce jour ont été sur-le-champ exécutées, qu'aucune difficulté élevée par moi n'a contrarié ses désirs, et que la Westphalie ne cesse de marcher constamment dans le sens de la France, soit pour ses institutions, soit pour ses lois, soit enfin pour ses règlements d'administration ou de police intérieure.

« Ainsi donc, Sire, puisque je me fais un devoir de me conformer à toutes les intentions de Votre Majesté, pourquoi souffrirait-elle qu'on me traitât

comme si j'étais le roi de Prusse ou le duc de Mecklembourg. J'ose affirmer à Votre Majesté que toutes les fois qu'il m'est permis de donner des ordres moi-même, ils sont exécutés plus promptement et avec plus d'exactitude que ne peuvent en rencontrer les généraux français agissant comme ils le font.

« Je ne suis, Sire, ni Allemand, ni Hollandais, ni Anglais, et cependant mon pays, qui devrait être considéré comme l'avant-garde de la France, est traité plus sévèrement qu'un État ennemi. Comment concevoir l'existence d'un souverain lorsque des généraux alliés, stationnés chez lui, peuvent dire aux autorités de ses provinces : « Je vais occuper tel point parce que le prince d'Eckmühl l'a ordonné, il faut faire sortir les troupes westphaliennes du Hanovre et les remplacer par un régiment français, tel est l'ordre du prince d'Eckmühl ; je vais faire arrêter toutes les marchandises qui entrent dans le royaume, parce qu'il lui a plu encore de me l'ordonner ; il faut qu'on fasse une visite inquisitoriale dans toutes les maisons de Magdebourg parce que telle est enfin sa volonté, etc., etc. Et puis suivent les vexations que l'on fait éprouver aux malheureux habitants, les excès, les dilapidations et les injustices de tous les genres.

« Cependant, Sire, je souffre tout, je laisse faire tout ce qu'on veut, et pour montrer ma soumission entière envers Votre Majesté, je me borne à me plaindre à Elle seule de tous les désagréments qu'on me fait essuyer, soit dans mon caractère comme Roi, soit dans mon amour-propre comme prince français et

frère de Votre Majesté. Mon unique espoir c'est qu'Elle rendra justice à la droiture de ma conduite et au zèle qui m'a toujours animé toutes les fois qu'il a fallu lui montrer mon dévouement et faire quelque chose qui lui convient.

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 18 septembre 1810.

« Sire, au moment où j'allais vous expédier ma lettre d'hier, j'ai reçu celle que Votre Majesté a daigné m'écrire en date du 11 courant. Je puis assurer à Votre Majesté, que ses donataires sont loin d'éprouver la moindre perte et qu'au contraire la plus grande partie d'entre-eux a augmenté d'un tiers ses revenus en renouvelant ses baux (1). S'il en est cependant dont le revenu actuel ne réponde pas au capital de sa dotation, on ne saurait attribuer cette différence en moins qu'à la baisse des grains et des principales denrées du pays, par défaut d'exportation ; or, Votre Majesté sait que je n'ai aucun moyen de remédier à cela.

« Dans tous les décrets que je rends, j'ai soin de ne jamais léser les intérêts des donataires, et si Votre Majesté, pour s'assurer enfin de la vérité des plaintes vagues et indéterminées qu'on lui porte, veut se convaincre par des documents authentiques de la quotité de l'imposition supportée par eux, elle verra qu'ils ne sont pas taxés au delà du huitième de leurs revenus, tandis que la Constitution et la teneur des traités permettent d'atteindre le cinquième.

« Il est un moyen certain, Sire, de terminer ces

(1) La lettre de l'Empereur, en date du 11, dont il est ici question, nous manque.

difficultés et de remédier pour les donataires à toutes les variations que des circonstances plus ou moins favorables peuvent leur faire subir dans leurs revenus; ce moyen, c'est de me laisser la régie desdites dotations, et je m'engagerai à faire verser à Paris la somme de 6 millions pour l'ancienne Westphalie et de 4,500,000 francs pour le Hanovre, cette somme sera payée par quartier et toujours un trimestre d'avance avec la seule déduction d'un dixième pour le change de l'argent et autres frais.

« Je supplie Votre Majesté de réfléchir à cette proposition, qui me paraît être tout à l'avantage des donataires, dont les intérêts ne peuvent courir aucun risque, puisqu'il leur reste toujours l'hypothèque du fond. Il n'y a qu'une classe de gens malheureusement trop active et trop intrigante qui puisse s'opposer au succès de cette négociation, c'est celle des gens d'affaires, qui, munis des procurations des donataires, exploitent à leur gré leurs revenus, leur en rendent le compte qu'ils veulent, et, dans l'espoir de déguiser ou de multiplier leurs profits, ne cessent de les entretenir de pertes et de diminutions évidemment supposées. Je joins à cette classe celle même des agents financiers de Votre Majesté, qui ne manqueront pas de s'élever contre une mesure qui amènerait la suppression de leur emploi; mais comme ces menées obscures doivent être écartées, j'ose présumer qu'une proposition aussi simple et aussi naturelle paraîtra admissible à Votre Majesté, qui en appréciera les conséquences heureuses pour ceux qu'elle a voulu favoriser.

« D'après ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me mander, j'enverrai, le 10 du mois prochain, la moitié de mes troupes en Hanovre. Je ne les ai rassemblées que pour leur faire prendre davantage le bon esprit qu'elles n'ont pu acquérir encore au point de vue que je désire. Je suis cependant satisfait de leur tenue et de leur instruction, tous mes efforts et tous mes vœux en ce genre ne tendent qu'à me rendre utile à Votre Majesté et à me mettre en état de lui prouver activement mon dévouement et mon zèle pour ses intérêts et ses desseins.

« Votre Majesté me parle de mes dépenses particulières. Elle connaît mes revenus. Elle ne peut me blâmer de les dépenser dans mes États pour y alimenter le commerce et l'industrie. Je serais coupable sans doute si j'empiétais sur les ressources de l'État; mais, bien loin d'y toucher, il est de notoriété publique que je suis venu plusieurs fois, avec mes propres moyens, au secours du trésor public, dans des circonstances difficiles. Si je fais bâtir des maisons à mes frais, c'est pour porter les citoyens à m'imiter, c'est pour encourager le développement de l'industrie dans un pays où l'avarice honteuse de l'ancien souverain l'avait anéantie, c'est pour faire baisser le prix des loyers monté à un prix excessivement onéreux, c'est pour soulager enfin toutes les classes. Je gémis sans doute de voir que l'on cherche toujours à me nuire dans l'esprit de Votre Majesté. Mais je m'en consolerai, si elle daigne me permettre en toute occasion de me justifier en me faisant connaître ce dont on m'accuse. Je puis errer dans ma

conduite, mais jamais dans mes intentions ni dans l'attachement respectueux et inviolable que je porte à la personne de Votre Majesté, pour laquelle je suis prêt à sacrifier à chaque instant mes affections, mes goûts et ma propre existence. »

Catherine au roi de Wurtemberg. Napoléonshohe, septembre 1810.

« Mon très-cher père, je possède mon frère ici depuis le 18. Je ne saurais assez vous remercier de la bonté que vous avez eue de lui permettre de faire ce voyage : le bonheur que j'éprouve à revoir un des miens ne saurait s'exprimer ; à la petite distance qui nous sépare, c'est une satisfaction dont je devrais jouir toujours ou du moins une grande partie de l'année. J'ai trouvé mon frère engraissé et ayant très-bon visage ; il m'a dit que ma tante Louis était dans le même cas, et qu'elle avait singulièrement repris ; ses enfants sont charmants, à ce qu'il m'assure, surtout la figure d'Amélie. Vous pouvez juger, mon très-cher père, si tous ces détails me font plaisir.

« Nous avons reçu mon frère à Napoléonshohe, le château de Cassel n'étant point encore terminé, je crois même qu'il ne le sera que pour la fin du mois. Malgré la saison (car nous avons déjà eu des froids très-piquants), je ne désirerais pas personnellement quitter la campagne, si ce n'est que ce séjour est incommode à la longue pour les alentours, par la nécessité de tout faire venir de la ville.

« Je ne sais du reste absolument rien de nouveau. Si vous êtes plus instruit que moi, veuillez, mon cher père, songer quelquefois à celle qui vous est si

tendrement attachée, et croire que rien ne saurait ajouter ni à ma tendresse ni à mon très-profond respect. »

Napoléon à Jérôme. Fontainebleau, 3 octobre 1810.

« Mon frère, je vous envoie le décret que j'ai pris pour le grand-duché de Berg. J'ai pris un décret semblable pour le Mecklembourg, le Lauenbourg et les villes Anséatiques. — Je désire que vous preniez les mêmes mesures dans vos États, c'est-à-dire que vous assujettissiez au même tarif les denrées coloniales qui s'y trouvent et celles qui y entreront. — Ce sera un grand bien pour vous, puisque cela vous donnera un produit considérable. Ce sera aussi un grand bien sous d'autres rapports, puisque les correspondants des négociants anglais ne pourront pas les payer et que les denrées coloniales devenant plus cher, la consommation en diminuera. — Elles seront ainsi attaquées et chassées à la fois du continent. »

Napoléon à Jérôme. Fontainebleau, 4 octobre 1810.

« Mon frère, il me revient de tous côtés que mes troupes sont extrêmement mal en Westphalie ; elles sont sans solde, sans aucune douceur chez les habitants, et on leur fait une diminution considérable dans leurs rations. Pour Dieu, mettez donc un terme à cela. »

Jérôme à Napoléon. Napoléonshohe, 11 octobre 1810.

« Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 4 du courant, et par laquelle elle m'informe qu'il lui revient de tous côtés que ses troupes sont extrêmement mal en West-

phalie, et je m'empresse d'assurer à Votre Majesté qu'elle est trompée par des rapports dont je ne puis m'expliquer la malveillance. J'affirme sur mon honneur à Votre Majesté, que ses troupes sont aussi bien traitées en Westphalie qu'elles peuvent l'être dans aucun autre pays, que mon premier soin, comme frère de Votre Majesté et comme Français, sera toujours de me conformer à ses intentions et de veiller au bien-être de ses troupes toutes les fois qu'elles séjourneront dans mes États. Je la supplie, à ce sujet, d'envoyer en Westphalie un de ses aides de camp ou quelque autre personnage considérable, pour s'assurer par lui-même de la manière dont sont traités les Français qui y sont cantonnés, et s'il s'élève quelque plainte fondée, je ferai punir exemplairement ceux qui y auraient donné lieu; mais aussi, Sire, s'il vous est prouvé que l'on cherche continuellement et sur tous les points à me desservir auprès de Votre Majesté, s'il est évident que je n'oppose à toutes ces menées obscures qu'un zèle ardent pour tout ce qui peut lui convenir et un dévouement sans bornes pour sa personne, qu'elle daigne me faire la grâce d'imposer silence aux intrigues et aux calomnies dont je suis l'objet.

« Quant à la solde, j'affirme encore à Votre Majesté que sur 750,000 francs qui reviennent par mois à ses troupes, il n'y en a jamais eu moins de 600,000 régulièrement acquittés.

« Je proteste à Votre Majesté que tel est l'état des choses, et le plus ardent de mes vœux, c'est qu'elle

veuille s'en assurer, ainsi que j'ai l'honneur de le lui proposer. »

« Après la remise du pays de Hanovre, Votre Majesté refusa d'approuver l'acte qui en avait été dressé et me chargea de faire connaître qu'Elle ne regarderait la remise comme définitive, que lorsque le gouvernement westphalien aurait, par une déclaration claire et précise, reconnu :

Le duc de Cadore à Napoléon. Fontainebleau, 11 octobre 1810.

« 1° Que les dix-huit mille hommes de troupes françaises mis à la charge du royaume devaient être entretenus sur pied de guerre :

« 2° Que pendant l'espace de dix ans les revenus des donataires de Votre Majesté devaient rester identiquement les mêmes, et qu'en conséquence, aucune institution, aucune loi du royaume, aucun acte du gouvernement westphalien pouvant diminuer ou altérer d'une manière quelconque la valeur de ces revenus, ne pourraient leur être appliqués.

« Sur le premier point, le gouvernement westphalien s'est expliqué clairement et d'une manière entièrement conforme aux intentions de Votre Majesté.

« Quant au second objet, au lieu d'une déclaration directe et franche, il en a fait une en termes assez vagues pour faire craindre qu'il n'eût voulu se ménager le moyen de les interpréter ensuite à son gré.

« C'est pour cette raison que, dans un rapport qui se trouve encore entre les mains de Votre Majesté, j'ai eu l'honneur de lui proposer de faire ajouter à la convention que M. le comte de Fermon doit signer,

un article entre autres pour garantir les biens des donataires dans le Hanovre, de l'application de toute loi, de toute mesure tendant, soit à en diminuer le revenu, soit à en changer la nature.

« Mais Votre Majesté ne m'a point encore fait connaître ses intentions.

« Cependant le ministre de Westphalie demande aujourd'hui, par la note qui est ci-jointe, que Votre Majesté daigne approuver et confirmer l'acte de remise du Hanovre.

« Je propose à Votre Majesté de m'autoriser à répondre en son nom :

« Qu'Elle n'approuvera cet acte que lorsqu'en des termes à l'abri de toute équivoque, le gouvernement westphalien aura reconnu et promis de religieusement remplir l'obligation que lui impose le traité par lequel il a acquis le Hanovre, de n'appliquer directement ni indirectement aux biens des donataires impériaux dans cette province, aucune loi, aucun acte, aucune mesure qui pût en changer la nature ou en diminuer la valeur. »

Catherine au roi de Wurtemberg, Napoléonshohe, octobre 1810.

« Mon très-cher père, j'ai appris, il y a peu de jours, la maladie de mon frère Paul, et heureusement sa convalescence en même temps. Aujourd'hui je reçois une lettre de ma belle-sœur qui me confirme son mieux et aussi les soins paternels que vous lui donnez et dont ils sont tous deux bien reconnaissants. Quant à moi, qui n'ai pu les partager avec vous, mon cher père, je partage du moins bien vivement les inquiétudes que vous avez dû ressentir, et

quoique mon frère soit hors d'affaire, la seule idée de son danger m'afflige beaucoup. J'ai écrit sur-le-champ à Charlotte et à mon frère, j'espère qu'il sera maintenant à mêmé de me lire et qu'il sera bientôt assez bien pour me donner lui-même de ses nouvelles.

« Veuillez aussi m'apprendre, mon cher père, que ces cruels moments n'ont point altéré votre santé.

« Le Roi me charge de le rappeler à votre souvenir, nous comptons rentrer en ville le 30, la campagne n'étant plus tenable par le temps qu'il fait.

« Daignez, mon cher père, agréer mon très-profond respect. »

Le duc de Cadore à M. Reinhard. Fontainebleau, 19 octobre 1810.

« Le 13 de ce mois. M. le conseiller d'État, baron de Malchus, m'adressa une note ayant pour objet de montrer, par la comparaison des revenus et des charges de la Westphalie, qu'elle était dans l'impossibilité absolue de payer actuellement et régulièrement la solde et les masses des troupes françaises à la charge du royaume.

« Les revenus de toute nature, disait cette note, sont, pour les anciennes provinces westphaliennes, de 34,500,000 fr., levés sur moins de deux millions de sujets.

« Le Hanovre ne rendra pas au delà de 8 millions.

« Le revenu total sera donc de 42,500,000 fr. Les dépenses indispensables sont de 35,530,000 fr., sans y comprendre les dépenses pour les troupes

françaises, lesquelles s'élèvent à 15,388,344 francs.

« La subsistance seule de ces troupes est un objet de 10,000,000. Pour l'assurer, les contributions dans les anciennes provinces westphaliennes doivent être augmentées de deux cinquièmes. Elles le seront.

« Mais c'est le dernier effort que le pays puisse faire.

« Il est de toute impossibilité qu'il subvienne à payer en argent, pour la solde et les masses, une somme qui est chaque mois de 460,000 fr.

M. de Malchus finissait par demander, que le paiement de la solde et des masses pût être fait et accepté par la caisse de l'armée, moyennant le versement d'un bon de 460,000 francs par mois semblable à ceux versés en conformité du traité de Paris, pour l'acquittement des contributions arriérées, et qu'il fût accordé le même délai pour leur réalisation.

« Cette demande ou cette proposition a paru si révoltante à Sa Majesté, qu'Elle m'a ordonné de renvoyer à M. de Malchus la note, ce que j'ai fait.

« Le courrier que vous m'avez expédié est arrivé sur ces entrefaites avec vos dépêches et la copie de la note qui vous a été remise par M. le comte de Furstenstein, note où la proposition faite par M. de Malchus est reproduite avec cette seule différence qu'on ne demande à pouvoir payer en bons qu'à partir du 1er janvier, et aussi pour l'arriéré antérieur au 1er octobre, attendu que l'on promet de payer en argent pour les trois derniers mois de cette année.

« J'ai mis vos dépêches et cette note sous les yeux de Sa Majesté, qui les a encore entre les mains, et ne s'est expliquée sur leur contenu que d'une manière générale et en me chargeant de vous faire connaître que ce n'était point avec des bons qu'Elle peut fournir aux besoins de ses troupes et faire cesser les privations qu'elles éprouvent ; qu'Elle veut que l'arriéré soit promptement payé, et que la solde soit mise et tenue au courant.

« Sa Majesté n'admet point l'excuse tirée de la pénurie des finances et du défaut d'argent.

« Sans argent, on n'aurait point formé des camps, on aurait été moins pressé de lever une armée westphalienne, sur laquelle on ne peut pas compter, on n'aurait pas fait tant de dépenses de tout genre dans l'intérieur. On a mis à toutes ces choses un argent qu'il fallait employer à remplir ses engagements.

« D'ailleurs, on ne manquera pas d'argent, si on le veut. Brunswick, Lunebourg et autres villes de la Westphalie sont remplies de marchandises et surtout de marchandises coloniales. Qu'on mette le séquestre sur ces marchandises, ainsi que vous êtes chargé de le demander, on aura en peu de temps des sommes considérables.

« Si donc la Westphalie ne remplit point ses engagements, ce ne seront pas les moyens qui lui manqueront, mais la volonté. Cependant le cabinet de Cassel doit être convaincu qu'on ne prend point avec l'Empereur des engagements en vain. Un traité existe : il doit être exécuté à la lettre.

« Ne pas l'exécuter, ce serait s'en affranchir. Or

la Westphalie doit sentir que son intérêt n'est pas de mettre la France dans le cas de considérer les traités qui la lient à elle comme rompus.

« Faites valoir ces considérations, et demandez, Monsieur le baron, que le traité soit exécuté comme il doit l'être.

« Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander qu'ayant eu plusieurs fois le désir de faire des représentations au gouvernement westphalien, vous avez été retenu par l'idée que, pour les choses mêmes qui auraient été l'objet de vos représentations, le Roi avait peut-être obtenu le consentement ou l'approbation de l'Empereur avec lequel il correspond, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que cela ne doit point vous arrêter. »

Le duc de Cadore à M. de Malchus. Fontainebleau, 20 octobre 1810.

« La proposition contenue dans la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois est tellement en opposition avec tout ce que S. M. l'Empereur et Roi a daigné me faire connaître de ses intentions, et avec les ordres répétés et récents qu'Il m'a donnés, que je ne pouvais la mettre sous les yeux de Sa Majesté, sans exposer la Westphalie au danger de voir cette proposition considérée comme un refus personnel d'exécuter le traité.

« Sa Majesté m'a chargé tout récemment encore, Elle a chargé son ministre à Cassel d'en réclamer l'exécution littérale. Fidèle à tous ses engagements, Elle exige la même fidélité pour ceux qui ont été pris envers Elle. Ne pas exécuter le traité, ce serait s'en affranchir : les pertes en seraient incalculables. Le

bonheur de la Westphalie dépend des liens qui l'unissent à la France, le plus grand mal qu'Elle pût se faire serait de mettre l'Empereur dans le cas de regarder ces liens comme rompus par elle.

« Je n'ai donc pas cru devoir donner une meilleure preuve de mes respectueux sentiments pour l'auguste frère de l'Empereur, ni faire une chose plus utile aux intérêts de son royaume, qu'en renvoyant à Votre Excellence la note qu'elle trouvera ci-jointe. »

« Sire, M. le baron de Reinhard vient de faire connaître, dans une conversation, à mon ministre des relations extérieures, deux points que je m'empresserais d'adopter sans en écrire à Votre Majesté, si ce ministre avait voulu exprimer les intentions de Votre Majesté d'une manière plus authentique, et si les deux choses demandées n'étaient en contradiction avec les lettres même de Votre Majesté, auxquelles je dois m'en référer jusqu'à ce qu'il lui plaise de me faire connaître positivement qu'elle a changé de pensée. Jérôme à Napoléon. Cassel, 30 octobre 1810.

« C'est relativement au trop grand nombre de mes troupes et aux colonels-généraux de la garde.

« Quant au premier point, voici le fait : Je puis, quarante jours après que Votre Majesté me l'aura demandé, mettre dix-huit mille hommes sous les armes en rappelant mes semestriers. Si Votre Majesté trouve que c'est trop, je suis prêt à réduire cet état militaire jusqu'au point qui pourra lui convenir. Cependant, mon but, en formant cette armée, n'a été que de me

conformer aux intentions de Votre Majesté, qui me faisait l'honneur de me dire dans sa lettre du 30 janvier 1808.

« *Vous avez moins de force réelle que l'Électeur de Saxe qui pourrait renforcer ses alliés de vingt mille bons soldats.*

« *Au lieu de vingt mille hommes que vous devez fournir à la confédération, ayez-en trente mille.*

« Quant aux colonels-généraux, je prends la liberté de transcrire encore à Votre Majesté le paragraphe de sa lettre du 5 janvier 1808, et elle verra qu'ils ne sont institués que comme elle l'a prescrit.

« *Ainsi votre garde serait commandée par quatre capitaines-généraux des gardes pour le service de la cour, équivalents à mes quatre maréchaux, dont l'un serait toujours de service près de vous. Ces quatre capitaines-généraux, ne les nommez point avant deux ans pour ne point vous tromper; ils devront être grands officiers de la couronne. Je pense qu'il doit y en avoir deux de Français, officiers de mérite capables de commander une armée et d'en imposer même à une armée française.*

« Si ce n'est que le titre de colonel-général qui ne convienne pas à Votre Majesté, je suis tout prêt à les appeler capitaines-généraux, aussitôt que Votre Majesté m'en aura marqué le désir. »

Napoléon à Jérôme. Fontainebleau, 8 novembre 1810.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 31 octobre. Je pense qu'il est convenable que vous appeliez les chefs de votre garde, capitaines des gardes; c'est l'usage établi en Europe. Quant à votre état mili-

taire, je n'ai rien à dire, si vous exécutez les traités et si vous payez la solde de mes troupes ; mais il me revient de partout qu'elles ne sont pas payées et qu'elles sont dans la plus fâcheuse position. Au reste, je vous en ai tant dit et écrit là-dessus que vous en savez autant que moi. Je ne puis que vous répéter que les engagements que vous avez pris avec moi doivent être remplis et qu'ils ne le sont pas. »

« Sire, le général Lecourbe m'a fait témoigner par un de mes aides de camp, le désir d'être à mon service. Je ne connais cet officier d'aucune manière, je sais seulement qu'il n'est point employé, et j'ignore d'ailleurs la cause de sa non-activité, ne voulant point en conséquence, à cette occasion, rien faire ou demander qui soit contraire aux intentions de Votre Majesté, je la prie de me faire savoir si elle consentirait à ce qu'il passât au service de la Westphalie, et, dans ce cas, je ferai écrire au ministre de la guerre pour que la demande en soit faite officiellement. Mon intention serait de le nommer un des capitaines-généraux de la garde, et il me semble qu'il répondrait aux vues que Votre Majesté a daigné me manifester relativement aux officiers généraux que j'emploierai en cette qualité, puisqu'il s'est acquis de la réputation, qu'il a eu des commandements importants et qu'en cas de besoin je pourrais lui confier celui de mes troupes. »

Jérôme à Napoléon. Cassel, 24 novembre 1810.

« Sire, le général de division Compans vient d'informer mes préfets qu'il allait prendre dans mes

Jérôme à Napoléon. Cassel. 25 novembre

États les mêmes mesures qui ont été prises à Francfort et autres lieux, relativement aux marchandises anglaises. J'ai l'honneur de représenter à Votre Majesté que, conformément à ses intentions, je me suis empressé de faire séquestrer toutes les marchandises anglaises qui pouvaient se trouver en Westphalie, que j'ai mis dans mes mesures tout l'empressement et toute la rigueur qu'elle pouvait désirer, qu'on procède aux ventes et confiscations, que le produit en est appliqué comme l'a voulu Votre Majesté, au paiement et à l'entretien des troupes françaises auxquelles je viens dernièrement de faire compter les trois quarts environ de ce qui leur était dû en arriéré et qui seront bientôt au pair de leur solde. La notification du général Compans étant donc contraire aux intentions et aux dispositions que Votre Majesté a daigné me manifester, j'ai de suite dépêché vers lui un de mes aides-de-camp pour l'inviter à suspendre toute exécution jusqu'à la réception des ordres de Votre Majesté, qui, j'ai osé l'en assurer, seraient conformes à ce qu'elle m'a mandé précédemment. En effet, Sire, je me persuade que Votre Majesté ne voudra pas me priver des seules ressources qui me restent en ce moment pour pourvoir à l'entretien de ses troupes, et qui, si elles sont exploitées par des militaires et par des agents éloignés, seront délapidées presque sans profit pour elle et au détriment irréparable de la Westphalie. J'assure d'ailleurs avec confiance à Votre Majesté, que le coup à porter au commerce auglais dans mes États sera bien mieux et bien plus sûrement frappé par mes

agents que par les siens qui n'ont point les connaissances locales requises pour que rien ne leur échappe. Elle peut s'en rapporter à cet égard à mon vif désir de concourir à la réussite de toutes les mesures qu'Elle se propose et à mes propres intérêts. Enfin, me reposant entièrement sur ce qu'elle m'a dit, je la supplie de faire parvenir de suite à ses généraux les ordres nécessaires pour qu'ils me laissent agir ainsi que je l'ai commencé et qu'ils ne me privent point des moyens de tenir mes engagements envers Elle. »

Jérôme à Napoléon. Cassel. 10 décembre 1810.

« Sire, mon ministre à Paris vient de m'adresser une carte de mon royaume. Votre Majesté a tracé une ligne qui retranche de mes États le département du Weser, la moitié de celui de l'Aller, le département du Nord et la plus grande partie de l'Elbe inférieur. Outre que ce démembrement me prive du territoire le plus populeux et le plus aisé de la Westphalie, il m'enlève en même temps la seule chose qui pouvait donner de l'importance à mon royaume, je veux parler des embouchures des deux fleuves qui, lors du rétablissement de la paix, devaient me rendre naturellement maître du commerce de l'Allemagne. Lors même que Votre Majesté daignerait m'accorder en dédommagement les petits territoires étrangers enclavés dans mes États, tels que les souverainetés de la Lippe, d'Anhalt, les duchés de Saxe et même le grand-duché de Francfort, je n'en serais pas moins réduit à une grande nullité.

« Je suis loin, Sire, de contredire l'assurance que j'ai donnée à Votre Majesté, de mon dévouement en-

tier à ses volontés ; aucun sacrifice ne me coûtera pour la satisfaire ; mais j'ose me flatter cependant que, puisque je n'ai jamais à ma connaissance et volontairement donné lieu à aucun mécontentement de sa part, Elle ne voudra point m'humilier aux yeux de l'Europe entière jusqu'à me retirer ses bienfaits sans m'en dédommager d'une manière honorable, en me rapprochant d'Elle vers le Rhin et en me donnant ainsi quelques moyens d'existence politique et une limite naturelle.

« Je le répète, Sire, prêt dans toutes les occasion à soumettre mes désirs à ceux de Votre Majesté, un noble orgueil seul me porte en ce moment à lui présenter mes observations ; je serais profondément affligé qu'on puisse croire que j'ai démérité de ses bontés, et qu'on pût penser qu'au lieu d'avoir contribué par ma conduite politique à consolider mon royaume, je suis cause de son démembrement. »

Wintzingerode au duc de Cadore. Paris, 12 décembre 1810.

« La communication que Votre Excellence me fit hier, et d'après laquelle le royaume de Westphalie perdra, dans sa partie septentrionale, de quoi former, en réunion avec les villes Anséatiques, des départements de l'Empire français, m'impose le devoir de donner le plus tôt possible à ma cour une nouvelle d'une si haute importance. Mais il devient aussi d'un devoir pressant pour moi de lui transmettre en même temps la connaissance de ses nouvelles limites septentrionales. Votre Excellence approuvera, à ce que j'espère, que j'aie l'honneur de lui présenter ci-joint la carte du royaume, tel qu'il existe depuis son

augmentation par le Hanovre, en la priant de vouloir ordonner qu'un trait de plume désigne le changement intentionné.

« Si l'Empereur est porté, par de ces hautes conceptions qui décident du sort des empires, à changer la forme d'un État existant par sa volonté, le souverain de cet État, comme frère de ce premier des monarques, doit désirer, plus vivement que tout autre ne le ferait dans son cas, que ce changement soit effectué de manière à ne pas admettre le doute le plus éloigné sur l'amitié fraternelle et protectrice de l'auguste chef de sa maison. Votre Excellence sera l'instrument conservateur des plus belles relations entre ce tout-puissant aîné paternel et son cadet, établi Roi par lui aux yeux de l'Europe et des autres parties du monde, en mettant sous les yeux de l'Empereur des moyens de dédommagement de ces pertes qui, sans cela, pourraient peut-être réduire le royaume de Westphalie dans sa première institution. Les moyens, qui déjà ne manquent jamais à Sa Majesté Impériale et Royale, se trouvent dans la réunion des différentes souverainetés sur les principautés de Schwarzemberg, d'Anhalt, de Lippe, de Waldeck et dans celle d'Erfurt, de Blankenhag, et peut-être du bas-comté de Catzenclubagen, autant que de plus hautes intentions n'en aient autrement disposé.

« Je ne puis finalement point vous dissimuler, Monsieur le Duc, que, ne connaissant pas encore la ligne qui décidera des pertes du royaume, je dois, si j'ai bien compris Votre Excellence, craindre effectivement que ce qui doit rester au Roi, du Hanovre,

ne le dédommagera pas, du moins en revenus, de ce qui doit être cédé par Sa Majesté du royaume de Westphalie, et il est en tout cas à supposer qu'il plaise à l'Empereur de faire connaître, sous la forme d'un traité choisi par lui jusqu'aujourd'hui, sa volonté dans ces différentes parties, et qu'ainsi la répartition nécessaire des dettes se fasse, et que les obligations jusqu'aujourd'hui imposées au Roi par les anciens traités soient résiliés par un autre. »

Le duc de Cadore à Reinhard Paris, 14 décembre 1810.

« Sa Majesté Impériale étant déterminée à réunir à l'empire les villes Anséatiques, dont l'indépendance ne peut se concilier avec la prolongation de la guerre maritime que les Anglais déclarent vouloir rendre éternelle, cette réunion nécessite celle des parties du Hanovre et de la Westphalie qui doivent contribuer à rendre le territoire de ces villes contigu à l'empire. Le Lauenbourg, les duchés de Verden et du Bremen, une partie des comtés de Hoya et de Lunebourg, l'évêché d'Osnabruck, la portion de la principauté de Minden, située à la gauche de la Werra, et une petite partie de Ravauberg sont comprises dans les réunions ordonnées par Sa Majesté.

« Vous savez, Monsieur le baron, et vous avez été chargé de le déclarer, que le gouvernement westphalien n'ayant point exécuté les stipulations du traité relatif à la cession du Hanovre, Sa Majesté Impériale ne la considérait plus comme obligation pour Elle.

« En réunissant à l'empire les parties du Hanovre ci-dessus désignées, Sa Majesté n'a disposé que de

ce qui lui appartenait. Les portions de l'ancien territoire westphalien qu'Elle a été aussi dans la nécessité de réunir à l'empire sont plus que compensées par celles du Hanovre qui resteront au Roi.

« Sa Majesté est de plus disposée à entrer en arrangement avec le Roi sur toutes les modifications que le nouvel état de choses est dans le cas d'apporter aux clauses du traité du mois de janvier : c'est ce que vous ferez connaître au gouvernement westphalien, en lui annonçant les réunions ordonnées par Sa Majesté Impériale. Vous l'inviterez à exprimer son vœu et vous voudrez bien me le faire connaître. »

« Sire, convaincu que le comte de Wintzingerode, mon envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté, et le baron conseiller d'État de Malchus, ne sont point assez au fait de la véritable situation de la Westphalie pour traiter de ses intérêts dans les circonstances présentes, j'envoie de suite à Paris le commandeur comte de Bulow, mon ministre des finances, qui les remplacera dans tout ce qui est relatif à l'objet nouveau, dont ils n'avaient point mission de s'occuper. Il est chargé de plus de terminer toutes les affaires qui pouvaient demeurer en litige. J'ose croire que ce choix sera agréable à Votre Majesté et qu'Elle sera convaincue, par le motif de cette mission, que je suis sincèrement disposé à faire tout ce qui peut lui convenir. Je serais bien heureux si Votre Majesté voulait s'entretenir un instant avec lui.

Jérôme à Napoléon. Cassel, 23 décembre 1810.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE XII.

DU 29 AVRIL AU 12 JUIN 1809.

LIVRE XIII.

DU 12 JUIN 1809 AU 1er JANVIER 1810.

LIVRE XIV

ANNÉE 1810.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DEC 14 1955